

VENTE DE COUPES DE BOIS EN FORET PRIVEE

98 lots

21 778 m³

VENTE GROUPEE

lundi 19 octobre 2026 à 14:30

Appoigny (89)

EFF Bourgogne – Franche Comte



expertsforestiersdefrance.com

Expert coordonnateur :

Sébastien CHATON

s.chaton@foret-bois.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la vente de coupes de bois d'Appoigny (Yonne), organisée par les Experts Forestiers de France le :

Lundi 19 octobre 2026 à 14h30

Hôtel MERCURE – RN 6 – Le Chaumois à APPOIGNY (89)

ATTENTION

La vente sera informatisée (voir tutoriel au début du cahier) et se fera en salle. Il n'est toutefois pas nécessaire d'être présent dans la salle. La connexion à la vente peut s'effectuer, depuis votre bureau, sur le site <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com> avec votre identifiant de connexion et votre mot de passe EFF.

Trois semaines avant la vente, vous devrez vous assurer d'être correctement référencé sur le site des **Experts Forestiers de France** (www.foret-bois.com)

Pour soumissionner, une promesse de caution bancaire est obligatoire. Elle doit être téléchargée sur le site <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com> ou adressée au plus tard le lundi 12 octobre 2026 à l'expert coordonnateur :

Sébastien CHATON

2 impasse de l'Etang

89380 APPOIGNY

06 07 79 42 64 - 03 86 51 23 84

sebastien.chaton@expert-forestier.fr

Sans promesse de caution bancaire remise au plus tard le lundi 12 octobre 2026 à l'expert coordonnateur, il ne sera pas possible de soumissionner. (Cf. Fiche « Les Cautions - Mode d'emploi » dans le cahier-affiches)

Cette vente étant informatisée, les soumissions papier, remises en salle ou envoyées par courrier ou par e-mail, ne seront pas acceptées.

Il sera donc nécessaire de se munir du matériel indispensable au bon déroulement de la vente (ordinateur portable, tablette, etc....).

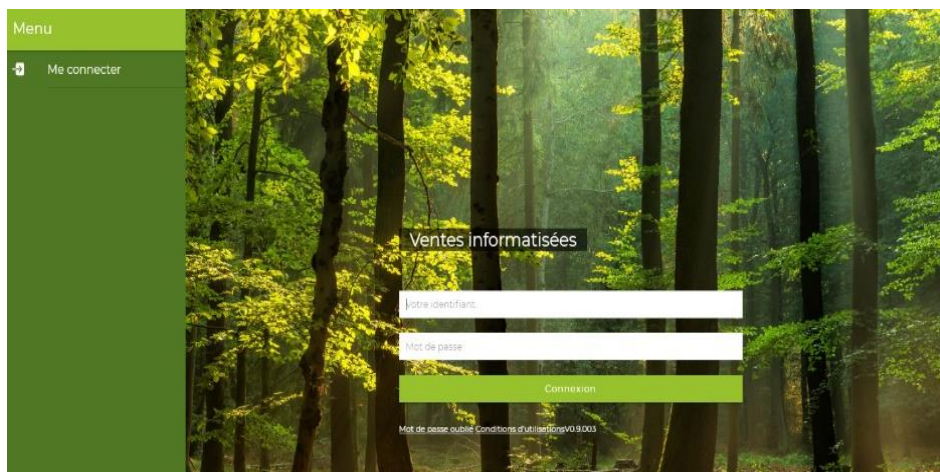
Les articles labellisés « Transformation UE » ne pourront être soumissionnés que par des entreprises disposant d'un numéro d'accréditation délivré par l'Association pour la promotion des chênes et des feuillus français (APECF).

Tutoriel Inscription

Acheteurs

1 – Se connecter sur Google Chrome, Firefox, Safari ou Microsoft Edge :
<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

Ne pas utiliser Internet Explorer



2 - Saisir l'identifiant et le mot de passe de votre compte Experts Forestiers de France (www.foret-bois.com)

3 - Choisir la vente à laquelle vous souhaitez participer et cliquer sur "s'inscrire"

AGENDA DES VENTES

mars 2020							← Précédent	Suivant →
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim		
24	25	26	27	28	29	1		
2	3	4	5	6	7	8		
9	10	11	12	13	14	15		
16	17	18	19	20	21	22		
23	24	25	26	27	28	29		
30	31	1	2	3	4	5		

TEST - ROLAMPONT

Le 19 mars 2020 à 14:00

Expert coordonnateur : Aurélien BARTHELEMY

S'INSCRIRE



Informations

Ventes

Mes achats



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

4 – Accéder à la fiche récapitulative de la vente, en bas de page (faire dérouler la page)

Inscription à une vente

Description de la vente

Vente
TEST - ROLAMPONT
Date de la vente
19 mars 2020 à 14:00
Expert coordonnateur
Aurélien BARTHELEMY
Lieu de la vente
TEST - ROLAMPONT (52)
Description
Vente de feuillus sur pied et bord de route

Contact

Téléphone
Courriel

Vos informations

Nom
Compagnie
Prénom
CNIEFEB
Courriel
Société
Experts Forestiers de France
Site
Experts Forestiers de France

Caution

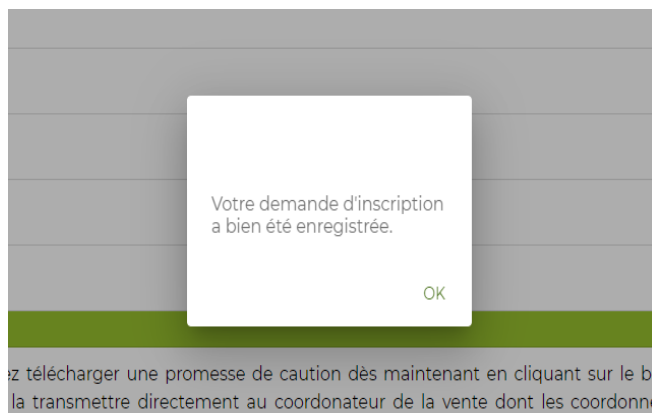
Vous pouvez télécharger une promesse de caution dès maintenant en cliquant sur le bouton ci-contre. Vous pouvez également la transmettre directement au coordonnateur de la vente dont les coordonnées sont renseignées dans la rubrique Contact ci-dessus.

CHARGER

SOUMETTRE MA DEMANDE

Télécharger votre caution bancaire et cliquer sur « soumettre ma demande »

5 – Votre demande d'inscription à la vente est transmise à l'expert coordonnateur de la vente



6 – L'expert coordonnateur valide votre inscription et vous recevrez un mail de confirmation d'inscription à la vente.

7 – Répéter l'étape 1 et 2 pour vous connecter

Cliquer sur le logo de la vente choisie

Menu

Sélectionner une vente

En direct : vente de TEST - LA FERTE FRESNEL

Vous êtes inscrit aux ventes suivantes :

TEST - LA FERTE FRESNEL
11 mars 2020 à 14:00

TEST - ROLAMPONT
19 mars 2020 à 14:00

AGENDA DES VENTES

mars 2020						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
24	25	26	27	28	29	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

Informations Ventes Mes achats

8 – La liste des lots s'affiche

Menu

Articles

TOUS A VENIR TERMINÉS

Article 1 -
Chêne - TROISFONTAINES LA VILLE (52130)
BO : 125 m3

Article 2 -
Chêne - Saint-Dizier
BO : 460 m3

Article 3 -
Chêne - TROISFONTAINES LA VILLE (52130)
BO : 240 m3

Article 4 -
Chêne - ROBERT MAGNY LANEUVILLE A (52220)
BO : 194 m3

Article 5 -
Chêne - ROBERT MAGNY LANEUVILLE A (52220)
BO : 213 m3

Article 6 -
Chêne - laneuville à remy
BO : 137 m3

Article 7 -
Chêne - BIEL LES EAUX (21570)
BO : 186 m3

Article 8 -
Hêtre - MADEY-GUILLIÈRE (21220)

9 – Vous pouvez accéder au détail du lot et à la saisie de votre soumission en cliquant dessus

Menu

← Article 1

Soumission

Vous n'avez pas de soumission active pour cet article

0 € VALIDER

soit 0 €/m3

1	2	3
4	5	6
7	8	9
0		

Veuillez saisir le montant de votre soumission puis l'enregistrer en cliquant sur Valider. Vous pourrez annuler votre soumission ou la modifier à tout moment jusqu'à la fin des enchères sur cet article

Informations générales

En bloc/unité de produit
En bloc

Sur pied/bord de route
Sur pied

Surfous écorce
Sur écorce

Type coupe
Régénération (secondaire)

Essence principale
Chêne

Eco-certifié ?

Propriétaire

Expert
BARTHELEMY Aurélien

Localisation

Commune
TROISFONTAINES LA VILLE (52130)

Département
Haute-Marne

Bois d'oeuvre : 125 m3 (VUM: 239 m3)

Chêne : 57 pieds, 125 m3

Direct Articles Carte

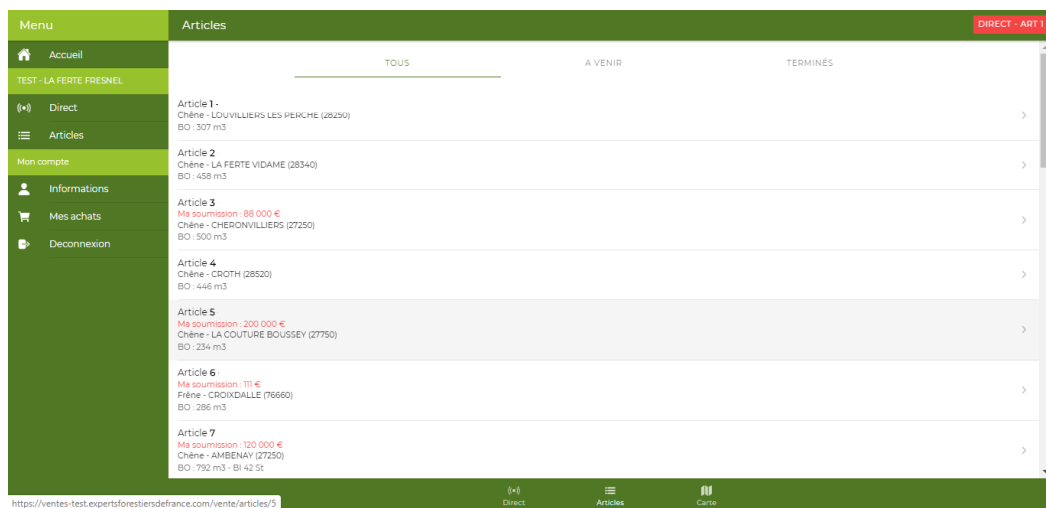


EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

10 – Vous pouvez soumissionner dès votre inscription.

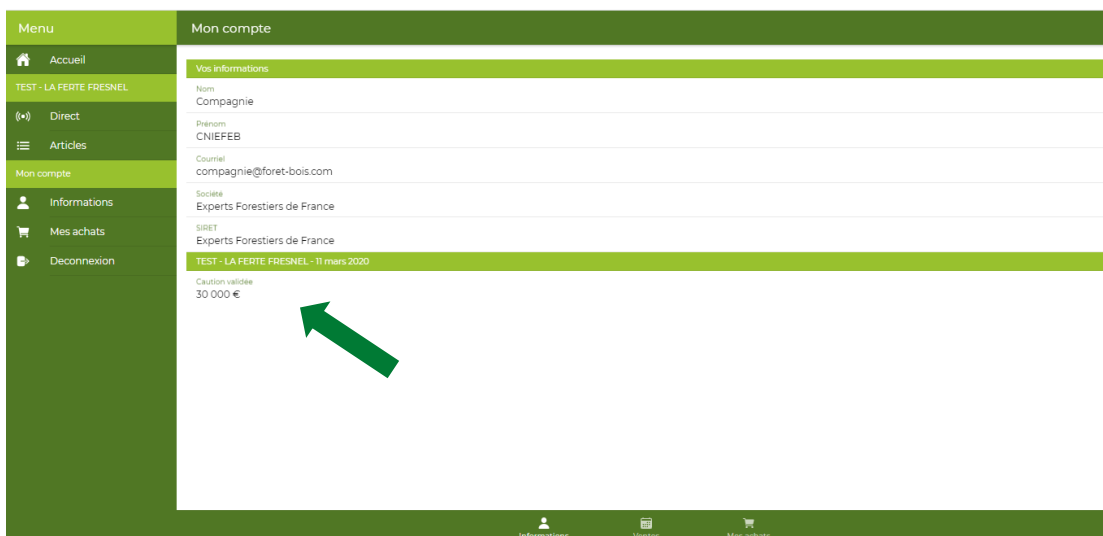
Vous pouvez annuler/modifier votre soumission à tout moment, jusqu'au passage du lot en direct/en salle.

11 – Le jour de la vente, vous pouvez assister au direct, soit dans la barre de gauche, soit en cliquant sur l'encadré rouge à droite



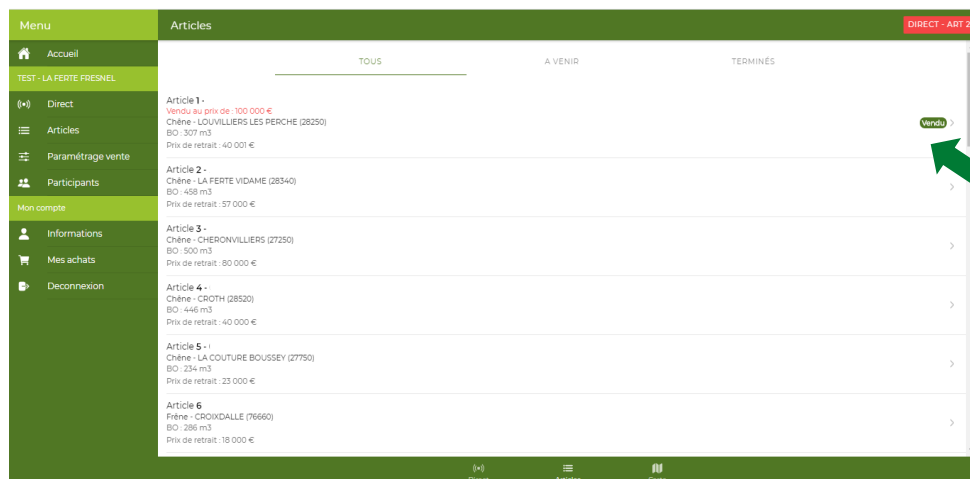
Nous vous recommandons de ne pas attendre la fin du chronomètre pour faire votre offre. Vous avez toujours la possibilité de la modifier, même pendant le direct.

12 – A tout moment, vous pouvez vérifier le montant de votre caution – Mes informations à gauche



13 – Les lots défilent les uns après les autres, sous le contrôle de l'expert coordonnateur.

Au fur et à mesure de la vente, vous pouvez retourner sur la liste d'articles et aller consulter les résultats en allant dans « Articles ». Les résultats seront affichés dans chacune des fiches d'articles.



14 – A chaque soumission, ou modification de soumission, vous recevrez un email de notification

De : Experts forestiers de France <noreply@expertsforestiersdefrance.com>

Envoyé : mercredi 11 mars 2020 15:36

À : CNIEFEB Compagnie <compagnie@foret-bois.com>

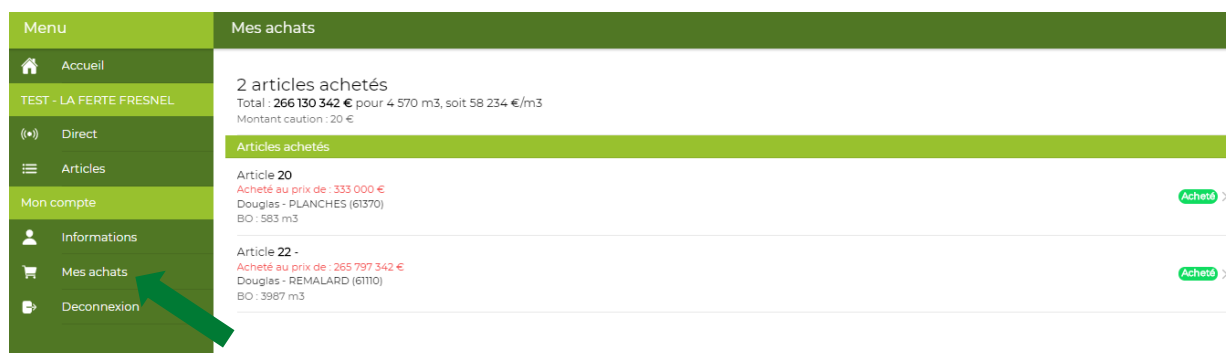
Objet : Soumission enregistrée

Madame, Monsieur,

Votre offre d'un montant de 148,464.00 € pour l'article 27 de la vente de TEST - LA FERTE FRESNEL du 11 Mars 2020 a bien été prise en compte.

Bien cordialement,
Experts Forestiers de France

15 – A tout moment, vous pouvez retrouver un récapitulatif des lots que vous avez achetés dans « Mes Achats »



Les Cautions

Mode d'emploi

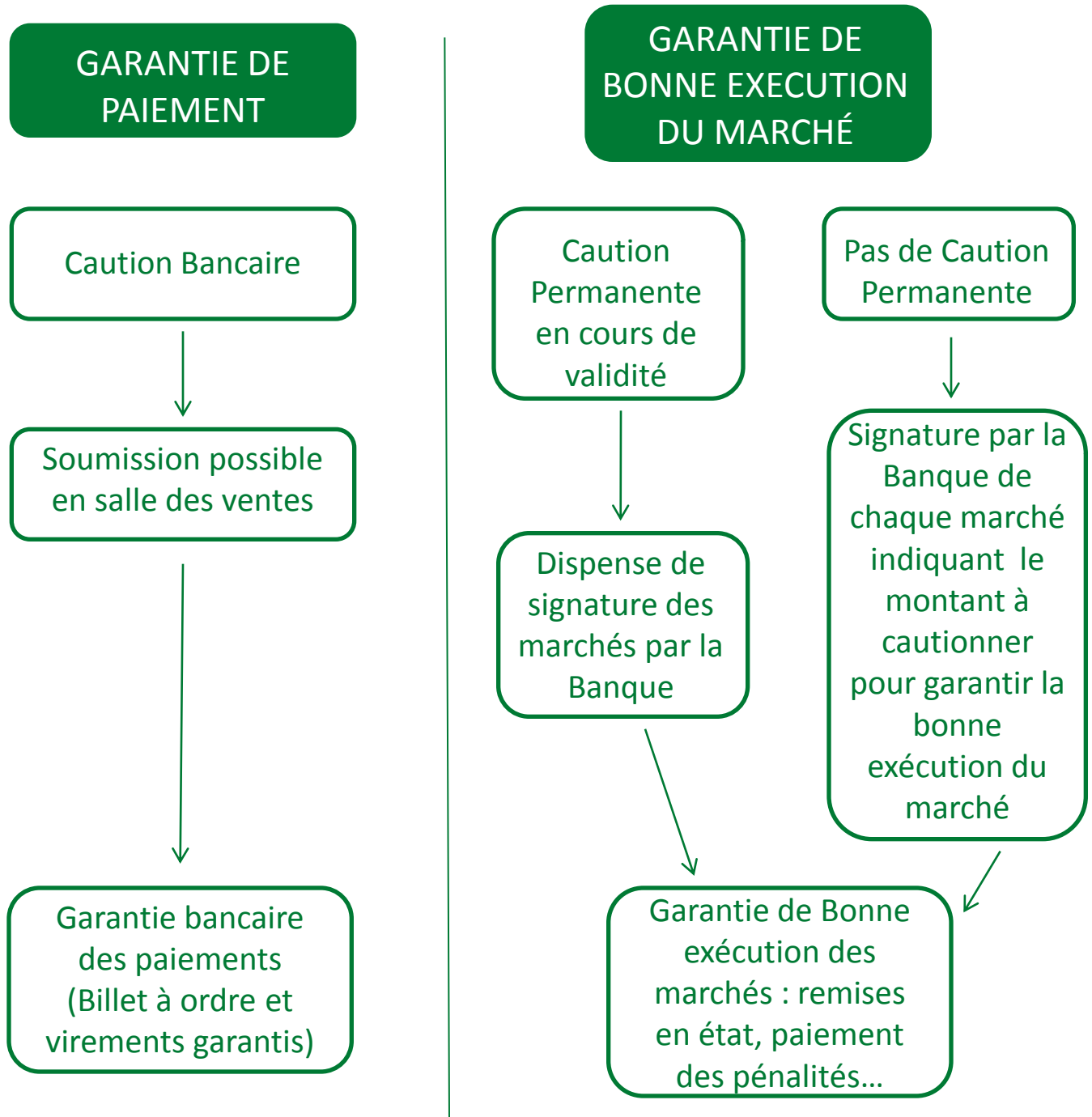
www.foret-bois.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

En Bref

Il faut distinguer 2 types de garanties qui sont assurées par 2 types de cautions :



La Promesse de Caution Bancaire

Le jour de la vente, une banque s'engage au nom d'un acheteur en signant « une caution » pour un montant maximum d'achat ce dit jour.

La Garantie Bancaire

Une garantie bancaire sur le paiement du lot de bois : Les coupes vendues en bloc et sur pied sont majoritairement réglées par des billets à ordre cautionnés par les banques des exploitants forestiers ou des scieries. Le billet à ordre est un moyen de paiement destiné aux particuliers et encadré par les articles L 512-1 à 8 du Code du Commerce. Cet effet de commerce permet de répartir les échéances dans le temps, tout en conservant une garantie sur le paiement final.

- Un billet à ordre est un document par lequel le souscripteur se reconnaît débiteur du bénéficiaire, auquel il promet de payer une certaine somme d'argent à une date spécifiée sur le titre.
- S'ils sont cautionnés (avalisés) par la banque du souscripteur, les billets à ordre garantissent une transaction dont le paiement peut être consenti selon plusieurs échéances.

Le billet à ordre et la possibilité d'y adjoindre une caution (un aval) sont parfaitement encadrés par le Code de Commerce. La banque du bénéficiaire a donc l'obligation de prendre en charge cet effet de commerce et de procéder à sa régularisation, à la date échéance précisée sur le titre.

- Possibilité également de régler par virement cautionné (irrévocablement) par une banque



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

La Caution permanente

pour bonne exécution du Contrat

Afin d'offrir la possibilité d'être exempté de la contrainte de signature bancaire (avec les délais qui en découlent) du cahier de clauses générales et des fiches de lots, les Experts Forestiers de France proposent la possibilité (facultative) de déposer un « acte de cautionnement solidaire » dit « permanent » d'un montant de 50 000 €, qui garantira la bonne exécution du contrat pour l'exploitation des bois et d'éventuelles remises en état non couvertes par les assurances.

Ce document une fois rempli par votre banque ou assurance-crédit sera **valable pour 2 ans**, mais à renouveler chaque année.

PRINCIPE :

Objet : Garantie financière de bonne exécution des marchés de vente de bois (sur pied, en bloc ou à l'unité de produit) pour les propriétaires ayant mandaté un expert forestier membre d'Experts Forestiers de France
(Important : ne concerne pas les cautionnements de paiement des achats)

Durée : 2 ans : chaque année une nouvelle caution d'une durée de 2 ans est fournie par l'acheteur aux EFF, ce qui garantit une couverture permanente. Voici un exemple pour bien comprendre :

Une entreprise fournit une caution pour 2018 et 2019 : cela couvrira l'exécution de l'exploitation des achats conclus durant l'année 2018 (lots pouvant être exploités en 2018 ou 2019).

*Au 1^{er} Janvier 2019, l'entreprise fournira une nouvelle caution pour 2019 et 2020, couvrant l'exécution des contrats signés en 2019, mais aussi ceux signés en 2018 (mais dont les lots n'ont pas été encore exploités)
Cette nouvelle caution annule la précédente.*

Montant : 50 000 €, sans distinction de montant d'achats faits à travers les EFF.

Conséquence : après envoi de cette caution aux Experts forestiers de France, exemption des signatures par la caution bancaire des cahiers des clauses et fiches d'articles pour les achats (ces documents restant toujours à signer par l'acheteur).

Pour mieux centraliser les cautions reçues au niveau national, les acheteurs intéressés par ce type de cautionnement doivent se référencer sur le site EFF : ils pourront y télécharger leur cautionnement et leur attestation d'assurance RC. Tous les Experts (EFF) au niveau national auront ainsi accès à l'information, ce qui évite à l'acheteur de les adresser à chaque expert organisateur de vente.

Les Experts Forestiers de France se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Cette option est facultative, le cautionnement par lot reste possible.



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

Dénommée ci-après « LA CAUTION »

APRES AVOIR RAPPELE QU'IL A ETE PORTE A SA CONNAISSANCE QUE :

Dénoté ci-après « LE CAUTIONNE »

Est amené à conclure des contrats de vente de coupes de bois (ci-après dénoté « **LE CONTRAT** ») avec des vendeurs (ci-après dénotés « **LES BENEFICIAIRES** ») assistés d'un membre Experts Forestiers de France, dont le siège social est 6-8 rue Chardin 75016 PARIS (ci-après dénoté « **L'EXPERT FORESTIER** »).

Les contrats conclus entre LE CAUTIONNE et LES BENEFICIAIRES comprennent les Cahiers des Clauses Générales pour les ventes de bois des forêts privées établis contractuellement entre la Fédération Nationale du Bois Experts Forestiers de France, révisé le 1^{er} avril 2016, le 10 octobre 2020 et le 26 février 2025. Au paragraphe 5.3 du Cahier des Clauses Générales, l'intervention de la caution est stipulée en ces termes : « Dans le délai de trente jours de la vente, l'Acquéreur fait parvenir au vendeur ou son représentant : [...] la fiche de vente, ses annexes et le cahier des clauses générales revêtus de sa signature et de celle de sa Caution précédée de la mention « lu et approuvé ». Cette régularisation vaudra, de la part de la Caution engagement à la garantie de l'exécution de toutes les conditions du cahier des clauses générales et des conditions particulières dans la limite du montant indiqué sur la fiche de vente et le présent document ».

Par dérogation au principe général, et d'un commun accord entre la Fédération Nationale du Bois et Experts Forestiers de France, LE CAUTIONNE peut choisir de répondre à cette obligation en produisant le présent acte de cautionnement solidaire.

A cet effet, LA CAUTION déclare garantir solidairement la bonne exécution par LE CAUTIONNE, au profit DES BENEFICIAIRES à concurrence d'un montant limité à 50 000 € (cinquante mille euros), des conditions du Cahier des Clauses Générales pour les ventes de bois et des conditions particulières du CONTRAT, à l'exclusion de celles qui la conduirait à enfreindre la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment, la corruption et le terrorisme.

Le présent acte de cautionnement solidaire est enregistré par LE CAUTIONNE sur une base de données hébergée par Experts Forestiers de France et accessible à L'EXPERT FORESTIER. Experts Forestiers de France agit comme simple collecteur d'informations et ne peut en aucun cas être tenu pour responsable à l'égard des tiers, de défauts d'enregistrement, dysfonctionnements divers ou du contenu même des actes de cautionnement solidaire. Il appartient à L'EXPERT FORESTIER de vérifier la validité de l'acte de cautionnement présenté par le CAUTIONNE avant de délivrer le permis d'exploiter.

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat du fait du CAUTIONNE, il appartient à L'EXPERT FORESTIER de saisir LA CAUTION, en justifiant par tout moyen du caractère certain, liquide et exigible de la créance envers le CAUTIONNE, ainsi que la défaillance de ce dernier à l'honorer.

Toute mise en jeu du présent cautionnement ne sera recevable que si elle est adressée par Lettre Recommandée avec Avis de Réception au siège social de LA CAUTION ou toute autre adresse postale portée à connaissance de L'EXPERT FORESTIER. La recevabilité de la mise en jeu du présent cautionnement, sera exclusivement constatée par la date à laquelle LA CAUTION accusera réception du courrier.

Il est précisé que la créance cautionnée se limite exclusivement à une obligation de payer présentée par L'EXPERT FORESTIER, justifiée par la défaillance du CAUTIONNE dans la mise en œuvre de ses obligations contractuelles autre que le règlement du prix de vente, entendue comme le refus d'exécution non justifiée ou l'absence de réponse à une mise en demeure dans un délai d'un mois.

En cas d'appels en garantie multiples liés à l'exécution de plusieurs CONTRATS, chaque cas sera traité dans l'ordre chronologique de saisine de LA CAUTION. Tout paiement effectué viendra automatiquement en déduction du montant limité garanti par la CAUTION.

La solidarité entraîne renonciation de LA CAUTION au bénéfice de discussion et de division.

Le paiement s'effectuera directement auprès DES BENEFICIAIRES, préférentiellement par virement bancaire, ou, à défaut, par chèque bancaire, en informant par courrier simple L'EXPERT FORESTIER, habilité à délivrer éventuellement une quittance subrogative. Les coordonnées bancaires des BENEFICIAIRES seront vérifiées par la CAUTION pour se prémunir de toute fraude éventuelle.

Le présent acte de cautionnement entre en vigueur à la date de signature des présentes. Il couvre tous les CONTRATS conclus par LE CAUTIONNE à compter de ce jour et pendant les deux années suivantes, lorsqu'ils font expressément référence aux Cahiers des Clauses Générales pour les ventes de bois forêts privées et lorsqu'ils sont rédigés par L'EXPERT FORESTIER.

A l'expiration de cette période de deux ans, il appartient au CAUTIONNE de s'assurer de son renouvellement et de l'enregistrer dans la base de données hébergée par Experts Forestiers de France. **En tout état de cause, la nouvelle caution se substituera à la précédente caution.**

Les effets du présent acte de cautionnement et des précédents le cas échéant prendront fin, pour chacun des CONTRATS couverts, à la première des dates suivantes :

- à la délivrance par L'EXPERT FORESTIER de la mainlevée de CAUTION, sur simple sollicitation du CAUTIONNE au terme de l'exécution conforme du CONTRAT ;
- à la délivrance par L'EXPERT FORESTIER d'une quittance subrogative sollicitée par LA CAUTION après paiement intégral de la créance cautionnée ;
- à l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date de signature du CONTRAT.

Le présent document est régi par le droit français.

Fait à :

Le :

Signature de La Caution
Précédée de la mention : « *Lu et approuvé* »

Cachet original

.....

LISTE DES EXPERTS PARTICIPANTS

Expert coordonnateur Sébastien CHATON



Sébastien CHATON 2, impasse de l'Etang Tél. 03.86.51.23.84 / 06.07.79.42.64
89380 APPOIGNY
Email. sebastien.chaton@expert-forestier.fr

Frédéric LABBE 1, chemin du Batteur Tél. 03.86.23.03.74 / 06.84.38.63.01
58130 ST-AUBIN-LES-FORGES
Email. frederic@labbe.expertforestier.com

Mathieu LANCELIN 8, avenue du Général Leclerc
89170 SAINT-FARGEAU Tél. 06.33.51.43.00
Email. mathieu@labbe.expertforestier.com

Pierre MEUNIER 2, impasse de l'Etang Tél. 03.86.51.23.84 / 06.87.37.28.64
89380 APPOIGNY
Email. pierre.meunier@expert-forestier.fr

Michel PONCHON 36 rue de la Sablière
Le Grand Bailly Tél. 03.86.73.13.85 / 06.85.66.34.56
89116 SEPEAUX Fax. 03.86.73.15.60
Email. michel.ponchon@orange.fr

Chaque expert forestier est responsable des articles qu'il présente à la vente.

INDEX DES LOTS

Volume en m³ bois d'œuvre par essence

Art.	Dépt.	Commune	Chênes	Divers	
1	89	Mont Saint-Sulpice	143,420 m³		
2	89	Mont Saint-Sulpice	380,770 m³		
3	89	Méré	328,000 m³	Frênes	13,000 m³
4	89	Seignelay et Gurgy	459,700 m³	Frênes	14,250 m³
5	89	Chemilly sur Yonne	317,080 m³	Pin sylvestre	1,900 m³
6	89	Gurgy		Grisards	175,600 m³
7	89	Montigny la Resle	280,000 m³		
8	89	Perrigny	76,000 m³		
9	89	Diges et Pourrain	73,000 m³	Frênes Châtaignier	35,000 m³ 1,000 m³
10	89	Pourrain	15,000 m³	Frênes	11,000 m³
11	89	Parly	144,000 m³		
12	89	Toucy	251,530 m³		
13	89	Leugny	295,000 m³	Douglas	2,000 m³
14	89	Saint-Sauveur en Puisaye	120,970 m³		
15	89	Saint-Fargeau et Saint-Amand en Puisaye	217,000 m³	Frênes	9,000 m³
16	89	Lavau	184,670 m³		
17	58	Saint-Bonnot	129,000 m³		
18	58	Dompierre sur Nièvre	193,790 m³		
19	58	Dompierre sur Nièvre	167,560 m³	Hêtres	40,070 m³
20	58	La Chapelle Saint-André	369,080 m³	Hêtres	72,520 m³
21	58	Entrains sur Nohain	300,270 m³	Hêtre	1,220 m³
22	58	Entrains sur Nohain	195,380 m³	Hêtres	4,120 m³
23	58	Entrains sur Nohain	309,830 m³	Hêtres Châtaigniers	72,330 m³ 5,510 m³
24	58	Alligny-Cosne	138,000 m³	Châtaigniers	4,000 m³
25	18	Santranges	96,850 m³		
26	89	Etais la Sauvin	284,690 m³	Hêtres	62,820 m³
27	89	Bléneau	400,000 m³	Frêne	2,000 m³
28	89	Bléneau	261,000 m³	Frênes	47,000 m³
29	89	Rogny les Sept Ecluses	137,000 m³		
30	45	Dammarie sur Loing	48,000 m³		
31	45	Feins en Gâtinais	100,800 m³		
32	45	Boismorand	148,000 m³		
33	45	Saint-Martin sur Aveyron - Bois abattus	622,000 m³		
34	45	Châtillon Coligny - Bois abattus	186,000 m³		
35	45	Château-Renard	80,300 m³	Pins noirs	4,940 m³
36	45	La Selle en Hermoy	88,000 m³	Châtaigniers	7,000 m³

37	89	Champignelles	268,320 m³		
38	89	Champignelles	67,000 m³	Frênes	5,000 m³
39	89	Charny Orée de Puisaye	81,150 m³		
40	89	Charny Orée de Puisaye – Champignelles-Louesme	342,000 m³		
41	89	Charny Orée de Puisaye	315,000 m³	Pins sylvestres Trembles Frêne	33,000 m³ 4,000 m³ 2,000 m³
42	89	Charny Orée de Puisaye	114,000 m³		
43	89	Saint-Privé et Bléneau	375,500 m³	Frênes Trembles	3,450 m³ 4,200 m³
44	89	Saint-Privé	374,650 m³		
45	89	Saint-Privé	412,000 m³		
46	89	Saint-Privé	217,800 m³		
47	89	Saint-Privé	245,100 m³		
48	89	Saint-Martin des Champs	62,000 m³	Frênes	10,000 m³
49	89	Saint-Martin des Champs	140,140 m³		
50	89	Saint-Martin des Champs	217,440 m³		
51	89	Saint-Martin des Champs	164,140 m³		
52	89	Saint-Martin des Champs	88,200 m³		
53	89	Saint-Fargeau	48,440 m³		
54	89	Saint-Fargeau	287,000 m³	Trembles	20,000 m³
55	89	Saint-Fargeau	167,000 m³		
56	89	Saint-Fargeau	220,150 m³		
57	89	Saint-Fargeau	379,550 m³	Trembles	17,300 m³
58	89	Villeneuve les Genêts	66,590 m³		
59	89	Tannerre en Puisaye	87,690 m³	Hêtres	10,460 m³
60	89	Tannerre en Puisaye	95,750 m³	Frênes	10,800 m³
61	89	Tannerre en Puisaye	130,000 m³		
62	89	Mézilles	589,000 m³	Frênes	4,000 m³
63	89	Mézilles - Bois abattus – Lot A		Frênes	30,000 m³
64	89	Mézilles - Bois abattus – Lot B	150,000 m³		
65	89	Mézilles - Bois abattus – Lot C	200,000 m³		
66	89	Mézilles - Bois abattus – Lot D	450,000 m³		
67	89	Mézilles - Bois abattus – Lot E	200,000 m³		
68	89	Mézilles - Bois abattus – Lot F	200,000 m³		
69	89	Mézilles - Bois abattus – Lot G	80,000 m³		
70	89	Mézilles - Bois abattus – Lot H	420,000 m³		
71	89	Mézilles - Bois abattus – Lot I	200,000 m³		
72	89	Mézilles - Bois abattus – Lot J	200,000 m³		
73	89	Villiers Saint-Benoît	315,000 m³		
74	89	Charny Orée de Puisaye	90,000 m³		
75	89	Charny Orée de Puisaye	207,450 m³		
76	89	Charny Orée de Puisaye	261,950 m³		

77	89	Charny Orée de Puisaye	131,950 m³	Frênes	2,240 m³
78	89	Sommecaise	155,460 m³		
79	89	La Celle Saint Cyr	106,250 m³		
80	89	Saint-Julien du Sault	134,270 m³		
81	89	Domats	155,000 m³		
82	89	Saint-Sérotin	168,000 m³	Châtaigniers	105,000 m³
83	89	Soucy	190,140 m³	Châtaigniers	2,890 m³
84	10	Maraye en Othe	230,000 m³	Hêtres Trembles Charmes	127,000 m³ 8,000 m³ 3,000 m³
85	10	Auxon	157,000 m³	Hêtres Trembles Charmes	63,000 m³ 7,000 m³ 12,000 m³
86	10	Nogent en Othe	361,490 m³	Hêtres	20,560 m³
87	10	Nogent en Othe	123,390 m³	Hêtres	10,540 m³
88	89	Sormery	395,150 m³	Hêtres Tremble	18,300 m³ 1,550 m³
89	10	Turgy	404,000 m³		
90	89	Bussy en Othe	209,670 m³		
91	89	Dixmont	224,700 m³	Pin sylvestre	1,550 m³
92	89	Dixmont - <i>Bois abattus</i>	156,610 m³		
93	89	Dixmont	151,230 m³	Hêtres Pins sylvestres	10,490 m³ 11,660 m³
94	89	Villeneuve sur Yonne	146,000 m³		
95	89	Villecien	363,850 m³	Pins sylvestres	9,250 m³
96	21	Nogent les Montbard	120,000 m³	Frênes Hêtre Cormier Pins noirs d'Autriche Pins sylvestres Epicéa commun	6,000 m³ 1,000 m³ 1,000 m³ 11,000 m³ 4,000 m³ 2,000 m³
97	58	Saint-André en Morvan	160,000 m³		
98	89	Sainte-Magnance	283,250 m³		
Chênes : 20 599,110 m³				Divers : 1 179,520 m³	

VOLUME GLOBAL APPORTÉ

21 778,630 m³

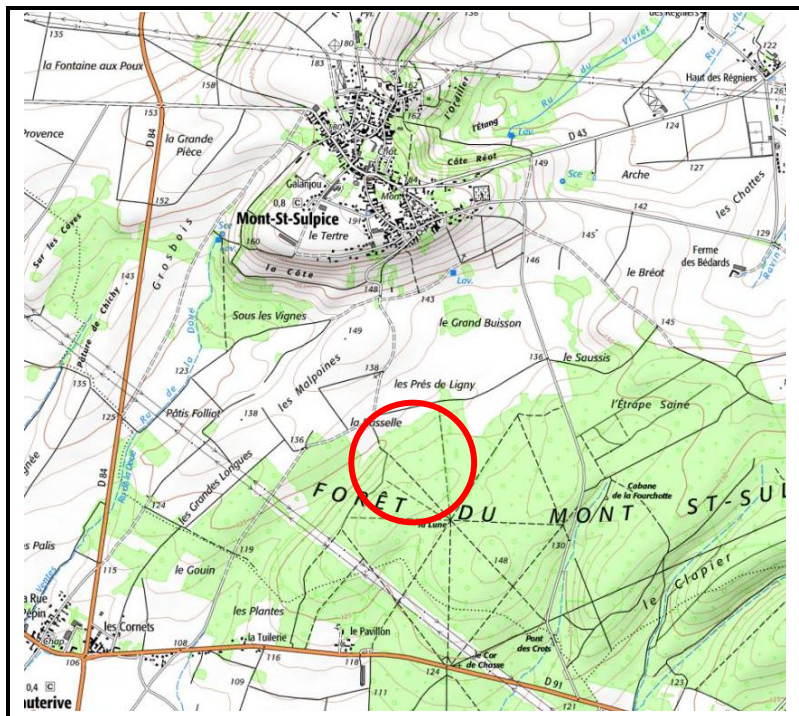
VENTE PRIVEE DE COUPES DE BOIS

LUNDI 19 OCTOBRE 2026

APPOIGNY (89)

Localisation des lots





Extrait IGN

Département : Yonne (89).
Commune : Mont St Sulpice.
Nom de la forêt : Forêt du Mont St Sulpice.
Parcelle forestière : 2 (Réf. P.S.G)
Surface : 12 ha 83.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	143,42 m³
Volume moyen :	1,05 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : Monsieur Philippe PROU.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARDEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	Volume
136 Chênes	24	23	24	20	15	10	6	4	5	1	1	1			1			1	
vol. présumé (m³)	30,3		59,4			29,6			13,0			2,3		8,7					143,42 m³

Visite : Voir plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.939142°/Longitude 3.626640°

Couverture téléphonique satisfaisante : oui

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage

Abattage et débardage : câblage des bois en limite de parcelle. Intervention sur sol sec. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Place de dépôt : Voir plan.

Délai d'exploitation : 30 octobre 2027.

Enlèvement des produits : 15 décembre 2027.

Contacter 20 jours avant le commencement des travaux.

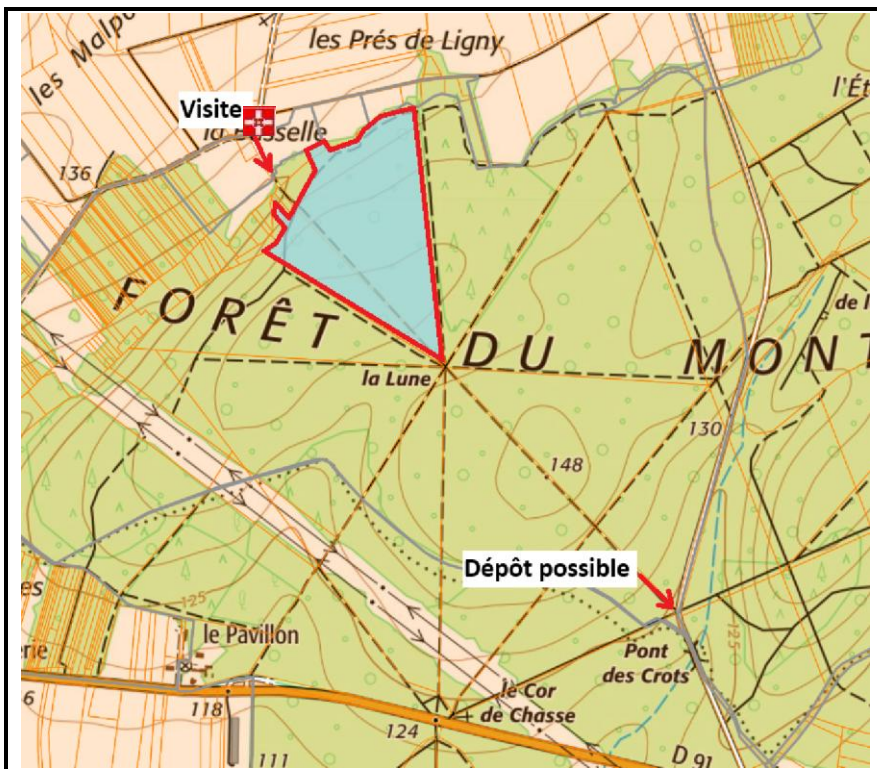
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

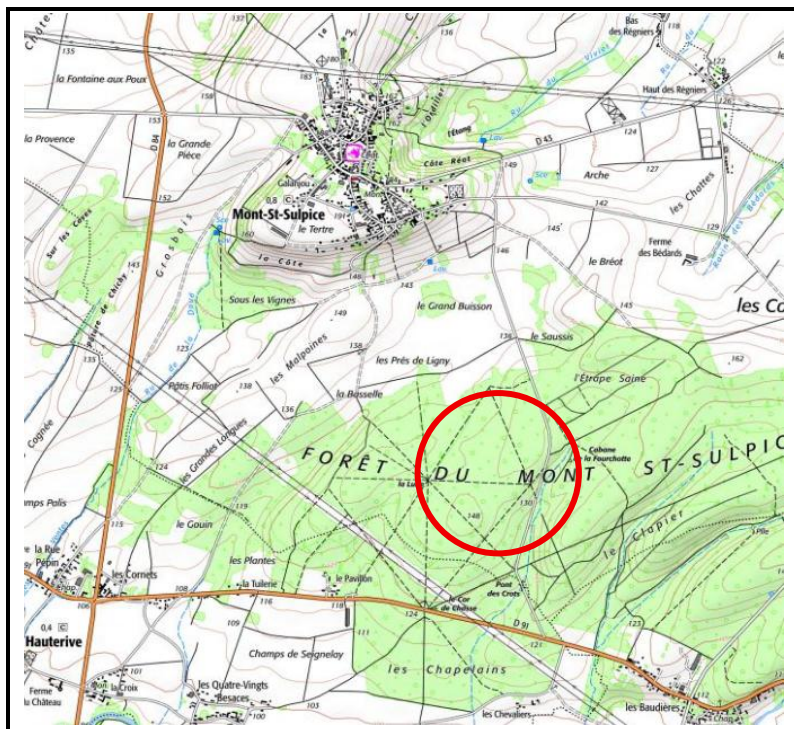
La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Communes : Mont-St-Sulpice.

Nom de la forêt : Forêt des Baudières.

Parcelles forestières : M1 et M2 (ref. PSG).

Surface : 25 ha 46.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :

Chêne

Volume présumé :

380,77 m³

Volume moyen :

1,92 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : Organisation Européenne pour la recherche nucléaire (CERN).

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	Volume
M1	51 Chênes	2	1	1		2	3	3	10	3	6	7	3	6	1		2		1	114,34 m³
M2	147 Chênes		4	12	7	15	14	24	18	18	11	10	4	7	2	1				266,43 m³
Total	198 Chênes	2	5	13	7	17	17	27	28	21	17	17	7	13	3	1	2		1	380,77 m³
	dont sec							1												

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47,930428°/Longitude 3,638710°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Dans la propriété, en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 novembre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

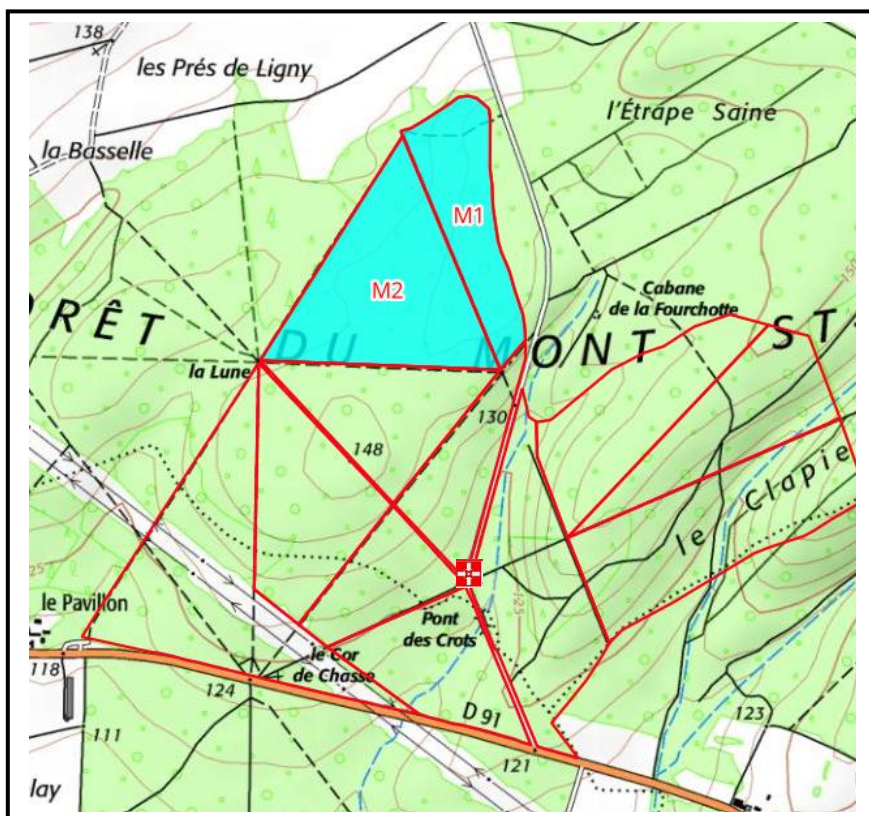
Règlements : 50% à la signature du contrat, 50% à 3 mois.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois des Six Arpents



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 3
Référence Bois des Six Arpents

Département Yonne (89)
Commune Méré
Nom de la forêt Bois des Six Arpents
Parcelle cadastr. A 31
Surface 15,09 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

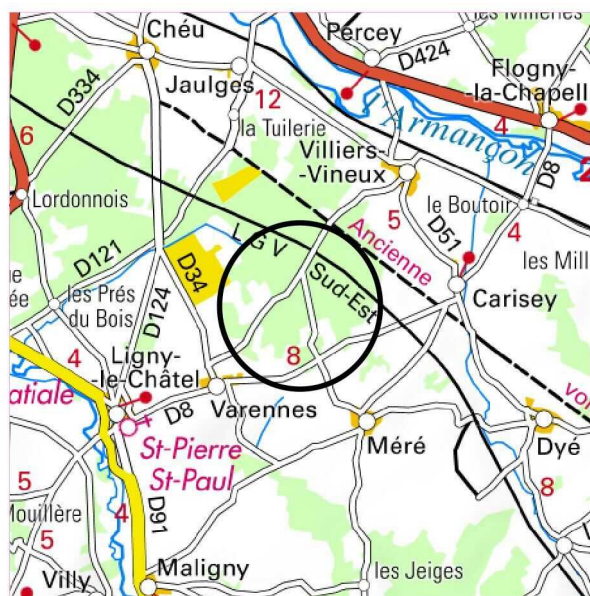
Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
161 Chênes	322 m ³	2,000 m ³
4 Chênes secs	6 m ³	1,462 m ³
11 Frênes	13 m ³	1,150 m ³

Propriétaire M. Gilles CHARPENTIER

Expert Forestier



M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol															Volume
		120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	260	270	
161	Chêne	3	7	4	16	14	17	27	19	24	10	11	6	1	1	1	322 m ³
4	Chêne sec	.	.	.	2	.	.	1	.	.	1	.	.	.	.	.	6 m ³
11	Frêne	.	4	2	4	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	13 m ³
176																	340 m³

RÉSERVES : 11 baliveaux et 1 771 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Débardage par temps sec et sol porteur.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Non assujetti

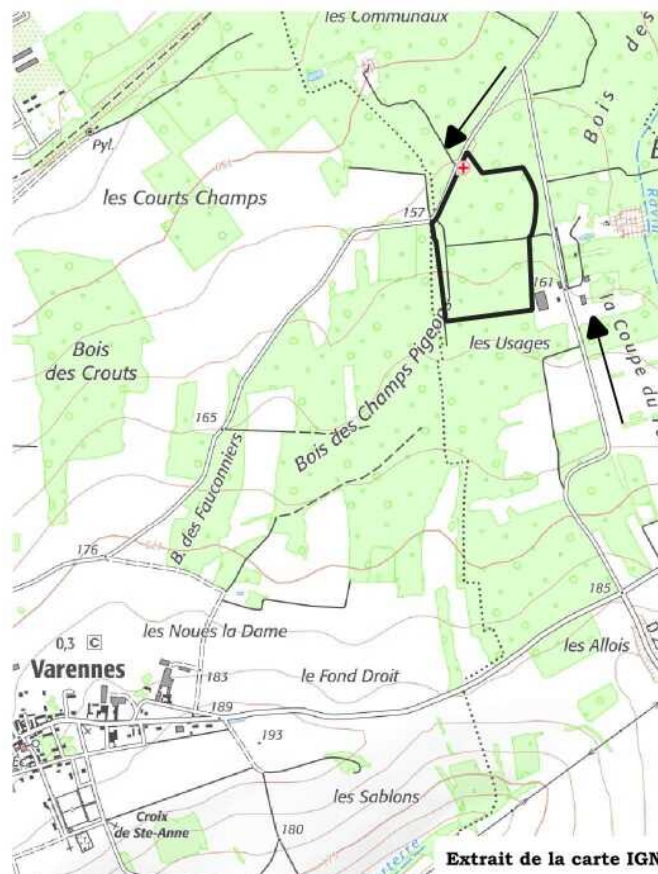
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :
Réseau téléphonique SFR correct

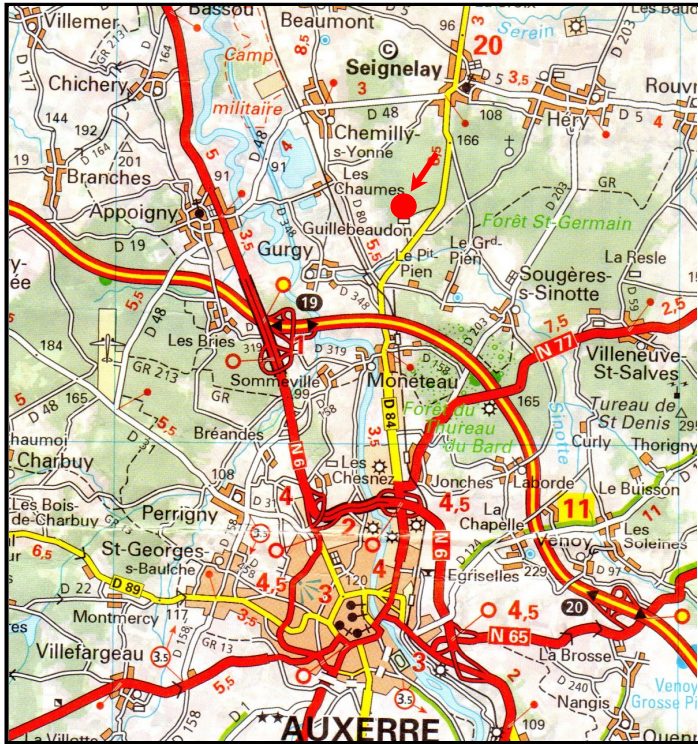
Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 55 ' 22.77" / Long E. 3° 48 ' 11.48"



Extrait de la carte IGN





Département : Yonne

Communes : Seignelay et Gurgy

Lieu-dit : Château de Guillebaudon

Parcelles cadastrales :

- Gurgy : AK 17 et AY 10
- Seignelay : C 1597

Surface : 33 Ha 00

Nature de la coupe : Sanitaire et amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	459 m³ 70
Volume moyen :	1 m³ 47

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Propriétaire : G.F. Bois Berthon Guillebaudon

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

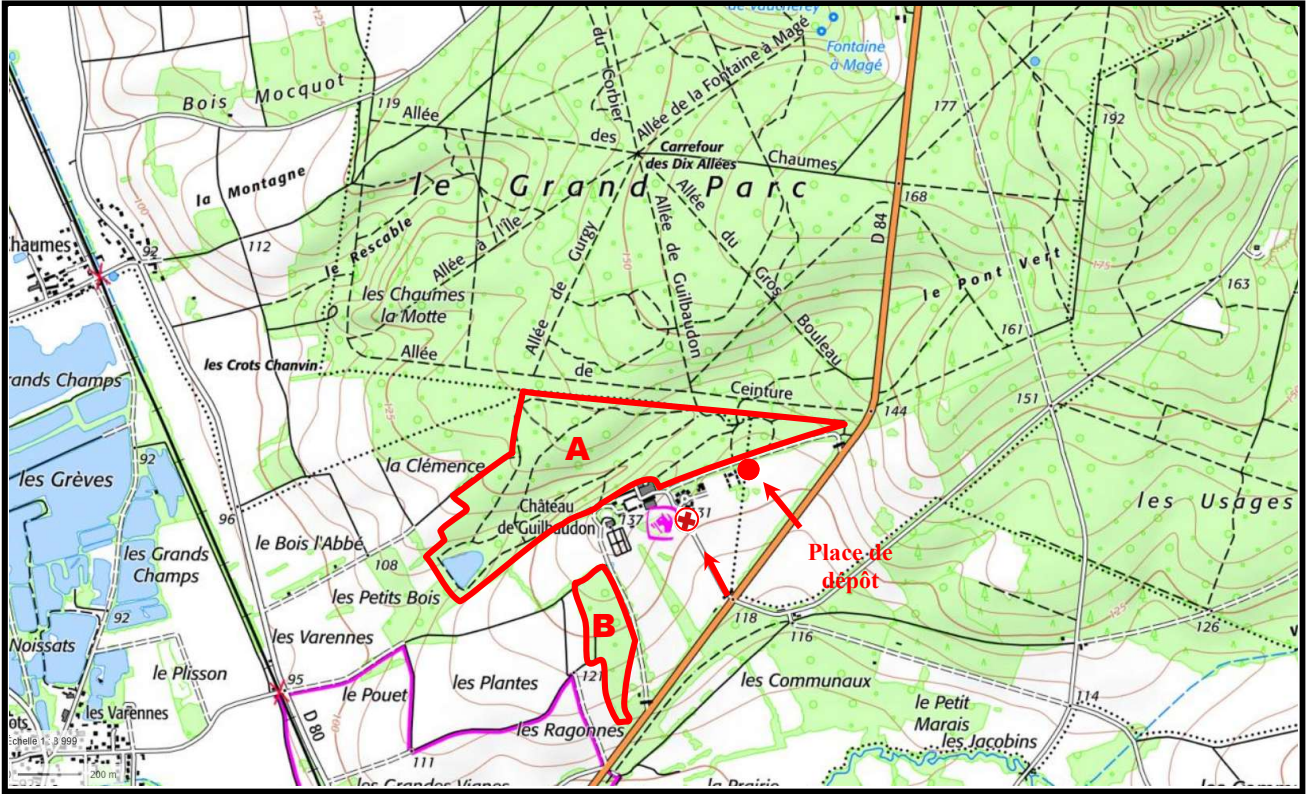
Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	270
Lot A (Château de Guillebaudon)															
301 Chênes	14	30	40	38	40	31	25	21	22	20	9	8	2		1
431 m³ 20	24 m³ 65		120 m³ 70			131 m³ 40			120 m³ 75			29 m³ 40			4m³30
{ 7 gélivés			1			4			1	1					
Dont { 1 foudroyé							1								
{ 1 chablis								1							
1 Chêne sec (2 m³ 00)								1							
9 Frênes			1	1	2			3			2				
14 m³ 25			4 m³ 40					5m³20			4m³65				
Lot B (Parc du Château de Guillebaudon)															
11 Chênes					1	1		3		3		1	1	1	
26 m³ 50					1m³25	7 m³ 10				7m³50		10 m³ 65			
Dont 1 gélivé								1							

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A.** : Non assujetti
 - **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.
 - **Débardage** : Sur sol sec.
 - **Place de dépôt** : Dans la coupe, en bordure du chemin empierré
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2028.
 - **Paiement** : 1/4 comptant par chèque ou par virement, 1/4 au 31/01/2027, 1/4 au 30/04/2027, et 1/4 au 31/07/2027 par virements cautionnés par une banque.
 - **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

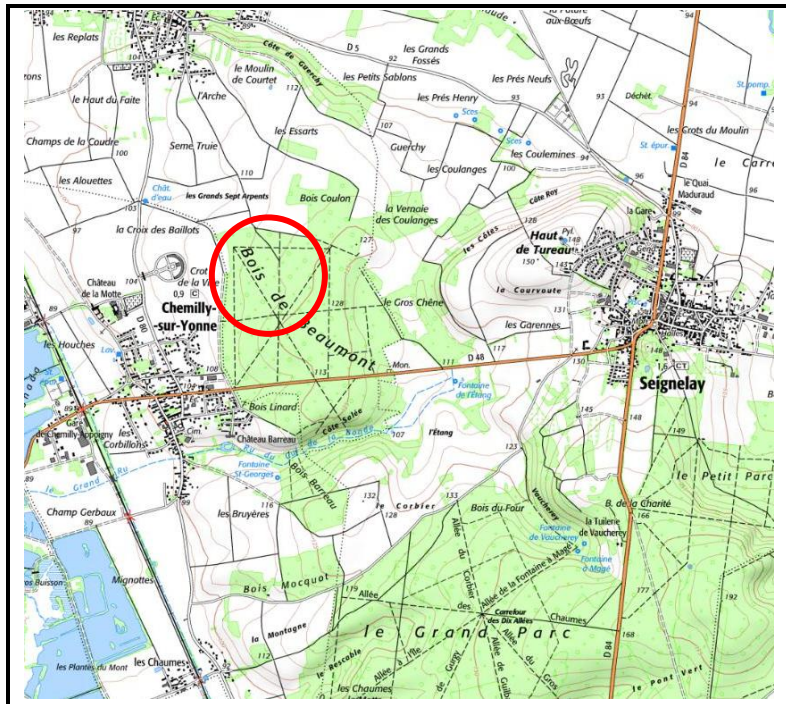




Réseau téléphonique Orange correct

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.876964° - Long. E 3.58781°





Extrait IGN

Départements : Yonne.

Commune : Chemilly-sur-Yonne.

Nom de la forêt : Bois de Beaumont.

Parcelle forestière : 2 (Réf. PSG).

Surface : 17 ha 12.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	318,98 m ³
Volume moyen :	1,56 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : GF de Gouët.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN



8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	160	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Volume
203 Chênes	6	18	19	21	23	22	10	17	18	16	9	11	5	2	3	2	1	317,08 m³
vol. présumé (m³)	15,9		61,9			74,2			92,2			51,3			21,6			
dont tarés					1				1									
dont secs				1	2	1		2		2	1	3			1	1		
1 Pin Sylvestre							1											1,90 m³

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.899659° / Longitude 3.572675°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan.

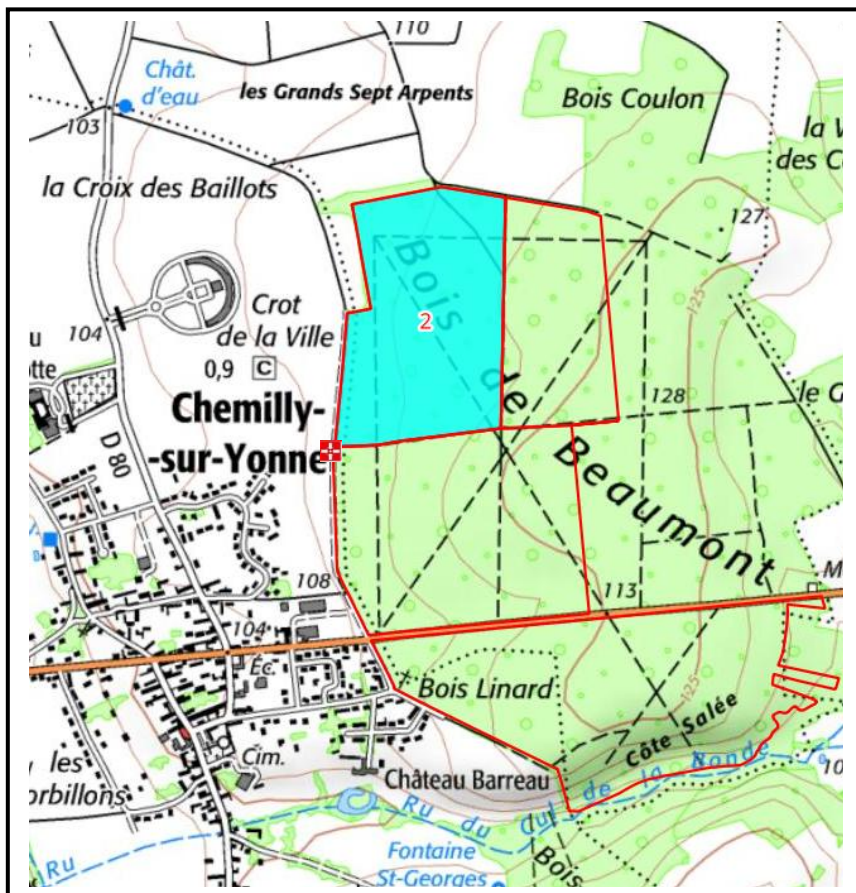
Délai d'exploitation : 31 octobre 2027 et d'enlèvement des produits : 31 mai 2028.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :



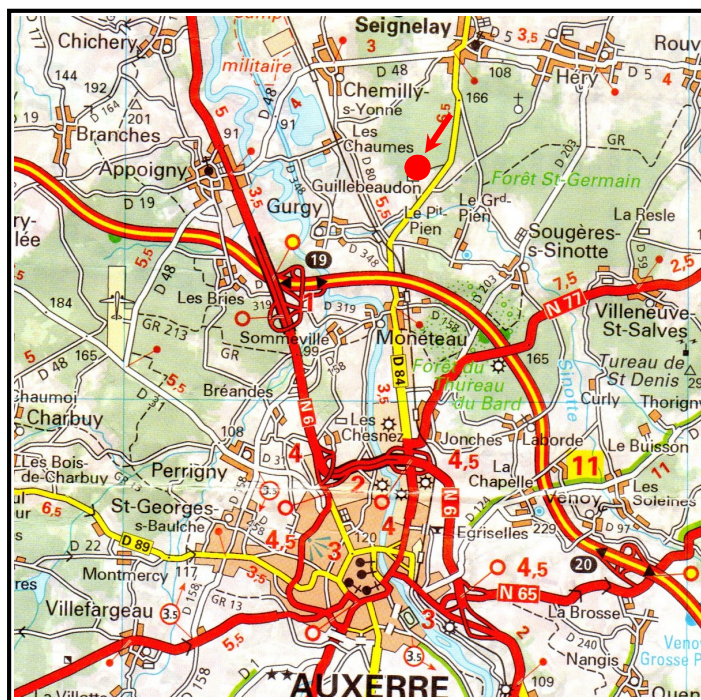
Extrait IGN

L'acquéreur

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Gurgy

Lieu-dit : Guillebaudon

Parcelle cadastrale : AY 13 partie

Surface : 1 Ha 50

Nature de la coupe : Rase

Essence principale :	Grisard
Volume présumé :	175 m ³ 60
Volume moyen :	3 m ³ 25

Marquage : Arbres cerclés à la peinture rouge

Propriétaire : G.F. Bois Berthon Guillebaudon

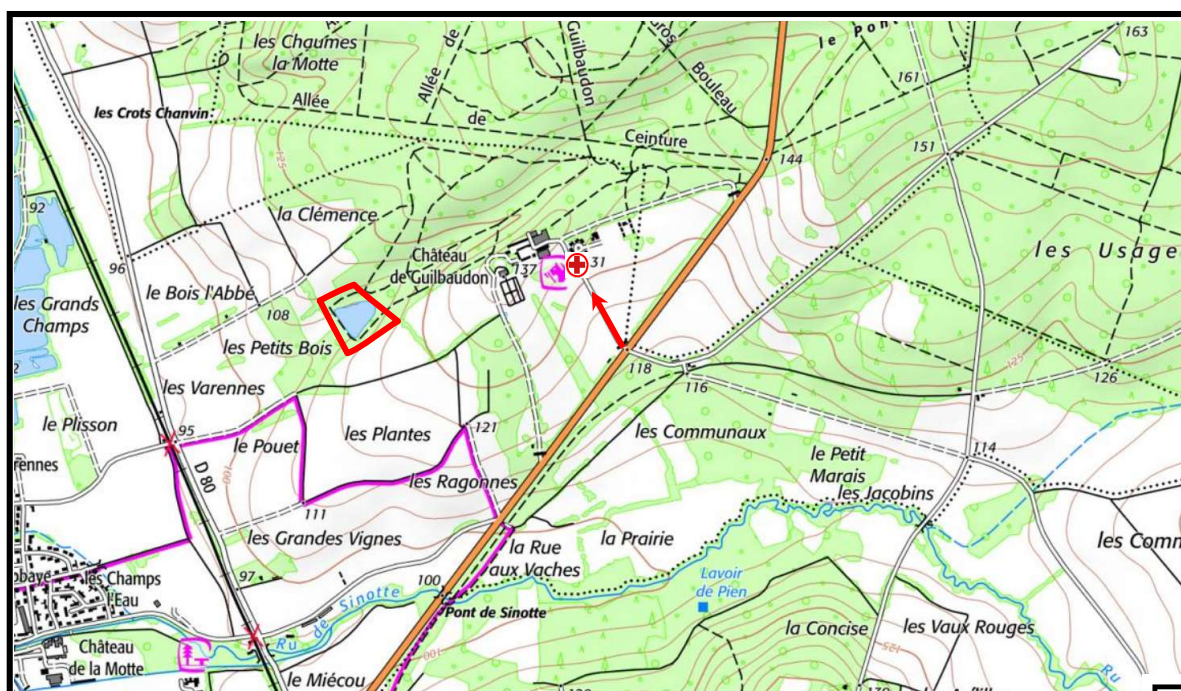
Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260
54 Grisards (Ypréaux)	4	1	6	5	7	4	3	7	7	7	3
175 m ³ 60	175 m ³ 60										
Dont 2 chablis			1			1					

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Non assujéti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage** : Sur sol sec.
- **Places de dépôt** : Dans la parcelle de chênes, voisine, en bordure du chemin empierré.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2027.
- **Paiement** : 1/2 comptant par chèque ou par virement, et 1/2 au 30/01/2027 par virements cautionnés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange correct

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.876964° - Long. E 3.58781°



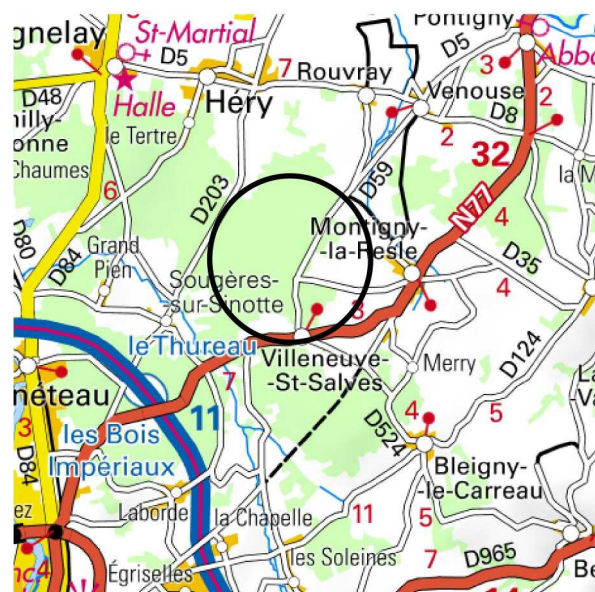
**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Forêt de la Resle



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 7
Référence Forêt de la Resle



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Yonne (89)
Commune Montigny la Resle
Nom de la forêt Forêt de la Resle
N° de parcelle 3 du PSG
Surface 19,12 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
121 Chênes	270 m³	2,235 m³
7 Chênes secs	10 m³	1,420 m³

Propriétaire Groupement Forestier du CHÊNE VERT

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol											Volume
		140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	
121	Chêne	2	2	6	6	46	26	9	12	7	4	1	270 m³
7	Chêne sec	.	3	1	1	1	.	1	.	.	.	.	10 m³
128													280 m³

RÉSERVES : 31 baliveaux et 1 629 chênes ; 14 châtaigniers

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Une attention particulière sera portée aux régénérations naturelles.
Un état des lieux contradictoire sera dressé avant l'abattage des abandons. Prendre rendez-vous quinze jours à l'avance.
Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.
La destruction abusive des régénérations naturelles entraînera le versement d'une indemnité.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



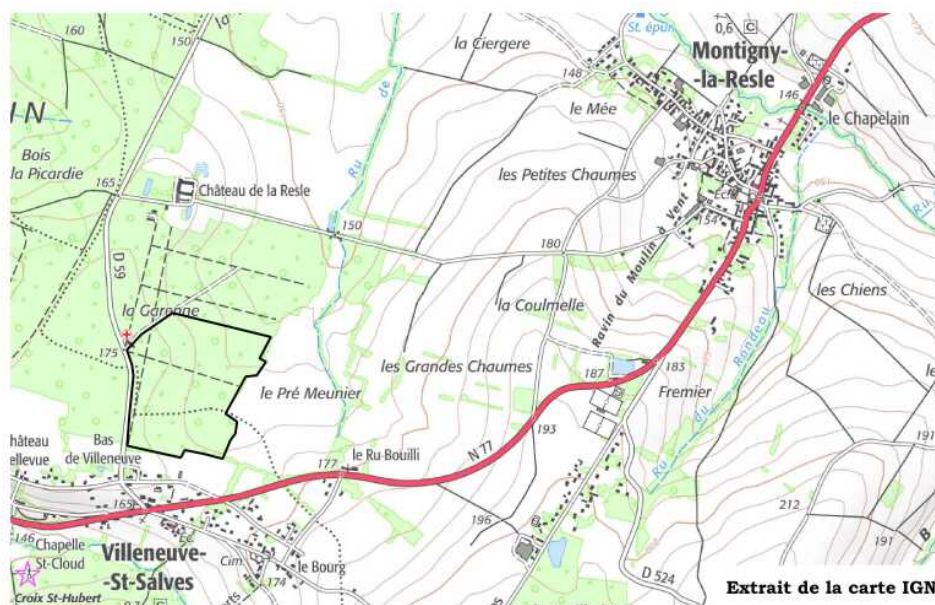
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR55 320 774 714

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 51 ' 37.16" / Long E. 3° 39 ' 0.21"



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois Bourotte



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 8
Référence Bois Bourotte

Département Yonne (89)
Commune Perrigny
Nom de la forêt Bois Bourotte
Parcelles cadastr. AS 24 - 29
Surface 1,58 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

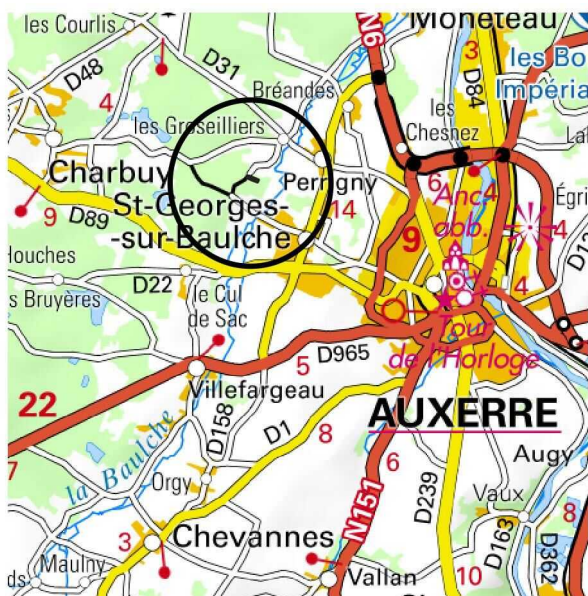
Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
28 Chênes	76 m³	2,701 m³

Propriétaire M. Claude MARTI

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol										Volume
		170	180	200	210	220	230	240	250	260	270	
28	Chêne	1	3	6	5	4	3	1	1	2	2	76 m³
28												76 m³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



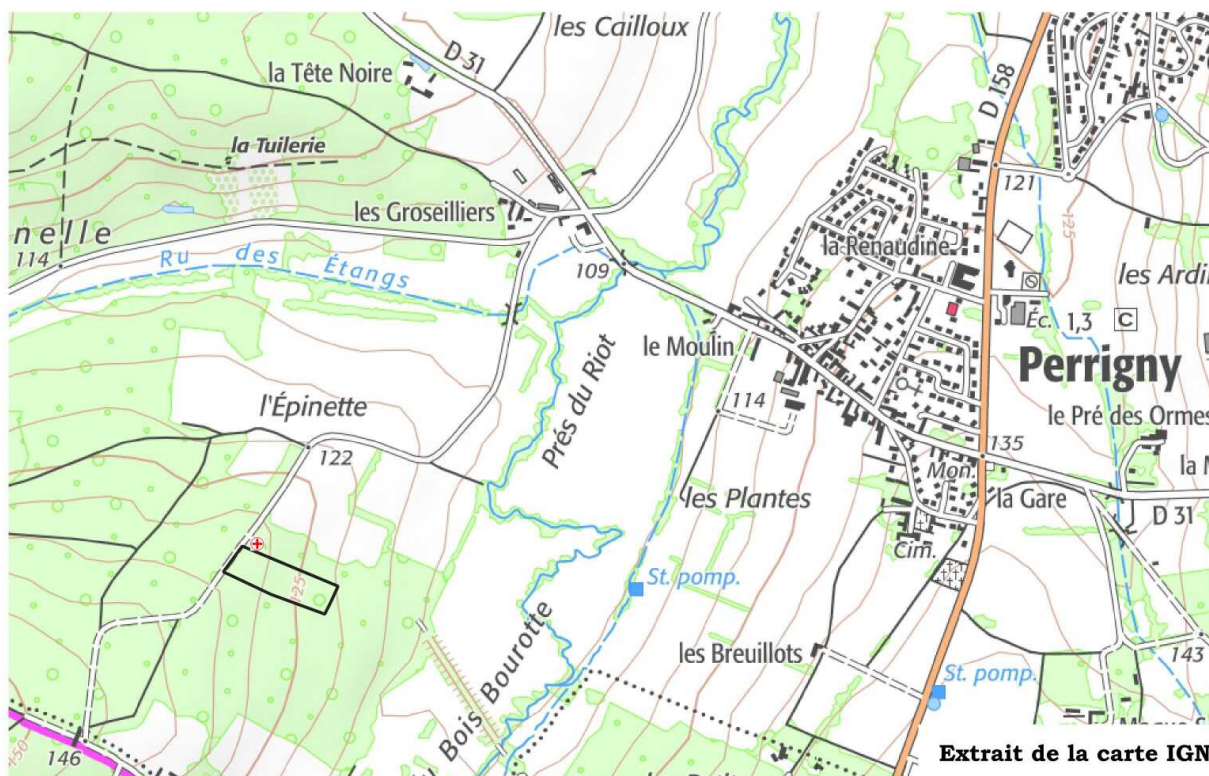
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 49 ' 1.15" / Long E. 3° 31 ' 6.64"



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois de Maillot et autres bois



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

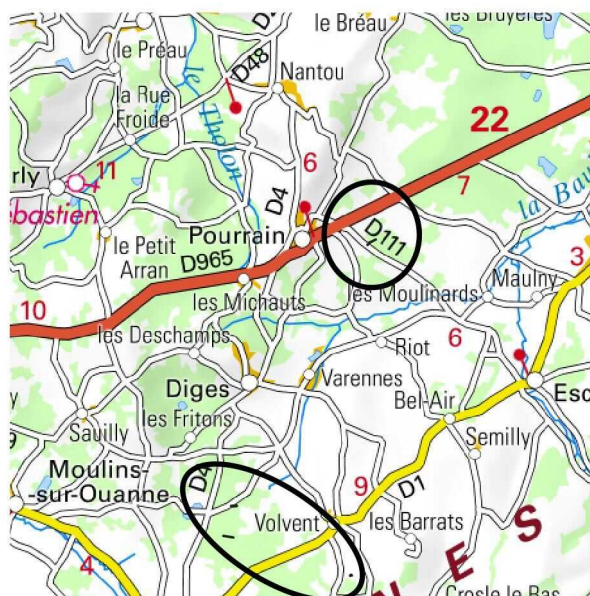
ARTICLE 9
Référence Bois de Maillot et autres bois

Département Yonne (89)
Communes Diges & Pourrain
Nom de la forêt Bois de Maillot et autres bois
Parcelles cadastr. F 370 - 568 - ZW 77 - ZN 59 (Pourrain)
Surface 0,89 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
29 Chênes	68 m ³	2,338 m ³
1 Chêne sec	3 m ³	
13 Frênes	21 m ³	1,626 m ³
9 Frênes secs	14 m ³	1,563 m ³
1 Chêne chablis	2 m ³	
1 Châtaignier	1 m ³	

Propriétaire Madame Marina BUTTE et Monsieur Mikaël BUTTE

Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol													Volume
		130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	260	
27	Chêne	.	1	2	5	2	3	2	2	4	1	1	2	2	68 m ³
1	Chêne sec	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	3 m ³
13	Frêne	2	1	3	1	.	2	1	1	1	1	.	.	.	21 m ³
9	Frêne sec	2	.	1	1	.	1	2	2	.	.	.	.	.	14 m ³
1	Chêne chablis	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	2 m ³
1	Châtaignier	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 m ³
54															109 m³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/2 au comptant, 1/2 à 3 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.





Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 41 ' 51.23" / Long E. 3° 24 ' 10.45"

2ème Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 45 ' 15.15" / Long E. 3° 25 ' 45.49"



Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)

Bois de Fontaine Pigeon



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 10
Référence Bois de Fontaine Pigeon

Département Yonne (89)
Commune Pourrain
Nom de la forêt Bois de Fontaine Pigeon
Parcelles cadastr. ZN 54-56-57-58
Surface 1,15 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

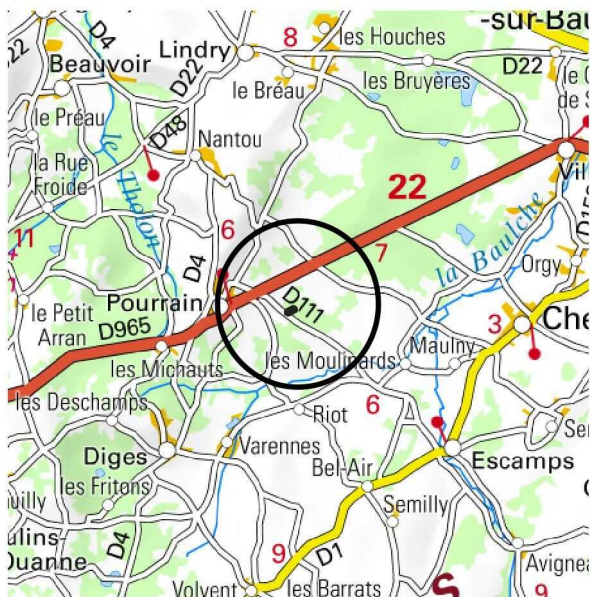
Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
8 Chênes	15 m ³	1,885 m ³
7 Frênes	9 m ³	1,259 m ³
1 Frêne sec	2 m ³	

Propriétaire M. Pierre MAISON

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol							Volume
		130	140	150	160	170	180	190	
8	Chêne	.	.	.	.	3	4	1	15 m ³
7	Frêne	3	1	2	1	.	.	.	9 m ³
1	Frêne sec	.	.	.	1	.	.	.	2 m ³
16									25 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture orange.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



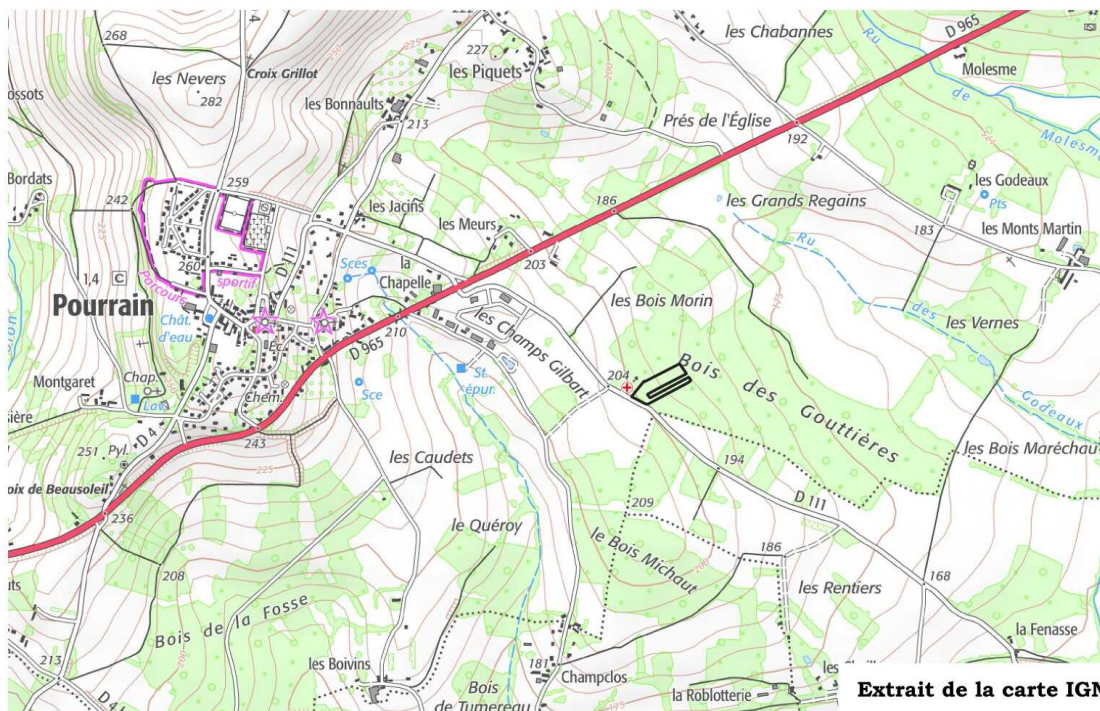
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlement : Comptant

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

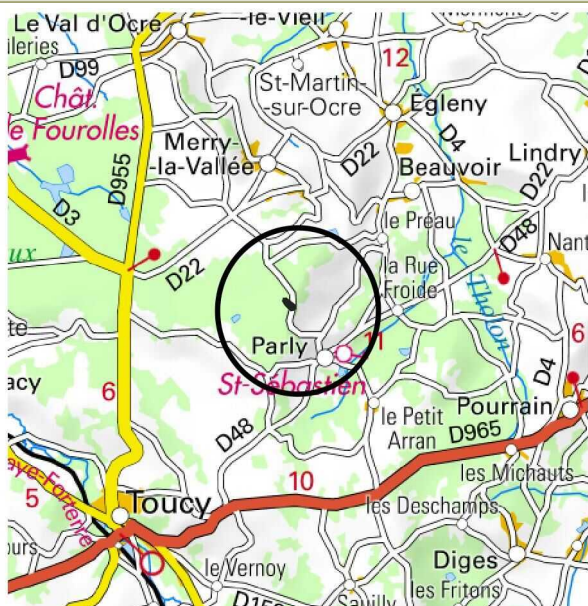
Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 45 ' 14.34" / Long E. 3° 25 ' 46.18"



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois des Chaumes d'Echelotte



MICHELIN - E. 1 / 150 000



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 11

Référence Bois des Chaumes d'Echelotte

Département Yonne (89)
Commune Parly
Nom de la forêt Bois des Chaumes d'Echelotte
Parcelle cadastr. B 368
Surface 1,16 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
76 Chênes	144 m³	1,892 m³

Propriétaire M. Jean-Christophe EDERLE et M. Luc ROUX

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	260	Volume
76	Chêne	1	3	4	3	15	17	14	9	2	2	3	2	1	144 m³
76															144 m³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/2 au comptant, 1/2 à 3 mois

TVA : Non assujetti

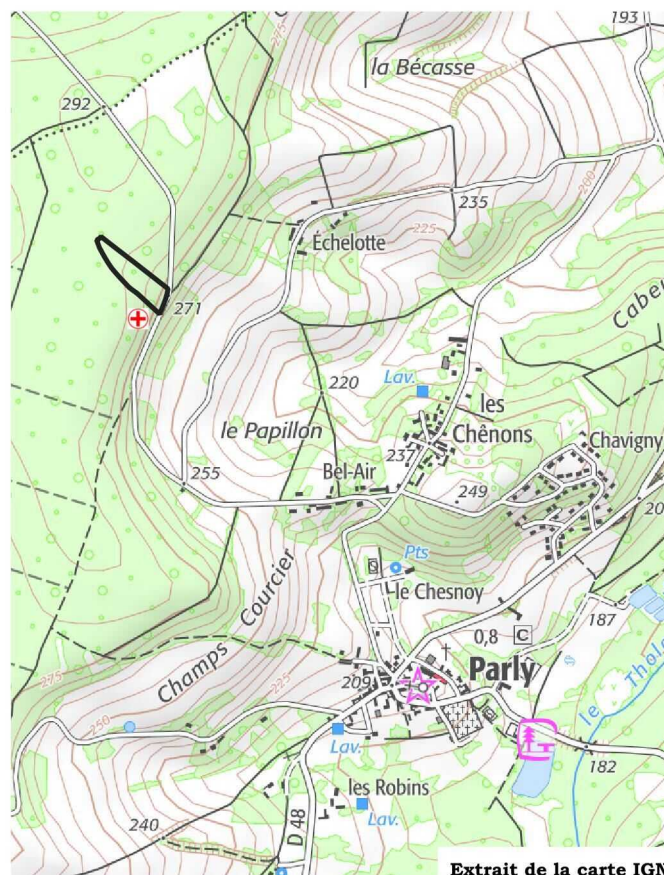
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :
Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 46 ' 23.19" / Long E. 3° 20 ' 19.61"

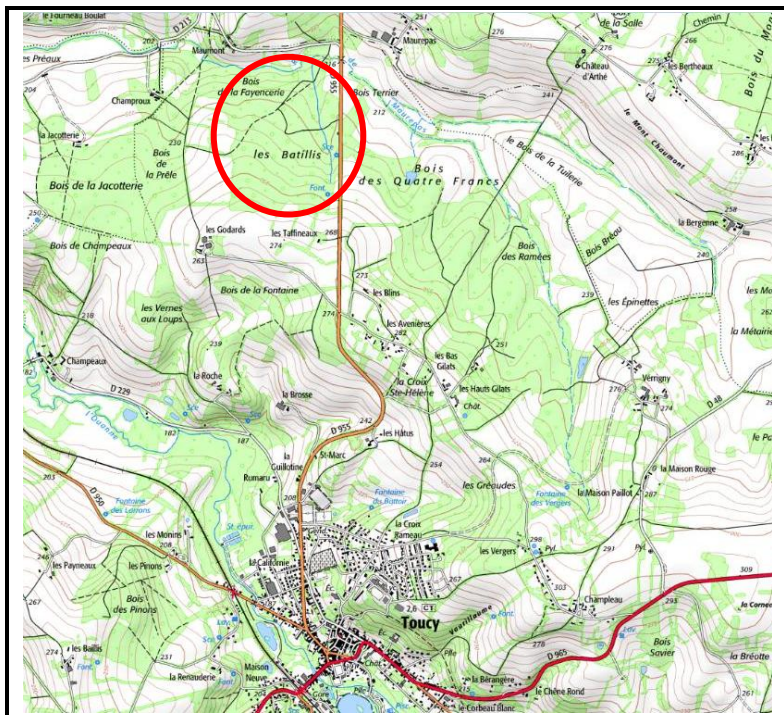


Extrait de la carte IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art n° -Forêt des Batillis-P 3



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2560.

Département : Yonne (89).

Commune : Toucy.

Nom de la forêt : Forêt des Batillis.

Parcelle forestière : 3 (Réf. PSG).

Surface : 15 ha 19.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	251,53 m³
Volume moyen :	1,17 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE.

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
215 Chênes	9	39	28	37	29	27	14	9	7	5	7	2		2	251,53 m³
vol. présumé (m³)	32,7		93,8			71,9			41,2		12,0				
dont gélifs		1		5	3	4	2	2	1	1					

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.764475°/Longitude 3.294345°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Un dépôt empierré va être aménagé début 2027 au début du chemin d'accès.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 octobre 2028.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

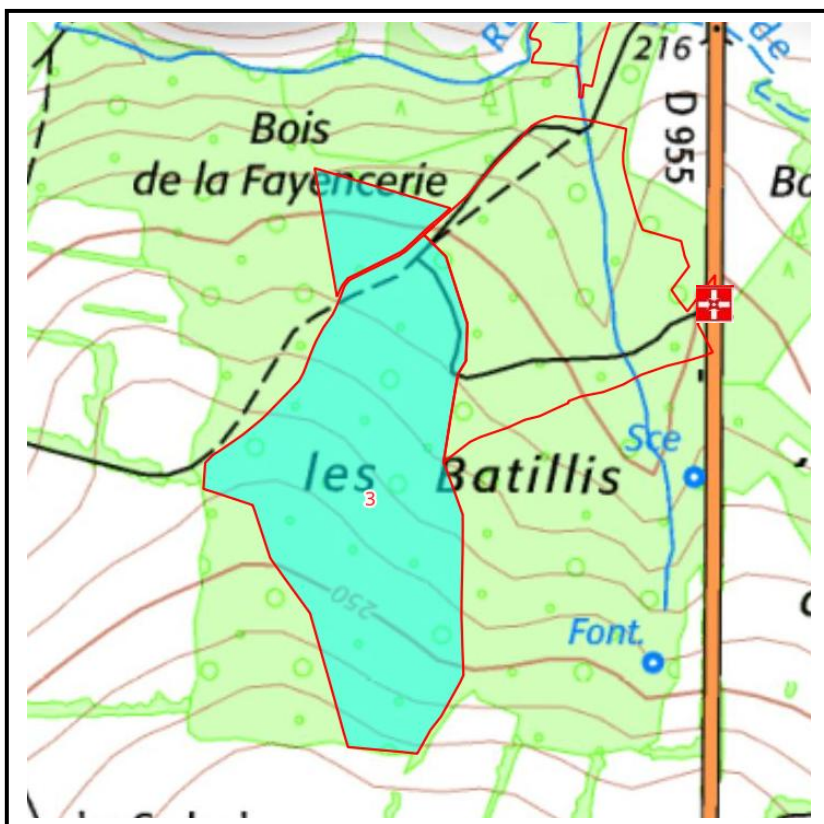
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Forêt des Brandons



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 13
Référence Forêt des Brandons

Département Yonne (89)
Commune Leugny
Nom de la forêt Forêt des Brandons
N° de parcelles 1p - 4 - 7p - 8 du PSG
Surface 23,47 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
132 Chênes	291 m³	2,204 m³
3 Chênes secs	4 m³	1,248 m³
1 Douglas	2 m³	

Propriétaire Groupement Forestier du CHÊNE VERT
Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

			Circonférences à 1,30 m du sol											
Nbre	s.Lot	Essence	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume
27	Parc. 1p	Chêne	.	3	5	3	3	7	1	4	.	1	.	56 m³
2	Parc. 1p	Chêne sec	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	3 m³
1	Parc. 1p	Douglas	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2 m³
30	Parc. 1p	Total Parc. 1p	1	4	6	3	3	7	1	4	.	1	.	60 m³
63	Parc. 4	Chêne	1	4	4	19	18	11	3	2	1	.	.	135 m³
1	Parc. 4	Chêne sec	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 m³
64	Parc. 4	Total Parc. 4	2	4	4	19	18	11	3	2	1	.	.	136 m³
21	Parc. 7p	Chêne	.	.	.	2	4	1	4	2	3	3	2	60 m³
21	Parc. 7p	Total Parc. 7p	.	.	.	2	4	1	4	2	3	3	2	60 m³
21	Parc. 8	Chêne	1	3	2	9	3	2	1	.	.	.	.	40 m³
21	Parc. 8	Total Parc. 8	1	3	2	9	3	2	1	.	.	.	.	40 m³
136														296 m³

RÉSERVES : 199 baliveaux et 777 chênes en parcelle 4 ; 21 baliveaux et 372 chênes en parcelle 8

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Une attention particulière sera portée aux régénérations naturelles.
Un état des lieux contradictoire sera dressé avant l'abattage des abandons. Prendre rendez-vous quinze jours à l'avance.
Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.
La destruction abusive des régénérations naturelles entraînera le versement d'une indemnité.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

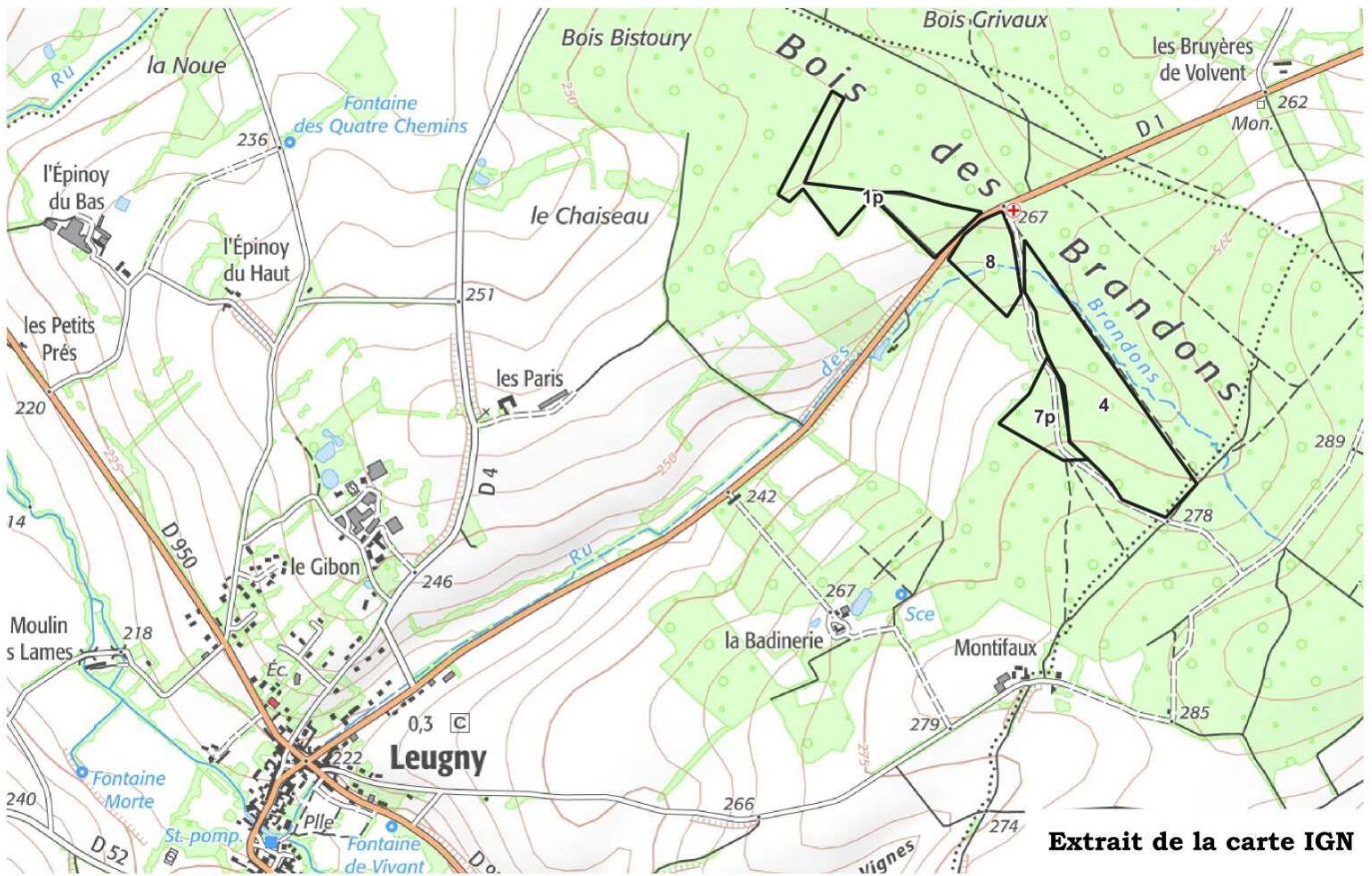
Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR55 320 774 714

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



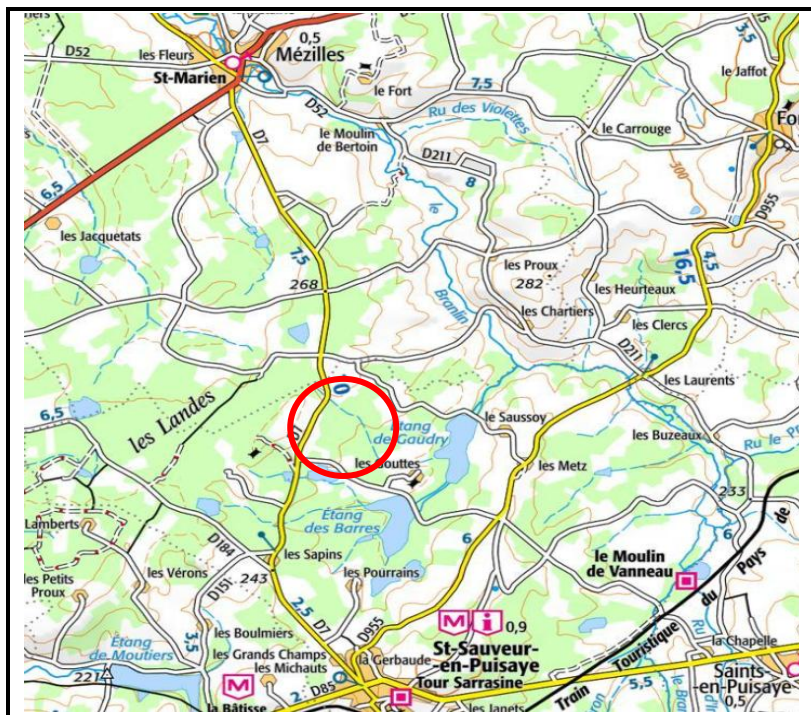


Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 41 ' 46.2" / Long E. 3° 23 ' 59.03"





Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Saint-Sauveur-en-Puisaye.

Nom de la forêt : Bois des Gendrons.

Parcelle forestière : 4 (Réf. PSG).

Surface : 7 ha 75.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	120,97 m³
Volume moyen :	1,22 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : INDIVISION GEORGE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN



8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



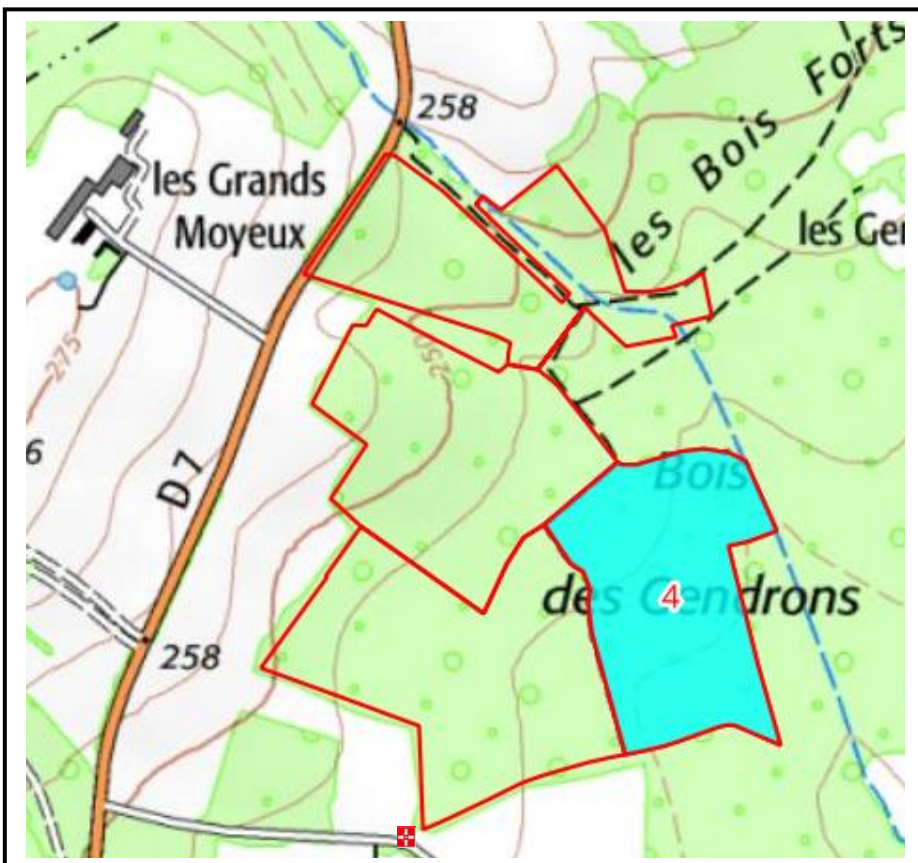
Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
99 Chênes	12	15	12	10	12	12	10	5	5	3	2			1	120,97 m³
vol. présumé (m³)	17,8		34,4			43,0			22,3			3,4			
dont tarés				1				2	1	1					
dont gélifs	1	1													
dont secs				1	1										

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00**Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité****Conseillé :** Latitude 47.649308°/Longitude 3.187684°**Couverture téléphonique satisfaisante :** non
(www.monreseaumobile.fr)**Conditions particulières**

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.**Abattage :** câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.**Débardage :** sur sol sec.**Place de dépôt :** en bordure de route au nord.**Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :**
15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

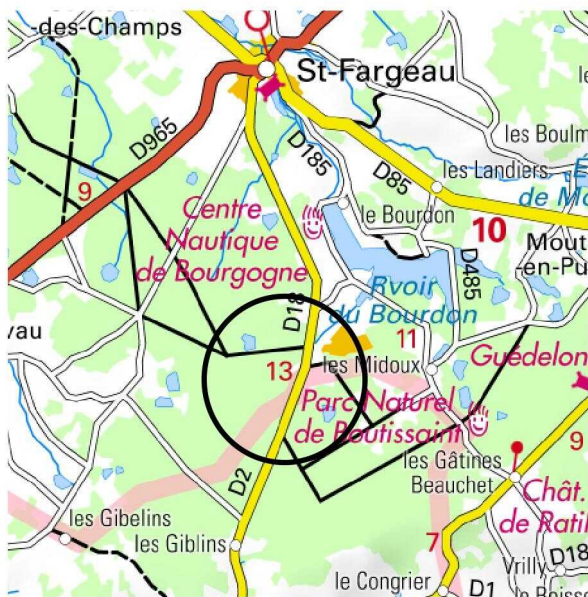
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.**Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :** 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.**Prix :****L'acquéreur****La caution :**

Extrait IGN



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois de la Poterie



MICHELIN - E. 1 / 150 000



**EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE**

ARTICLE 15
Référence Bois de la Poterie

Département Yonne (89)
Commune Saint-Fargeau et Saint-Amand en Puisaye
Nom de la forêt Bois de la Poterie
N° de parcelle 2 du PSG
Surface 16,37 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
98 Chênes	206 m ³	2,102 m ³
8 Chênes secs	11 m ³	1,375 m ³
8 Frênes	9 m ³	1,123 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÊNAIE

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol													Volume
Nbre	Essence	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	
98	Chêne	.	2	3	5	8	2	10	21	21	10	8	7	1	206 m ³
8	Chêne sec	.	.	1	1	1	2	2	1	.	.	.	.	.	11 m ³
8	Frêne	1	1	1	1	4	.	.	.	.	.	.	.	.	9 m ³
114															226 m³

RÉSERVES : 803 chênes et 4 cormiers

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Débardage par temps sec et sol porteur.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

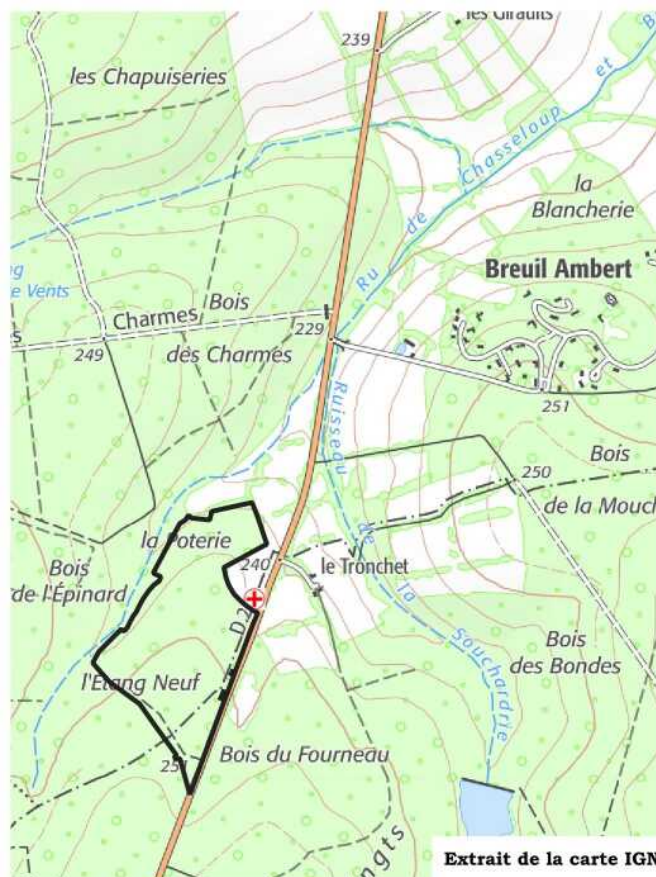
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :
Réseau téléphonique SFR correct

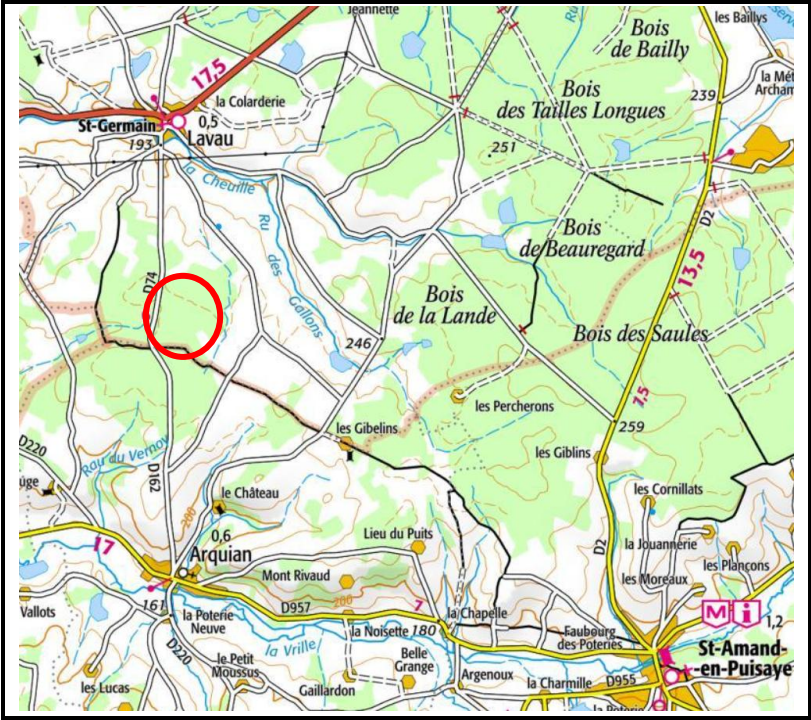
Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 35 ' 4.36" / Long E. 3° 4 ' 46.31"



Extrait de la carte IGN





Extrait IGN

Département : Yonne (89).
Commune : Lavau.
Nom de la forêt : Forêt des Tailles d'Arquian
Parcelles forestières : 10 et 13 (Réf. PSG).
Surface : 12 ha 65.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	184,67 m³
Volume moyen :	1,28 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.
Réserves : Tout arbre non marqué.
Propriétaire : Organisation Européenne pour la recherche nucléaire (CERN).
Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**
8 Avenue du Général Leclerc
89170 SAINT-FARGEAU
Tél : 06.33.51.43.00
mathieu@labbe.expertforestier.com

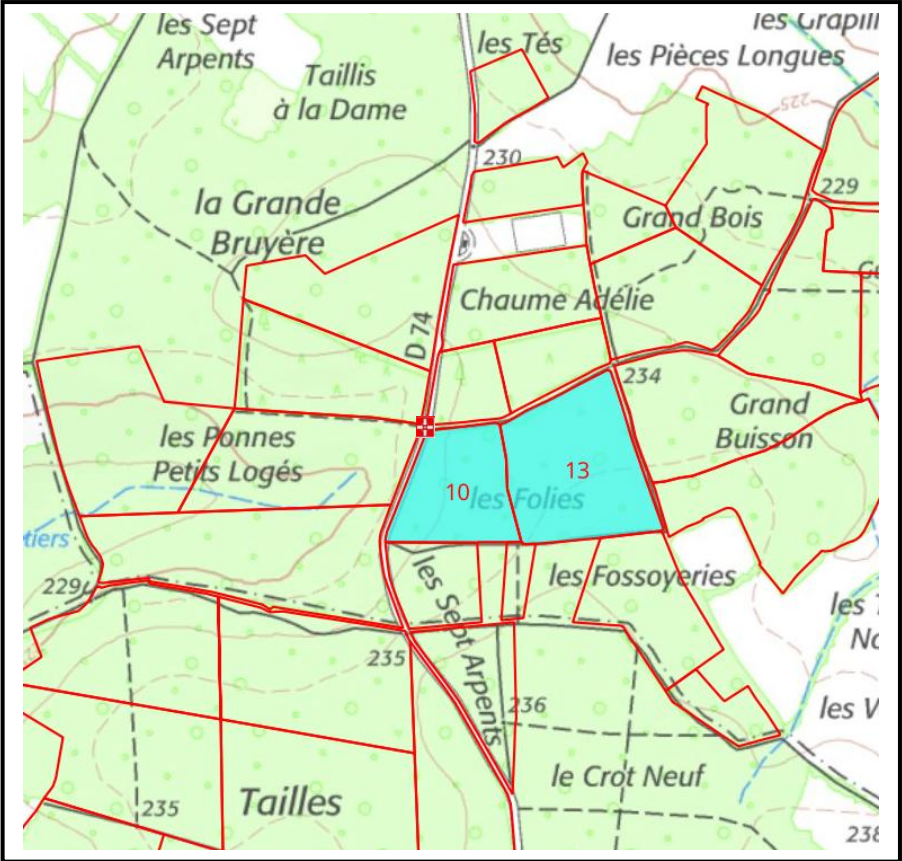


Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	Volume
10	45 Chênes	3	5	3	7	5	5	10	3	2		2	57,71 m³
13	99 Chênes	7	7	12	11	16	13	9	8	9	4	3	126,96 m³
TOTAL	144 Chênes	10	12	15	18	21	18	19	11	11	4	5	184,67 m³
	dont gélif								1				
	dont sec						1						

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00
Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité
Conseillé : Latitude 47.572482°/Longitude 2.985171°
Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.
Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.
Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.
Débardage : sur sol sec.
Place de dépôt : en bordure de route.
Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027.
Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.
Prix :



Extrait IGN

L'acquéreur La caution :



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois des Esserts



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 17
Référence Bois des Esserts

Département Nièvre (58)
Commune Saint-Bonnot
Nom de la forêt Bois des Esserts
N° de parcelle 6 du PSG
Surface 4,74 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

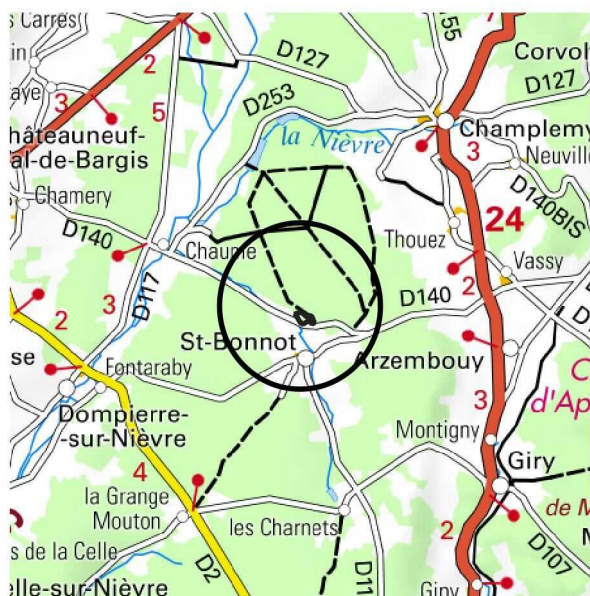
Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
61 Chênes	129 m³	2,111 m³

Propriétaire Groupement Forestier du CHÊNE VERT

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol									Volume
		140	150	160	170	180	190	200	210	240	
61	Chêne	1	1	4	3	25	18	6	2	1	129 m³
61											129 m³

RÉSERVES : 437 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR55 320 774 714

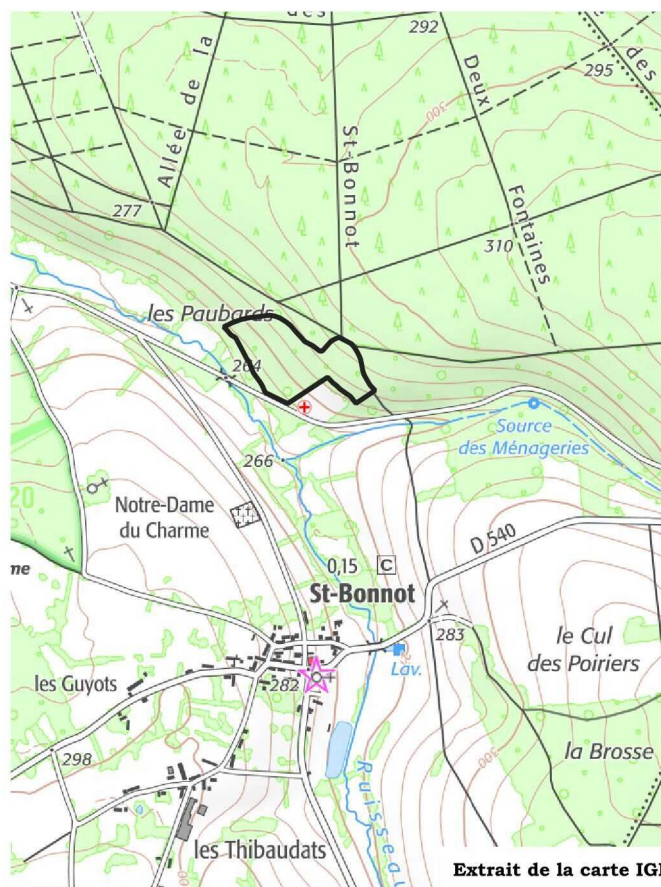
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :
Réseau téléphonique Orange correct

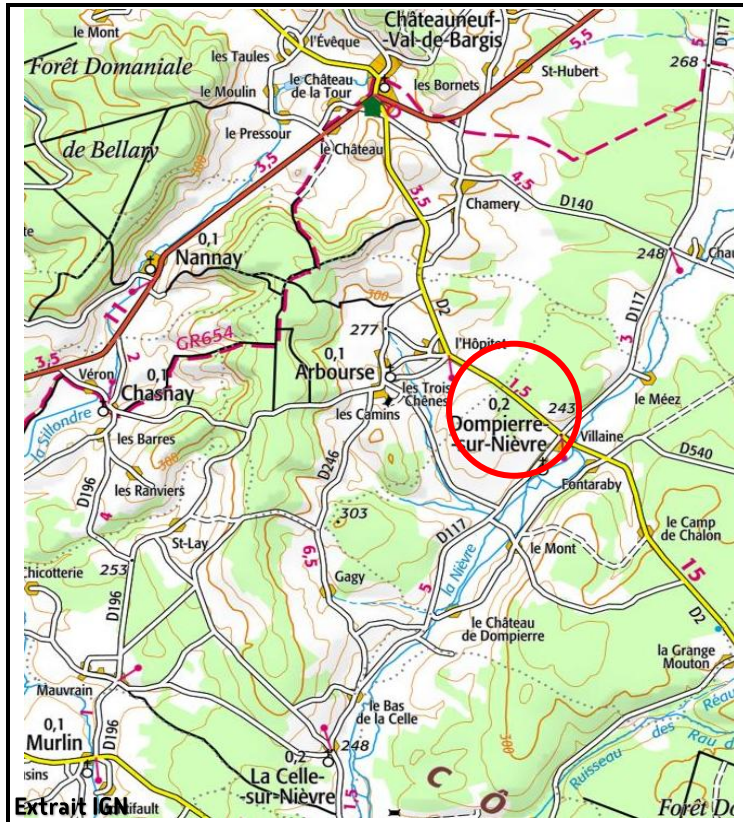
Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 14 ' 58.64" / Long E. 3° 18 ' 49.88"



Extrait de la carte IGN





Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/377.

Département : Nièvre (58).

Commune : Dompiere-Sur-Nievre.

Nom de la forêt : Le Taillis de Villaine.

Parcelles forestières : V12 (Réf. PSG).

Surface : 3 ha 58.

Nature de la coupe : Définitive.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	193,79 m³
Volume moyen :	2,89 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : GF des Trois Massifs.

Expert forestier : Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 SAINT AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Volume
67 Chênes			1		3	8	9	8	9	11	6	9	1	1	1	
vol. présumé (m³)		1,2			21,1			65,7			91,3			14,6		193,79 m³
dont gélif										1						
dont chablis										1						

Visite : Voir le plan-code barrière : 1680.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé :

Latitude 47.245799°/Longitude : 3.249733°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseaumobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et en bordure de route. Faire croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027.

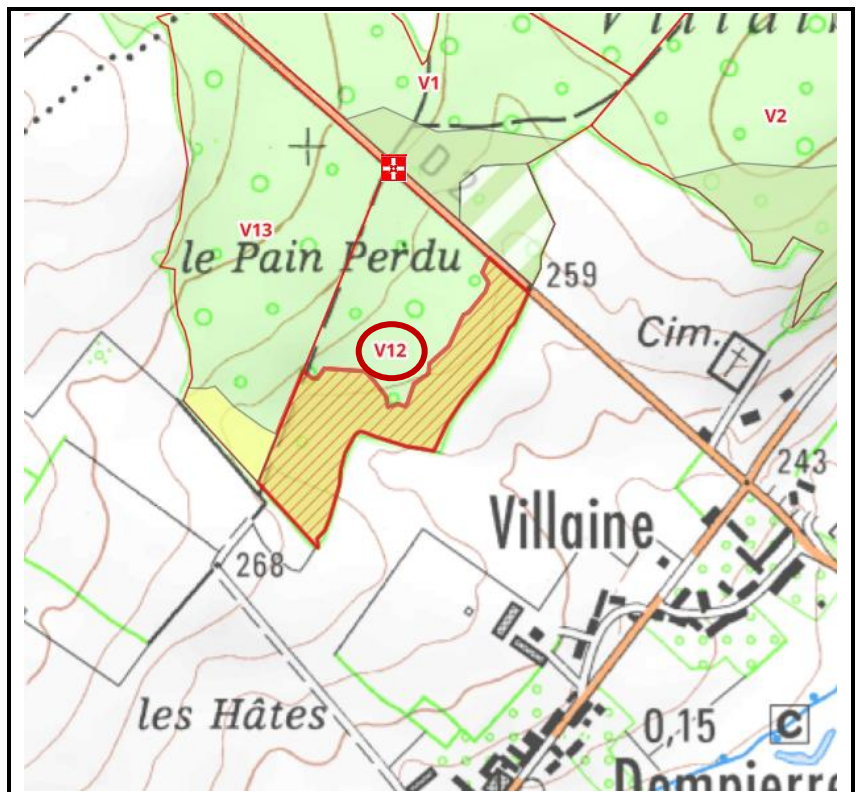
Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

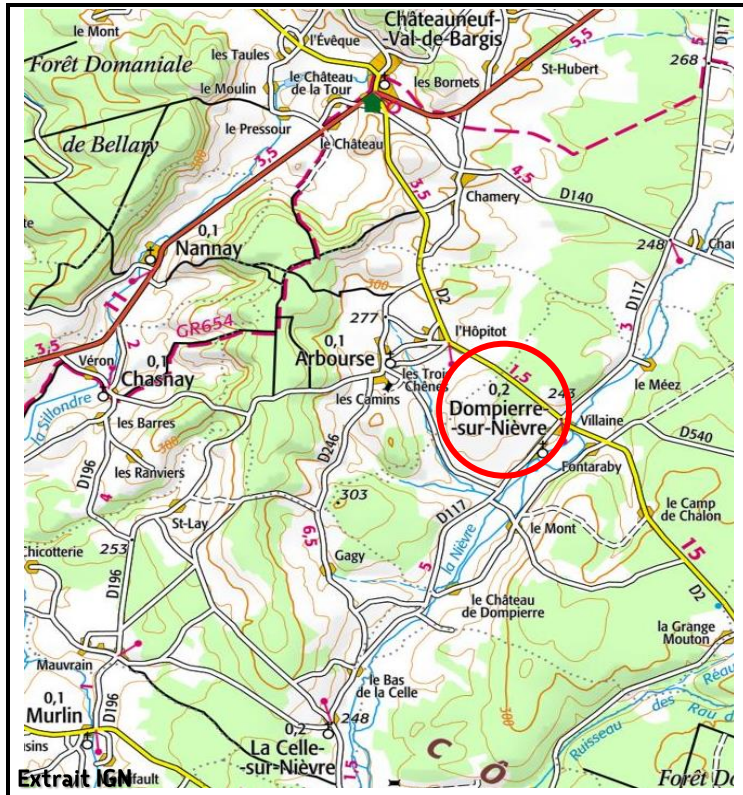
Prix : L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/377.

Département : Nièvre (58).

Commune : Dompierre-Sur-Nièvre.

Nom de la forêt : Le Taillis de Villaine.

Parcelles forestières : V1 et V2 (Réf. PSG).

Surface : 20 ha 82.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	207,63 m³
Volume moyen :	1,73 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : GF des Trois Massifs.

Expert forestier : Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur
58130 SAINT AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
V1	63 Chênes	1	1	2	7	10	3	8	3	14	7	3	1		1	1	1	110,12 m³
	vol. présumé (m³)	1,4		19,8			22,0			51,2			7,2			8,7		
	dont tarés									2								
	8 Hêtres				1		1		2	1	1	1	1					11,59 m³
V2	30 Chênes			3	1		4	4	6	3	1	2	5	1				57,44 m³
	vol. présumé (m³)				3,9		21,6			13,4			18,5					
	dont tarés								1	1								
	dont sec																	
	19 Hêtres			1		2	5	1		2	2	4	1			1		28,48 m³

Visite : Voir le plan-code barrière : 1680.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé :

Latitude 47.245773°/Longitude : 3.249814°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et en bordure de route. Faire croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 octobre 2027.

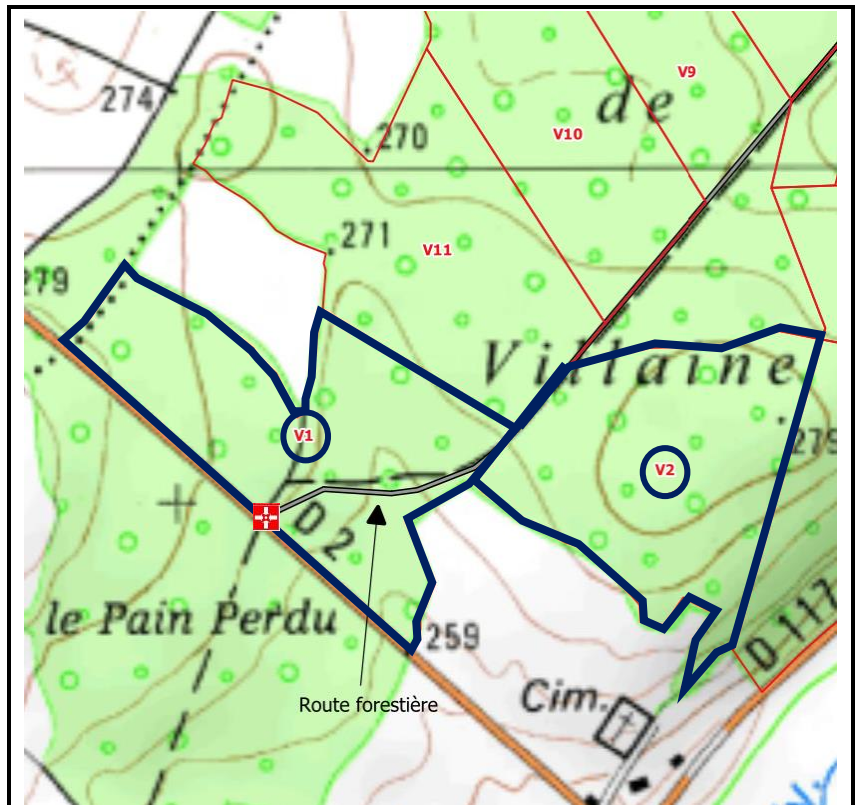
Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :

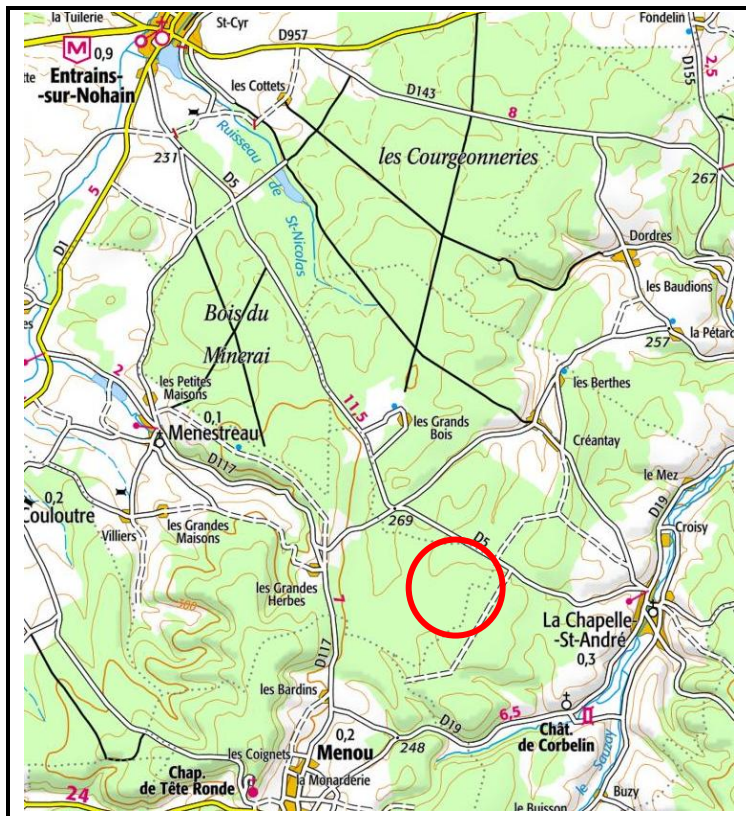
25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix : L'acquéreur : La caution :



Extrait IGN





Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N° 10-21-1/2288.

Département : Nièvre (58).

Commune : La Chapelle-Saint-André.

Nom de la forêt : Forêt du Maugenet.

Parcelle forestière : 13 (Réf. PSG).

Surface : 21 ha 95.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	441,60 m³
Volume moyen :	1,44 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Expert forestier : Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume
261 Chênes	11	21	35	30	34	30	38	22	15	10	6	5	3	1		369,08 m³
vol. présumé (m³)	22,4		103,7			145,7			71,9			25,4				
dont gélifs			6	3	5	4	3	5	3	1	1	1	1			
45 Hêtres				7	6	2	6	8	6	4	1	1		2	2	72,52 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.400823°/Longitude 3.314725°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr)**Conditions particulières**

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

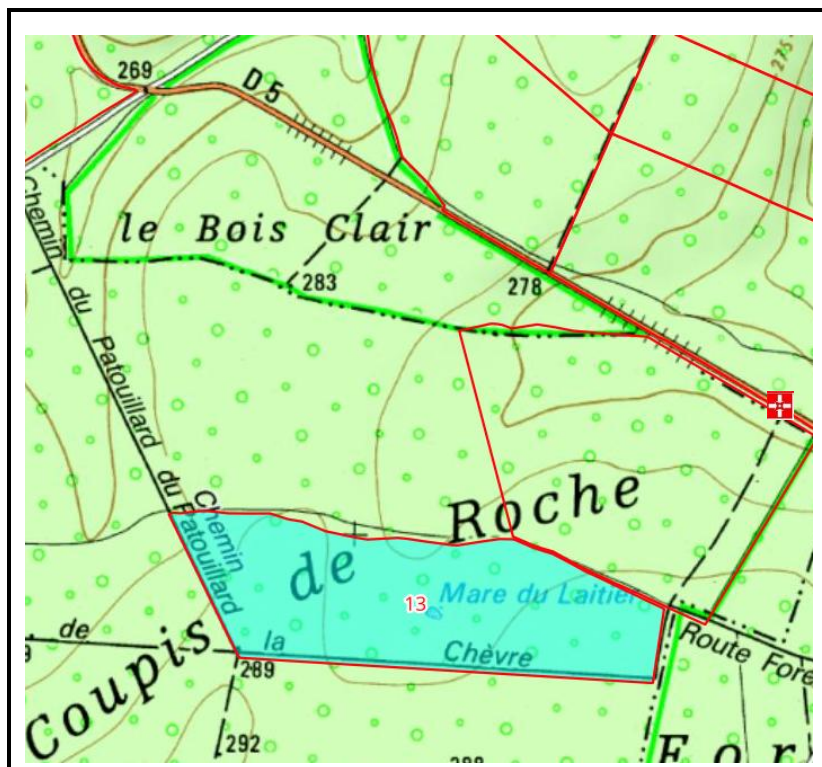
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

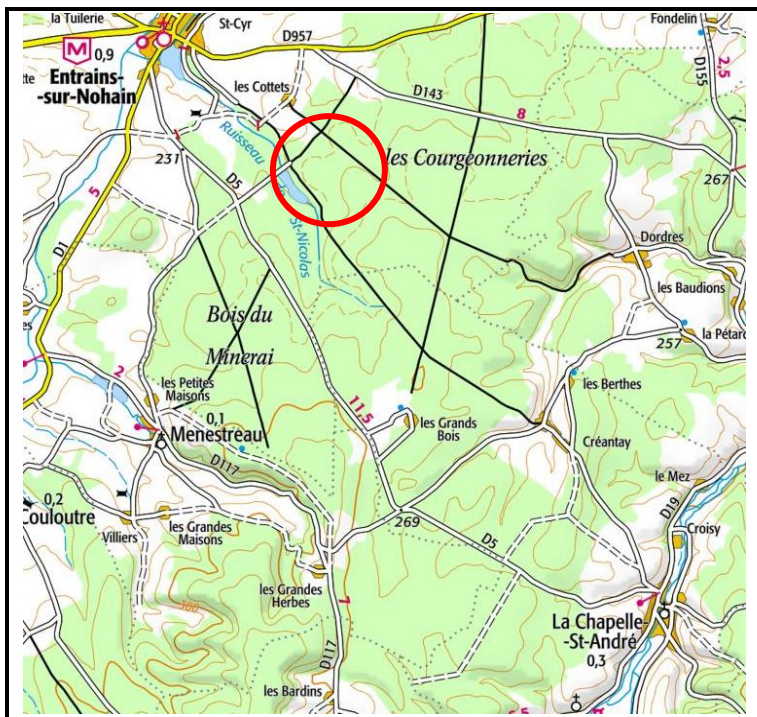


Extrait IGN



Art - Forêt des Dames - P 4

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2732.

Département : Nièvre (58).

Communes : Entrains-sur-Nohain.

Nom de la forêt : Forêt des Dames.

Parcelle Forestière : 4 (Réf. PSG).

Surface : 21 ha 79.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	301,49 m³
Volume moyen :	1,40 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GF FORETS DU REVEILLON.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 av. du Général LECLERC

89 170 St-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
215 Chênes	10	22	24	26	31	30	17	23	16	11	3	1	1	300,27 m³
vol. présumé (m³)	21,9		84,8			118,4			69,8			5,5		
dont chablis		1		2	1	1								
dont gélifs							1	1						
1 Hêtre							1							1,22 m³

Visite : Voir le plan. **Code barrière :** 1953 (tirer sur le cadenas)

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.427837°/Longitude 3.282604°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements.

Place de dépôt : en bord de route forestière.

Délai d'exploitation : 15 octobre 2027.

et d'enlèvement des produits : 31 mai 2028.

Contactez 15 jours avant le commencement des travaux.

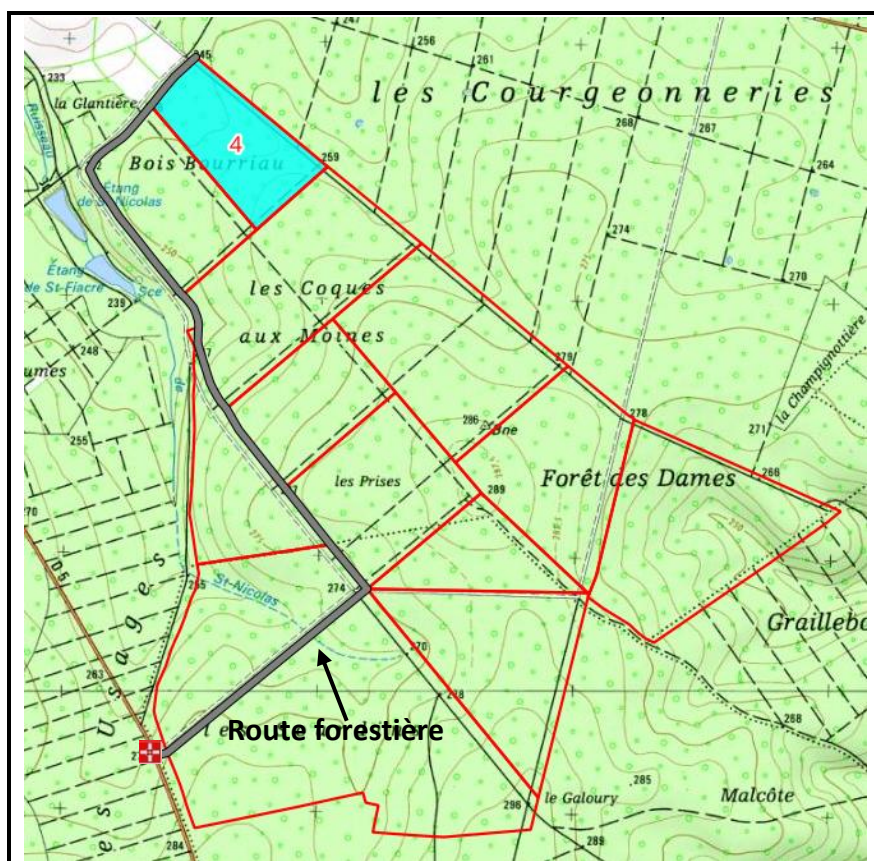
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Forêt du Minerais - P 19



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2732.

Département : Nièvre (58).

Communes : Entrains-sur-Nohain.

Nom de la forêt : Forêt du Minerais.

Parcelle Forestière : 19 (Réf. PSG).

Surface : 22 ha 89.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	199,50 m³
Volume moyen :	1,06 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GF FORETS DU REVEILLON.

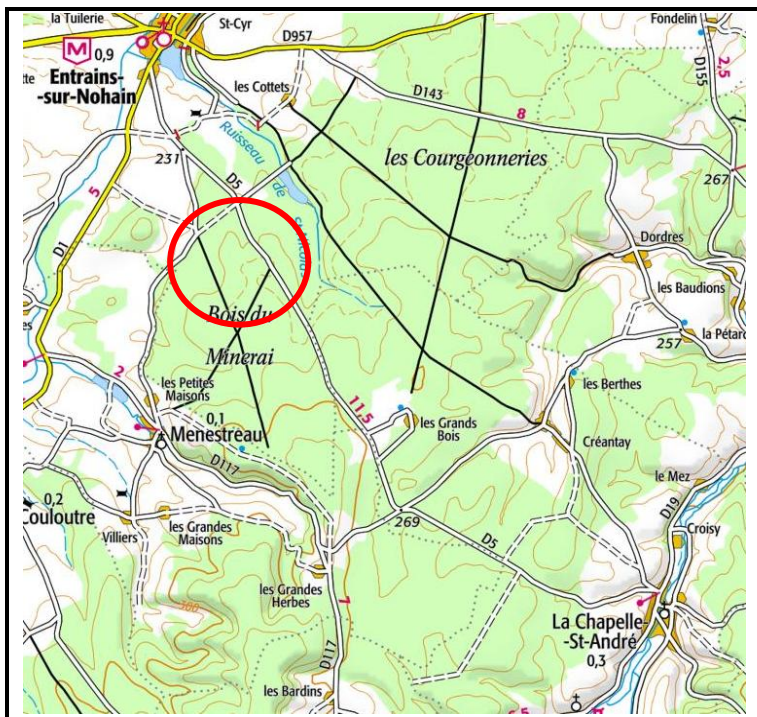
Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 av. du Général LECLERC

89 170 St-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
184 Chênes	11	32	32	34	23	16	14	8	7	3	3			1	195,38 m³
vol. présumé (m³)	27,5		82,6			54,8			27,0			3,4			
dont gélifs	1	2	6	7	8	4	5	3	1						
dont chauffage											1				
4 Hêtres				1	1	1	1								4,12 m³

Visite : Voir le plan. Barrière : 1964 ou 1953

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.439820°/Longitude 3.262005°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements.

Place de dépôt : en bord de route forestière.

Délai d'exploitation 15 novembre 2027.

et d'enlèvement des produits : 31 mai 2028.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

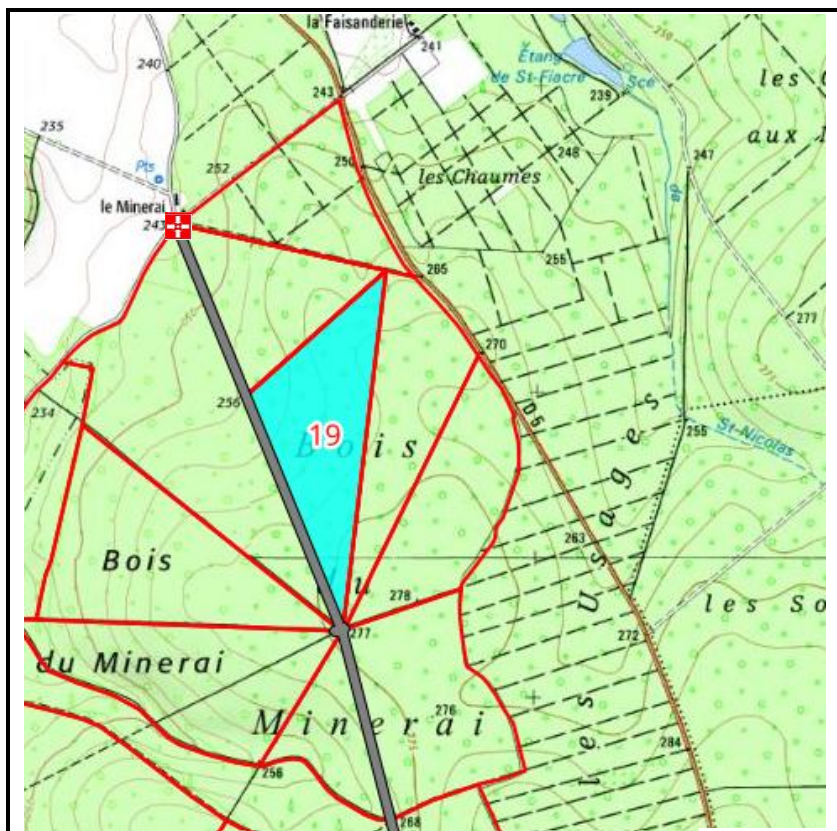
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Forêt du Minéral - P 27



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2732.

Département : Nièvre (58).

Commune : Entrains-sur-Nohain.

Nom de la forêt : Forêt du Minéral.

Parcelle Forestière : 27 (Réf. PSG).

Surface : 36 ha 56.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	387,67 m³
Volume moyen :	1,69 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GF FORETS DU REVEILLON.

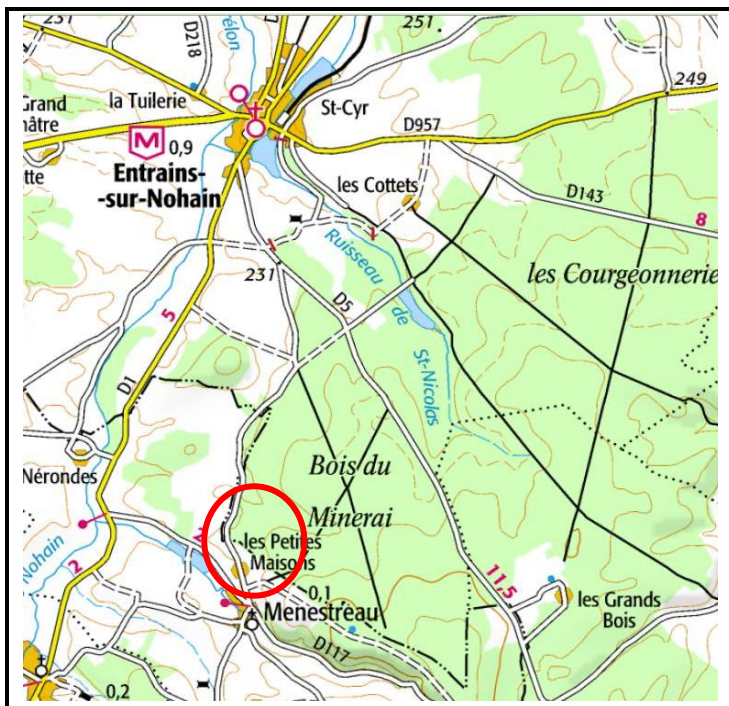
Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 av. du Général LECLERC

89 170 St-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
182 Chênes vol. présumé (m³)	4	3	14	24	24	25	19	13	19	6	11	6	3	5	4	2	309,83 m³
	4,7		66,8			90,1			82,7			43,6			21,8		
dont gélifs			2	2	3	4	1	1	2		1			1			
44 Hêtres		1	8	5	5	2	5	4	2	2	2	1	3	3	1		72,33 m³
4 Châtaigniers			1	1	1	1											5,51 m³

Visite : Voir le plan. Barrière : 1964 ou 1953

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.439828°/Longitude 3.262201°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements.

Place de dépôt : en bord de route forestière.

Délai d'exploitation 15 novembre 2027.

et d'enlèvement des produits : 31 mai 2028.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

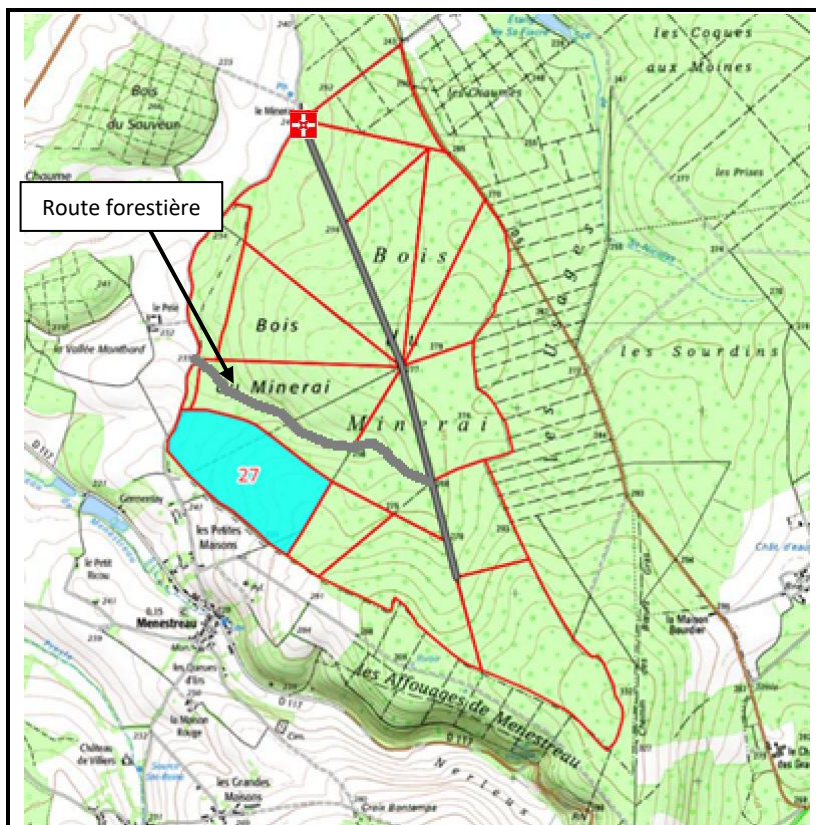
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois de la Garenne



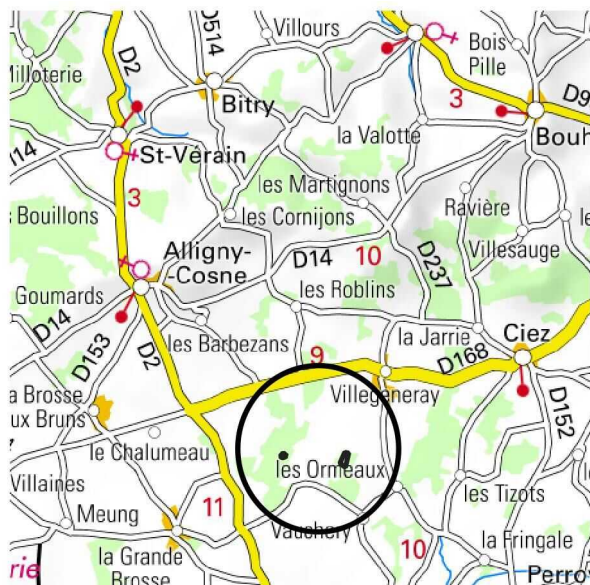
EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 24
Référence Bois de la Garenne

Département Nièvre (58)
Commune Alligny-Cosne
Nom de la forêt Bois de la Garenne
Parcelles cadastr. ZI 142 - ZK83
Surface 3,39 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
64 Chênes	138 m ³	2,160 m ³
3 Châtaigniers	4 m ³	1,213 m ³

Propriétaire Mme Françoise CHEVEAU
Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

			Circonférences à 1,30 m du sol										
Nbre	s.Lot	Essence	130	150	160	180	190	200	210	220	230	240	Volume
53	ZI 142	Chêne	.	3	2	7	13	11	10	4	2	1	119 m³
3	ZI 142	Châtaignier	2	.	1	.	.	.	.	.	.	.	4 m³
56	ZI 142	Total ZI 142	2	3	3	7	13	11	10	4	2	1	123 m³
11	ZK 83	Chêne	.	2	1	4	2	1	.	1	.	.	19 m³
11	ZK 83	Total ZK 83	.	2	1	4	2	1	.	1	.	.	19 m³
67													142 m³

RÉSERVES : 96 chênes en parcelle ZI 142 ; 1 baliveau et 61 chênes en parcelle ZK 83

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

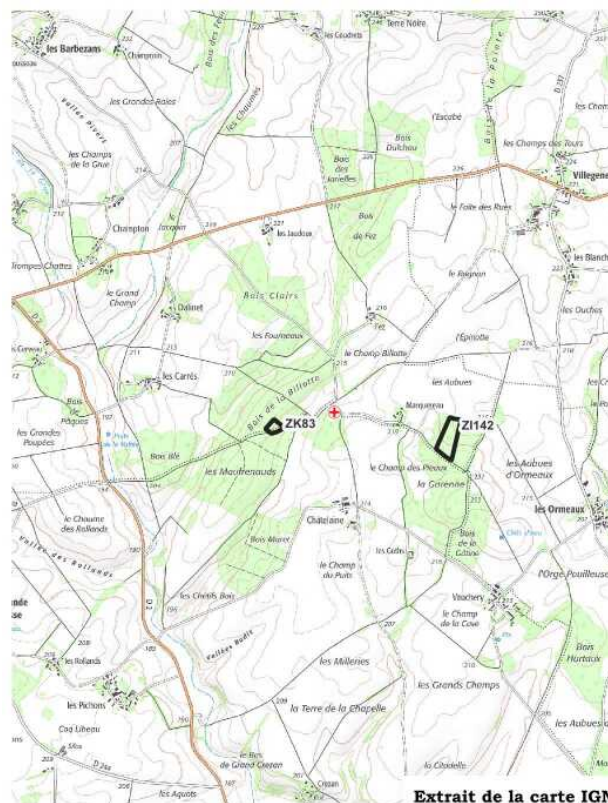
Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :

Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours :

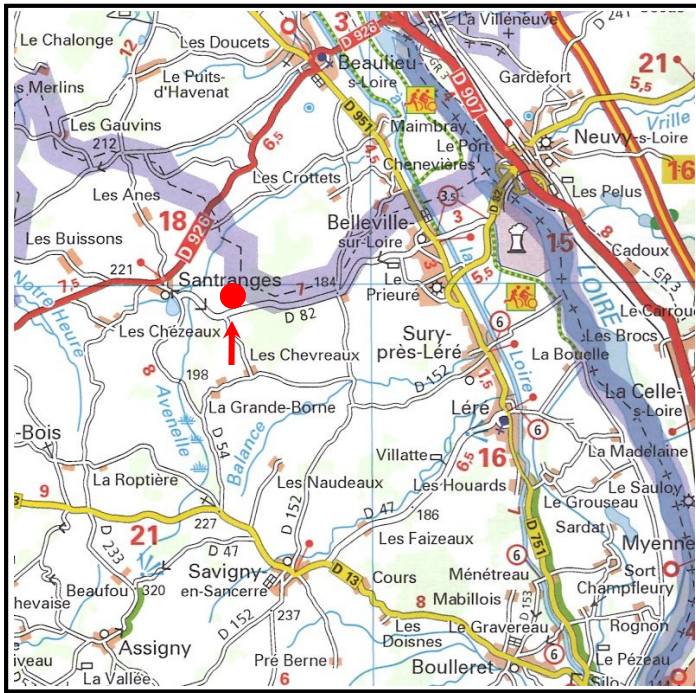
Lat N. 47° 25 ' 28.04" / Long E. 3° 6 ' 19.63"



Extrait de la carte IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Cher

Commune : Santranges

Lieu-dit : La Taille du Sauvageon

Parcelle cadastrale : AN 1

Surface : 2 Ha 38

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	96 m³ 85
Volume moyen :	2 m³ 10

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert.

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : Madame DAUGY

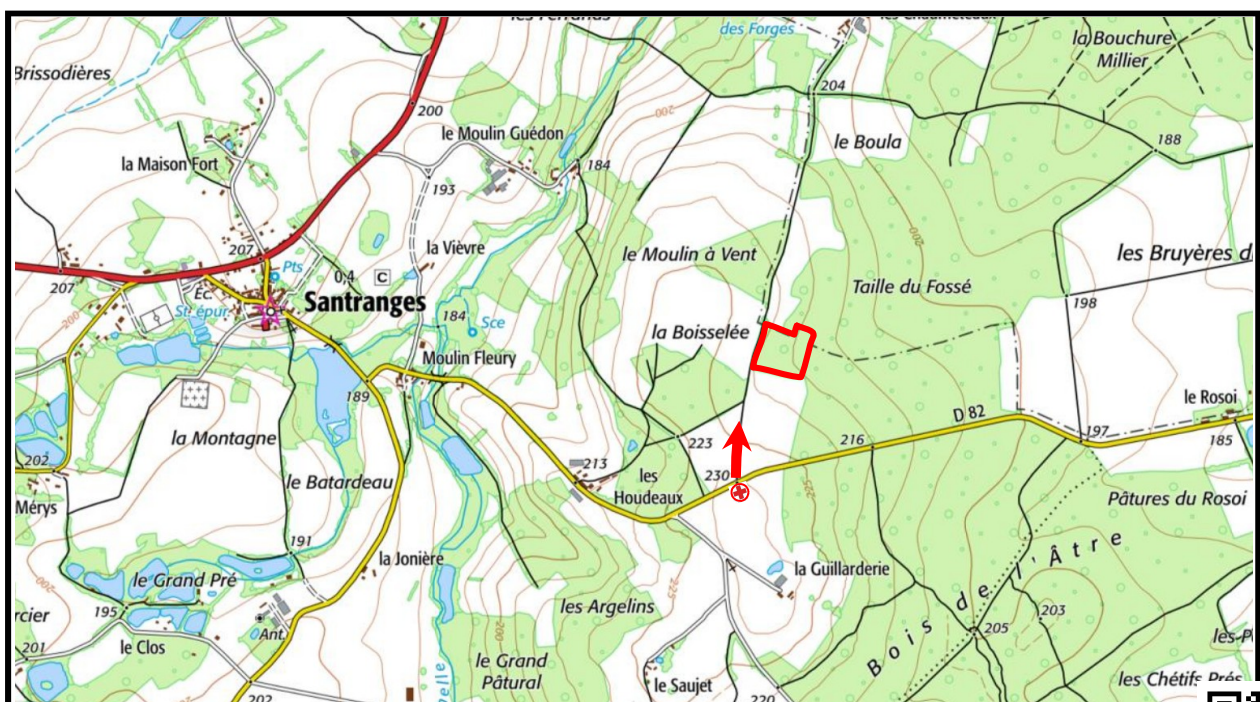
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	270	280
46 Chênes	2	2	7	2	6	4	3	5	2	4	2	4	1	1	1
96 m ³ 85	12 m ³ 45			21 m ³ 05			21 m ³ 95			29 m ³ 05			12 m ³ 35		

Visite : Voir plan.

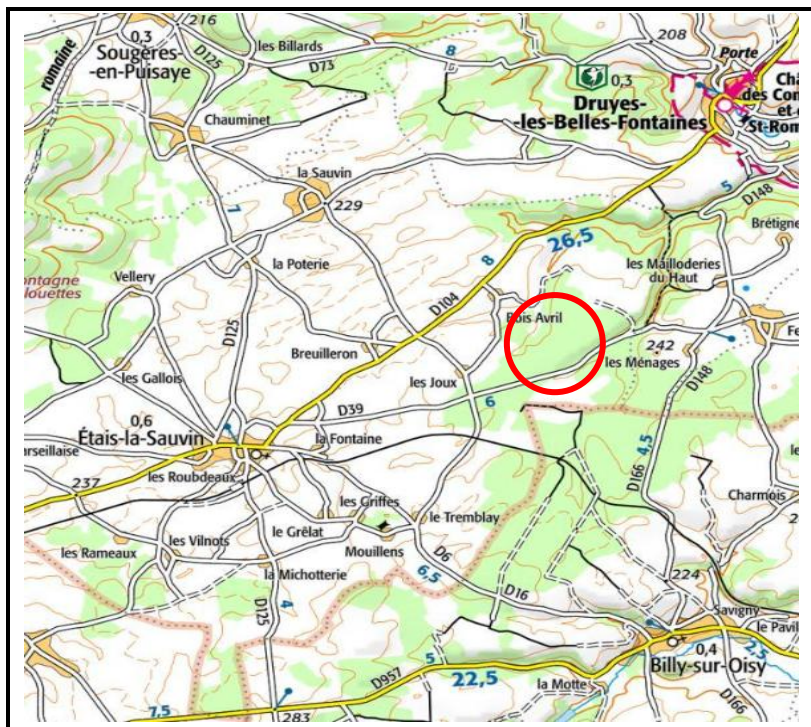
Conditions particulières :

- **T.V.A.** : Non assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage** : Sur sol sec.
- **Places de dépôt** : Dans la coupe, en bordure du chemin.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2027.
- **Paiement** : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2027, et 1/3 au 30/04/2027 par virement cautionné par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange correct
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.493354° - Long. E 2.791987°





Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Etais-la-Sauvin.

Nom de la forêt : Bois de la Berdonnière.

Parcelles forestières : 5 et 6 (Réf. PSG).

Surface : 18 ha 79.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	347,51 m³
Volume moyen :	1,03 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : Madame MIGNARD Chantal.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Volume
5	115 Chênes	10	20	27	25	20	7	4		1	1			111,08 m³
6	160 Chênes	19	28	27	21	21	17	18	7	1			1	173,61 m³
TOTAL	275 Chênes	29	48	54	46	41	24	22	7	2	1		1	284,69 m³
	dont gélifs			2	3		3	7						
5	19 Hêtres	3	4	3	2	3	2	1	1					17,75 m³
6	42 Hêtres	3	4	8	7	9	4	5		1		1		47,07 m³
TOTAL	61 Hêtres	6	8	11	9	12	6	6	1	1		1		62,82 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.513567°/Longitude 3.397790°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non assujéti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bordure de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

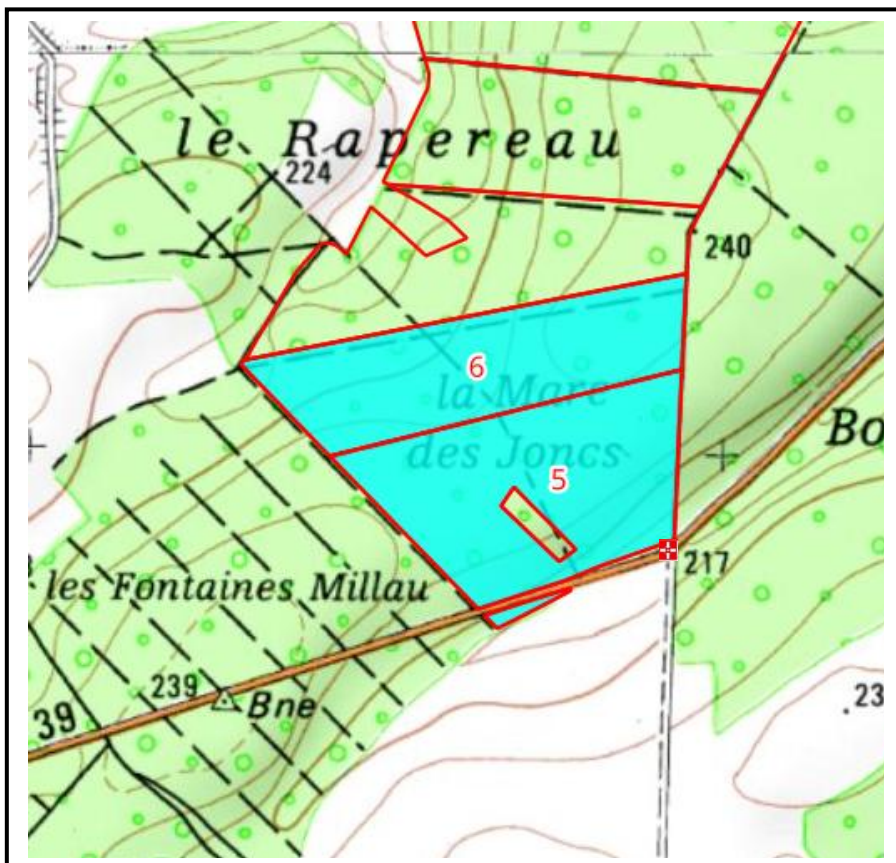
15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :



Extrait IGN

L'acquéreur

La caution :



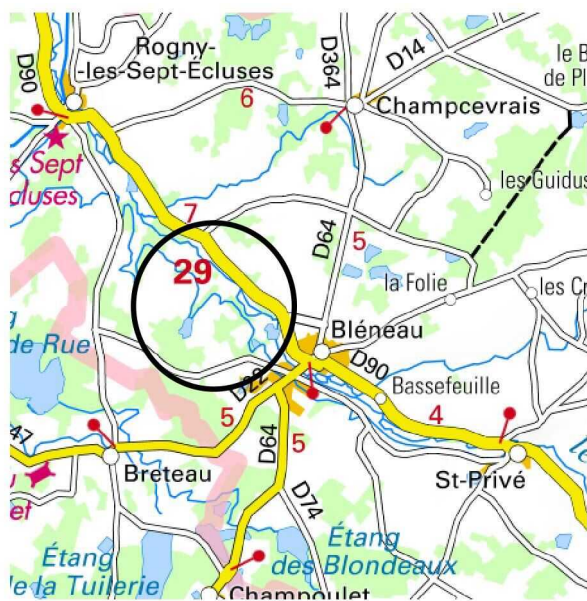
**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois des Genêts



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 27
Référence Bois des Genêts



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Yonne (89)
Commune Bléneau
Nom de la forêt Bois des Genêts
Parcelles cadastr. AK 1 - 2 - 45 - 46 - AL 19
Surface 14,04 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
155 Chênes	389 m ³	2,511 m ³
5 Chênes secs	11 m ³	2,277 m ³
1 Frêne	2 m ³	

Propriétaire Mme Christiane SAVOURE
Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol																			
Nbre	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	300	Volume
155	Chêne	2	2	6	6	5	12	16	14	29	19	15	14	6	2	3	1	1	1	1	389 m³
5	Chêne sec	1	.	.	.	.	1	.	.	.	1	.	1	.	.	1	.	.	.	.	11 m³
1	Frêne	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2 m³
161																					402 m³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



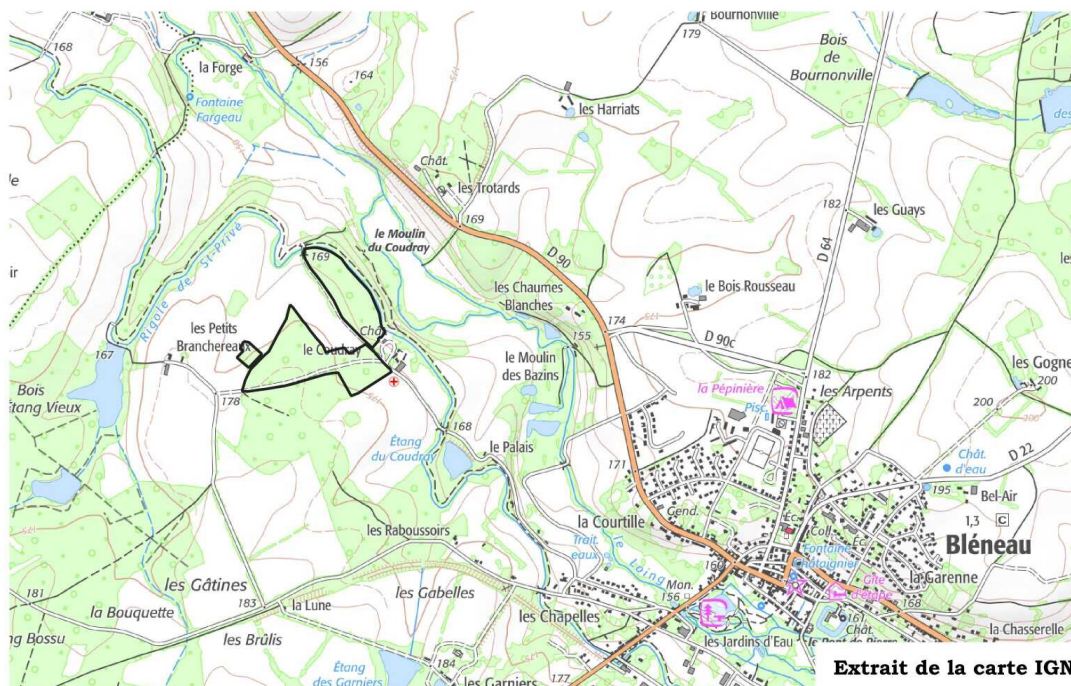
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

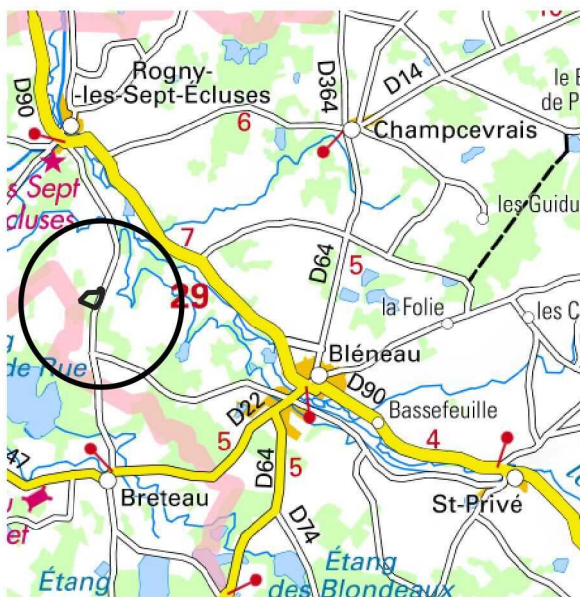
Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 42 ' 21.81" / Long E. 2° 55 ' 40.96"



Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)

Forêt de la Grande Rue



MICHELIN - E. 1 / 150 000



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 29
Référence Forêt de la Grande Rue



Département Yonne (89)
Commune Rogny les Sept Écluses
Nom de la forêt Forêt de la Grande Rue
Certification PEFC - 10-21-1/1734
N° de parcelle 2p du PSG
Surface 8,73 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
74 Chênes	128 m ³	1,728 m ³
6 Chênes secs	9 m ³	1,530 m ³

Propriétaire Indivision de CABROL

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Étang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

Renseignements et visite : Frédéric SAGET - tél. 06 77 88 62 99

ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol																		
Nbre	Essence	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Volume
74	Chêne	1	.	5	4	4	5	2	3	8	8	9	8	5	6	3	1	1	1	128 m³
6	Chêne sec	.	1	.	.	.	1	1	.	.	1	.	.	1	.	1	.	.	.	9 m³
80																				137 m³

RÉSERVES : 655 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/2 au comptant, 1/2 à 3 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

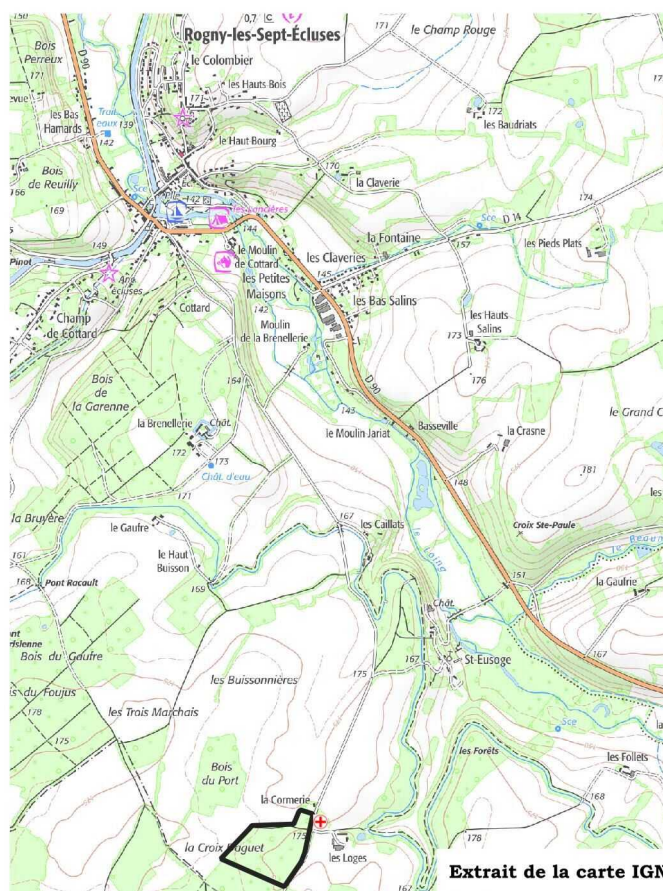
Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :

Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 42 ' 58.92" / Long E. 2° 53 ' 32.28"



Extrait de la carte IGN



Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)

Les Grands Bois



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 30
Référence Les Grands Bois

Département Loiret (45)
Commune Dammarie sur Loing
Nom de la forêt Les Grands Bois
Parcelle cadastr. B 56
Surface 1,04 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
20 Chênes	41 m ³	2,040 m ³
5 Chênes secs	7 m ³	1,424 m ³

Propriétaire M. Jacques DELABARRE

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol										Volume
Nbre	Essence	130	140	150	170	180	190	210	220	230	240	
20	Chêne	.	4	2	1	3	3	.	3	2	2	41 m ³
5	Chêne sec	2	1	.	.	.	.	1	1	.	.	7 m ³
25												48 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



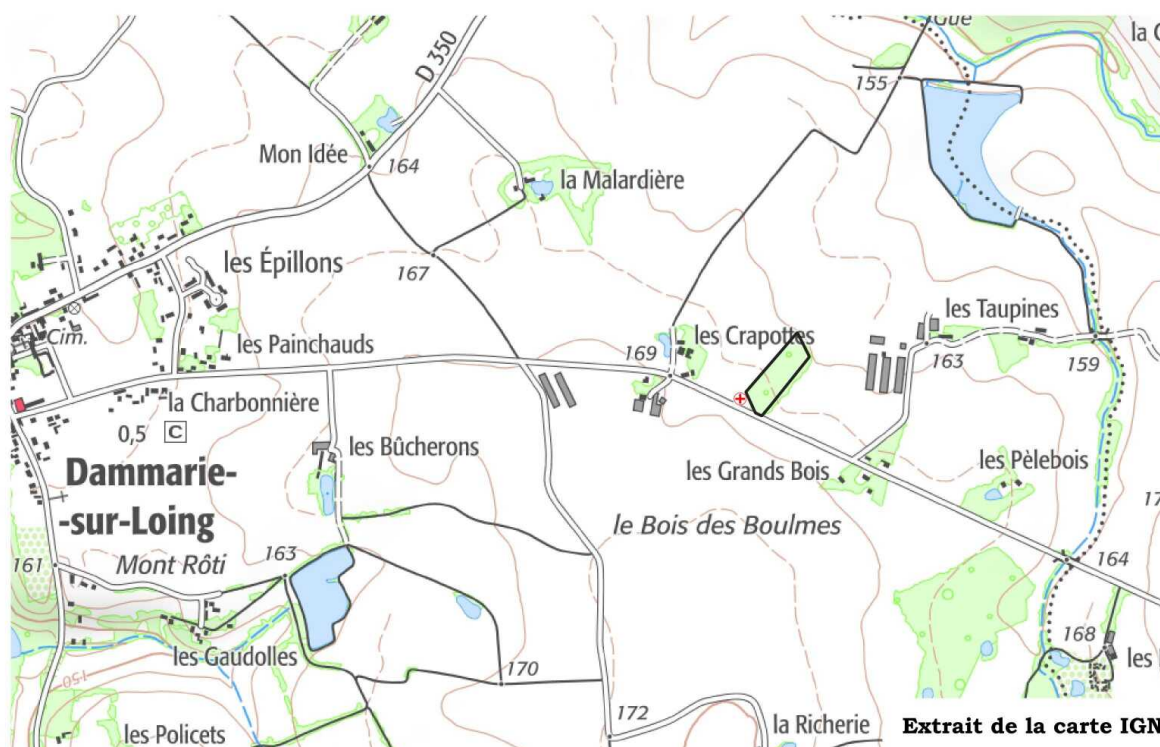
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/2 au comptant, 1/2 à 3 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct

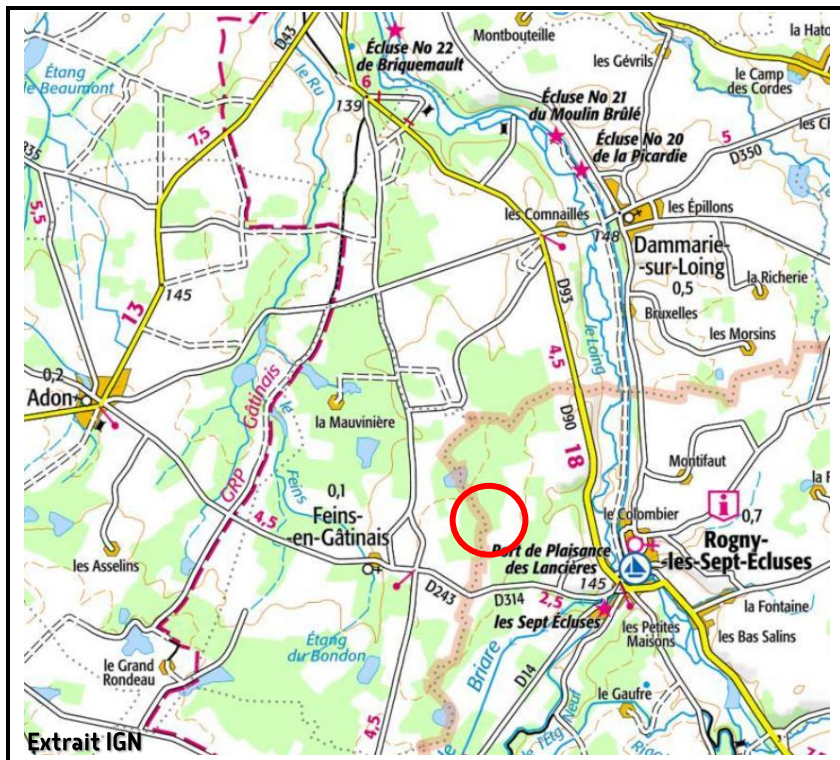


Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 46 ' 57.48" / Long E. 2° 54 ' 10.63"





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Forêt écocertifiée PEFC n°10-21-1/2696

Département : Loiret (45).

Commune : Feins-en-Gâtinais.

Nom de la forêt : Forêt de la Brûlerie.

Parcelle forestière : 5 (Réf. PSG).

Surface : 11 ha 21.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	100,80 m³
Volume moyen :	1,48 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : GFI FV FORETS X.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
68 Chênes	2	6	1	9	14	6	5	4	10	6	2	1	2	
vol. présumé (m³)	5,5		25,5			22,4			38,8			8,6		100,80 m³

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.743534° / Longitude 2.862448°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Bord de route.

Délai d'exploitation : 15 novembre 2027

et d'enlèvement des produits : 15 mars 2028

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

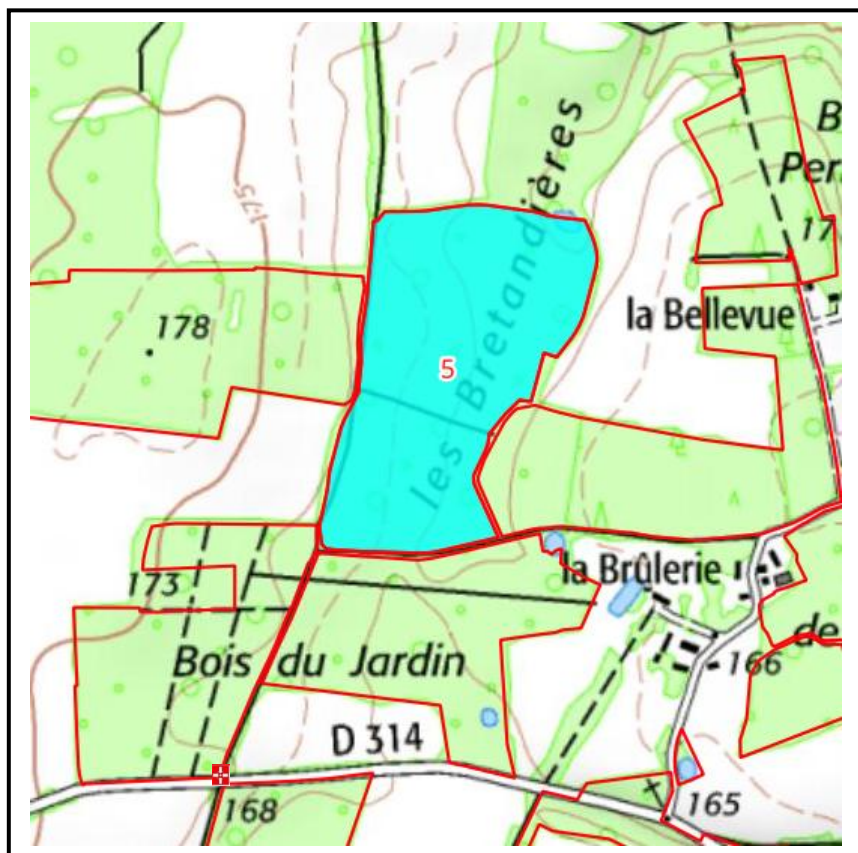
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

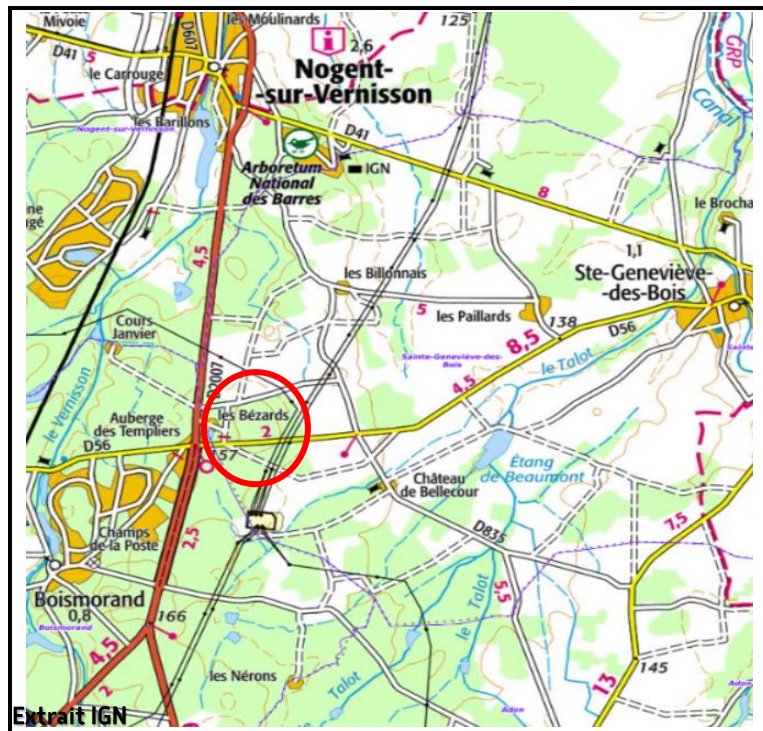
L'acquéreur

La caution :



Extrait IGN





Département : Loiret (45).

Commune : Boismorand.

Nom de la forêt : Forêt des Bézards.

Parcelles : 7 et 8 (Réf. PSG).

Surface : 13 ha 35.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	148,00 m³
Volume moyen :	2,24 m³

Marquages : 1 flachis corps et 1 à la racine, et ceinturé à la peinture orange.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage :
Etablissements BOUVRY.

Contrat :

Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 ST AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	vol. présumé (m³)
66 Chênes		1	1	2	5	9	5	7	8	12	7	4	3	2	148 m³

Visite : Voir le plan. Prévenir M. BOUVRY Olivier pour le débardage et le dépôt dans les parcelles : 06.75.93.18.24.

Coordonnées GPS – Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.808052°/Longitude 2.752797°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

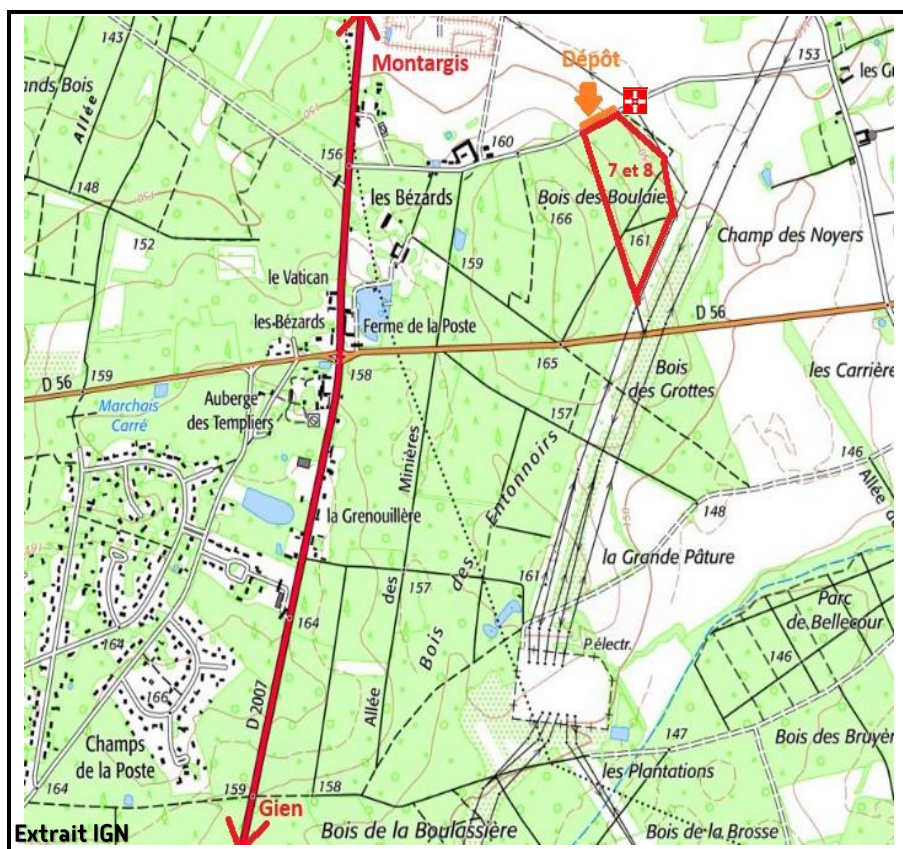
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Département : Loiret

Commune : Saint Maurice s/ Aveyron

Lieu-dit : Les Commanderies, parcelles 7p et 8 (réf. P.S.G.)

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	622 m³
Volume moyen :	2 m³ 20

Marquage : Plaquettes rouges MP

Bois débardés pour le 25 septembre.

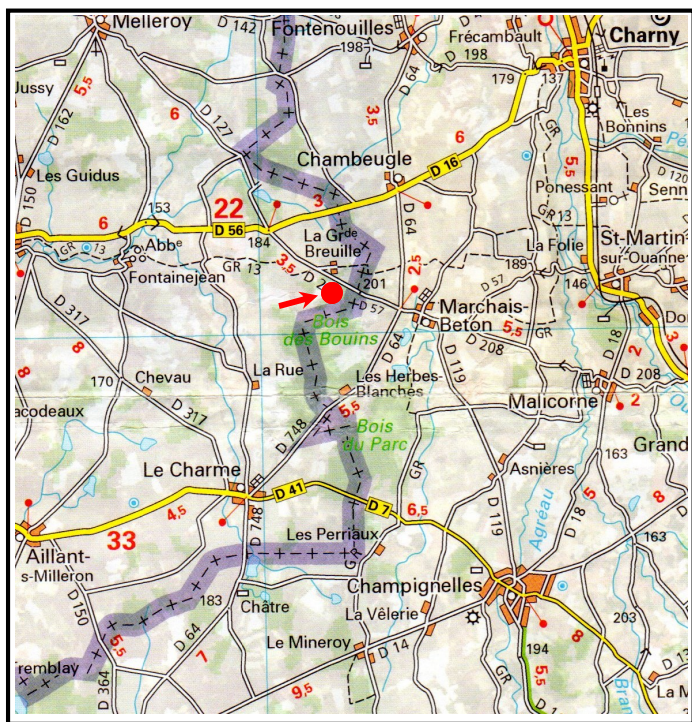
Inventaires disponibles à cette date sur demande, par mail, à :
michel.ponchon@orange.fr

Propriétaire : G.F.R. ROCHÉ

Expert forestier : Michel PONCHON

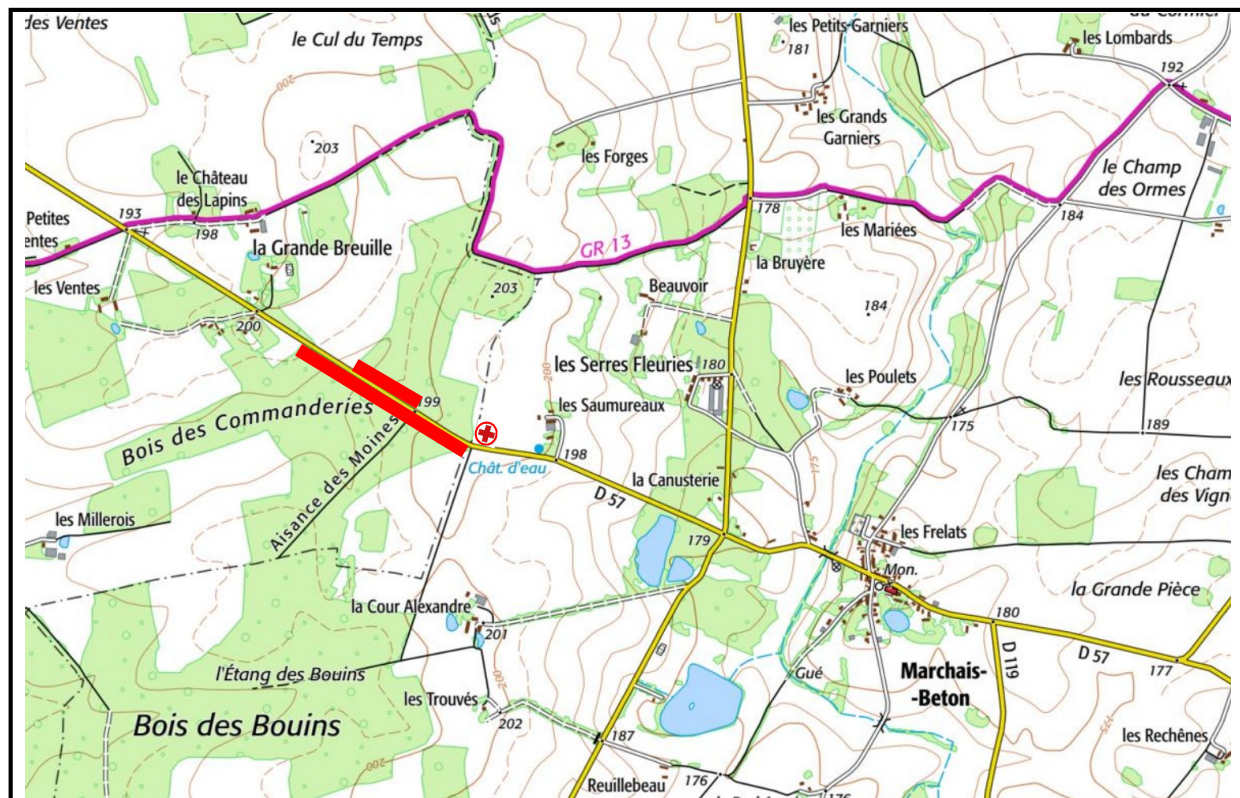
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX

Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

**Visite :** Voir plan

Conditions particulières

- **T.V.A. :** Assujetti
- **Paiement :** 1/4 comptant par chèque ou par virement, 3/4 au 28/02/2027, par virement cautionné par une banque.
- **Délai d'enlèvement des produits :** 30 Avril 2027
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.838846° - Long. E 3.030927°



Nature de la coupe : Sanitaire et d'amélioration

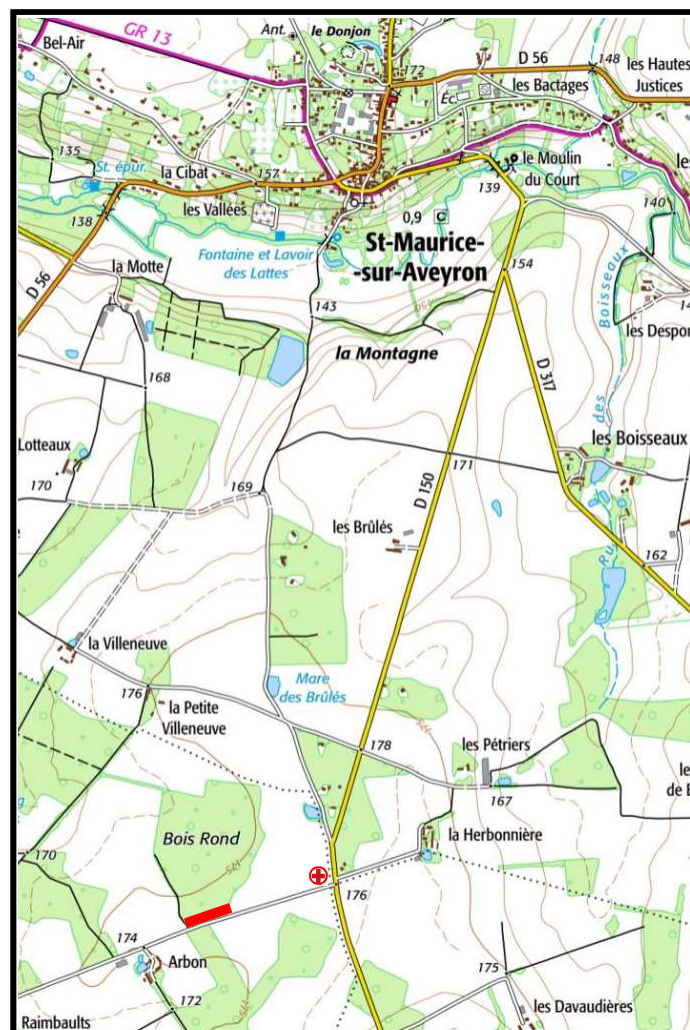
Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	186 m³
Volume moyen :	1 m³ 38

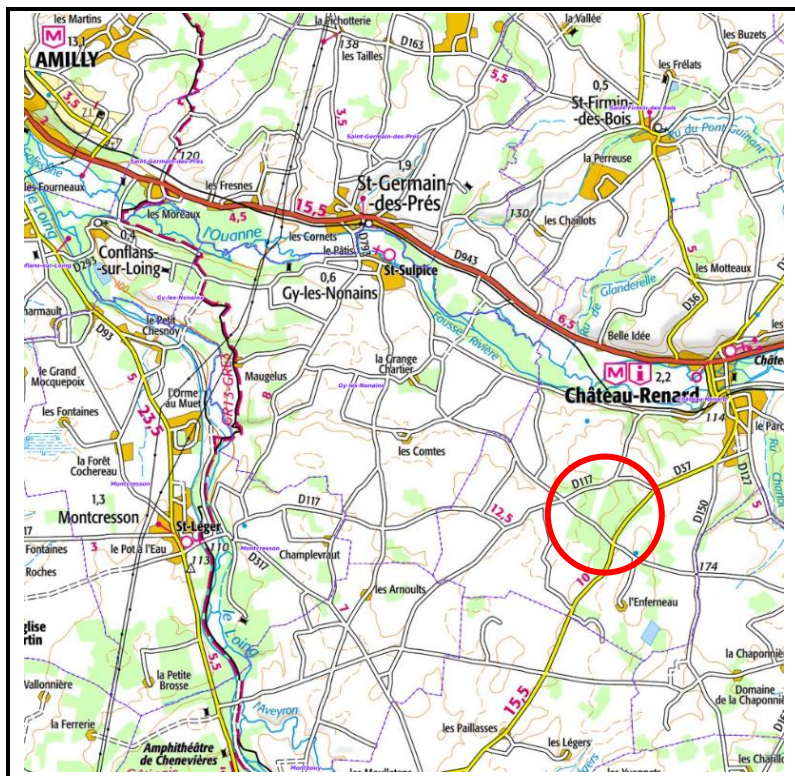
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

- **T.V.A. :** Assujetti
- **Délai d'enlèvement des produits :** 30 Avril 2027
- **Paiement :** 1/4 comptant par chèque ou par virement,
et 3/4 au 28/02/2024 par virements cautionnés par
une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :**
25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47.828376° - Long. E 2.924997°





Département : Loiret (45).

Commune : Château-Renard.

Nom de la forêt : Bois de Vilhabert.

Parcelle forestière : 3 (Réf. PSG).

Surface : 15 ha 74.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	85,24 m³
Volume moyen :	1,11 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : Madame CHABIN.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	Volume
74 Chênes	8	9	10	5	9	7	7	12	6	1		80,30 m³
vol. présumé (m³)	10,1		22,2			35,4			12,6			
3 Pins Noirs					1	1	1					4,94 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.905384°/Longitude 2.902813°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non-assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : En bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

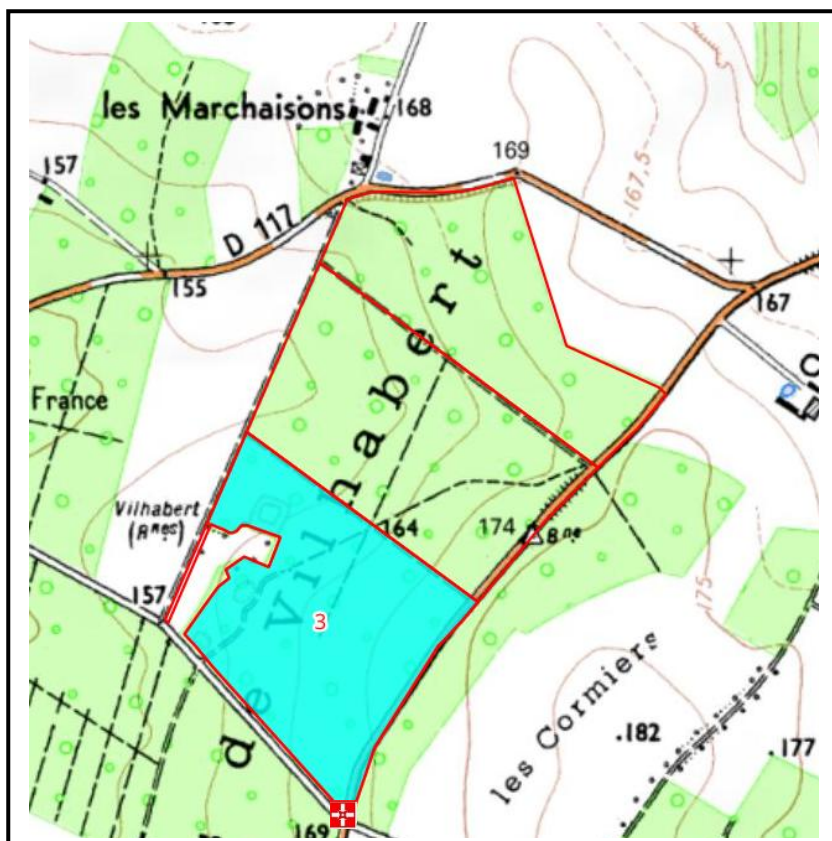
Règlements : Comptant à la signature du contrat.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)

Bois de la Bardinerie



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 36
Référence Bois de la Bardinerie

Département Loiret (45)
Commune La Selle en Hermoy
Nom de la forêt Bois de la Bardinerie
Parcelle cadastr. G192
Surface 3,95 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
34 Chênes	84 m ³	2,476 m ³
2 Chênes secs	4 m ³	1,771 m ³
4 Châtaigniers	7 m ³	1,846 m ³

Propriétaire M. Aurélien BEAUPLE

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol											Volume
		150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	260	
34	Chêne	2	1	1	9	5	4	5	2	1	3	1	84 m ³
2	Chêne sec	.	1	.	.	1	.	.	.	.	.	.	4 m ³
4	Châtaignier	2	.	1	.	1	.	.	.	.	.	.	7 m ³
40													95 m ³

RÉSERVES : 5 baliveaux et 308 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



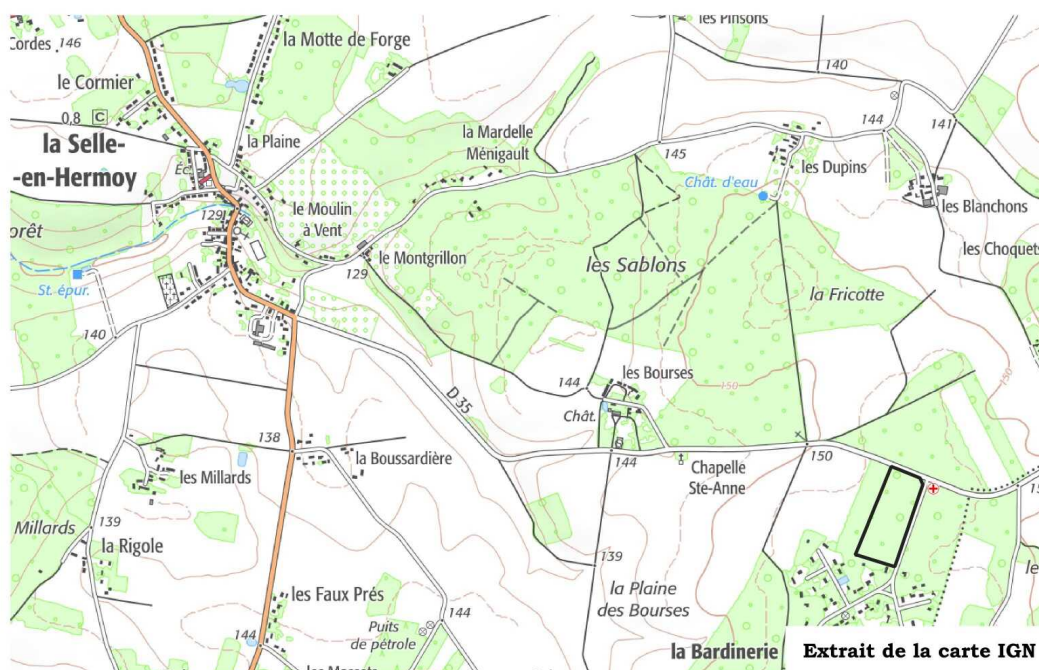
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



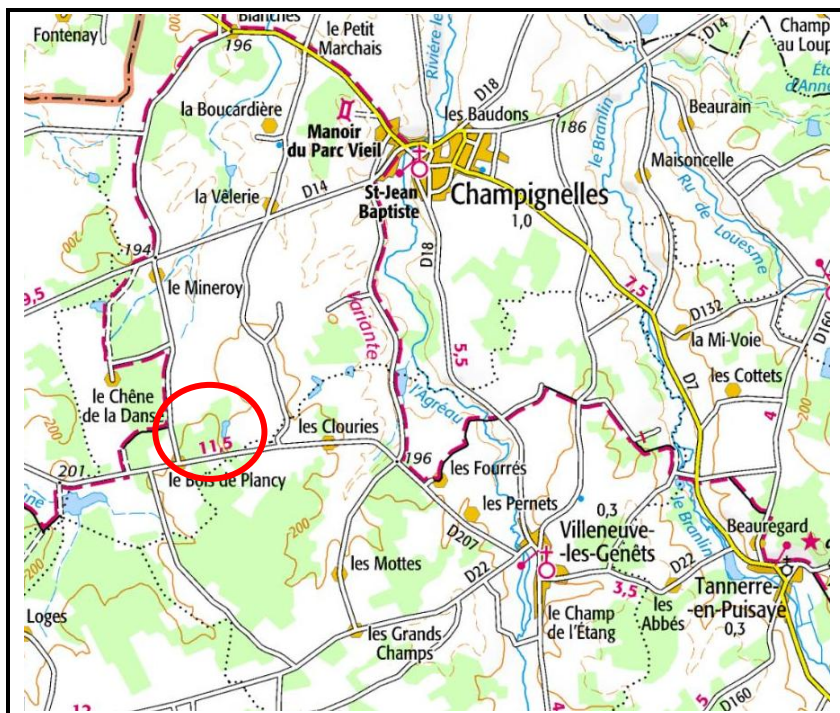
Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 0' 15.77" / Long E. 2° 55' 32.2"





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Départements : Yonne.

Commune : Champignelles.

Nom de la forêt : Bois de Tripot et autres bois.

Parcelles forestières : 1 et 2 (Réf. PSG).

Surface : 13 ha 12.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	268,32 m³
Volume moyen :	1,55 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : Monsieur BONNEMOY Alain.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
1	65 Chênes	1	4	6	3	7	5	9	8	4	8	3	3	2		1	1	104,94 m³
	vol. présumé (m³)	3,3		15,1			33,7			33,2			13,2			6,4		
	dont tarés					2												
	dont gélivés								1			1						
	dont chablis			1		1												
2	108 Chênes	3	7	7	14	12	9	16	13	12	4	2	4	2	2		1	163,38 m³
	vol. présumé (m³)	6,4		33,5			60,0			35,2			23,8			4,4		
	dont gélivé											1						
TOTAL CHÊNES		4	11	13	17	19	14	25	21	16	12	5	7	4	2	1	2	268,32 m³

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.753224°/Longitude 3.038443°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan.

Délai d'exploitation : 31 octobre 2027 et d'enlèvement des produits : 31 mai 2028.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

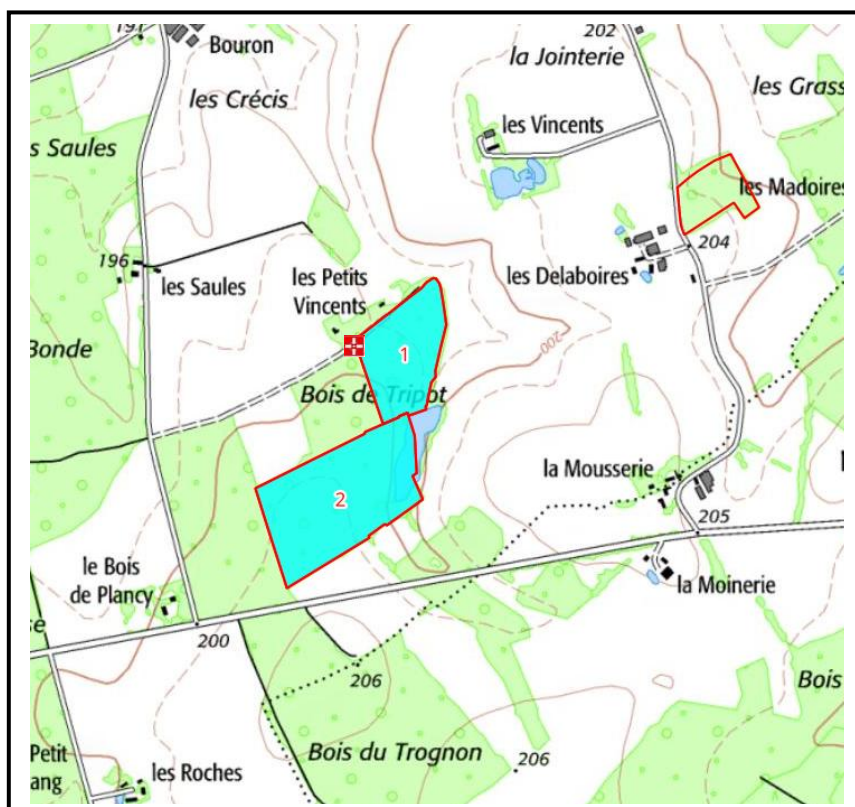
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur

La caution :

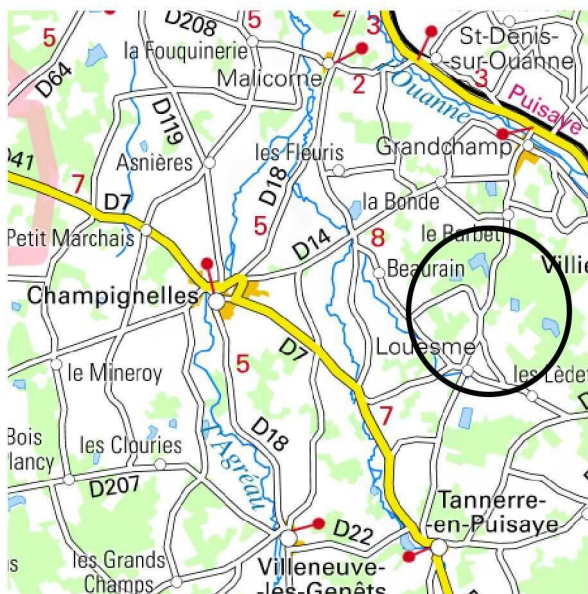


Extrait IGN



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

La Boulassière



MICHELIN - E. 1 / 150 000



**EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE**

ARTICLE 38
Référence La Boulassière

Département Yonne (89)
Commune Champignelles
Nom de la forêt La Boulassière
N° de parcelle 9 du PSG
Surface 5,61 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
38 Chênes	67 m³	1,774 m³
3 Frênes	5 m³	1,701 m³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÊNAIE

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol							Volume
		140	150	160	170	180	190	200	
38	Chêne	.	6	7	7	8	6	4	67 m³
3	Frêne	1	1	.	.	.	.	1	5 m³
41									73 m³

RÉSERVES : 515 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

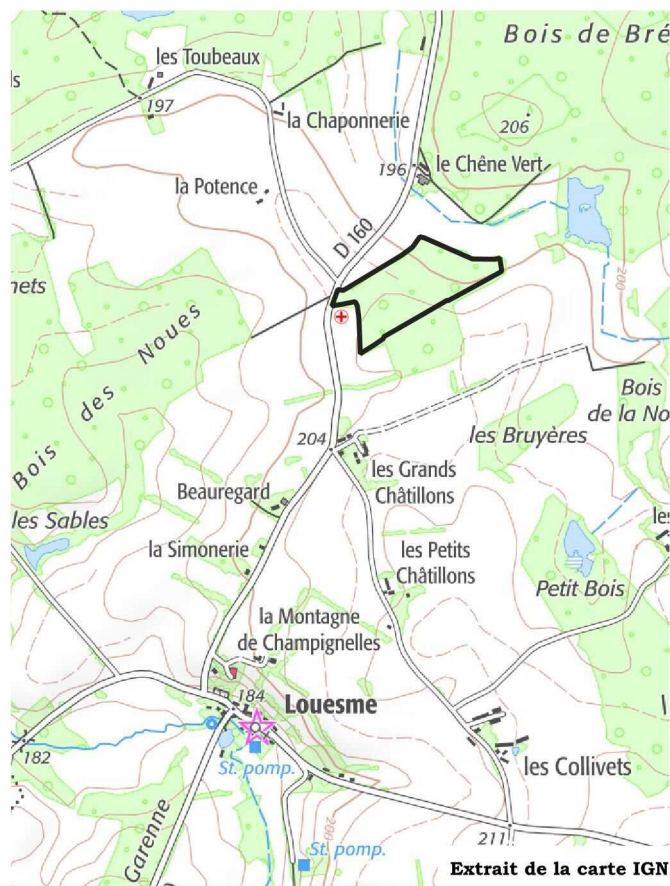
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

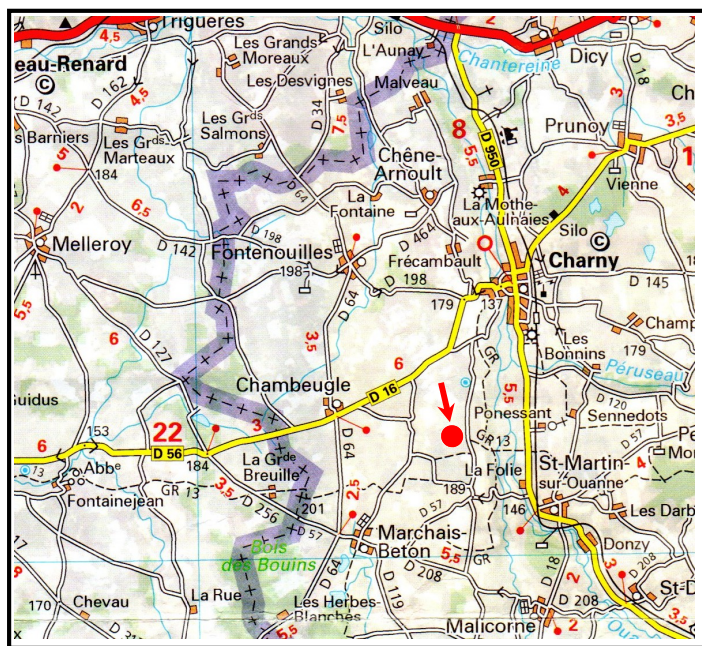
Couverture téléphonique :
Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 46 ' 32.96" / Long E. 3° 8 ' 31.29"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Saint Martin s/ Ouanne (Charny Orée de Puisaye)

Lieu-dit : Les Dubois

Parcelle cadastrale : E 328

Surface : 3 Ha 28

Nature de la coupe : Récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	81 m ³ 15
Volume moyen :	1 m ³ 56

Marquage : Cerclé à la peinture rouge + 1 flachis à la racine portant l'empreinte du marteau de l'expert, surligné de peinture rouge.

Propriétaire : Patrick LECUYER

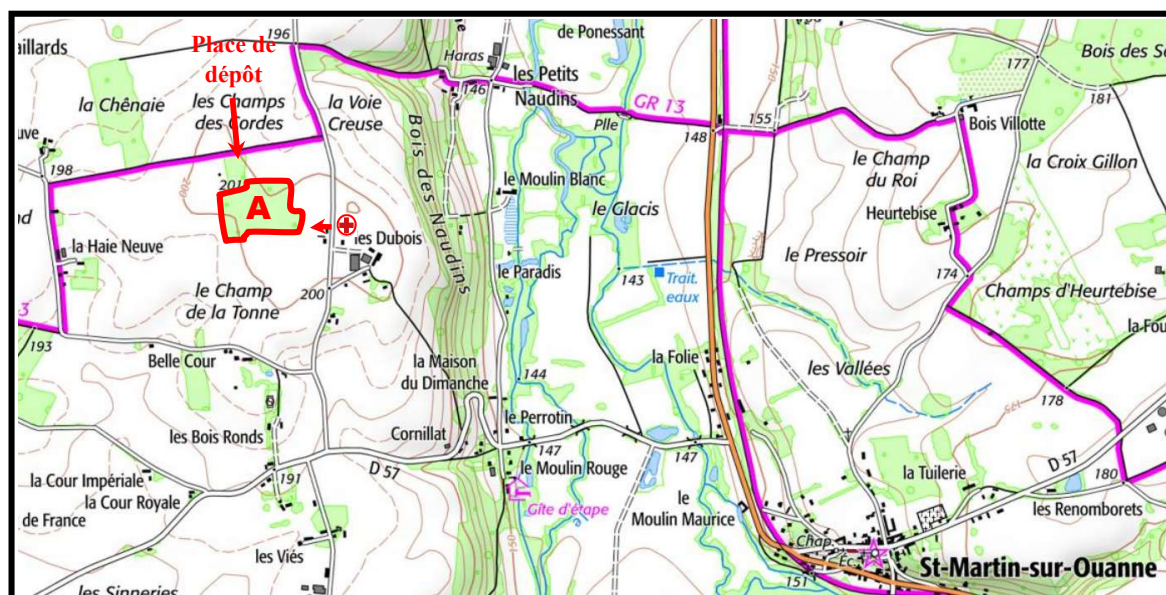
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	150	160	170	180
52 Chênes	2	14	28	8
81 m ³ 15	2 m ³ 60	78 m ³ 55		

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Non assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- Débardage : Sur sol sec.
- Places de dépôt : Voir plan.
- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2027
- Paiement : 1/2 comptant par chèque ou par virement, et 1/2 au 31/01/2027, par virement avalisé par une banque
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange : Correct

Points de rencontre possibles des secours : Lat. N 47.849154°-Long. E 3.081768°



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Forêt de Grandchamp



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

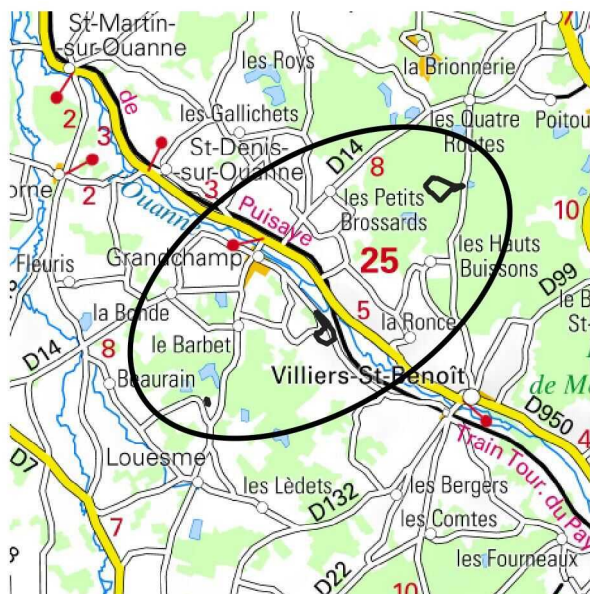
ARTICLE 40
Référence Forêt de Grandchamp

Département Yonne (89)
Commune Charny Orée de Puisaye et
Champignelles-Louesme
Nom de la forêt Forêt de Grandchamp
N° de parcelles 192 ZT 4p - 231 YX 7 - 6 du PSG
Surface 15,99 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
125 Chênes	338 m ³	2,707 m ³
1 Chêne sec	2 m ³	
1 Chêne chablis	2 m ³	

Propriétaire Groupement Forestier de GRANDCHAMP

Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol																Volume
Nbre	s.Lot	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	270	
10	231 YX 7	Chêne	.	1	1	1	.	2	1	2	.	.	2	.	.	.	.	18 m ³
10	231 YX 7	Total 231 YX 7	.	1	1	1	.	2	1	2	.	.	2	.	.	.	.	18 m ³
17	192 ZT 4p	Chêne	1	.	.	.	.	1	2	6	3	2	1	.	.	1	.	40 m ³
1	192 ZT 4p	Chêne sec	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	2 m ³
18	192 ZT 4p	Total 192 ZT 4p	1	.	.	.	.	1	2	6	4	2	1	.	.	1	.	43 m ³
98	Parc. 6	Chêne	.	.	.	2	4	.	3	10	18	20	19	12	6	3	1	280 m ³
1	Parc. 6	Chêne chablis	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	2 m ³
99	Parc. 6	Total Parc. 6	.	.	.	2	4	.	4	10	18	20	19	12	6	3	1	282 m ³
127																		343 m ³

RÉSERVES : 23 baliveaux et 1 546 chênes en parcelle 6

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Une attention particulière sera portée aux régénérations naturelles.
Un état des lieux contradictoire sera dressé avant l'abattage des abandons. Prendre rendez-vous quinze jours à l'avance.
Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.
La destruction abusive des régénérations naturelles entraînera le versement d'une indemnité.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture orange.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

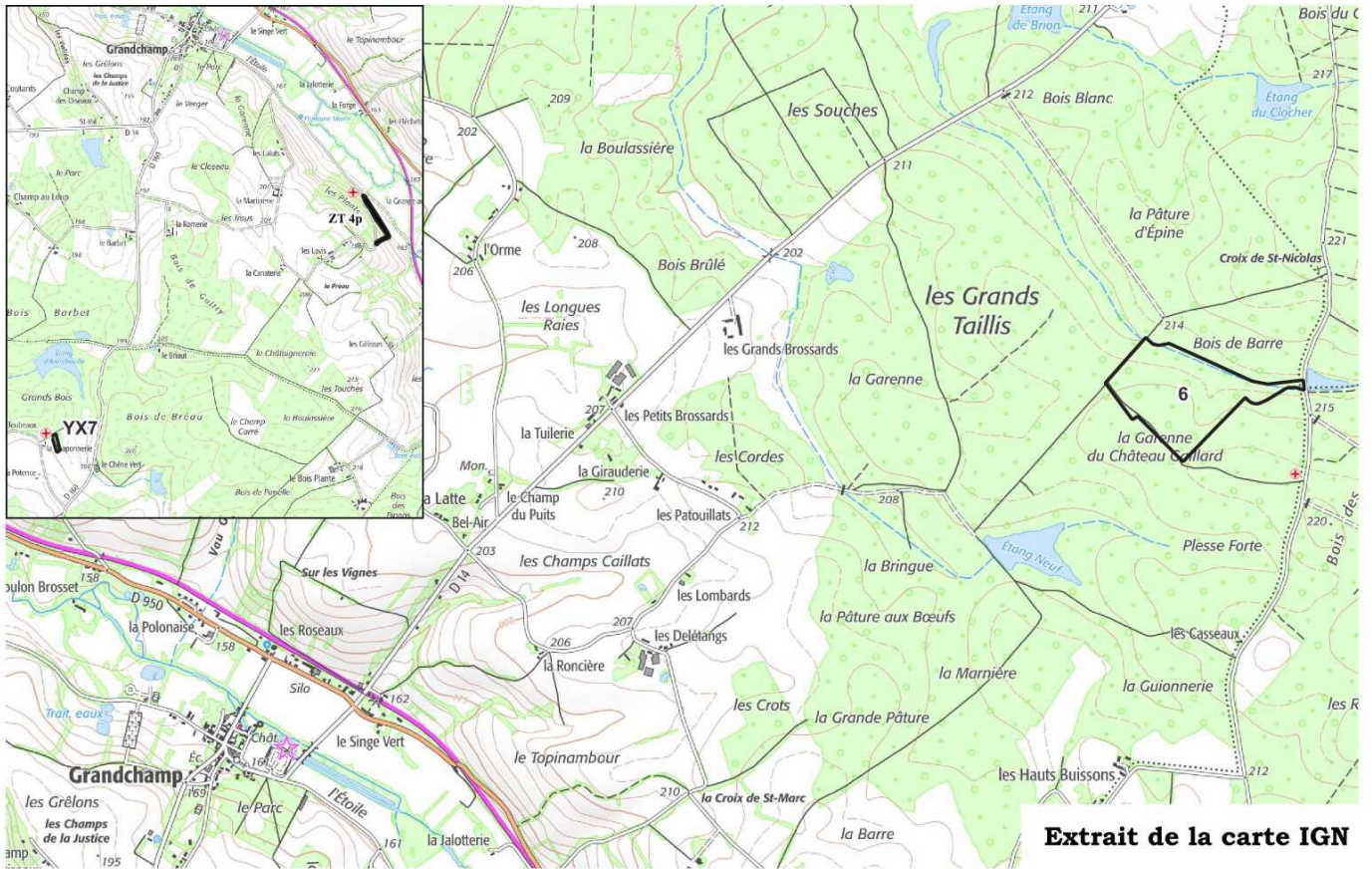
Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR36 331 339 689

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.





Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 47 ' 47.98" / Long E. 3° 10 ' 9.58"

2ème Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 46 ' 52.02" / Long E. 3° 8 ' 22.79"

3ème Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 48 ' 57.46" / Long E. 3° 12 ' 30.94"



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois de Villiers



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 41
Référence Bois de Villiers

Département Yonne (89)
Commune Charny Orée de Puisaye
Nom de la forêt Bois de Villiers
Parcelles cadastr. C62 - ZT40 - ZW 27
Surface 16,91 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

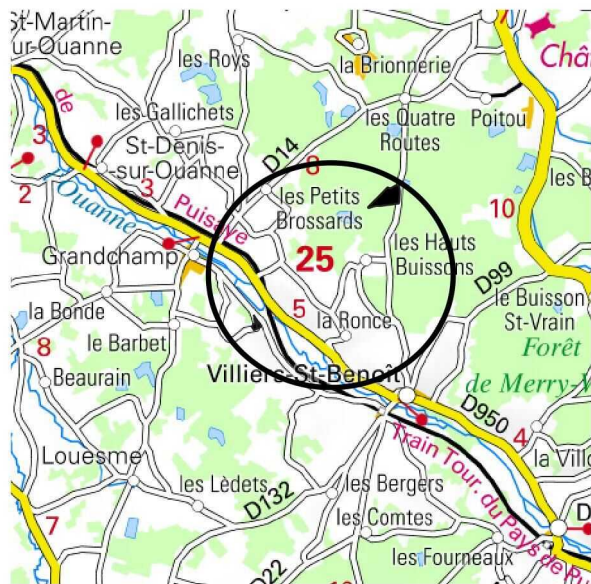
Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
146 Chênes	315 m ³	2,156 m ³
17 Pins Sylvestres	33 m ³	1,932 m ³
2 Trembles	4 m ³	2,110 m ³
1 Frêne	2 m ³	

Propriétaire Indivision MARINGE

Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Frédéric SAGET - tél . 06 77 88 62 99



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS : 1 pin sec de 110 cm de circonférence

Nbre	s.Lot	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																	Volume
			90	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	270	
130	C 62	Chêne	.	2	3	4	4	6	8	8	15	24	25	15	8	3	3	1	1	284 m ³
17	C 62	Pin sylvestre	1	2	.	1	1	2	.	5	1	1	1	1	.	1	.	.	.	33 m ³
147	C 62	Total C 62	1	4	3	5	5	8	8	13	16	25	26	16	8	4	3	1	1	317 m³
16	ZT40 - ZW 27	Chêne	.	.	.	2	3	.	.	1	1	4	3	1	1	.	.	.	.	31 m ³
2	ZT40 - ZW 27	Tremble	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4 m ³
1	ZT40 - ZW 27	Frêne	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	2 m ³
19	ZT40 - ZW 27	Total ZT40 - ZW 27	.	.	.	2	3	.	.	1	3	4	4	1	1	.	.	.	.	37 m³
166																				354 m³

RÉSERVES : 1 054 chênes en parcelle C 62 et 86 chênes en parcelles ZT 40 et ZW 27

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Les pins non marqués ainsi que les fruitiers sont réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

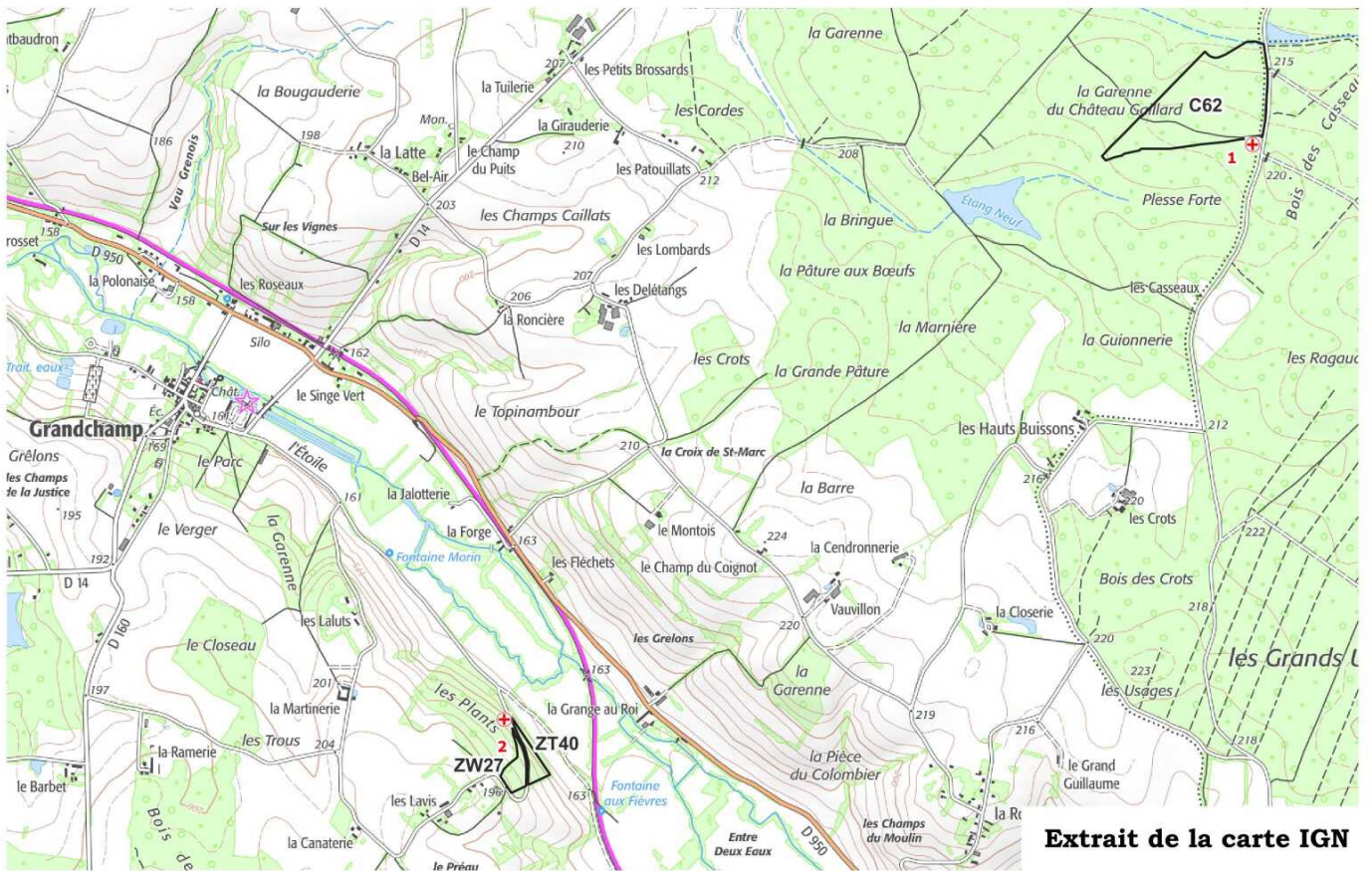
Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.





Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 48 ' 55.33" / Long E. 3° 12 ' 30.34"

2ème Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 47 ' 44.52" / Long E. 3° 10 ' 12.32"



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois Clair



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

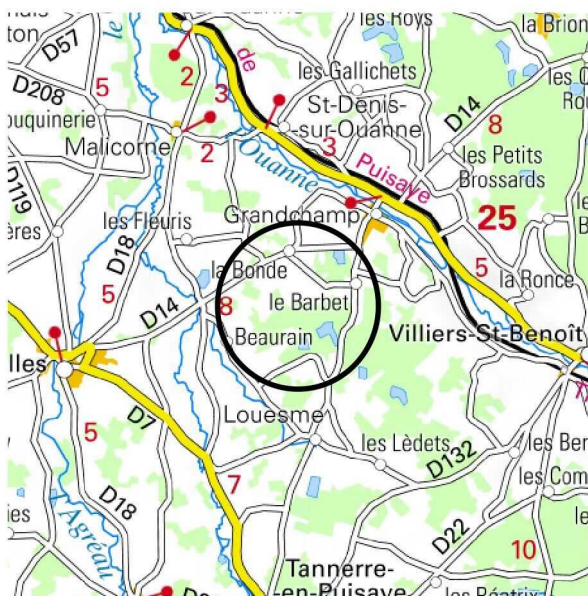
ARTICLE 42
Référence Bois Clair

Département Yonne (89)
Commune Charny Orée de Puisaye
Nom de la forêt Bois Clair
N° de parcelle 14 du PSG
Surface 11,69 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
56 Chênes	112 m ³	1,999 m ³
2 Chênes secs	2 m ³	1,171 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÊNAIE

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol										
Nbre	Essence	130	140	150	160	170	180	190	200	210	230	Volume
56	Chêne	1	2	1	2	6	22	15	5	1	1	112 m³
2	Chêne sec	1	.	.	.	.	1	.	.	.	.	2 m³
58												114 m³

RÉSERVES : 4 baliveaux et 740 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés. Débardage par temps sec et sol porteur. Cheminement des engins par les cloisonnements obligatoire.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

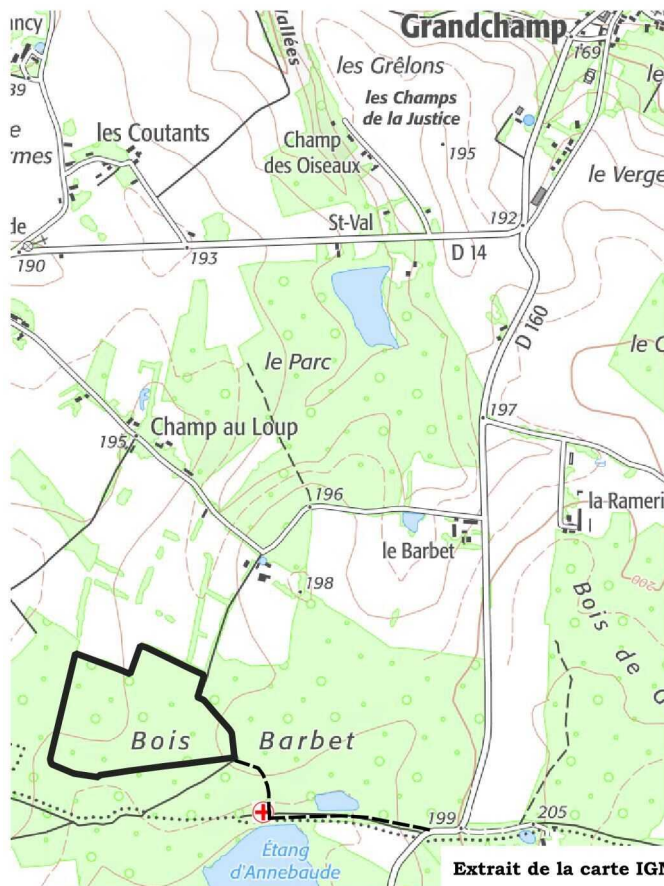
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :
Réseau téléphonique SFR correct

Point de Rencontre possible des Secours :

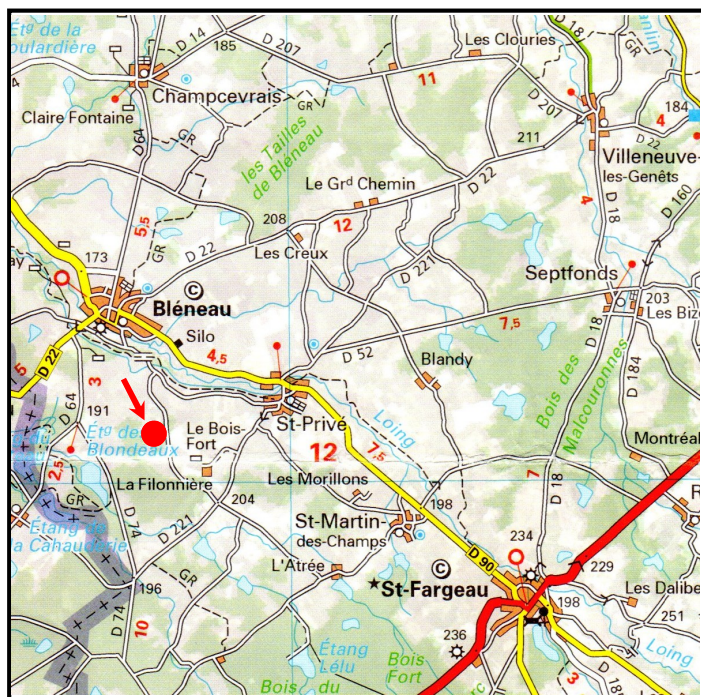
Lat N. 47° 47' 14.33" / Long E. 3° 8' 27.91"



Extrait de la carte IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

**Département :** Yonne**Communes :** Bléneau et Saint Privé**Lieux-dits :** Bois de l'Essertis – Le Petit Bois**Parcelles Cadastreales :**

Bléneau : F 213, 214 et 223

Saint-Privé : F 4, 5, 6, 7, 8 et 9

Surface : 25 Ha 25**Nature de la coupe :** Sanitaire et d'amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	375 m³ 50
Volume moyen :	1 m³ 41

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert**Réserves :** Griffées au corps d'une croix**Propriétaire :** Madame LUTGEN**Expert forestier :** Michel PONCHON

36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX

Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

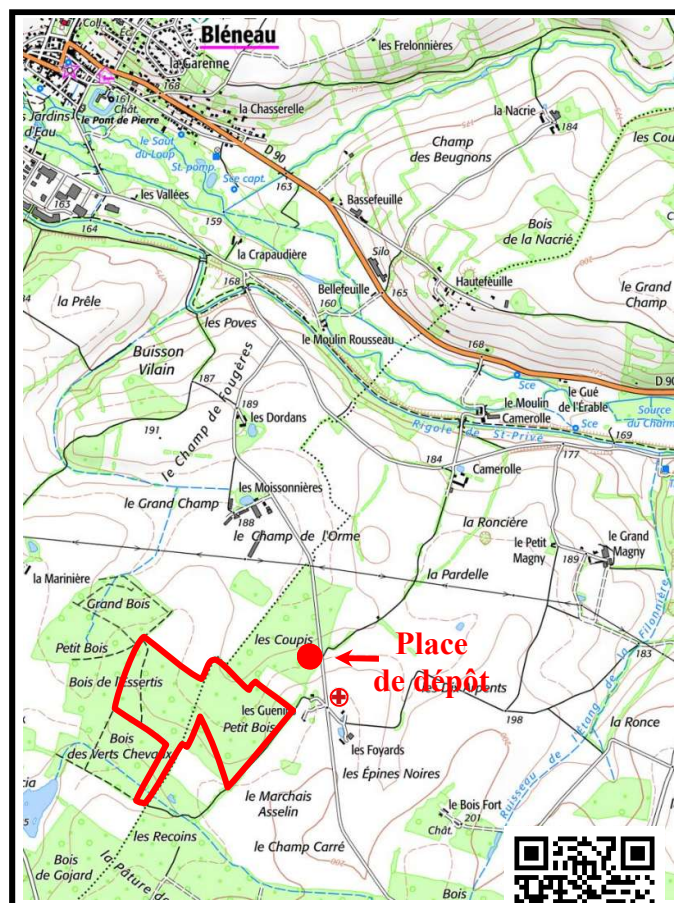
Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	260
266 Chênes	14	20	27	36	42	28	26	23	21	10	10	5	2	1	1
375 m ³ 50	19 m ³ 35		115 m ³ 35			124 m ³ 80			90 m ³ 60			21 m ³ 45			3m ³ 95
Dont { 3 gélivés { 1 chablis		1			1										1
3 Frênes (3m ³ 45)			1	2											
3 Trembles (4m ³ 20)				1	1	1									

Visite : Voir plan.**Conditions particulières**

- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans la parcelle des Coupis, en bordure de route.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2028.
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2027, et 1/3 au 30/04/2027, par virements cautionnés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

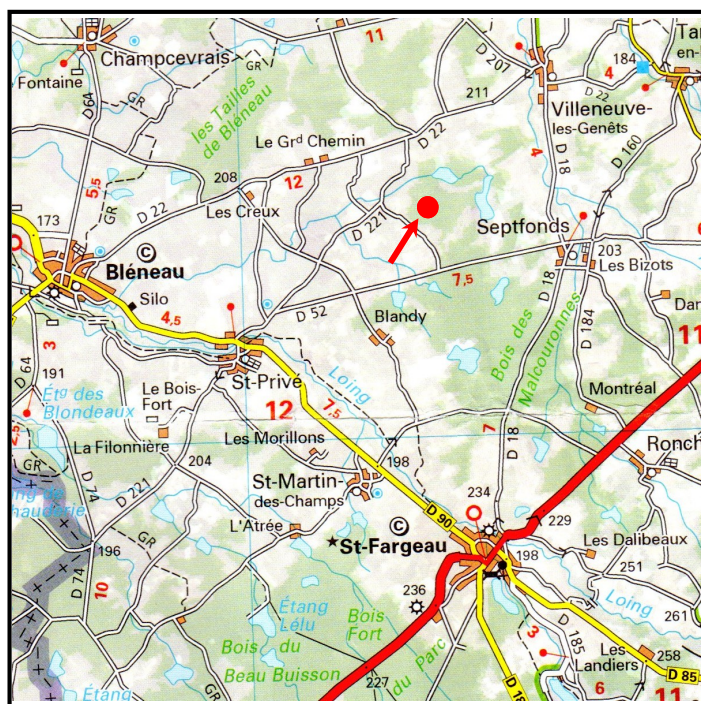


Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47.673622° - Long. E 2.964032°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

PEFC 10-21-1/136



Département : Yonne

Commune : Saint Privé

Lieu-dit : Les Rigaudières

Parcelle forestière : 10 (réf. P.S.G.)

Surface : 19 Ha 74

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	374 m ³ 65
Volume moyen :	1 m ³ 98

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : G.F. de Gouzillon

Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280
179 Chênes	2	8	12	17	17	18	21	17	10	17	9	10	7	7	2	2	2	1
347 m ³ 85	6 m ³ 45		50 m ³ 90			97 m ³ 30			86 m ³ 55			76 m ³ 95			29 m ³ 70			
Dont { 1 gélivé												1						
{ 1 taré										1								
10 Chênes secs					1			3	1	1	1	1			1	1		
26 m ³ 80					1m ³ 40			6m ³ 35		7 m ³ 95		3m ³ 05			8 m ³ 05			

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.
- Débardage : Sur sol sec.
- Place de dépôt : Dans la coupe, en bordure de l'allée empierrée.
- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2028.
- Paiement : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2027, et 1/3 au 30/04/2027, par virements cautionnés par une banque
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



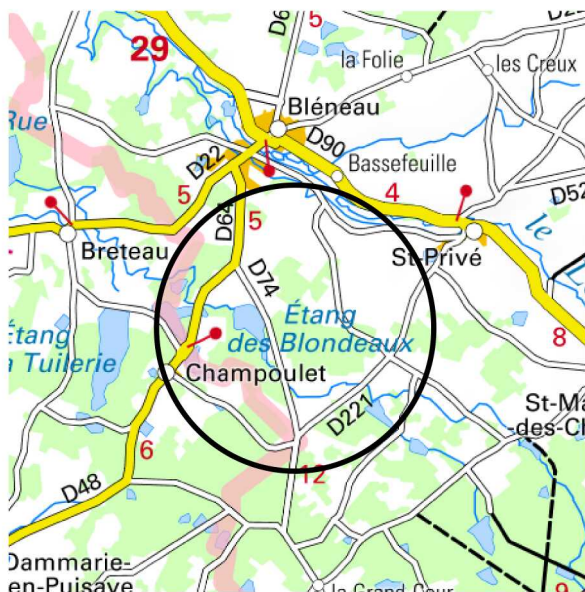
Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.708678° - Long. E 3.047498°



Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)

Domaine de la Petite Écorce



MICHELIN - E. 1 / 150 000



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 45
Référence Domaine de la Petite Écorce

Département Yonne (89)
Commune Saint-Privé
Nom de la forêt Domaine de la Petite Écorce
N° de parcelles 2 - 6 du PSG
Surface 22,94 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
203 Chênes	394 m³	1,940 m³
12 Chênes secs	17 m³	1,449 m³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÊNAIE

Expert Forestier



M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Étang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

			Circonférences à 1,30 m du sol															
Nbre	s.Lot	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
118	Parc 2	Chêne	1	3	5	3	9	14	31	29	12	6	2	1	2	.	.	231 m³
12	Parc 2	Chêne sec	.	.	1	2	3	4	1	1	.	.	.	.	.	.	.	17 m³
130	Parc 2	Total Parc 2	1	3	6	5	12	18	32	30	12	6	2	1	2	.	.	249 m³
85	Parc 6	Chêne	6	5	3	5	3	5	22	12	5	5	7	2	2	1	2	163 m³
85	Parc 6	Total Parc 6	6	5	3	5	3	5	22	12	5	5	7	2	2	1	2	163 m³
215																		412 m³

RÉSERVES : 5 baliveaux et 1 659 chênes en parcelle 2 ; 4 baliveaux et 1 059 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Débardage par temps sec et sol porteur. Cheminement des engins
par les cloisonnements obligatoire.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



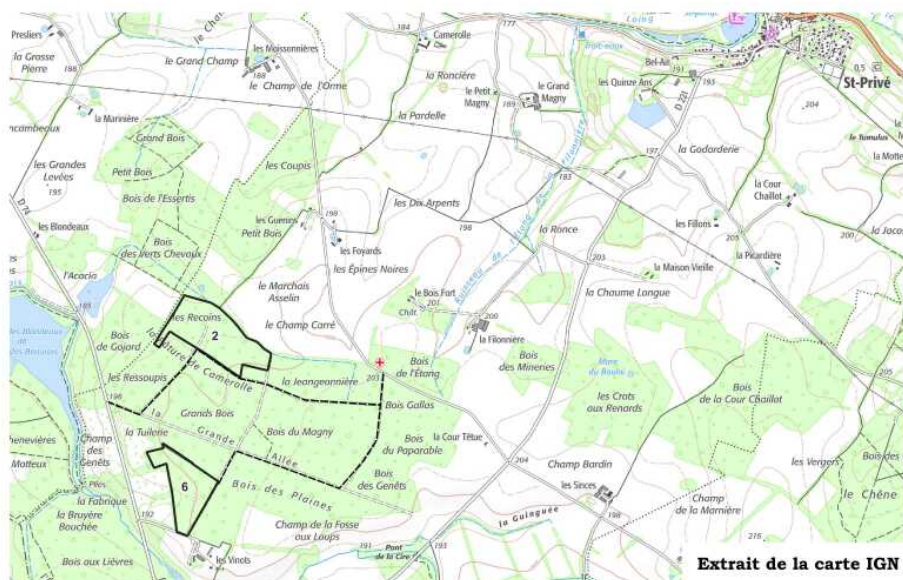
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du
vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de
la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente
déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

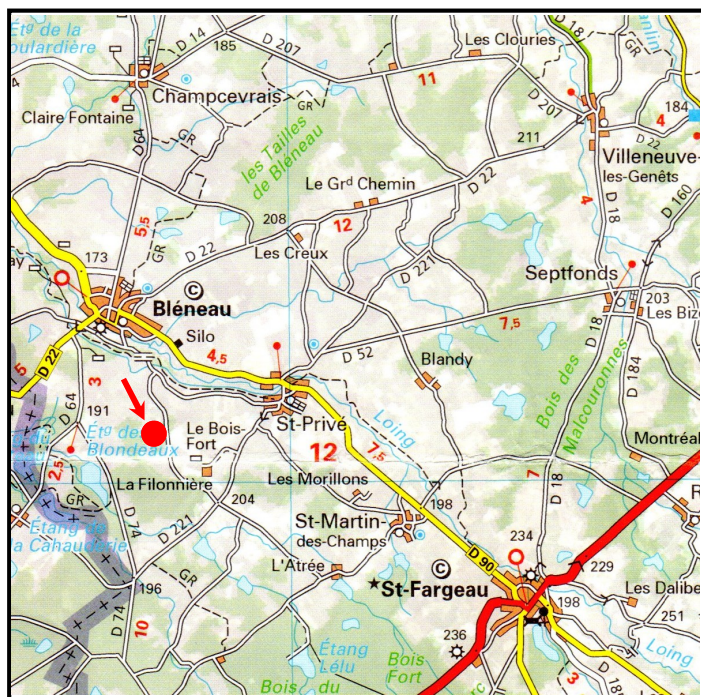


Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 39 ' 57.36" / Long E. 2° 58 ' 7.1"





Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	217 m³ 80
Volume moyen :	1 m³ 48

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

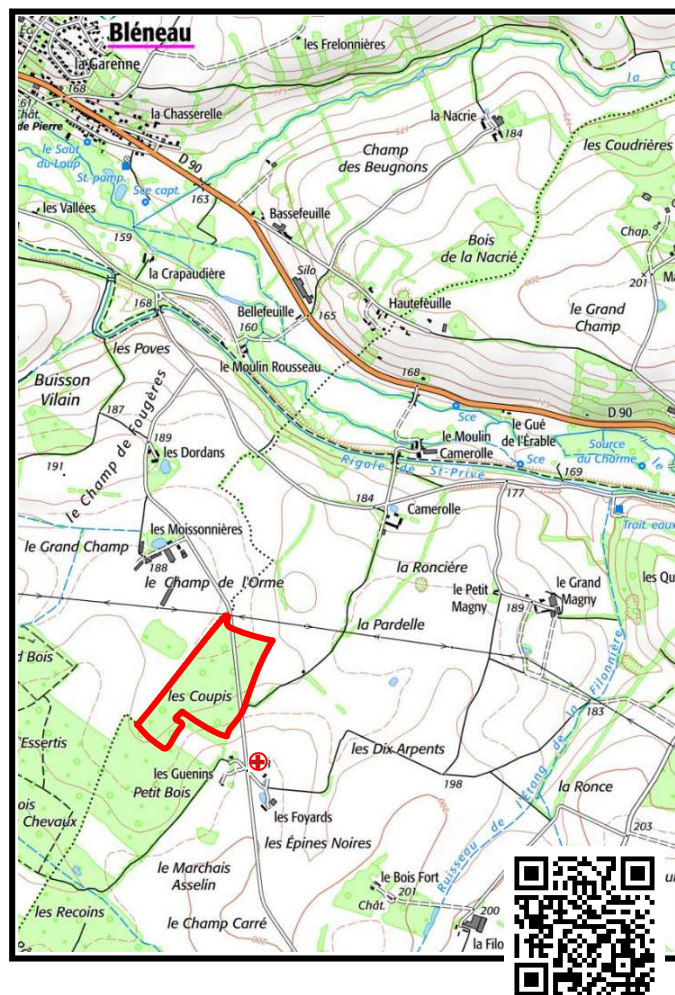
Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	290
146 Chênes	2	9	14	19	17	30	24	14	9	3	1	2	1	1
213 m³ 30	7 m³ 10		54 m³ 30			110 m³ 10			29 m³ 10			8 m³ 10		4m³60
Dont { 1 foudroyé										1				
{ 1 taré												1		
3 Chênes secs					1	1	1							
4 m³ 50					1m³05	3 m³ 45								

Conditions particulières

- **T.V.A.** : Non assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage** : Sur sol sec.
- **Place de dépôt** : Dans les parcelles, en bordure de route.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2027.
- **Paiement** : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2027, et 1/3 au 30/04/2027, par virements cautionnés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

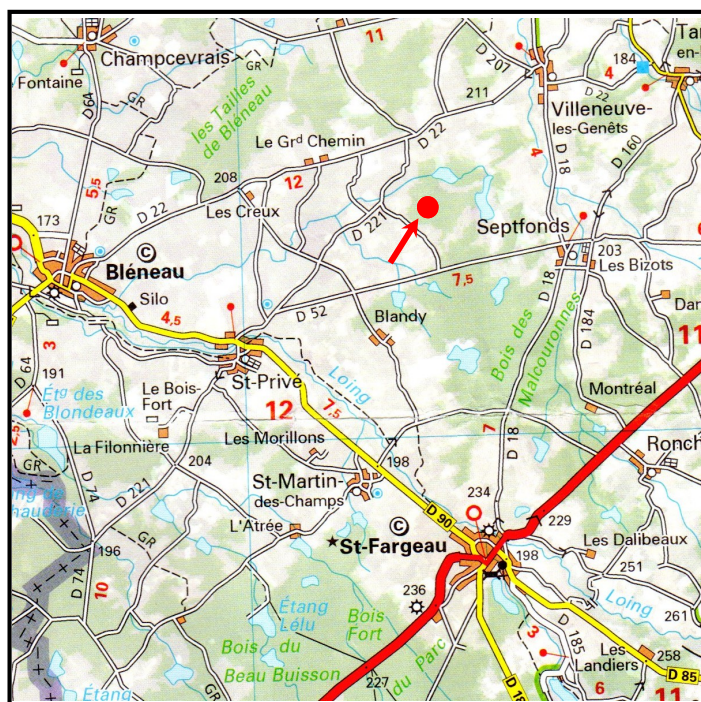


Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47.673622° - Long. E 2.964032°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

PEFC 10-21-1/136



Département : Yonne

Commune : Saint Privé

Lieu-dit : Les Libaux

Parcelle forestière : 11a (réf. P.S.G.)

Surface : 13 Ha 43

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	245 m ³ 10
Volume moyen :	1 m ³ 97

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : G.F. de Gouzillon

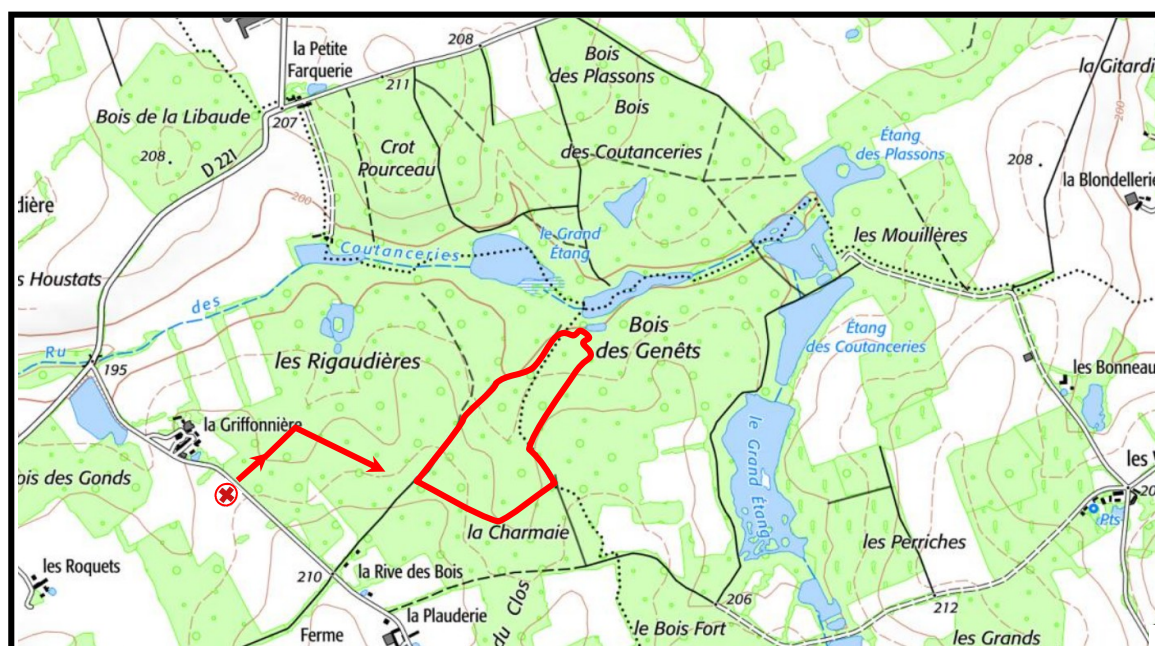
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250
124 Chênes	2	6	2	9	15	12	13	12	13	9	10	9	6	4	2
245 m ³ 10	4 m ³ 50		29 m ³ 90			63 m ³ 50			78 m ³ 15		60 m ³ 35				8m ³ 70
Dont 2 gélivés				1		1									

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.
- Débardage : Sur sol sec.
- Place de dépôt : Dans la coupe, en bordure de l'allée empierrée.
- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2028.
- Paiement : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2027, et 1/3 au 30/04/2027, par virements cautionnés par une banque
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.708678° - Long. E 3.047498°



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois du Champ Gros Jean



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 48
Référence Bois du Champ Gros Jean

Département Yonne (89)
Commune Saint-Martin-des-Champs
Nom de la forêt Bois du Champ Gros Jean
Parcelles cadastr. MH 50p et 51
Surface 4,25 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
28 Chênes	60 m ³	2,154 m ³
1 Chêne sec	2 m ³	
5 Frênes	8 m ³	1,550 m ³
2 Frênes secs	2 m ³	1,218 m ³

Propriétaire M. André PRETRE

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol									Volume
		140	150	160	170	180	190	200	210	260	
28	Chêne	1	.	1	2	9	6	4	4	1	60 m ³
1	Chêne sec	.	.	.	1	.	.	.	.	.	2 m ³
5	Frêne	.	1	3	.	.	.	1	.	.	8 m ³
2	Frêne sec	1	.	.	1	.	.	.	.	.	2 m ³
36											72 m ³

RÉSERVES : 1 baliveau et 321 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :
Réseau téléphonique Orange correct

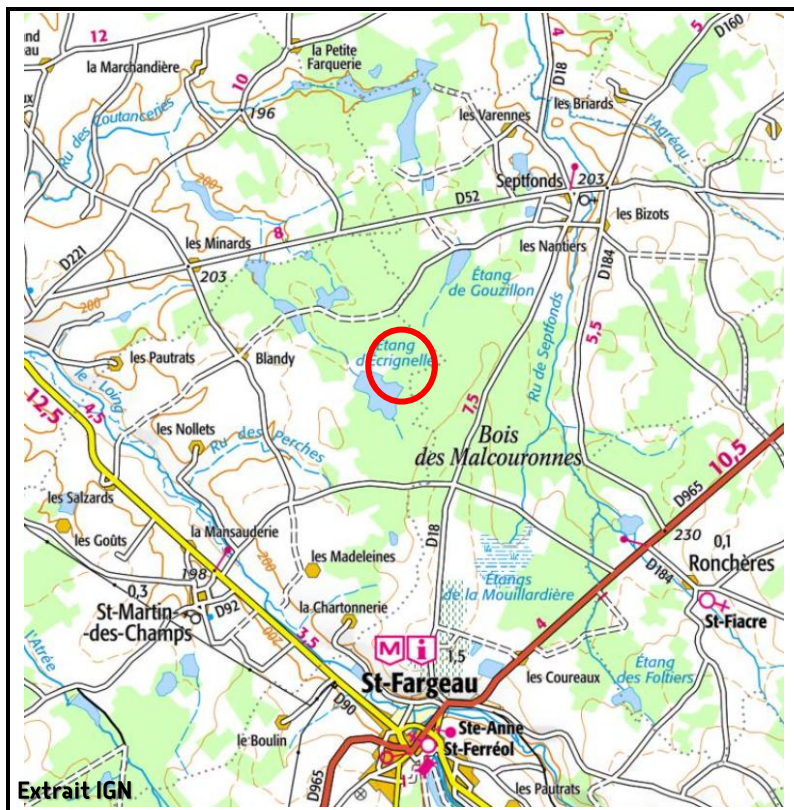
Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 38 ' 46.03" / Long E. 3° 2 ' 34.18"



Extrait de la carte IGN





Forêt certifiée PEFC N°10-21-1/377.

Département : Yonne (89).

Commune : Saint Martin des Champs.

Nom de la forêt : Les Marniots.

Parcelle forestière : 7a (Réf PSG)

Surface : 5 ha 16.

Nature de la coupe : Coupe secondaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	140,14 m ³
Volume moyen :	2,00 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : GF DES TROIS MASSIFS.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
70 Chênes		4	4	6	12	4	7	8	5	2	8	3	4	1	2		
vol. présumé (m ³)		3,0		27,9			36,7			38,2			25,7		8,7		140,14 m ³
dont gélif									1								

Visite : Voir plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.691745° / Longitude 3.069800°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage. **Soin absolu de la régénération.**

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Bordure de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027 **sans possible report.**

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

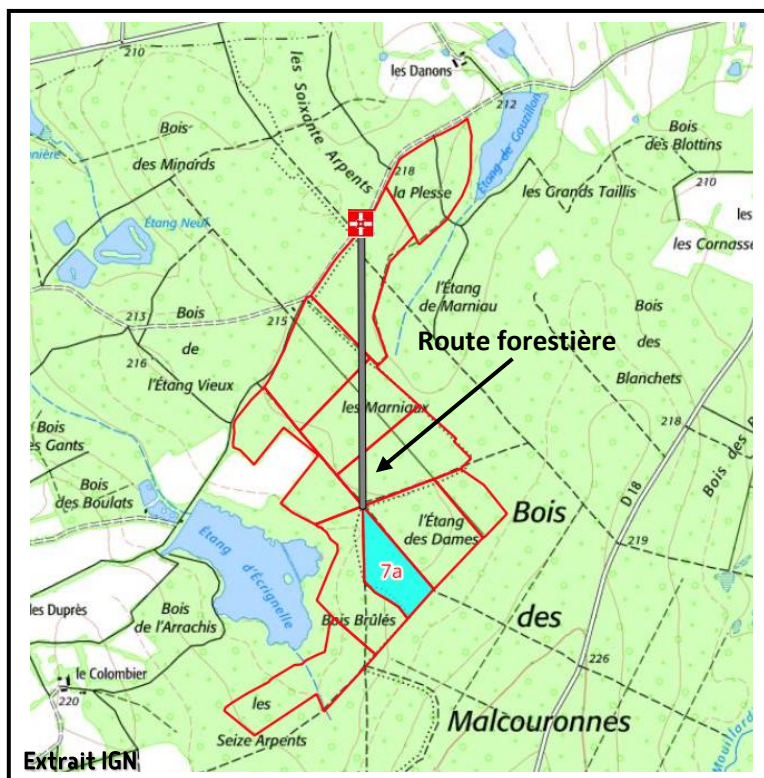
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

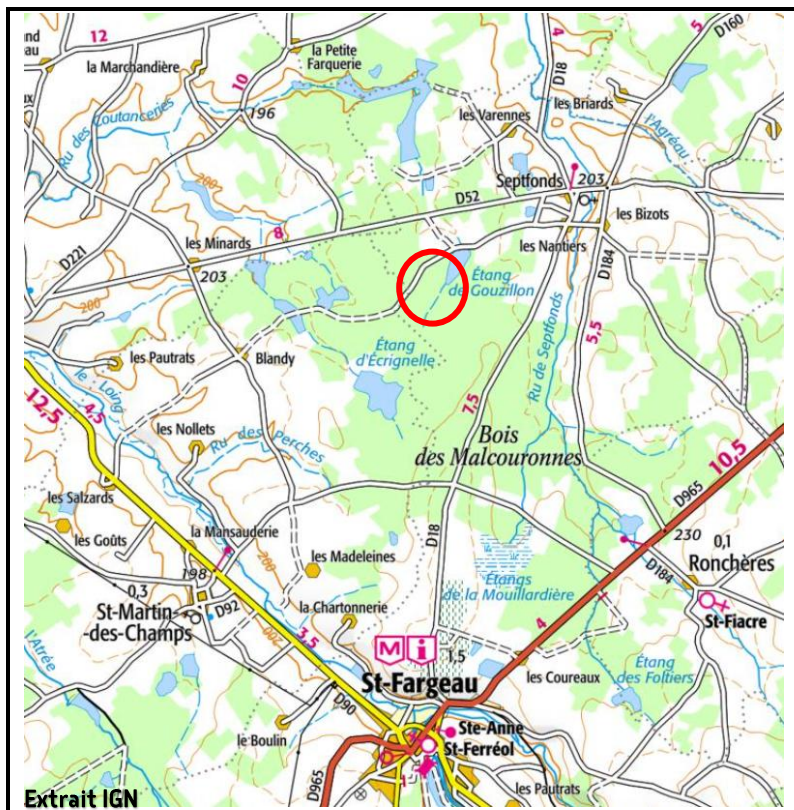
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente

Prix :

L'acquéreur :

La caution :





Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/377.

Département : Yonne (89).

Commune : Saint Martin des Champs.

Nom de la forêt : Les Marniots.

Parcelle forestière : 1 (Réf PSG)

Surface : 8 ha 95.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	217,44 m³
Volume moyen :	1,69 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : GF DES TROIS MASSIFS.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



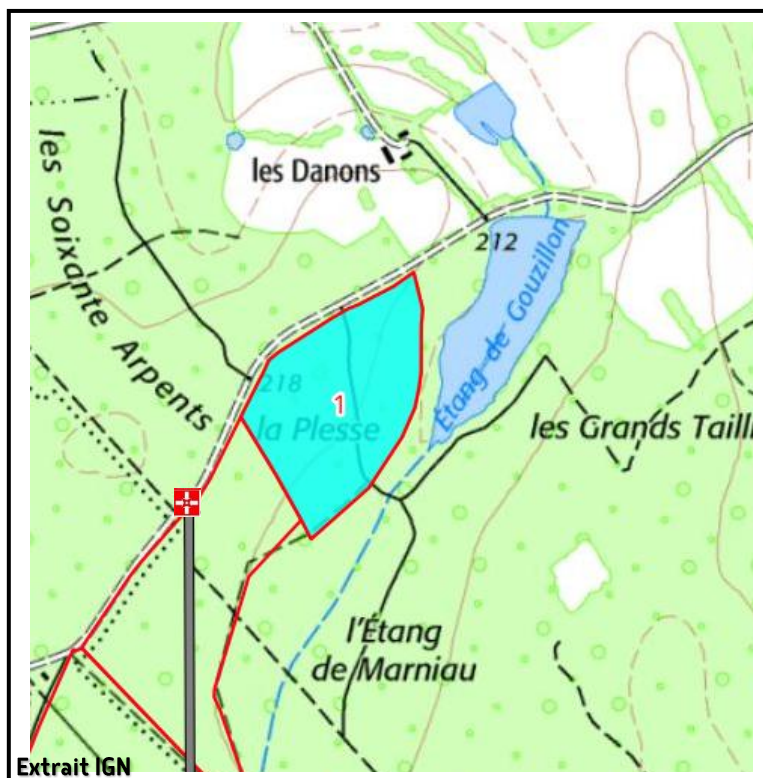
Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
129 Chênes	2	6	13	16	17	11	13	16	10	10	7	6	1			1	217,44 m³
vol. présumé (m³)	5,5		51,8			68,9			65,3			21,9			4,1		
dont secs					1	1						1					

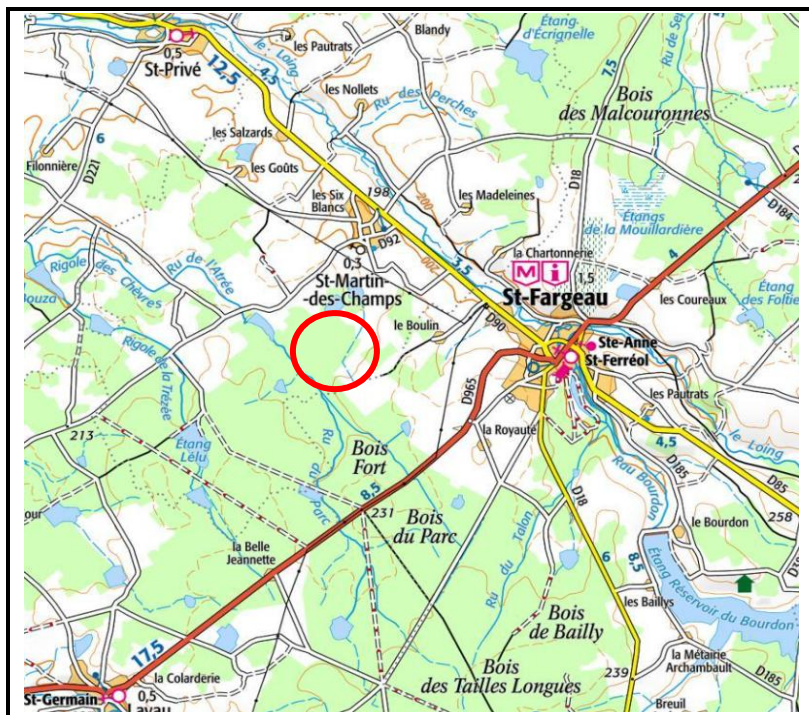
Visite : Voir plan.**Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité****Conseillé :** Latitude 47.691745° / Longitude 3.069800°**Couverture téléphonique satisfaisante :** non

(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières**TVA :** Assujetti.**Houppiers et taillis :** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.**Abattage :** câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.**Débardage :** sur sol sec.**Place de dépôt :** Bordure de route.**Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 15 octobre 2028.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.**Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :** 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente**Prix :****L'acquéreur :****La caution :**



Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Saint-Martin-des-Champs.

Nom de la forêt : Bois des Guillonneries.

Parcelle forestière : 4 (Réf. PSG).

Surface : 10 ha 99.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	164,14 m ³
Volume moyen :	1,05 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : Monsieur GUILLEMARD Jean.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN



8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	Volume
157 Chênes	8	26	36	27	10	25	14	4	4	2	1	164,14 m³
vol. présumé (m³)	22,1		67,0			60,9			14,2			
dont gélif						1						

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.640505°/Longitude 3.022070°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : sur place de dépôt, cf. plan.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :
15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

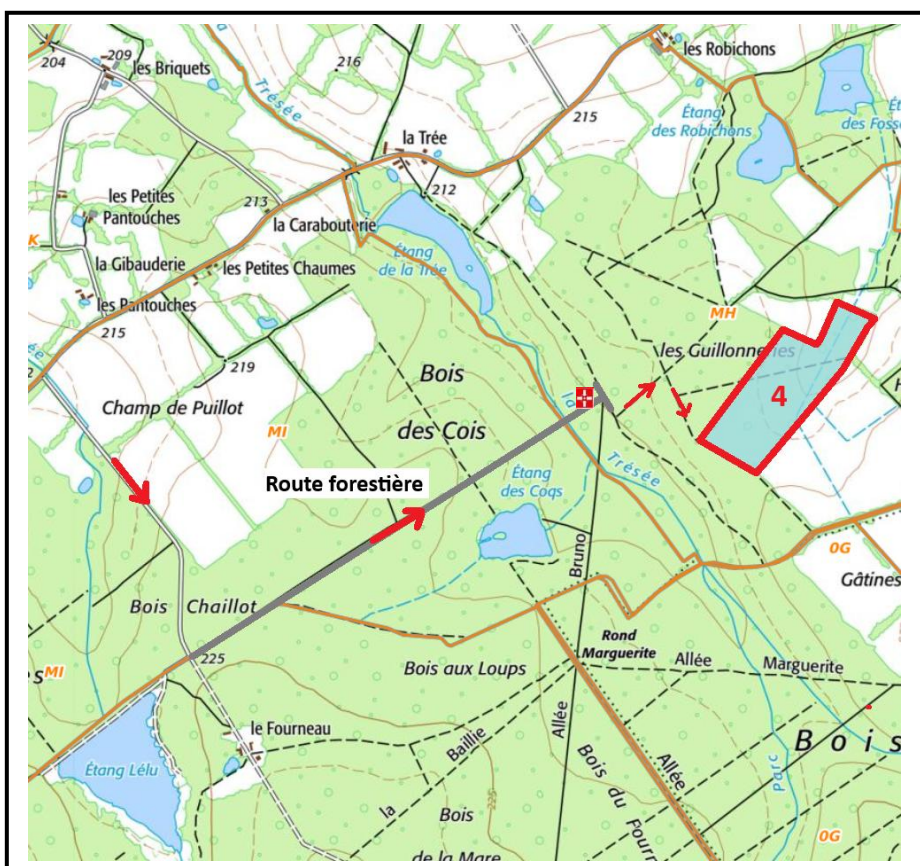
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

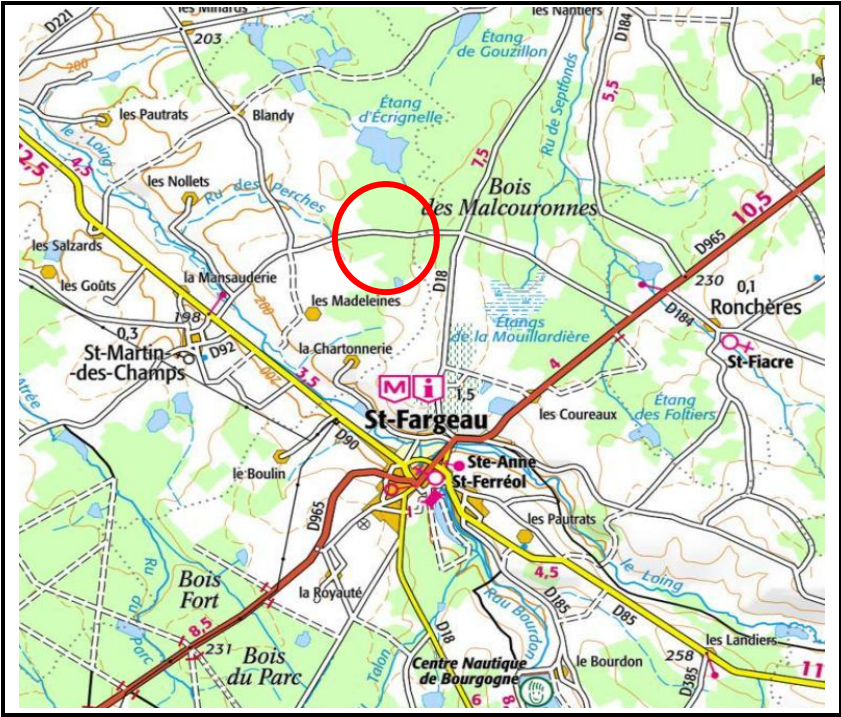
L'acquéreur

La caution :



Extrait IGN





Extrait IGN

Départements : Yonne (89).
Commune : Saint-Martin-des-Champs.
Nom de la forêt : Bois des Pétilleries.
Parcelle forestière : 4 (Réf. PSG).
Surface : 5 ha 53.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	88,20 m³
Volume moyen :	1,32 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.
Réserves : Tout arbre non marqué.
Propriétaire : Madame JOUBERT Véronique.
Expert forestier : Mathieu LANCELIN



8 Avenue du Général Leclerc
89170 SAINT-FARGEAU
Tél : 06.33.51.43.00
mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Volume
67 Chênes	6	7	6	13	8	6	6	6	1	3	3	2	88,20 m³
vol. présumé (m³)	8,7		28,0			29,7			17,2			4,7	
dont tarés					1						1		

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00
Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité
Conseillé : Latitude 47.669647°/Longitude 3.067353°
Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

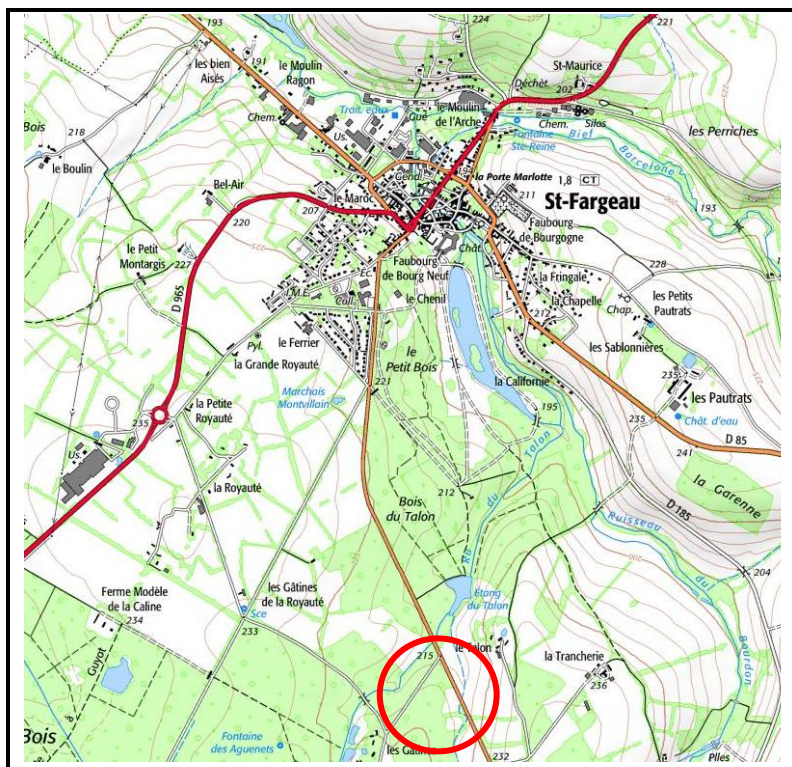
TVA : Assujetti.
Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.
Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.
Débardage : sur sol sec.
Place de dépôt : Dans la propriété en bord de route.
Délai d'exploitation : 31 octobre 2027 et d'enlèvement des produits : 31 mai 2028.
Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.
Prix :



Extrait IGN

L'acquéreur La caution :





Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Saint Fargeau.

Nom de la forêt : Bois de la Grande Chaume.

Parcelle cadastrale : E 80.

Surface : 2 ha 99.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	48,44 m³
Volume moyen :	1,51 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : Madame Lucille PARLEANI.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
32 Chênes	3	3	1	4	5	2	4	1	4		1		1	1	1	1	48,44 m³
vol. présumé (m³)	3,8		10,3			10,1			10,8			6,0			7,5		
dont sec					1												

Visite : Voir plan.**Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité****Conseillé :** Latitude 47.622169°/Longitude 3.071665°**Couverture téléphonique satisfaisante :** non

(www.monreseau mobile.fr).

Conditions particulières**TVA :** Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

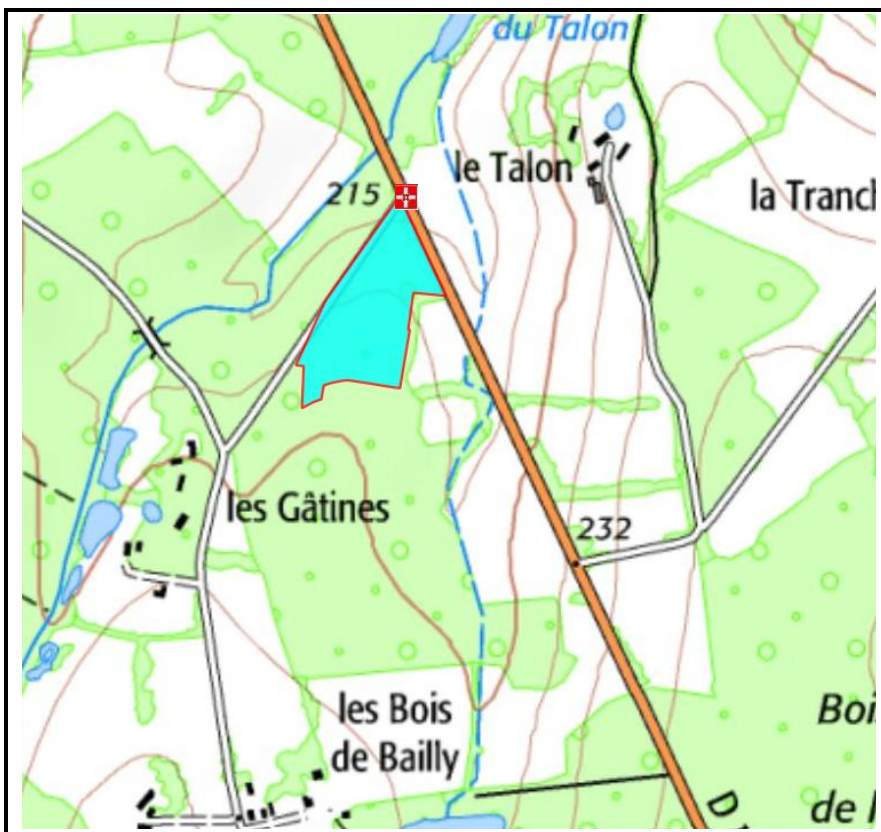
Abattage et débardage : câblage des bois en limite de parcelle. Intervention sur sol sec. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Place de dépôt : Dans la parcelle.**Délai d'exploitation :** 30 octobre 2027.**Enlèvement des produits :** 15 décembre 2027.

Contacter 20 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :**L'acquéreur :****La caution :**

Extrait IGN



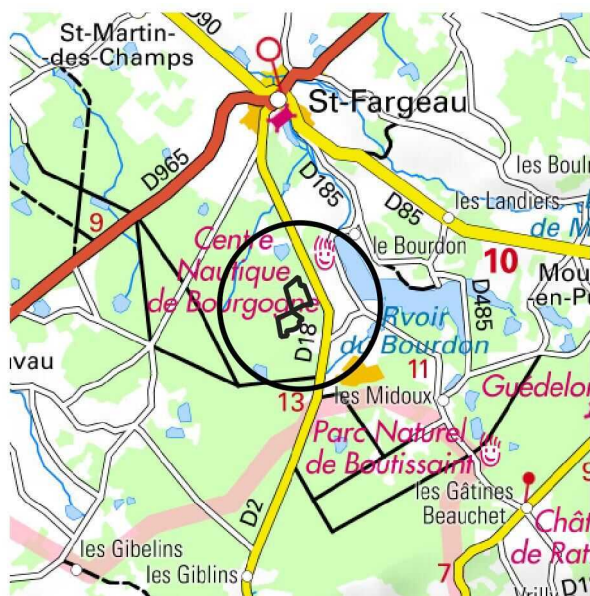
**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Forêt du Grand Taillis



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 54
Référence Forêt du Grand Taillis



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Yonne (89)
Commune Saint-Fargeau
Nom de la forêt Forêt du Grand Taillis
N° de parcelles 1p - 2p du PSG
Surface 24,52 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
227 Chênes	277 m ³	1,219 m ³
8 Chênes secs	10 m ³	1,202 m ³
12 Trembles	20 m ³	1,703 m ³

Propriétaire M. Xavier DIDELOT

Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Frédéric SAGET - tél. 06 77 88 62 99

ABANDONS :

			Circonférences à 1,30 m du sol													Volume
Nbre	s.Lot	Essence	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	250	
194	Parc. 1p	Chêne	1	42	46	35	18	16	6	11	9	3	3	3	1	225 m ³
4	Parc. 1p	Chêne sec	.	.	1	.	1	2	.	.	.	.	.	.	.	4 m ³
12	Parc. 1p	Tremble	.	.	.	.	3	2	2	4	.	1	.	.	.	20 m ³
210	Parc. 1p	Total Parc. 1p	1	42	47	35	22	20	8	15	9	4	3	3	1	250 m³
33	Parc. 2p	Chêne	.	1	1	2	6	3	4	4	5	4	2	1	.	52 m ³
4	Parc. 2p	Chêne sec	.	.	.	2	.	.	1	1	.	.	.	.	.	5 m ³
37	Parc. 2p	Total Parc. 2p	.	1	1	4	6	3	5	5	5	4	2	1	.	57 m³
247																307 m³

RÉSERVES : 1 736 chênes en parcelle 1p et 254 chênes en parcelle 2p

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

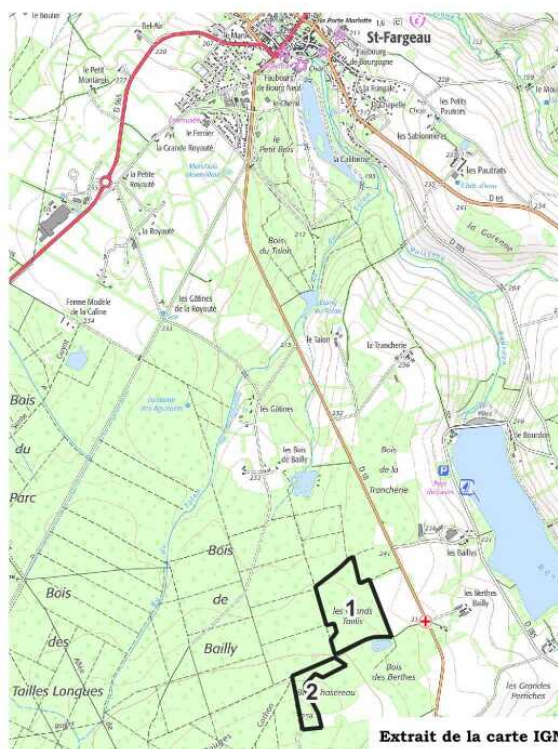
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :
Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 36 ' 18.49" / Long E. 3° 4 ' 59.52"



Extrait de la carte IGN



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois de la Mouillardière



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 55
Référence Bois de la Mouillardière

Département Yonne (89)
Commune Saint-Fargeau
Nom de la forêt Bois de la Mouillardière
N° de parcelle 3 du PSG
Surface 18,96 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

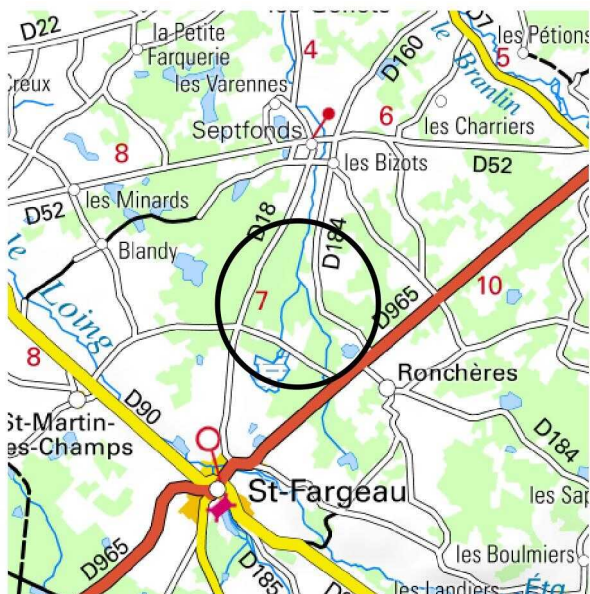
Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
80 Chênes	155 m³	1,932 m³
7 Chênes secs	11 m³	1,617 m³
1 Chêne chablis	1 m³	

Propriétaire Groupement Forestier JEANNE TROTET

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol									Volume
		140	150	160	170	180	190	200	210	230	
80	Chêne	2	7	5	11	24	20	7	3	1	155 m³
7	Chêne sec	.	1	1	1	3	.	1	.	.	11 m³
1	Chêne chablis	1	.	.	.	.	.	.	.	.	1 m³
88											167 m³

RÉSERVES : 19 baliveaux et 1 463 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



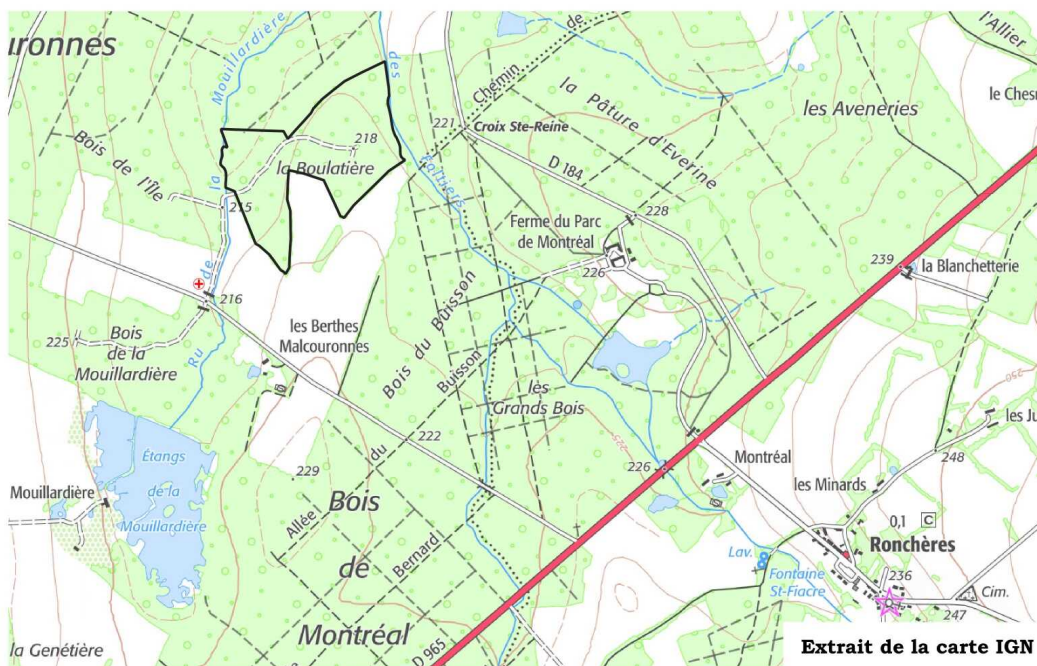
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Remboursement forfaitaire de TVA

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



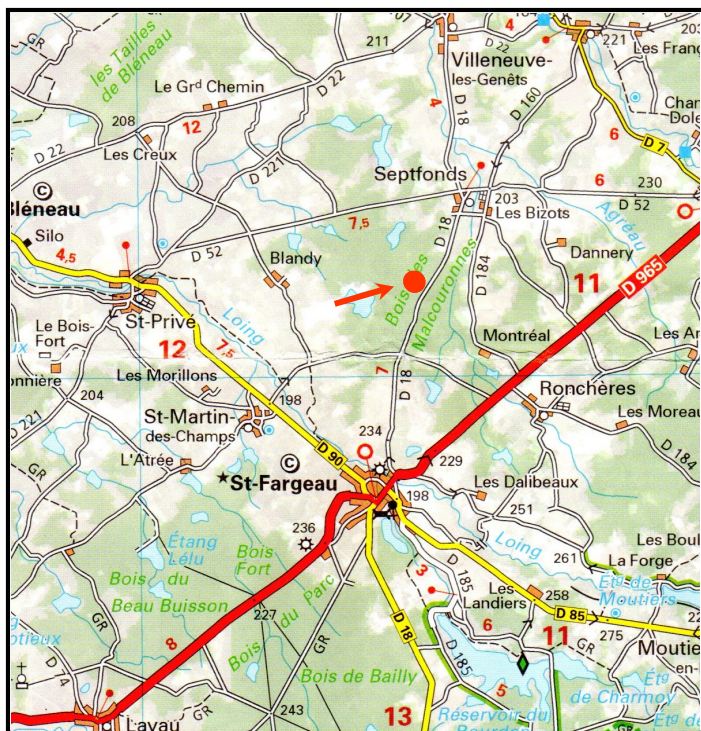
Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 40' 2.82" / Long E. 3° 5' 13.94"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Saint-Fargeau

Lieu-dit : Les Malcouronnes

Parcelle Forestière : 9 (réf. P.S.G.)

Surface : 9 Ha 87

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	220 m ³ 15
Volume moyen :	1 m ³ 34

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : G.F. des Malcouronnes

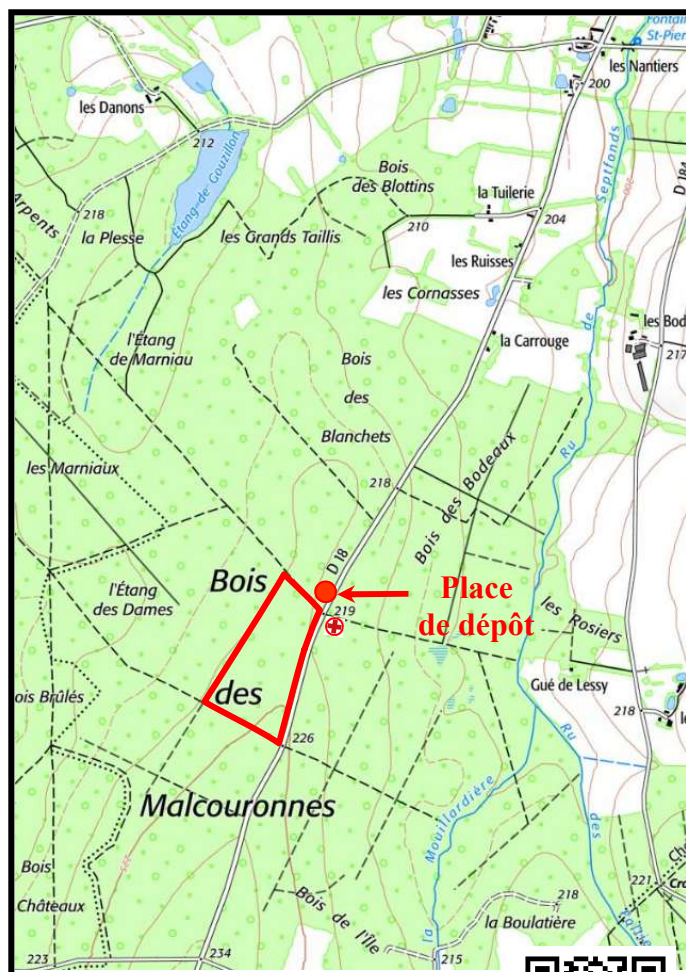
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	240	250
164 Chênes	11	20	22	25	15	21	22	6	13	3	2	2	1	1
220 m ³ 15	18 m ³ 10		67 m ³ 10				82 m ³ 05		40 m ³ 05		9 m ³ 10		3 m ³ 75	
Dont 1 gélivé				1										

Visite : Voir plan.

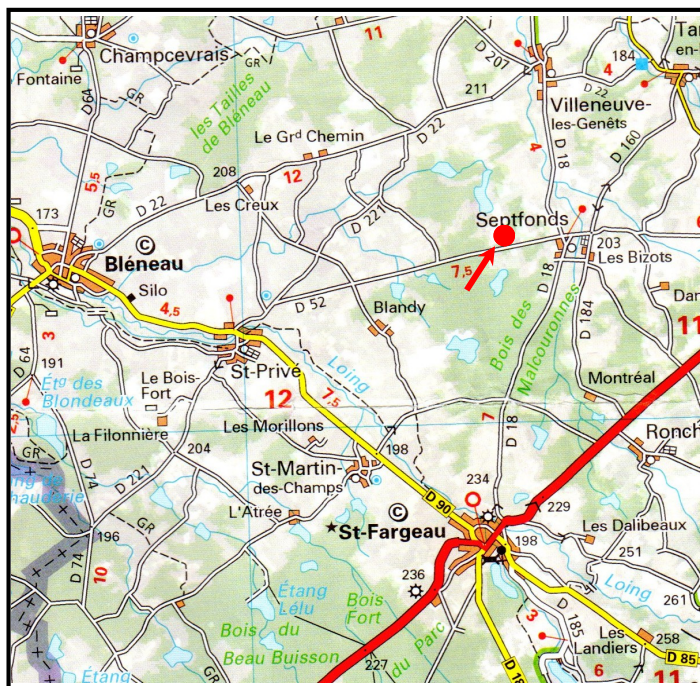
Conditions particulières

- T.V.A. : Non assujéti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- Débardage : Sur sol sec.
- Place de dépôt : Dans la coupe, voisine, en bordure de route.
- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2028.
- Paiement : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2027, et 1/3 au 30/04/2027, par virements cautionnés par une banque.
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

Réseau téléphonique Orange faible
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 46.680932° - Long. E 3.083019°

VENTE EN BLOC ET SUR PIED

PEFC 10-21-1/136



Département : Yonne

Commune : Saint Fargeau

Lieux-dits : Bois du Ferrier – Les Colinets

Parcelle forestière : 13 a et b (réf. P.S.G.)

Surface : 24 Ha 40

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	379 m ³ 55
Volume moyen :	1 m ³ 68

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : G.F. de Gouzillon

Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	280
Lot A (Les Colinets)																
117 Chênes		12	11	10	11	14	18	12	10	4	5	4	2	3		1
199 m ³ 20		8m ³ 25		36 m ³ 00			77 m ³ 95			44 m ³ 80			28 m ³ 35			3m ³ 85
Dont 1 foudroyé																1
1 Chêne sec (1m ³ 90)									1							
Lot B (Bois du Ferrier)																
107 Chênes	5	6	15	9	5	13	15	14	3	9	6	6			1	
176 m ³ 35	6 m ³ 00		29 m ³ 50				74 m ³ 75			45 m ³ 40		16m ³ 35			4m ³ 35	
1 Chêne sec (2m ³ 10)								1								
15 Trembles (17m ³ 30)		2	4	4	3	2										

Visite : Voir plan.

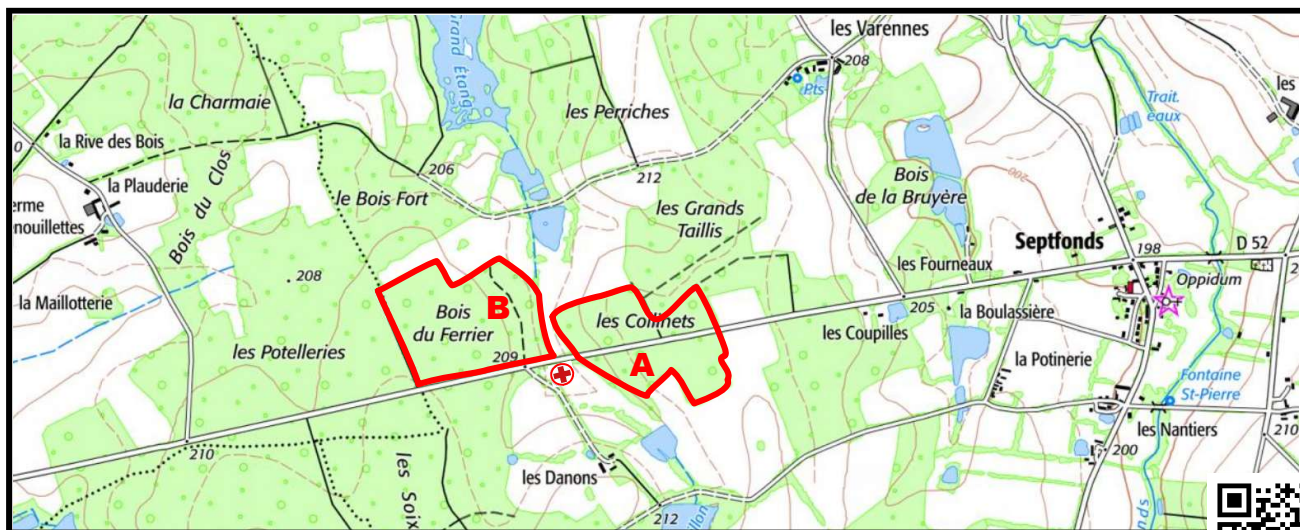
Conditions particulières :

- T.V.A. : Assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.
- Débardage : Sur sol sec.
- Place de dépôt : Dans la coupe, en bordure de la petite route d'accès.

Délai d'exploitation et

d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2028.

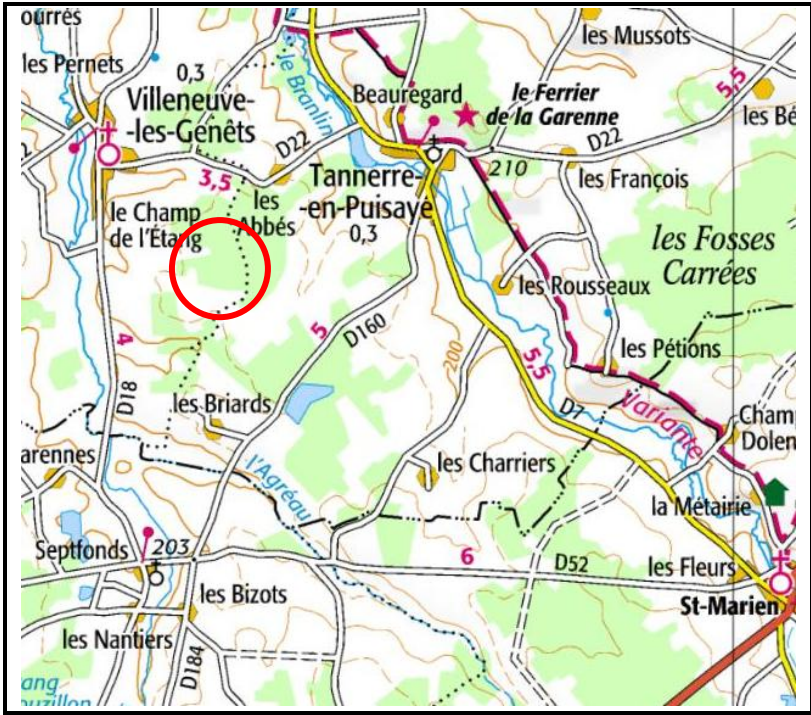
- Paiement : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2027, et 1/3 au 30/04/2027, par virements cautionnés par une banque
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.700084° - Long. E 3.07171°





Extrait IGN



Département : Yonne (89).

Commune : Villeneuve-les-Genêts.

Nom de la forêt : Bois des Berthelins.

Parcelle forestière : 1p

Surface : 5 ha 56

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	66,59 m³
Volume moyen :	1,55 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : Monsieur Gérard LEGRAND.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
43 Chênes		1	5	4	5	4	4	6	3	8	2					1	
vol. présumé (m³)		0,7		13,8			20,1			27,9						4,1	66,59 m³
dont gélif										1							

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.729328°/Longitude 3.101402°

Couverture téléphonique satisfaisante : oui
(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l’aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bordure de route.

Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits :
15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

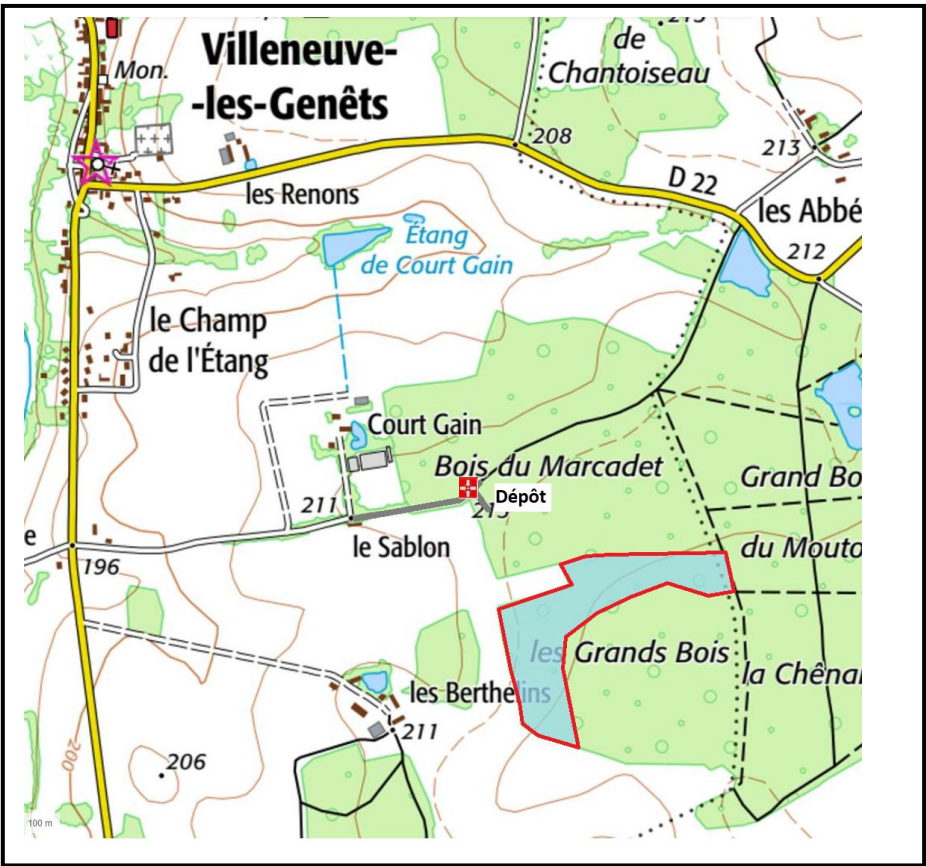
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

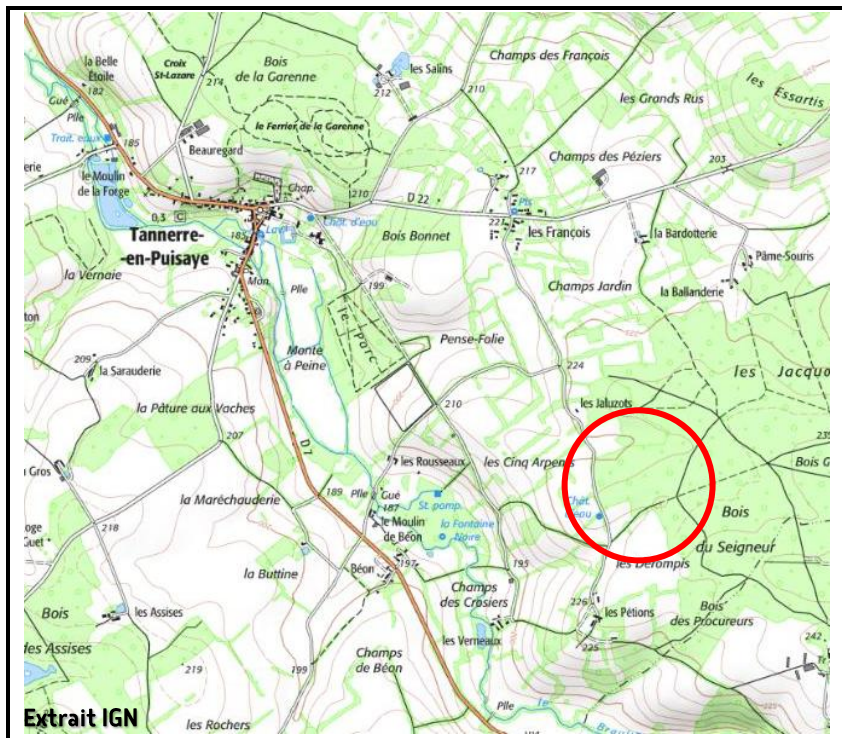
L’acquéreur

La caution :



Extrait IGN





Départements : Yonne.

Commune : Tannerre-en-Puisaye.

Nom de la forêt : Les Sept Arpents.

Parcelle forestière : 2 (Réf. PSG).

Surface : 6 ha 67.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	98,15 m³
Volume moyen :	1,26 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : Madame PERRIER.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN



8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
68 Chênes	6	5	9	12	8	7	7	5	4		2	1	1	1	87,69 m³
vol. présumé (m³)	7,0		30,7			28,8			12,3			8,8			
10 Hêtres			4	1	1	2	1	1							10,46 m³
78 TOTAL	6	5	13	13	9	9	8	6	4		2	1	1	1	98,15 m³

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.726710°/Longitude 3.151039°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan.

Délai d'exploitation : 31 octobre 2027 et d'enlèvement des produits : 31 mai 2028.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

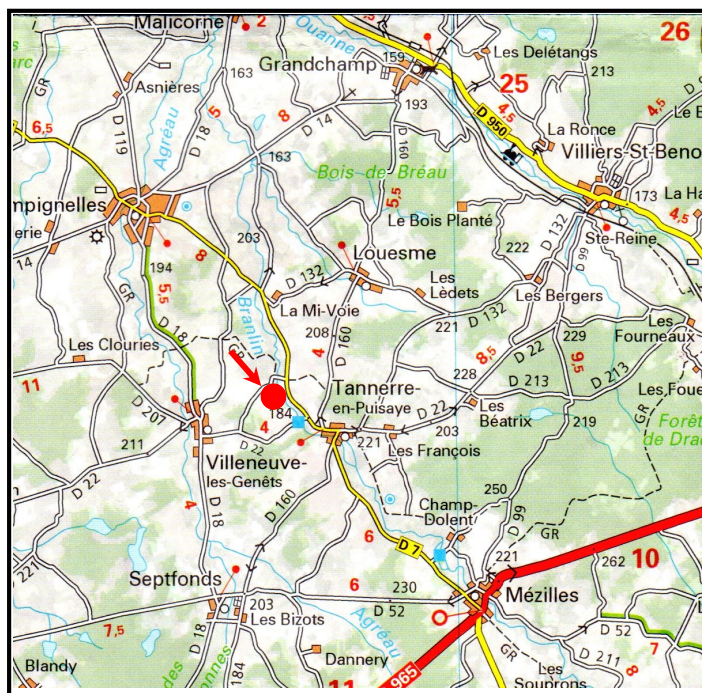
Prix :

L'acquéreur

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Tannerre en Puisaye

Lieux-dits : Le Champ du Grand Pré - Bois de la Grande Pâtur

Parcelles cadastrales : ZB 67 et 74

Surface : 1 Ha 18 a 40

Nature de la coupe : Sanitaire

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	95 m ³ 75
Volume moyen :	1 m ³ 33

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Philippe CAMEAU

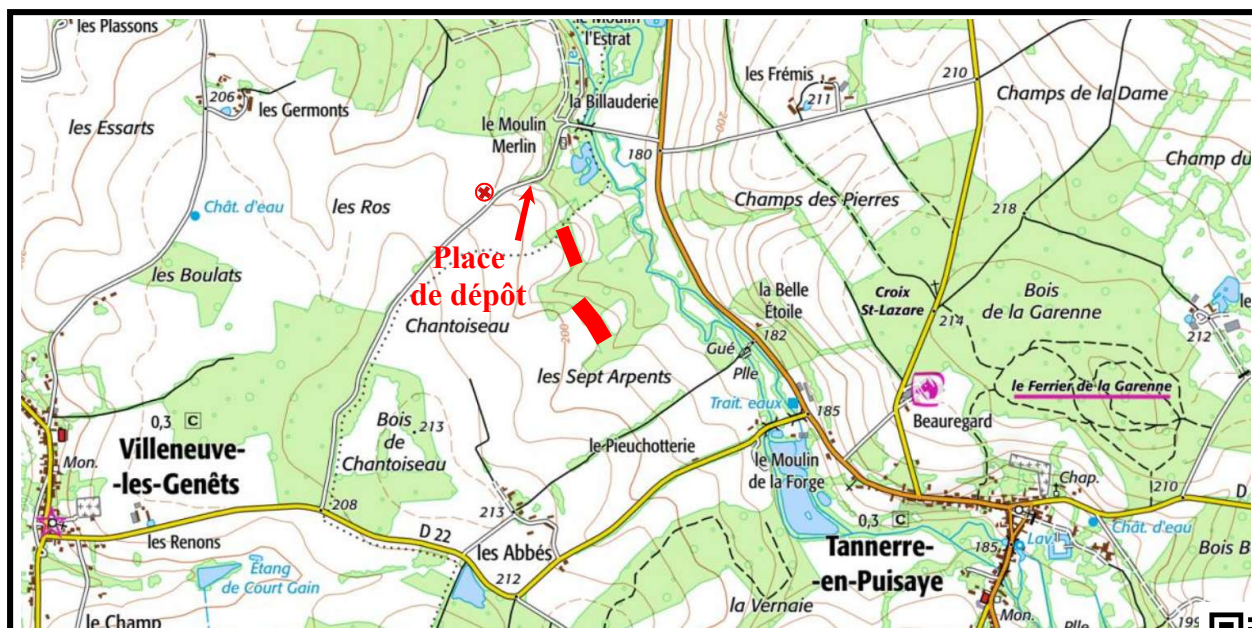
Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	230
72 Chênes	4	9	11	11	14	8	4	3	4	1	2	1
95 m ³ 75	8 m ³ 80		41 m ³ 60			24 m ³ 95			17 m ³ 25		3 m ³ 15	
Dont 1 gélivé							1					
6 Frênes			2				1	1	1		1	
10 m ³ 80			1 m ³ 75				9 m ³ 05					

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Non assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage** : Sur sol sec.
- **Places de dépôt** : Dans le champ, en bordure de route, -agriculteur : Sylvain LEGRAND- sur sol sec, après la récolte.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Octobre 2027.
- **Paiement** : 1/2 comptant par chèque ou par virement, et 1/2 au 31/01/2027 par virement cautionné par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.744164° - Long. E 3.109693°



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Les Béatrix



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

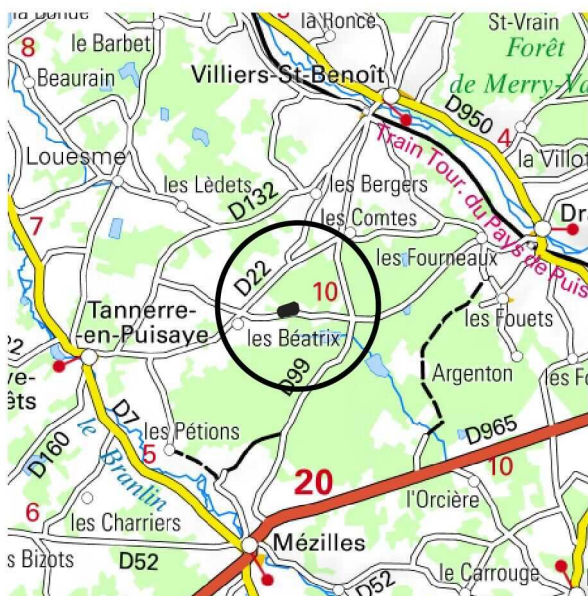
ARTICLE 61
Référence Les Béatrix

Département Yonne (89)
Commune Tannerre en Puisaye
Nom de la forêt Les Béatrix
N° de parcelle 15a du PSG
Surface 3,44 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
56 Chênes	130 m³	2,323 m³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÉNAIE

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol														Volume	
Nbre	Essence	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	250	270	280	300		
56	Chêne	3	1	6	3	11	8	8	6	1	3	2	1	2	1		130 m³
56																	130 m³

RÉSERVES : 3 baliveaux et 466 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés. Débardage par temps sec et sol porteur.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



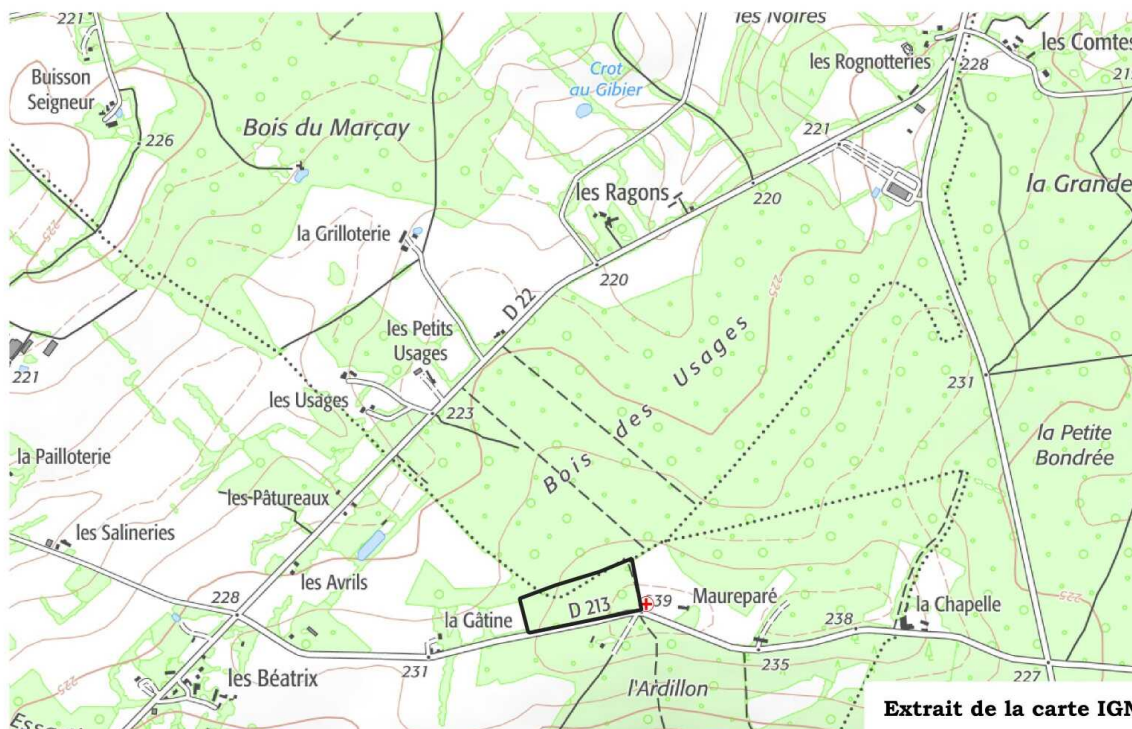
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 44 ' 35.41" / Long E. 3° 11 ' 9.05"



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois des Lions



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 62
Référence Bois des Lions

Département Yonne (89)
Commune Mézilles
Nom de la forêt Bois des Lions
N° de parcelles 4 - 5 - 6 - 7 du PSG
Surface 43,89 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
297 Chênes	554 m³	1,865 m³
27 Chênes secs	35 m³	1,307 m³
4 Frênes	4 m³	0,987 m³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÊNAIE

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS : Détail par parcelle sur demande

		Circonférences à 1,30 m du sol														Volume
Nbre	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	
297	Chêne	4	13	16	29	21	24	95	51	22	10	4	3	2	3	554 m³
27	Chêne sec	.	1	3	10	4	7	1	1	.	.	.	.	.	.	35 m³
4	Frêne	1	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4 m³
328																593 m³

RÉSERVES : 5 baliveaux et 809 chênes en parcelle 4 ; 8 baliveaux , 1 577 chênes et 12 chênes rouges en parcelle 5 ; 5 baliveaux, 1 522 chênes et 3 chênes rouges en parcelle 6 ; 1 baliveau, 774 chênes et 18 chênes rouges en parcelle 7

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés. Débardage par temps sec et sol porteur.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



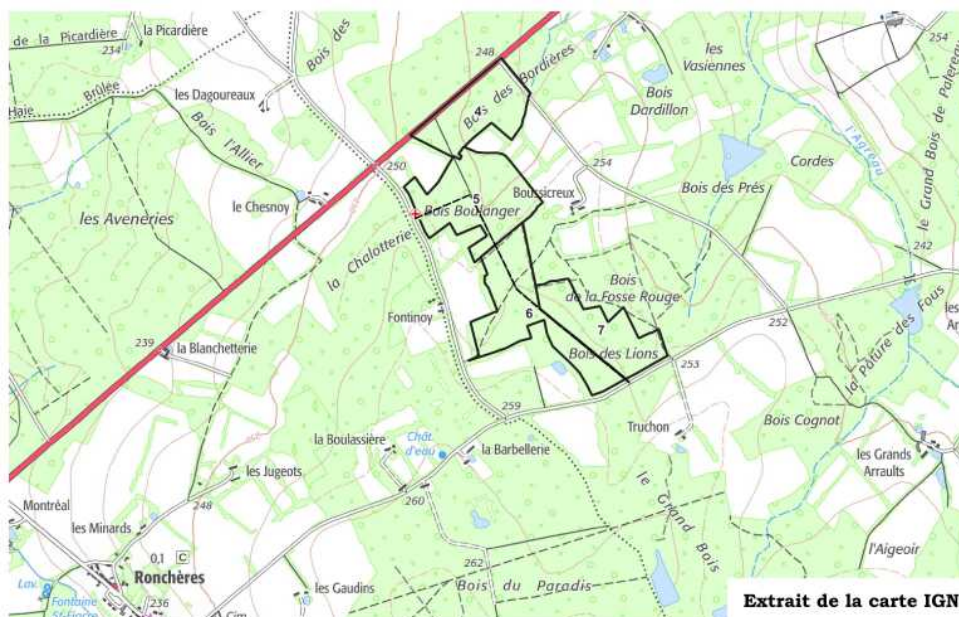
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujéti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 40 ' 22.76" / Long E. 3° 7 ' 55.34"



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot A

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Frêne
30 m³
1 m³ 20

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

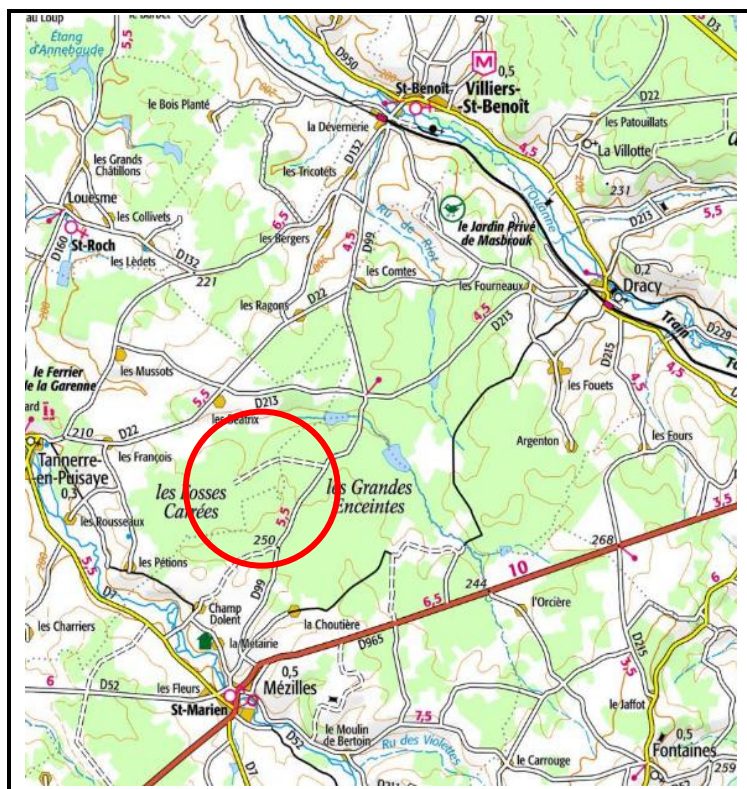
89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley

ENRACINER SON PATRIMOINE



Extrait IGN



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2027.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2027.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix : L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot B

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
150 m³
1 m³ 25

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

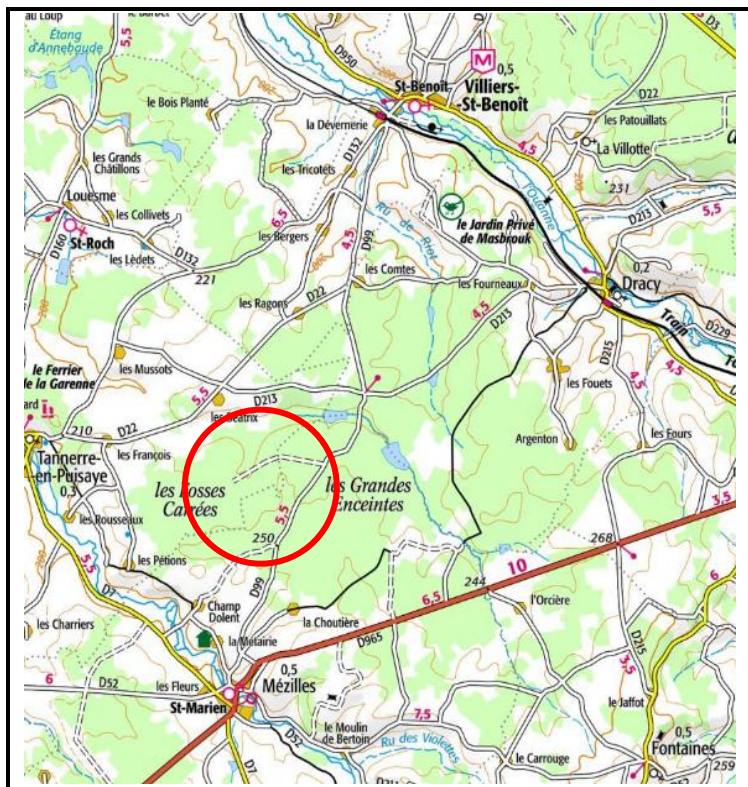
89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley

ENRACINER SON PATRIMOINE



Extrait IGN



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2027.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2027.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix : L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot C

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
200 m³
1 m³ 25

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

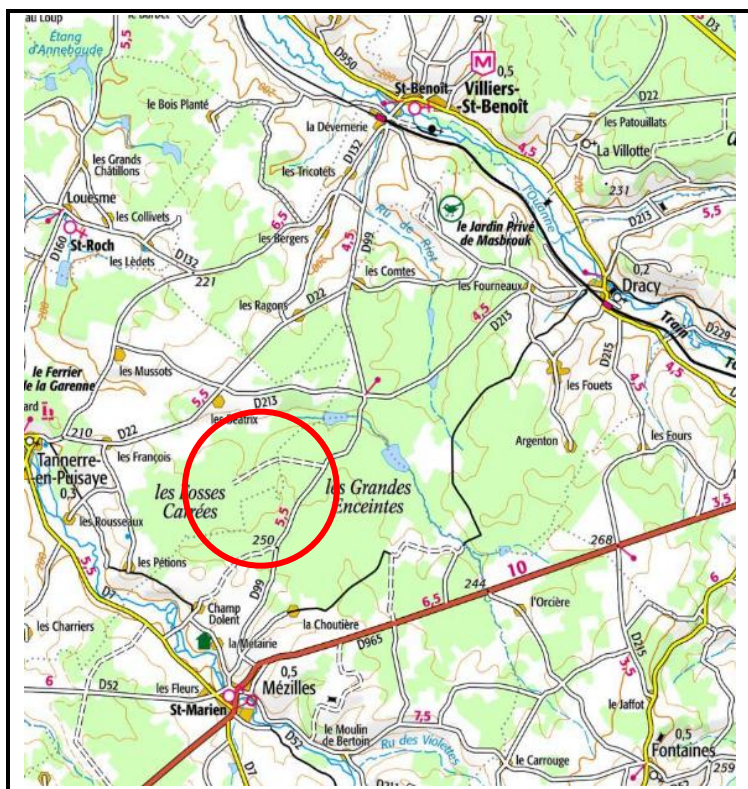
89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley

ENRACINER SON PATRIMOINE



Extrait IGN



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2027.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2027.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FAÇONNES ET DEBARDES



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot D

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
450 m³
1 m³ 25

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

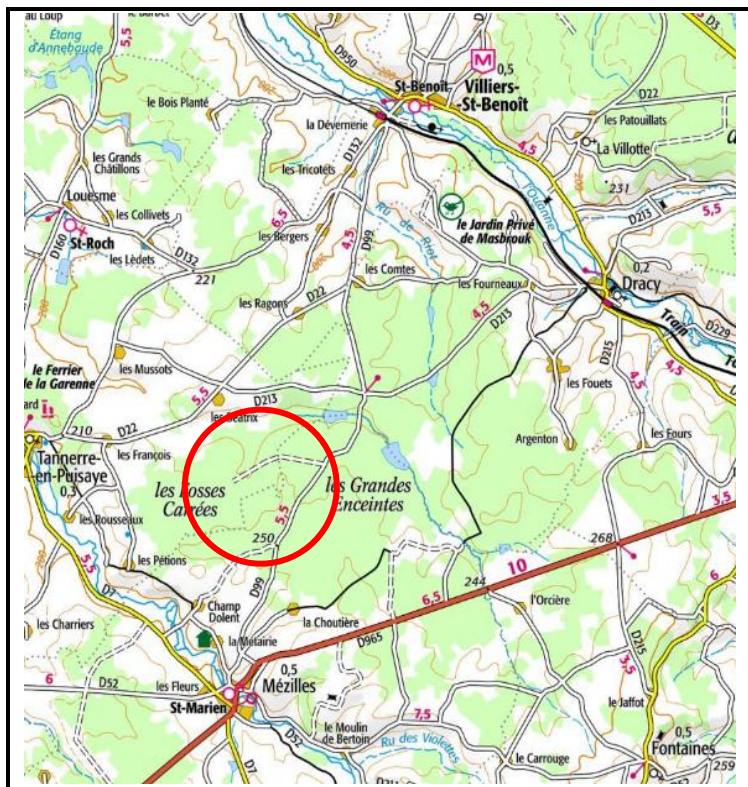
89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley

ENRACINER SON PATRIMOINE



Extrait IGN



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2027.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2027.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot E

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
200 m³
1 m³ 25

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

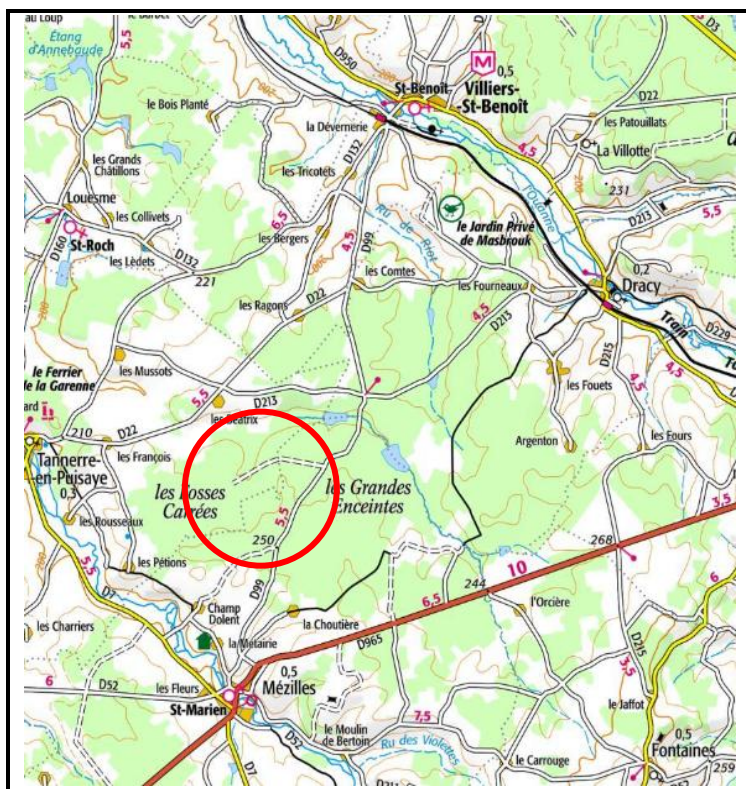
89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley

ENRACINER SON PATRIMOINE



Extrait IGN



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2027.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2027.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot F

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
200 m³
1 m³ 25

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

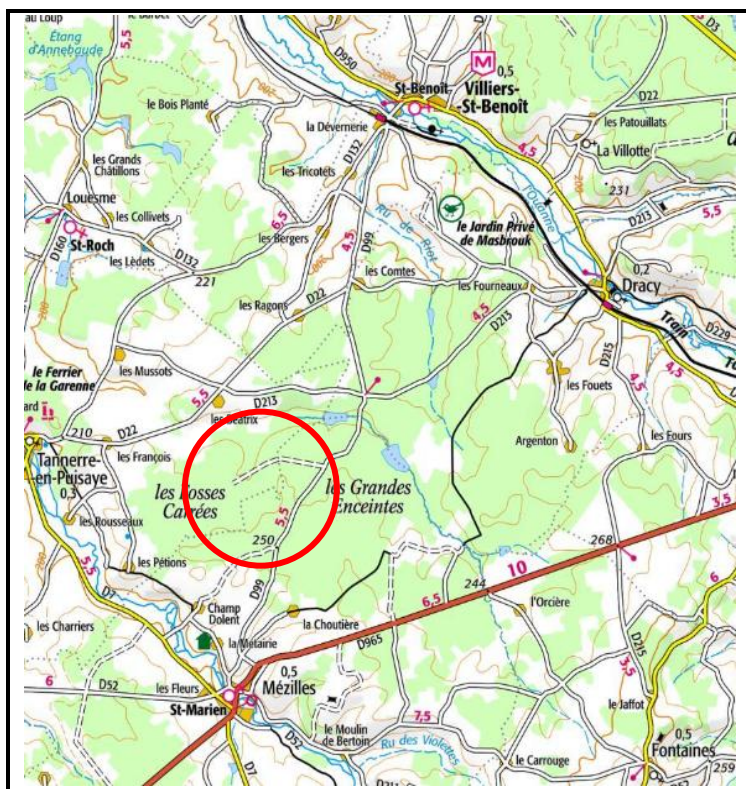
89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley

ENRACINER SON PATRIMOINE



Extrait IGN



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2027.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2027.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot G

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
80 m³
3 m³

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

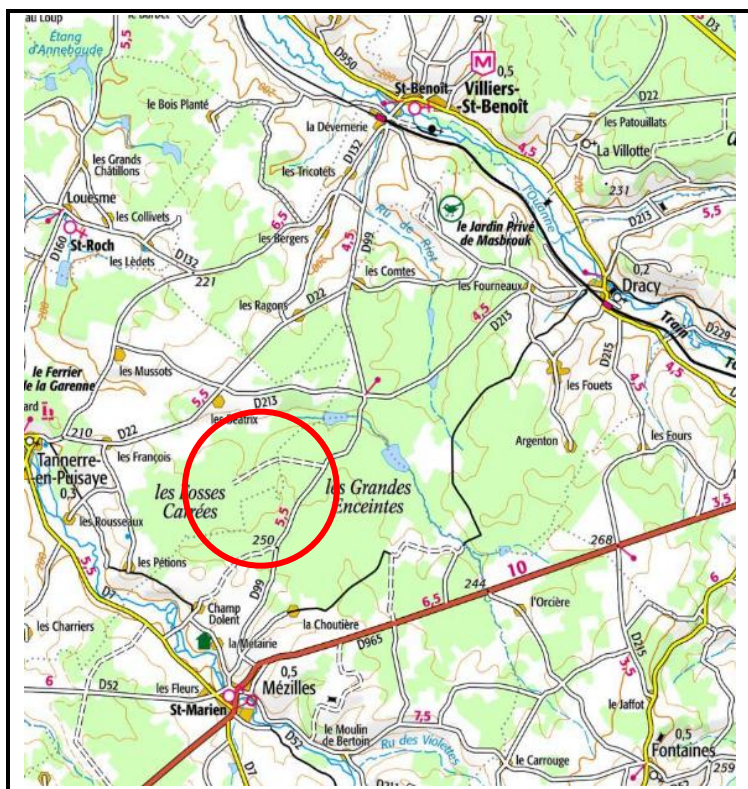
89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley

ENRACINER SON PATRIMOINE



Extrait IGN



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2027.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2027.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot H

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
420 m³
2 m³ 40

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

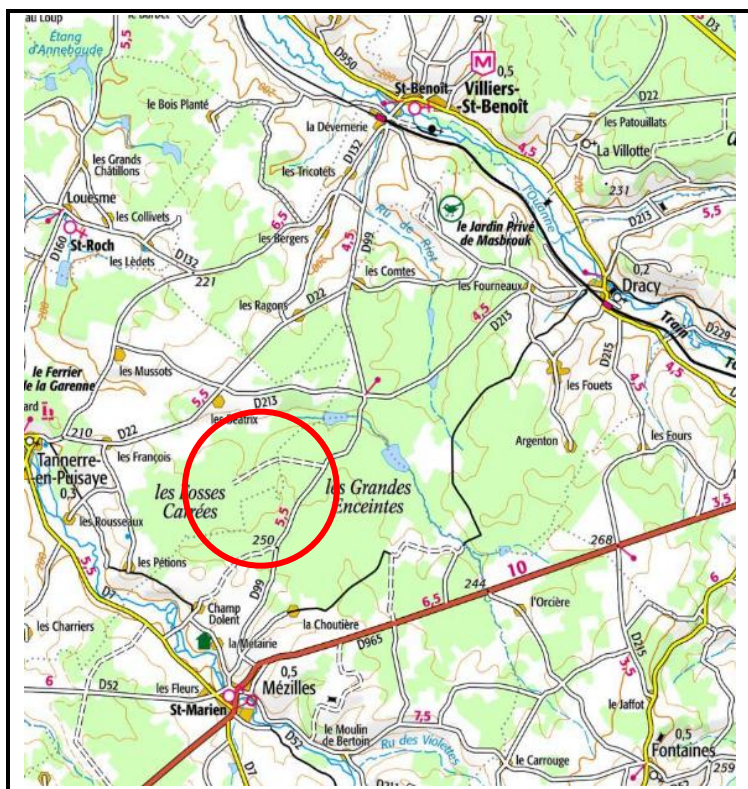
89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley

ENRACINER SON PATRIMOINE



Extrait IGN



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseau mobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2027.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2027.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix : L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot I

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
200 m³
2 m³ 40

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

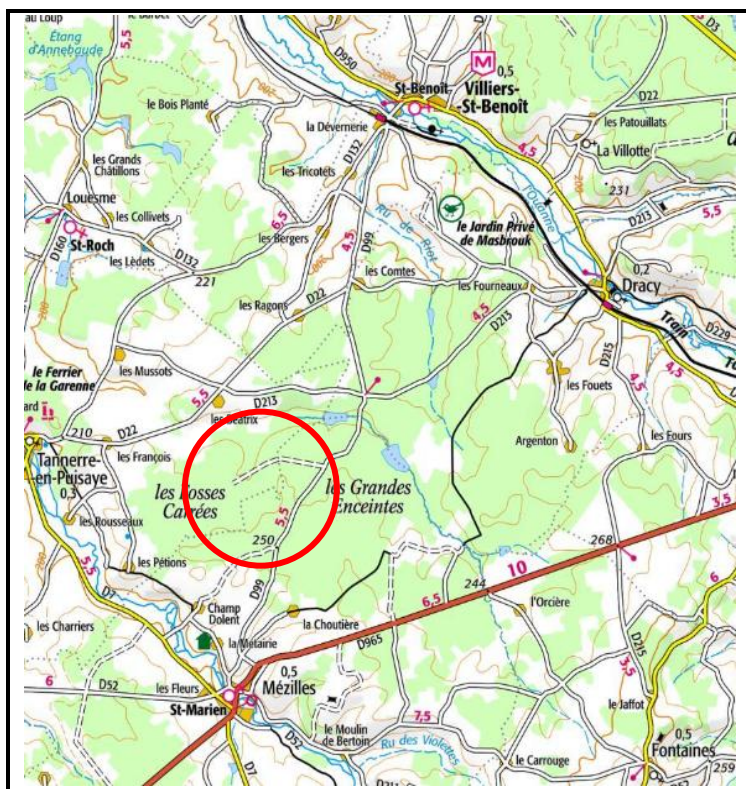
89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley

ENRACINER SON PATRIMOINE



Extrait IGN



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2027.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2027.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix : L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot J

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Commune : Mézilles

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
200 m³
2 m³ 40

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

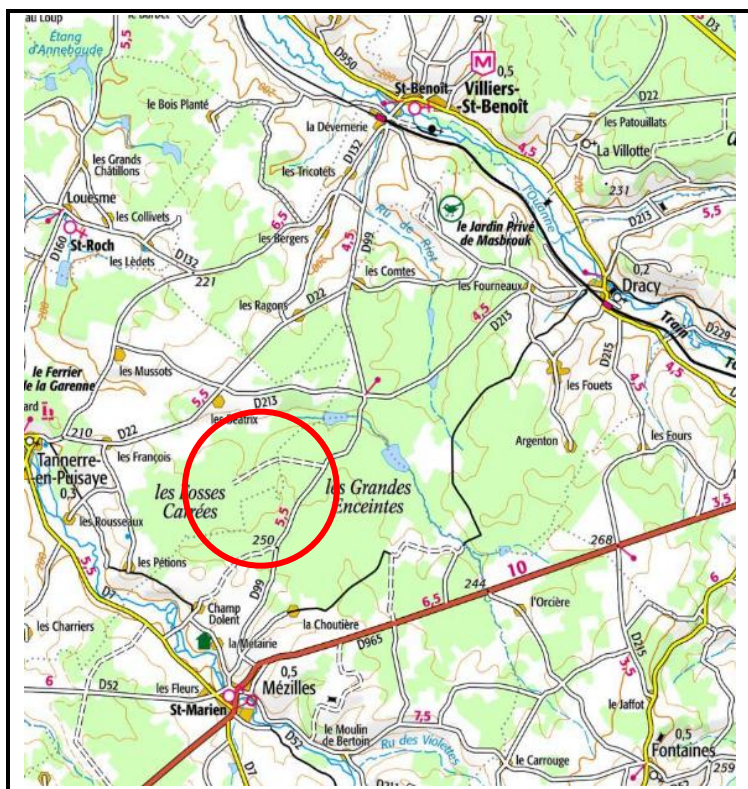
89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley

ENRACINER SON PATRIMOINE



Extrait IGN



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2027.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2027.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix : L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



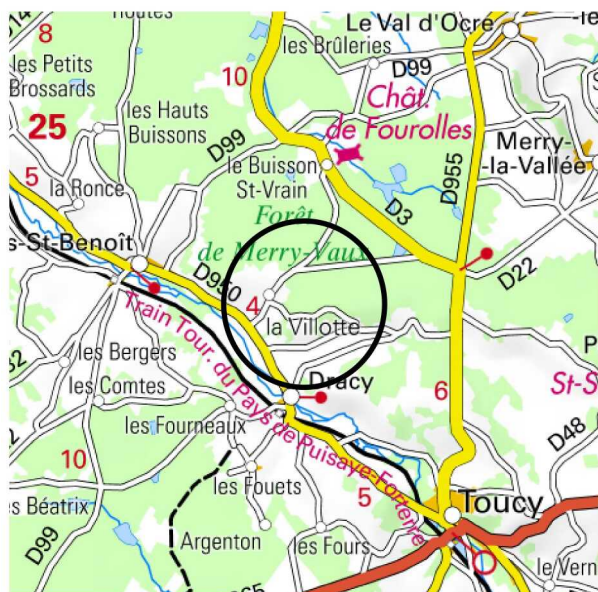
**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Forêt du Bréau



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 73
Référence Forêt du Bréau



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Yonne (89)
Commune Villiers Saint-Benoît
Nom de la forêt Forêt du Bréau
N° de parcelles 4 - 7 du PSG
Surface 18,92 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
118 Chênes	307 m³	2,603 m³
5 Chênes secs	8 m³	1,663 m³

Propriétaire Groupement Forestier de la FORÊT du BRÉAU

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

Renseignements et visite : Frédéric SAGET - tél . 06 77 88 62 99

ABANDONS : Dont 1 chêne dangereux de 140 cm de circonférence en parcelle 4

			Circonférences à 1,30 m du sol																
Nbre	s.Lot	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	280	Volume
69	Parc. 4	Chêne	1	1	2	1	1	.	4	4	21	18	8	2	5	1	.	.	174 m³
3	Parc. 4	Chêne sec	.	.	.	.	.	2	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	5 m³
72	Parc. 4	Total Parc. 4	1	1	2	1	1	2	4	4	21	19	8	2	5	1	.	.	179 m³
49	Parc. 7	Chêne	1	.	.	1	2	1	5	8	9	7	6	5	.	2	1	1	133 m³
2	Parc. 7	Chêne sec	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	4 m³
51	Parc. 7	Total Parc. 7	1	.	.	1	3	1	5	8	9	7	7	5	.	2	1	1	137 m³
123																			316 m³

RÉSERVES : 888 chênes en parcelle 4 et 590 chênes en parcelle 7

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Une attention particulière sera portée aux régénérations naturelles.
Un état des lieux contradictoire sera dressé avant l'abattage des abandons. Prendre rendez-vous quinze jours à l'avance.
Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.

La destruction abusive des régénérations naturelles entraînera le versement d'une indemnité.

En parcelle 7 : emprunter les chemins d'exploitation.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

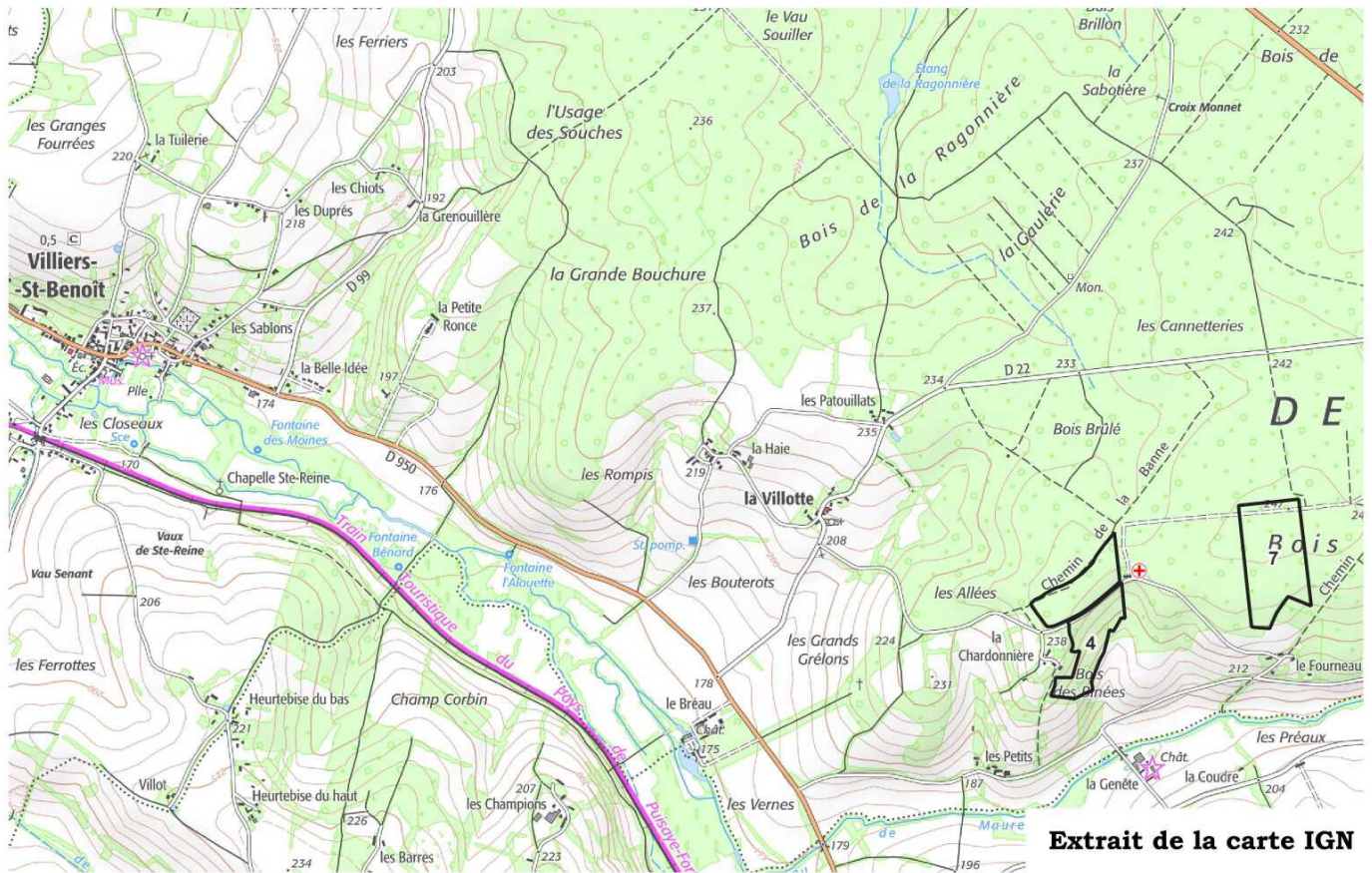
Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR59479824807

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.





Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct



Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)

Bois des Fougereux



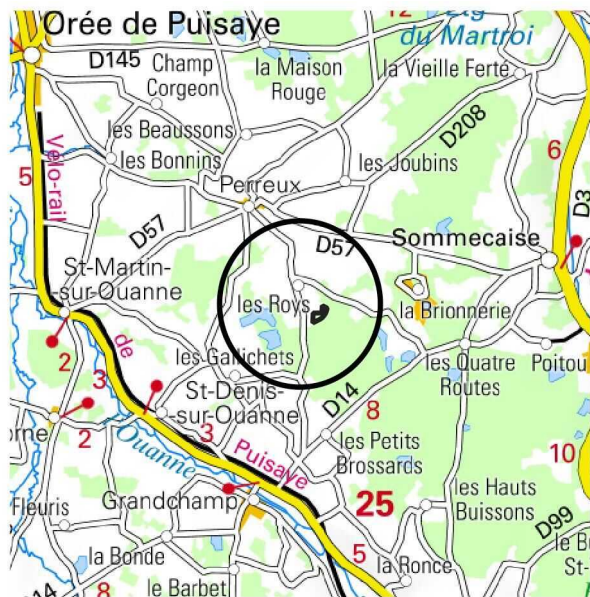
EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 74
Référence Bois des Fougereux

Département Yonne (89)
Commune Charny Orée de Puisaye
Nom de la forêt Bois des Fougereux
Parcelle cadastr. E 224
Surface 4,12 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
52 Chênes	85 m ³	1,634 m ³
3 Chênes secs	5 m ³	1,654 m ³

Propriétaire Mme Christiane MARINGE
Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr
Renseignements et visite : Frédéric SAGET - tél. 06 77 88 62 99



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol												Volume
		120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	
52	Chêne	3	2	8	6	4	3	7	8	7	2	1	1	85 m ³
3	Chêne sec	.	.	.	.	1	.	2	.	.	.	.	.	5 m ³
55														90 m ³

RÉSERVES : 543 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

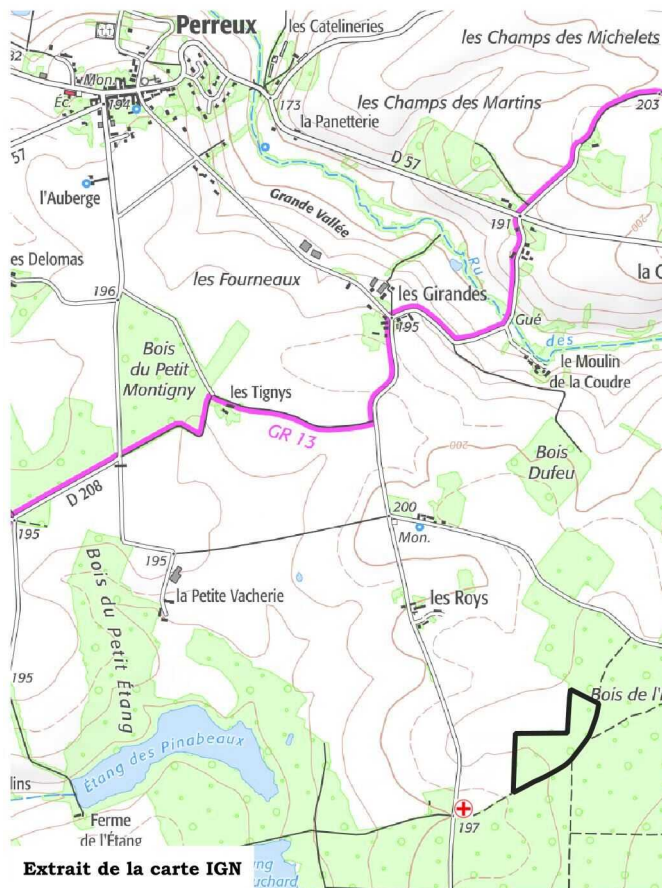
Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :

Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours :

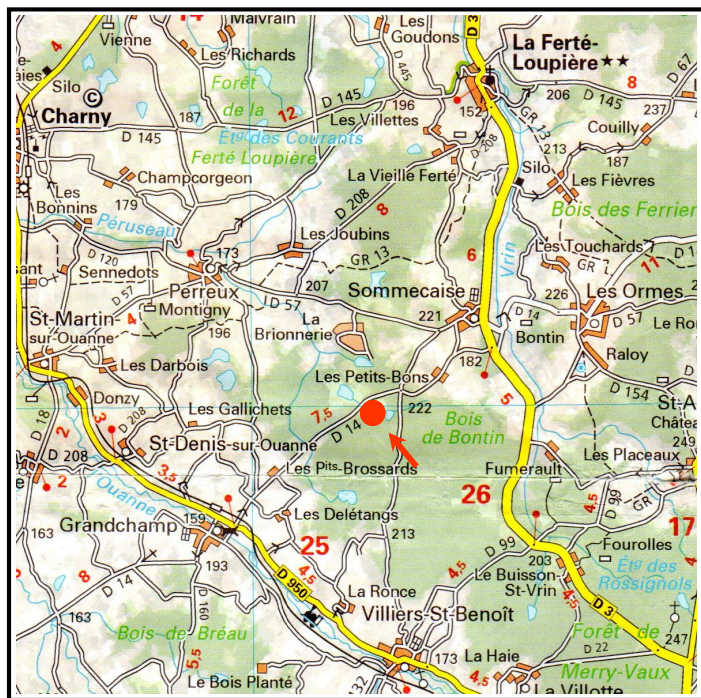
Lat N. 47° 50 ' 15.77" / Long E. 3° 10 ' 5.44"



Extrait de la carte IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Communes : Grandchamp et Perreux (Charny Orée de Puisaye)

Lieu-dit : La Grande Pâtur

Parcelles Cadastreales :

- Perreux (Charny Orée de Puisaye) 294 E 428

- Grandchamp (Charny Orée de Puisaye) 192 C 25 et 192 C 26

Surface : 9 Ha 40

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :

Chêne

Volume présumé :

207 m³ 45

Volume moyen :

1 m³ 43

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaires : Madame Sylvie SAUSSIER

Monsieur Edouard SAUSSIER

Expert forestier : Michel PONCHON

36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX

Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220
145 Chênes	3	19	17	23	14	19	16	8	13	6	6	1
207 m ³ 45	14 m ³ 50		57 m ³ 95			71 m ³ 50			60 m ³ 90			2 m ³ 60

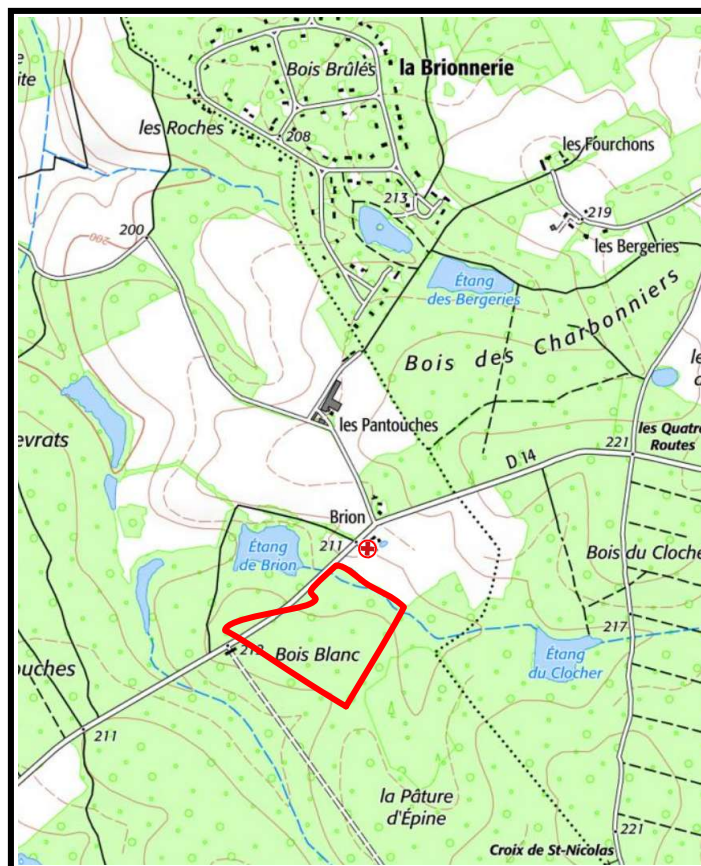
Visite : Voir plan.

Conditions particulières

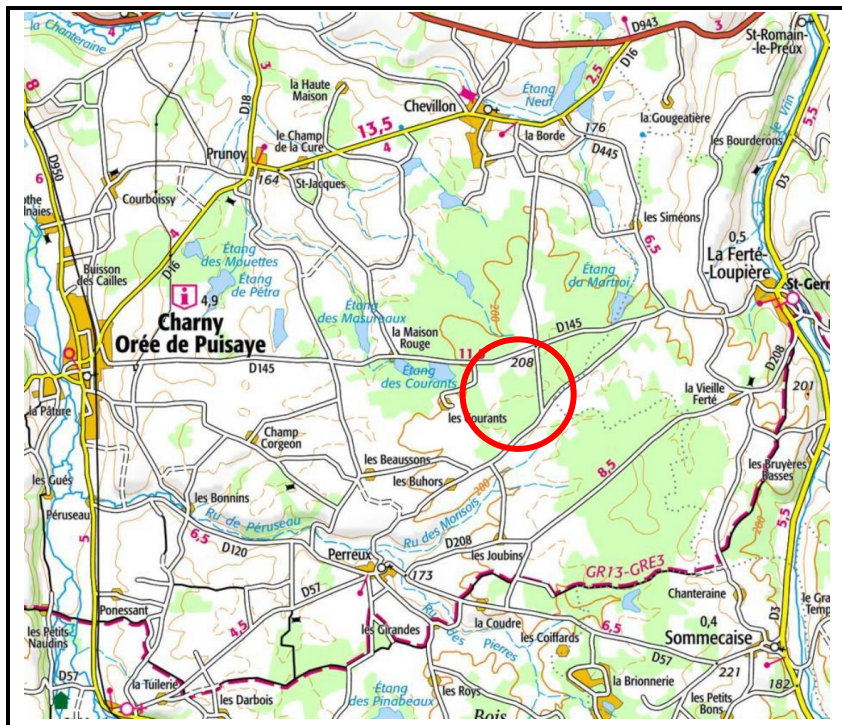
- T.V.A. : Non assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- Débardage : Sur sol sec.
- Place de dépôt : Dans la parcelle, en bordure de route.
- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2028.
- Paiement : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2027, et 1/3 au 30/04/2027, par virements cautionnés par une banque.
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47.832037° - Long. E 3.199145°







Extrait IGN

Départements : Yonne (89).

Commune : Charny Orée de Puisaye (ex Prunoy).

Nom de la forêt : Forêt du Martroy.

Parcelles forestières : 7 et 8 (Réf. PSG).

Surface : 12 ha 31.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	134,19 m³
Volume moyen :	1,24 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaires : Madame de Crépy.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	240	Volume
7	61 Chênes	4	6	3	10	8	9	7	9	3	2		77,39 m³
8	45 Chênes	2	5	9	6	8	3	3	4	2	2	1	54,56 m³
TOTAL	106 Chênes	6	11	12	16	16	12	10	13	5	4	1	131,95 m³
	dont tarés					1				1	1		
8	2 Frênes				1	1							2,24 m³

En plus, 4 trembles sont à câbler et font partie du lot.

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.886141°/Longitude 3.186382°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bordure de parcelle.

Délai d'exploitation : 15 novembre 2027

et d'enlèvement des produits : 31 mai 2028

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :



Extrait IGN

L'acquéreur

La caution :





Départements : Yonne.

Commune : Sommechaie.

Nom de la forêt : Bois Bontin.

Parcelle forestière : 2 (Réf. PSG).

Surface : 10 ha 22.

Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	155,46 m³
Volume moyen :	1,33 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : Madame PERRIER.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN



8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	Volume
117 Chênes	7	9	20	18	17	15	9	8	11	3	
vol. présumé (m³)	11,5		60,3			51,9			31,8		155,46 m³

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.817984°/Longitude 3.209270°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan.

Délai d'exploitation : 31 octobre 2027 et d'enlèvement des produits : 31 mai 2028.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

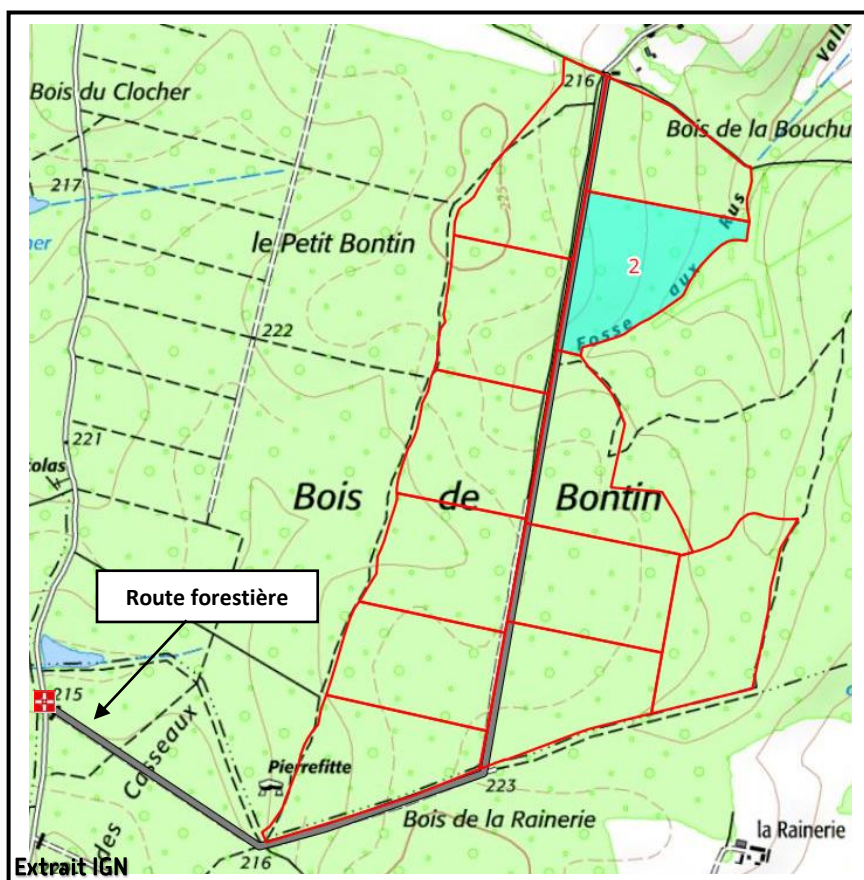
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

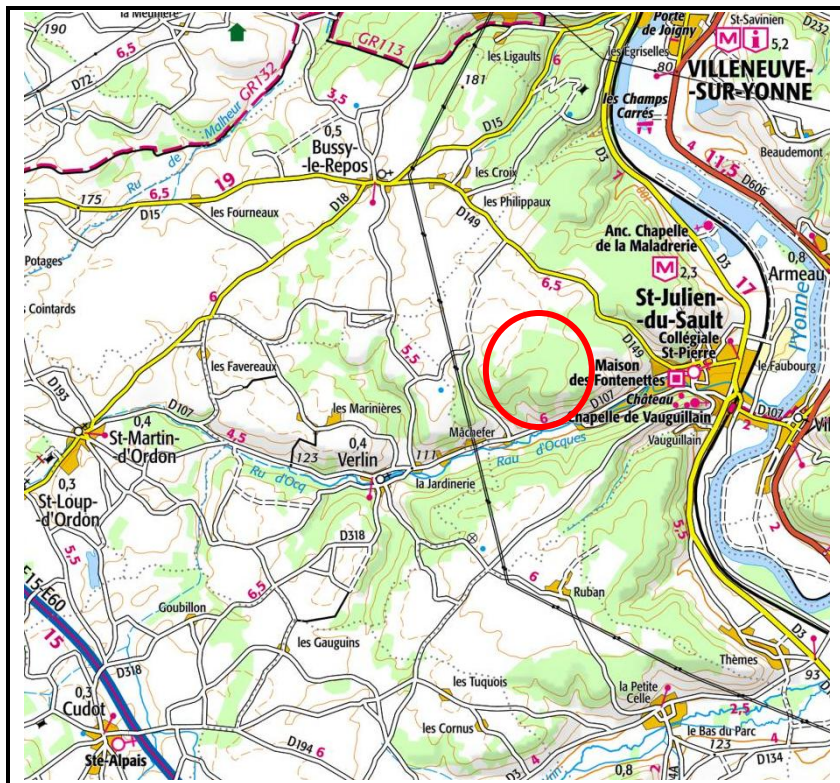
Prix :

L'acquéreur

La caution :







Extrait IGN

Département : L'Yonne (89).
Commune : Saint-Julien-du-Sault.
Nom de la forêt : Les Bois Clairs.
Parcelle forestière : 3 (Réf. P.S.G.).
Surface : 10 ha 78.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	134,27 m ³
Volume moyen :	0,90 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.
Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.
Propriétaire : INDIVISION LERESCHE.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARDEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
149 Chênes	17	28	26	20	25	9	9	5	4	2	1	2	1	134,27 m ³
vol. présumé (m ³)														
dont taré												1		
dont gélifs			1	1	2		1							

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48,036991°/Longitude 3,273042°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans la propriété, en bord de chemin empierré.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

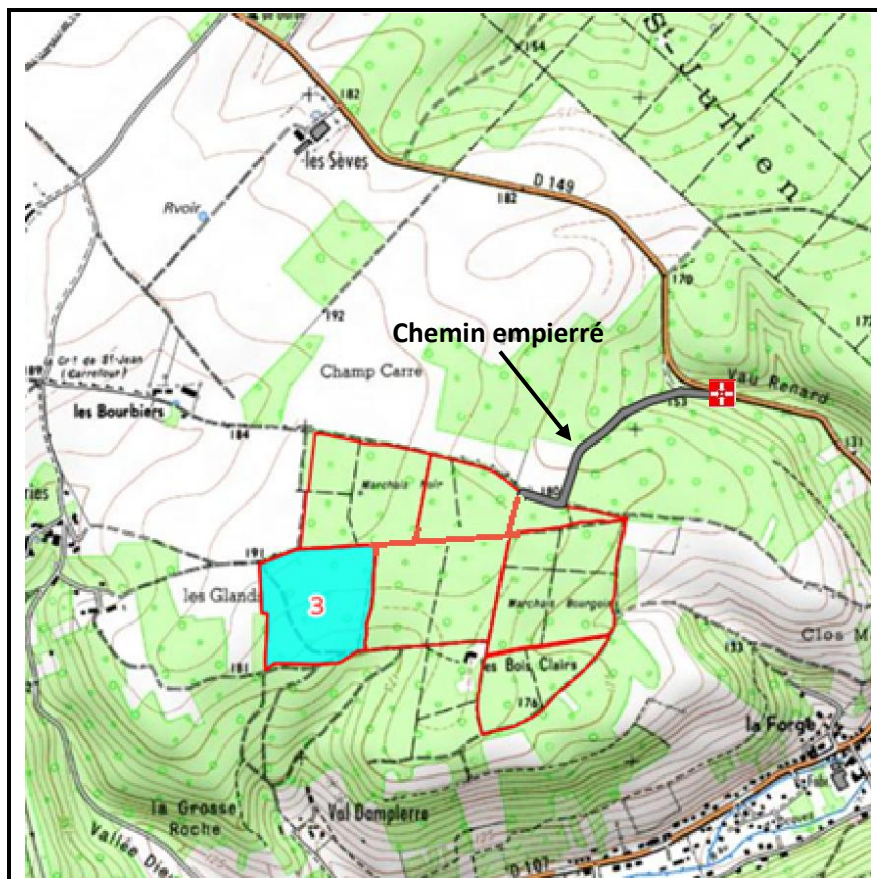
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

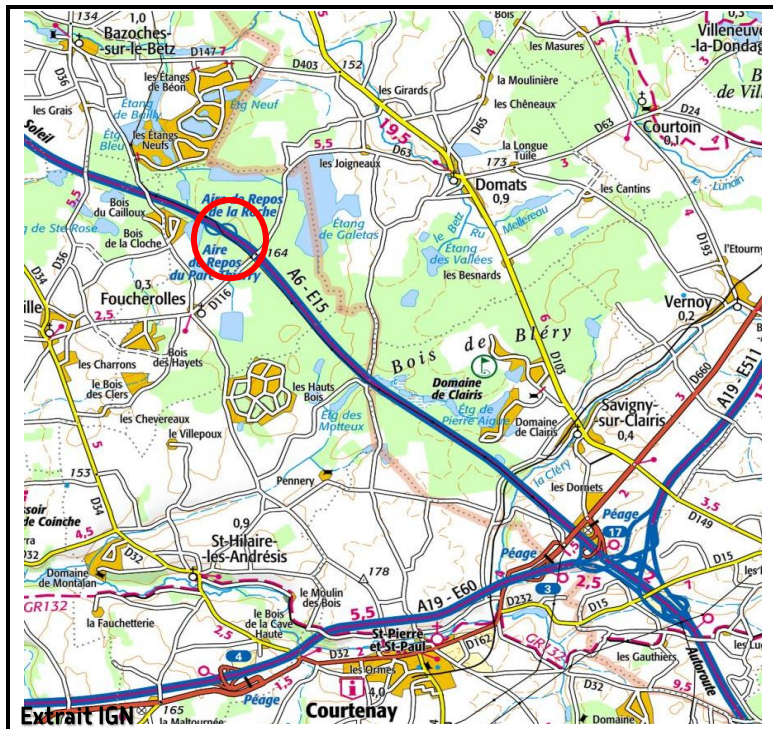


Extrait IGN





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne (89).

Commune : Domats.

Nom de la forêt : Forêt de Foucherolles.

Parcelle : 11 (Réf. PSG).

Surface : 17 ha 73.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	155,00 m³
Volume moyen :	1,87 m³

Marquages : Martelé au corps et au pied, cerclé à la peinture rouge.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage : Etablissements BOUVRY.

Contrat :

Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 ST-AUBIN-LES-FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	vol. présumé (m³)
83 Chênes		3	8	14	14	15	13	11	4			1	155 m³
dont secs/chablis			1		1								

Visite : Voir le plan. **Prévenir M. BOUVRY Olivier** pour le débardage et le dépôt dans les parcelles : 06.75.93.18.24.

Coordonnées GPS – Point de Rencontre

Sécurité Conseillé : Latitude

48.101859°/Longitude 3.025361°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027.

Contact 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois de la Colleterie



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 82
Référence Bois de la Colleterie

Département Yonne (89)
Commune Saint-Sérotin
Nom de la forêt Bois de la Colleterie
N° de parcelle N 677 du PSG
Surface 11,24 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

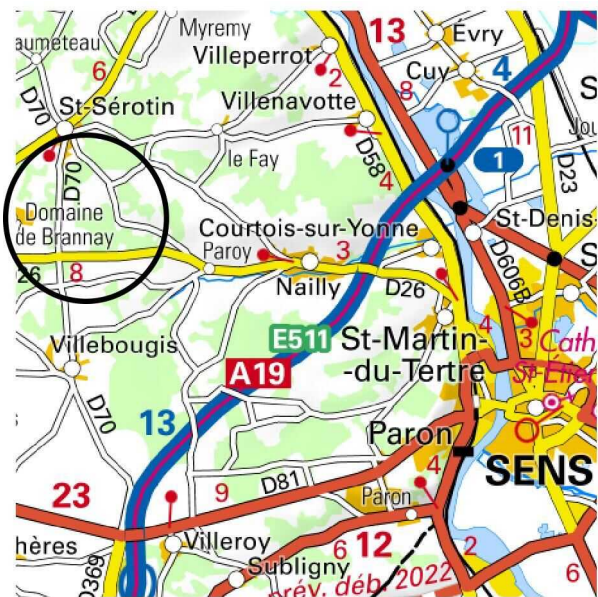
Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
75 Chênes	168 m³	2,240 m³
81 Châtaigniers	105 m³	1,297 m³

Propriétaire M. Thierry MERCIER

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol															Volume
		110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	
75	Chêne	.	1	1	1	.	3	8	18	20	7	7	2	5	1	1	168 m³
81	Châtaignier	2	4	13	17	24	10	4	6	1	.	.	.	.	.	.	105 m³
156																	273 m³

RÉSERVES : 733 chênes, 276 châtaigniers et 7 frênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

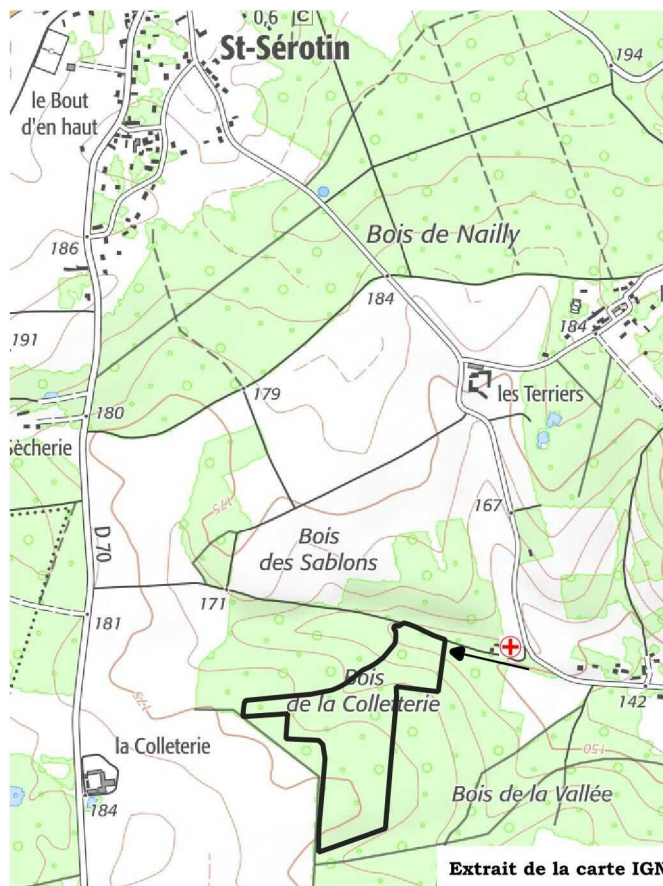
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :
Réseau téléphonique Orange correct

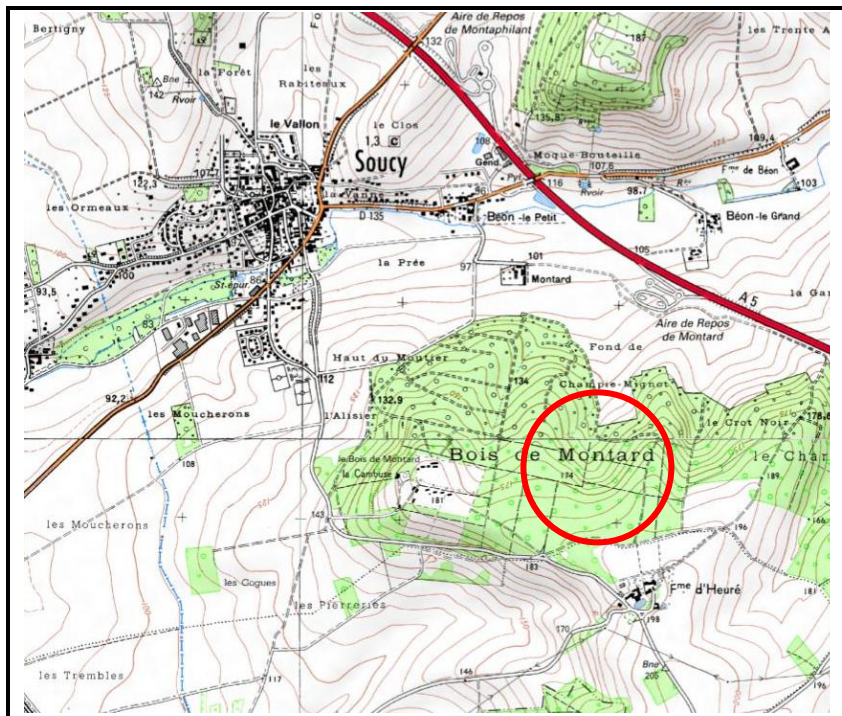
Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 48° 13 ' 51.53" / Long E. 3° 10 ' 17.32"



Extrait de la carte IGN





Extrait IGN

Départements : Yonne.

Commune : Soucy.

Nom de la forêt : Bois de Montard.

Parcelles forestières : 8-10-11p (Réf. PSG).

Surface : 17 ha 29.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	193,03 m³
Volume moyen :	1,22 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : INDIVISION VANHEED.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
8	44 Chênes	3	5	5	2	5	5	7	6	5	1				59,20 m³
10	48 Chênes	1	2	5	4	4	11	8	4	3	3	2	1		68,16 m³
11p	63 Chênes	3	8	17	9	9	7	1	6	2				1	62,78 m³
TOTAL	155 Chênes	7	15	27	15	18	23	16	16	10	4	2	1	1	190,14 m³
	dont gélifs						1		1						
8	1 Châtaignier			1											0,96 m³
10	2 Châtaigniers			2											1,93 m³
TOTAL	3 Châtaigniers			3											2,89 m³

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.235115°/Longitude 3.341380°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans la propriété en bord de route.

Délai d'exploitation : 31 octobre 2027 et d'enlèvement des produits : 31 mai 2028.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

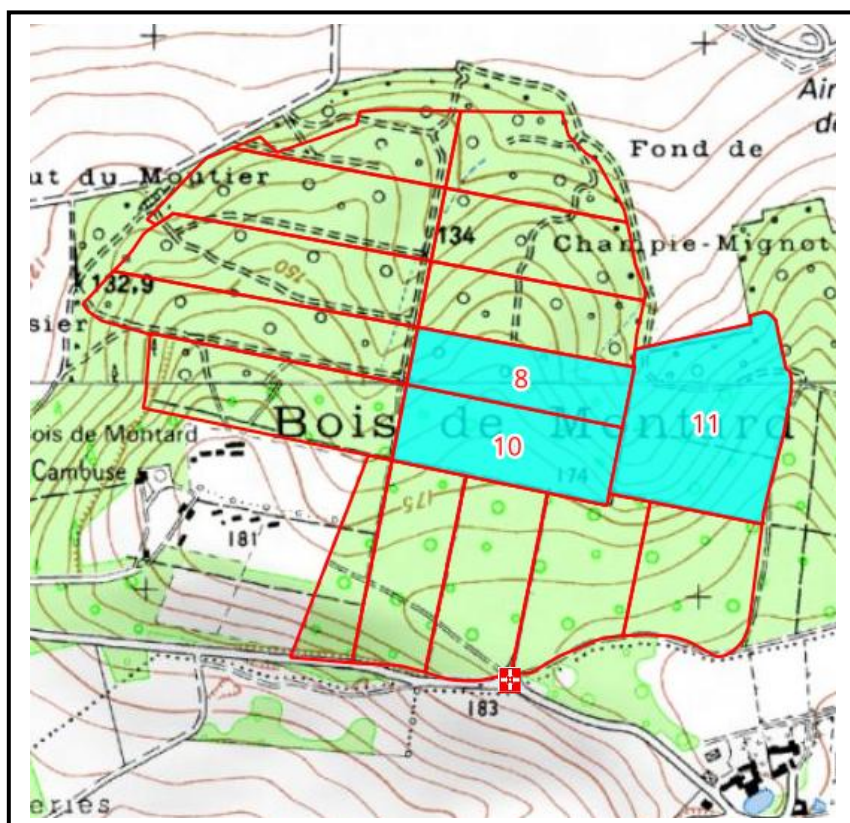
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur

La caution :



Extrait IGN



Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)

Grandes Ventes Bricard



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 84
Référence Grandes Ventes Bricard



Département Aube (10)
Commune Maraye en Othe
Nom de la forêt Grandes Ventes Bricard
Certification PEFC - 10-21-11/3
N° de parcelles 7 - 12 du PSG
Surface 5,50 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire (parcelle 12) et coupe rase (parcelle 7)
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

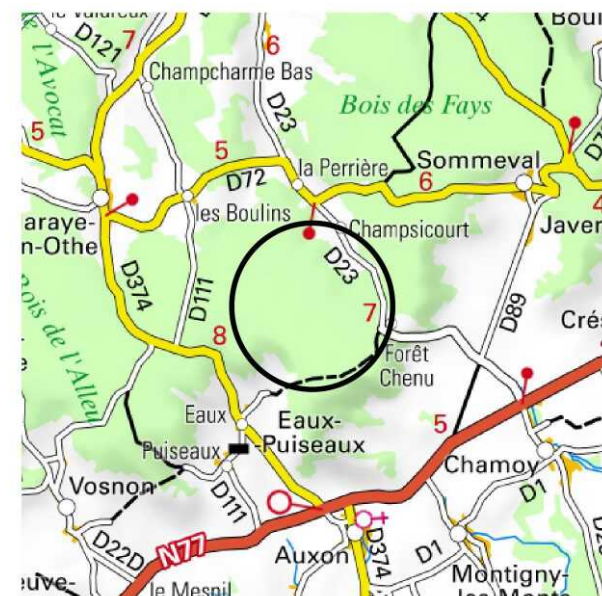
Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
102 Chênes	227 m ³	2,225 m ³
1 Chêne chablis	3 m ³	
44 Hêtres	127 m ³	2,892 m ³
4 Trembles	8 m ³	2,027 m ³
3 Charmes	3 m ³	0,885 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de VAUMONCOEUR

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Paola LE MOING - 06 32 81 16 46



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

			Circonférences à 1,30 m du sol																			
Nbre	s.Lot	Essence	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	Volume
5	Parc 12	Chêne	.	.	.	.	1	1	.	.	.	.	.	1	2	.	.	.	.	.	.	12 m³
1	Parc 12	Chêne chablis	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3 m³
11	Parc 12	Hêtre	.	.	.	.	.	.	.	.	3	.	1	1	1	1	.	2	1	1	.	36 m³
17	Parc 12	Total Parc 12	.	.	.	.	1	1	.	.	3	1	1	2	3	1	.	2	1	1	.	51 m³
97	Parc 7	Chêne	2	1	3	12	8	6	8	15	7	10	9	4	5	2	1	1	1	1	1	215 m³
33	Parc 7	Hêtre	.	.	.	.	.	3	5	4	3	2	2	1	4	2	2	2	1	2	.	91 m³
4	Parc 7	Tremble	.	.	.	.	1	.	1	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	8 m³
3	Parc 7	Charme	.	.	.	.	1	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3 m³
137	Parc 7	Total Parc 7	2	1	3	12	10	10	15	20	10	13	11	5	9	4	3	3	2	3	1	317 m³
154																					368 m³	

RÉSERVES : 86 chênes et 4 hêtres en parcelle 12

Clauses particulières : Houppiers compris dans la vente, soit environ 500 stères.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

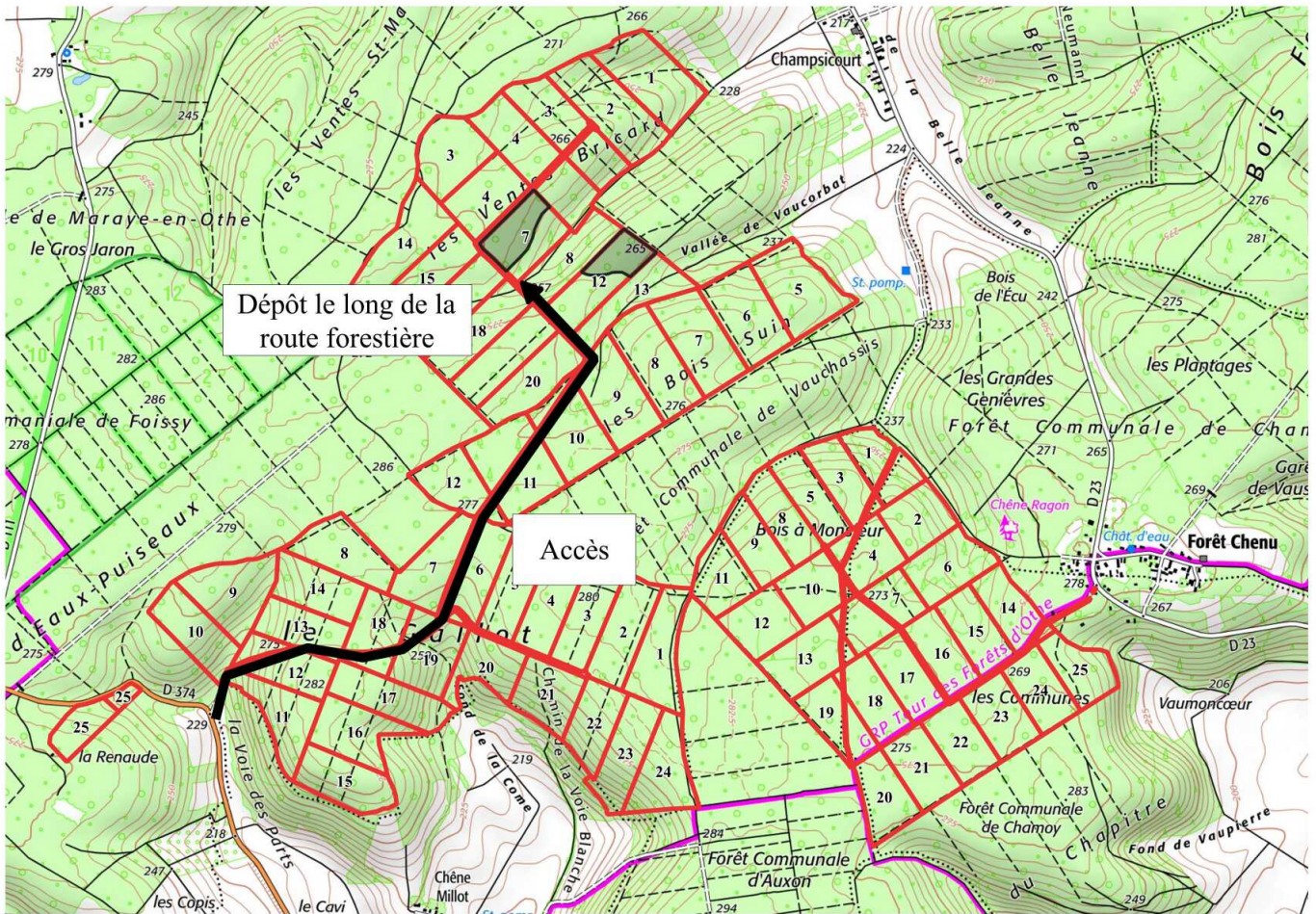
Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR 63 410 024 061

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.





Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 8 ' 9.6" / Long E. 3° 52 ' 58.76"



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois du Galop - Bois Monsieur



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 85
Référence Bois du Galop - Bois Monsieur



Département Aube (10)
Commune Maraye en Othe - Auxon
Nom de la forêt Bois du Galop - Bois Monsieur
Certification PEFC - 10-21-11/3
N° de parcelles 4 - 6p - 19p du PSG
Surface 9,52 ha
Nature de la coupe Coupe rase (parcelles 6p - 19p) - Coupe jardinatoire (parcelle 4)
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

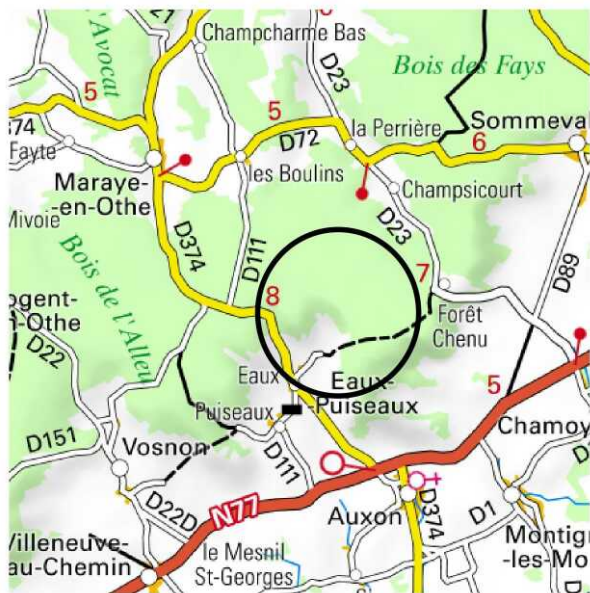
Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
79 Chênes	157 m ³	1,989 m ³
35 Hêtres	63 m ³	1,795 m ³
10 Charmes	12 m ³	1,197 m ³
4 Trembles	7 m ³	1,710 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de VAUMONCOEUR

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Paola LE MOING - 06 32 81 16 46



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

			Circonférences à 1,30 m du sol																	
Nbre	s.Lot	Essence	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	280	Volume
8	Parc. 6p	Chêne	.	1	.	.	2	2	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	11 m³
5	Parc. 6p	Hêtre	.	.	.	.	1	1	2	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	9 m³
13	Parc. 6p	Total Parc. 6p	.	1	.	.	3	3	4	1	.	.	.	1	.	.	.	.	.	20 m³
42	Parc. 19p	Chêne	1	3	5	3	4	5	3	6	4	3	1	1	.	2	.	1	.	78 m³
15	Parc. 19p	Hêtre	.	.	.	.	6	3	4	1	.	.	1	.	.	.	.	.	.	24 m³
10	Parc. 19p	Charme	.	.	.	.	4	4	.	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	12 m³
4	Parc. 19p	Tremble	.	.	.	.	1	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	7 m³
71	Parc. 19p	Total Parc. 19p	1	3	5	3	15	14	8	8	5	3	2	1	.	2	.	1	.	121 m³
29	Parc. 4	Chêne	.	.	2	.	1	4	4	4	6	2	2	.	3	.	1	.	.	67 m³
15	Parc. 4	Hêtre	.	.	.	2	2	2	3	.	2	2	.	1	.	.	.	.	1	30 m³
44	Parc. 4	Total Parc. 4	.	.	2	2	3	6	7	4	8	4	2	1	3	.	1	.	1	97 m³
128																				238 m³

RÉSERVES : 254 chênes, 2 hêtres et 2 châtaigniers en parcelle 4

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

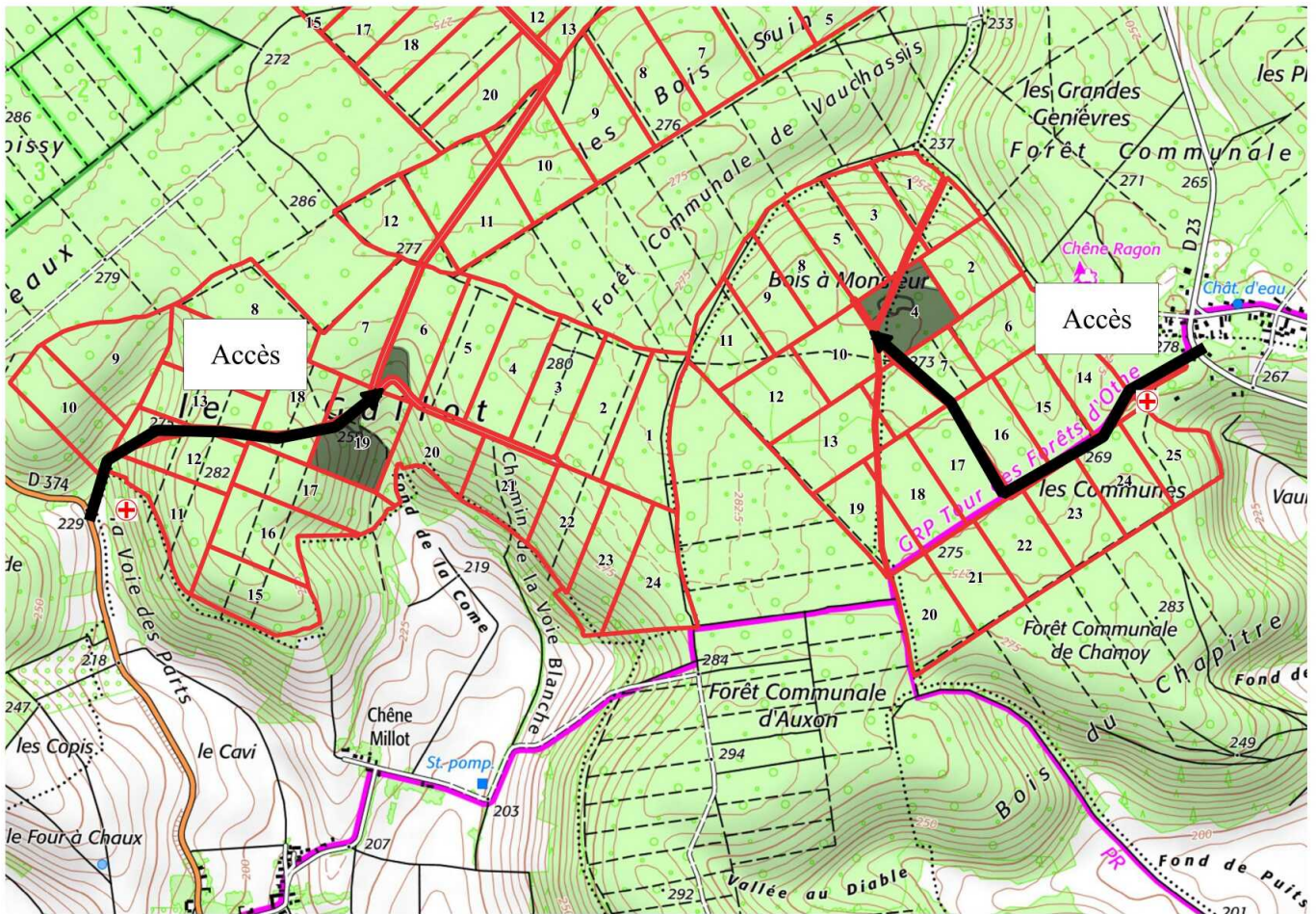
Rèlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR 63 410 024 061

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.





Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct

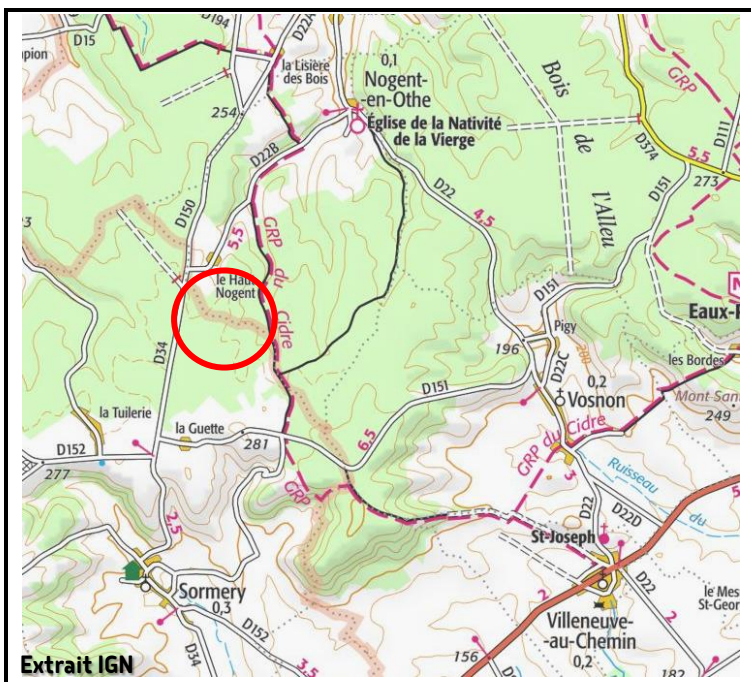


Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 8 ' 9.6" / Long E. 3° 52 ' 58.76"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Forêt CRENEY - P 1-2-3



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-11/1812.

Département : Aube (10).

Commune : Nogent-en-Othe.

Nom de la forêt : Forêt de Creney.

Parcelles Forestières : Champs de Nogent 1-2-3 (Réf. PSG).

Surface : 37 ha 54.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	382,05 m³
Volume moyen :	1,28 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 au pied) portant l'empreinte du marteau de l'expert, ceinturés à la peinture.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARDEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Volume
1	77 Chênes	3	8	9	12	15	9	8	8	3	1		1	94,82 m³
2	130 Chênes	8	14	18	20	25	19	12	7	3	2	2		165,94 m³
3	78 Chênes	3	5	5	9	16	19	8	6	4	2	1		100,73 m³
TOTAL	285 Chênes	14	27	32	41	56	47	28	21	10	5	3	1	361,49 m³
	dont gélifs				2	5	1	3	3	3	1			
1	12 Hêtres			2	1	1	3	2			2	1		17,51 m³
2	1 Hêtres												1	3,05 m³
TOTAL	13 Hêtres			2	1	1	3	2			2	1	1	20,56 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.124674°/Longitude : 3.776712°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bord de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

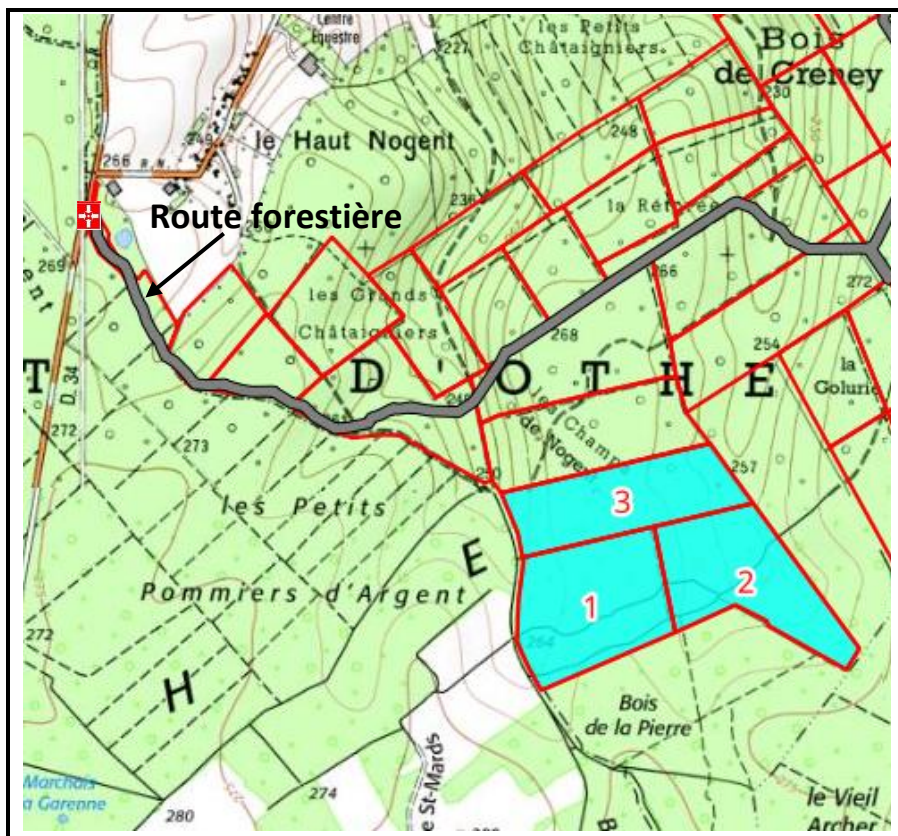
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

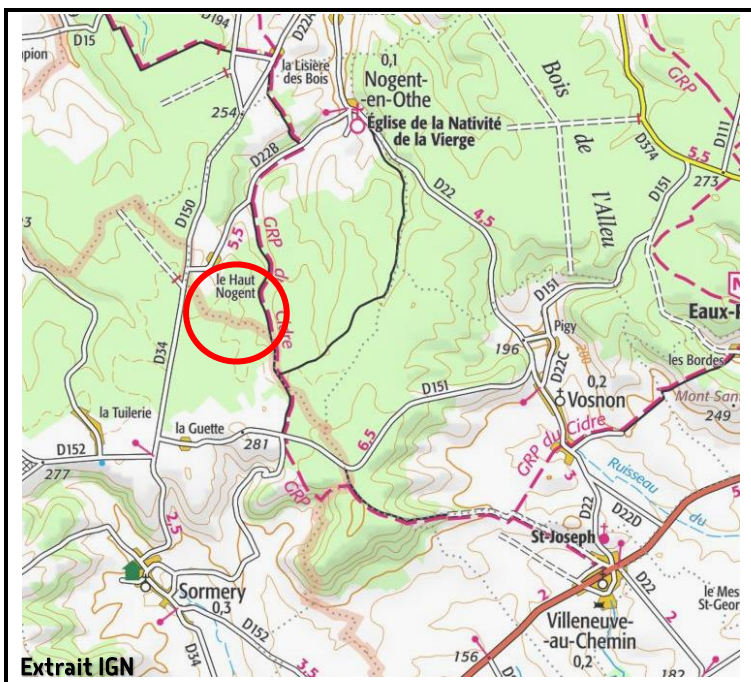


Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Forêt CRENEY - P 15-16



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-11/1812.

Département : Aube (10).

Commune : Nogent-en-Othe.

Nom de la forêt : Forêt de Creney.

Parcelles Forestières : Bois de Creney 15 et 16 (Réf. PSG).

Surface : 11 ha 53.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	133,93 m³
Volume moyen :	1,54 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 au pied) portant l'empreinte du marteau de l'expert, ceinturés à la peinture.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE.

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARDEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume
15	42 Chênes	1	1	5	12	9	5	6	2	1							55,97 m³
16	40 Chênes		3	2	5	7	2	5	4	3	5	3	1				67,42 m³
TOTAL	82 Chênes	1	4	7	17	16	7	11	6	4	5	3	1				123,39 m³
	dont gélifs		1			1	1			1	1						
15	4 Hêtres							1			1		1			1	8,65 m³
16	1 Hêtres								1								1,89 m³
TOTAL	5 Hêtres							1	1		1		1			1	10,54 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.124674°/Longitude : 3.776712°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bord de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

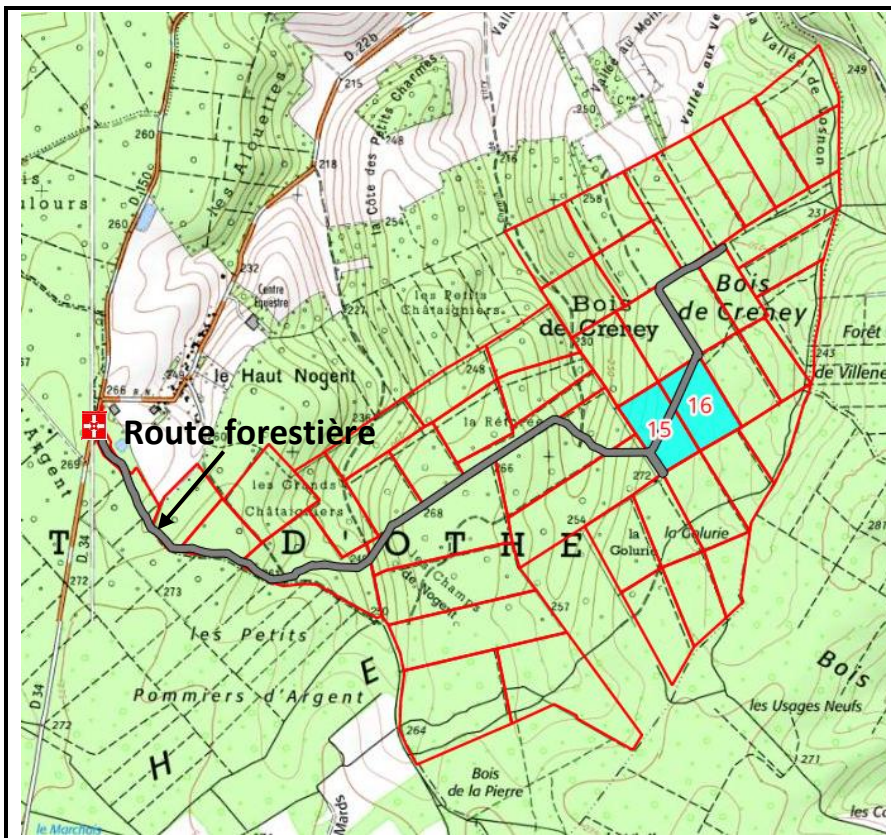
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

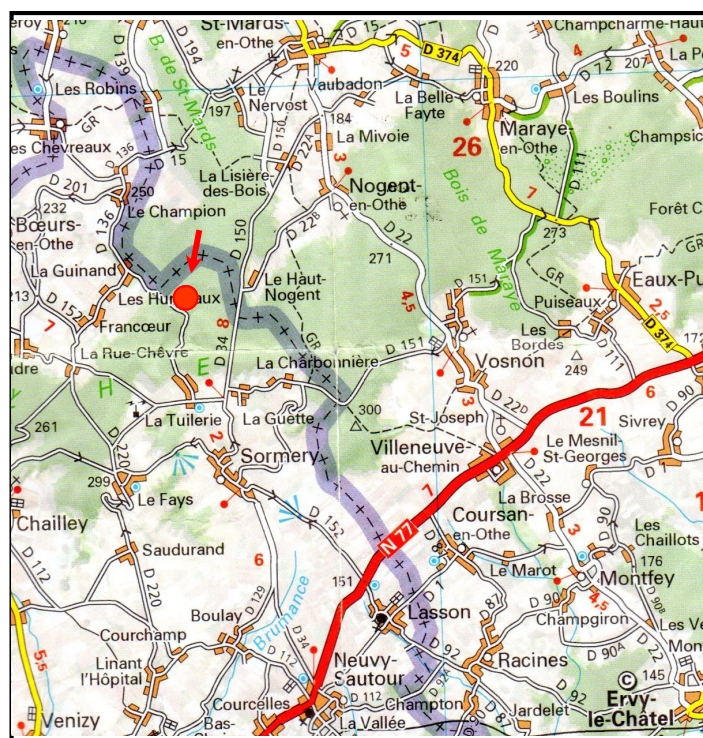
La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Sormery

Lieu-dit : La Petite Forêt

Parcelles forestières : 12-16-17-18 (réf. P.S.G.)

Surface : 34 Ha 00

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	395 m ³ 15
Volume moyen :	1 m ³ 25

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : Denis VALENTIN

Expert forestier : Michel PONCHON

36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	240	250	270
Lot A (Parcelle 12)															
112 Chênes	5	15	16	27	17	17	7	5	3						
124 m ³ 15	10 m ³ 85		62 m ³ 20				44 m ³ 85		6 m ³ 25						
Dont 6 gélivés			2	2			2								
5 Hêtres			2						1	1		1			
8 m ³ 85			2 m ³ 15						6 m ³ 70						
Lot B (Parcelle 16)															
62 Chênes	2	7	3	4	11	14	8	5	7	1					
87 m ³ 25	5 m ³ 40		21 m ³ 15			43 m ³ 60			17 m ³ 10						
Dont 4 gélivés						1	2		1						
1 Hêtre (1 m ³ 65)						1									
Lot C (Parcelle 17)															
68 Chênes	3	7	11	10	10	3	13	1	3	4		1		2	
89 m ³ 30	5 m ³ 60		31 m ³ 60			26 m ³ 80			14 m ³ 85			3 m ³ 25		7 m ³ 20	
Dont 2 gélivés						1						1			
4 Hêtres						1		1					1		1
7 m ³ 80						2 m ³ 15								6 m ³ 70	
1 Tremble (1 m ³ 55)					1										
Lot D (Parcelle 18)															
74 Chênes	1	6	8	17	15	10	6	3	5	1	2				
94 m ³ 45	4 m ³ 60		42 m ³ 80			29 m ³ 20			17 m ³ 85						
Dont 2 gélivés					1	1									

Visite : Voir plan.





Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)

Bois des Merles



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 89
Référé Bois des Merles



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Aube (10)
Commune Turgy
Nom de la forêt Bois des Merles
N° de parcelle 6 du PSG
Surface 14,98 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
204 Chênes	401 m³	1,965 m³
2 Chênes secs	3 m³	1,643 m³

Propriétaire Groupement Forestier BOSCHANT

Expert Forestier



M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

Renseignements et visite : Paola LE MOING - 06 32 81 16 46

ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol																	
Nbre	Essence	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Volume
204	Chêne	1	8	15	16	19	21	21	44	19	12	13	6	4	1	1	2	1	401 m³
2	Chêne sec	.	.	.	.	.	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3 m³
206																			404 m³

RÉSERVES : 5 baliveaux et 2 758 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



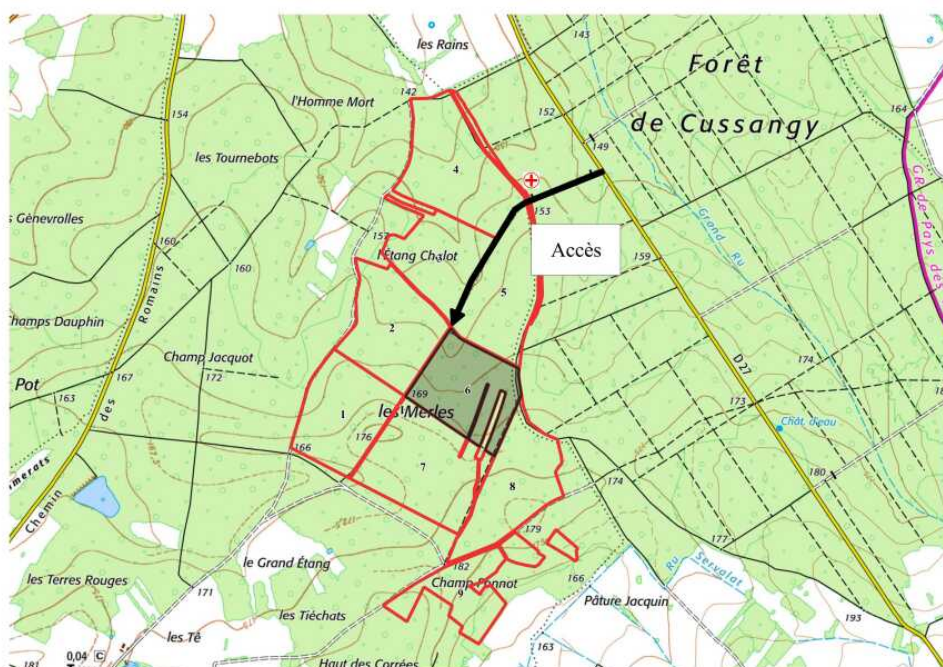
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR13 422 989 517

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

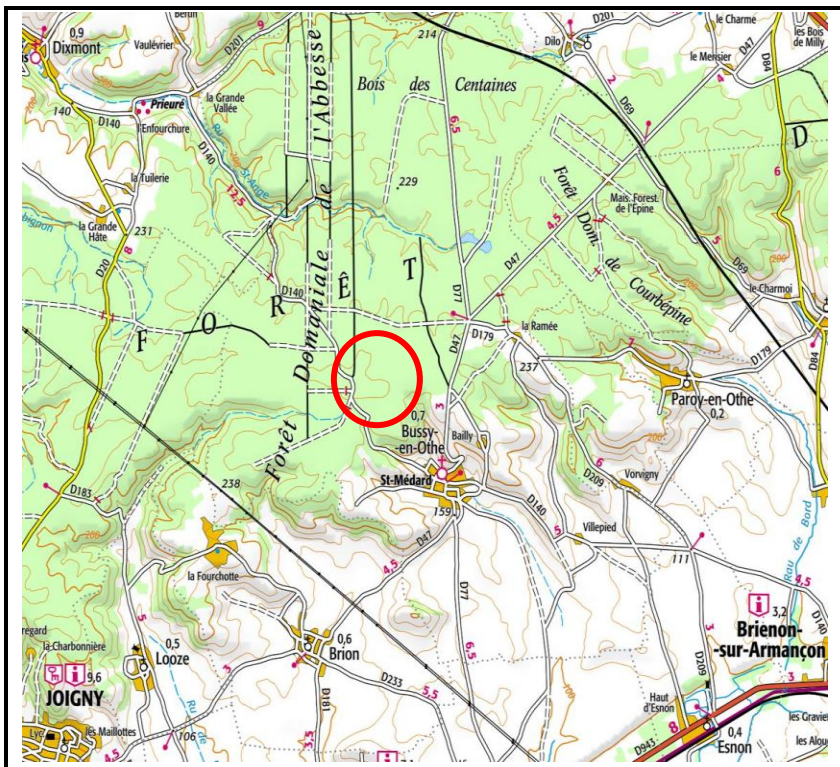
Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 2' 36.71" / Long E. 4° 4' 16.92"





Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2288.

Département : L'Yonne (89).

Commune : Bussy-En-Othe.

Nom de la forêt : Bois Gallois.

Parcelle forestière : 4 (Réf. P.S.G).

Surface : 15 ha 18.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	209,67 m³
Volume moyen :	1,39 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE.

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARCEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
151 Chênes	3	8	13	23	21	25	18	13	11	7	5	2	1	1	209,67 m³
vol. présumé (m³)	8,3		61,2			82,9			47,6			9,7			
dont gélifs					2	4	3	2	1						

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.033098°/Longitude 3.491305°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente

Prix :



Extrait IGN

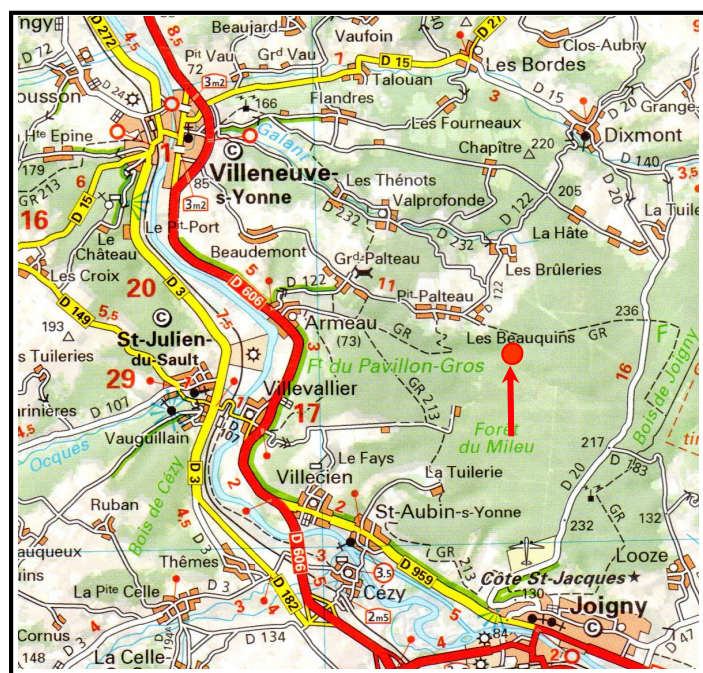
L'acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

PEFC 10-21-1/2136



Département : Yonne

Commune : Dixmont

Lieu-dit : La Bisorne

Parcelle forestière : 50 partie (réf. P.S.G.)

Surface : 14 Ha 50

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	224 m ³ 70
Volume moyen :	1 m ³ 04

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Madame Sylvie DAILLIEZ

Expert forestier : Michel PONCHON

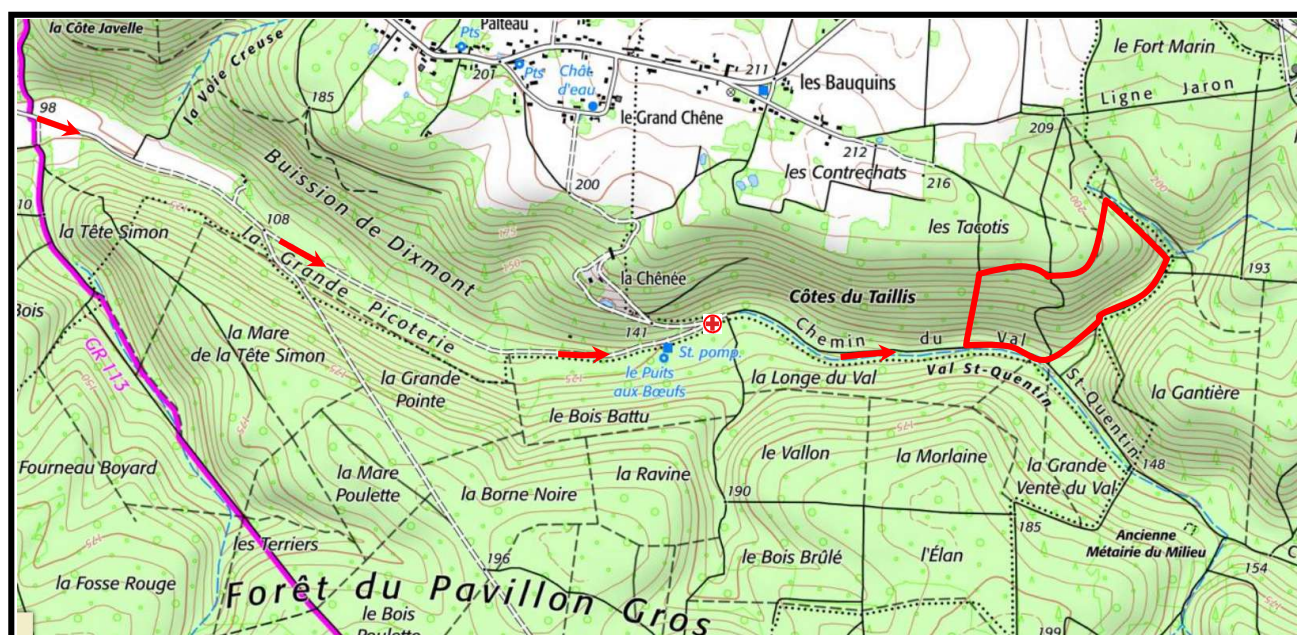
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230
216 Chênes	17	38	36	40	32	14	14	8	6	5	2	2	2
224 m ³ 70	30 m ³ 55		102 m ³ 90			52 m ³ 75			27 m ³ 55		10 m ³ 95		
Dont { 7 gélivés			1	1		1	2	1	1				
{ 1 chablis		1											
1 Pin Sylvestre (1 m ³ 55)						1							

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Assujetti
- **Houppiers et taillis réservés** mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage** : Sur sol sec.
- **Places de dépôt** : Le long du chemin empierré du Val Saint Quentin.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2028.
- **Paiement** : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2027, et 1/3 au 30/04/2027 par virements cautionnés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



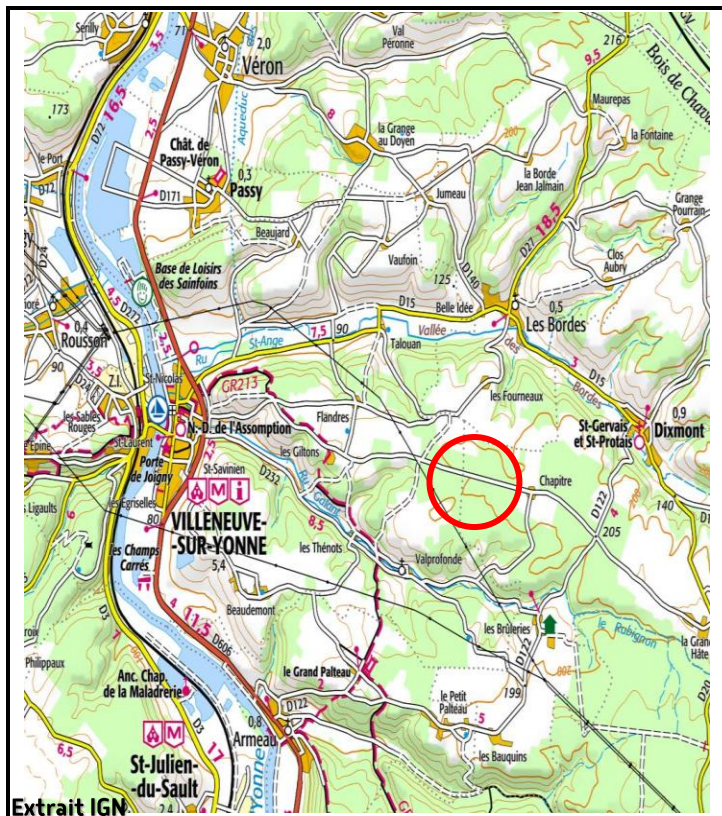
Réseau téléphonique Orange faible
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48.038316° - Long. E 3.373984°



VENTE DE BOIS ABATTUS, FAÇONNES ET DEBARDES



ARTICLE 92
Référence FL - Bois de Corvisard - LOT BDR



Département : L'Yonne (89).

Commune : Dixmont.

Lieu-dit : Bois de Corvisard.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence	Chêne
Volume envisagé	156,61 m ³
Volume moyen	2 m ³ 30

Marquages : N° à la peinture à la culée de chaque grume

Propriétaire, gestionnaire, abattage, façonnage, débardage et cubage :
Etablissements BOUVRY.

Contrat :

Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 ST AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Inventaire : (Voir pages suivantes).

Visite : Voir le plan. **Prévenir M. BOUVRY Olivier : 06.75.93.18.24.**

Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 48.077386° / Longitude : 3.368198°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2027.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2027.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix : L'acquéreur :

La caution :

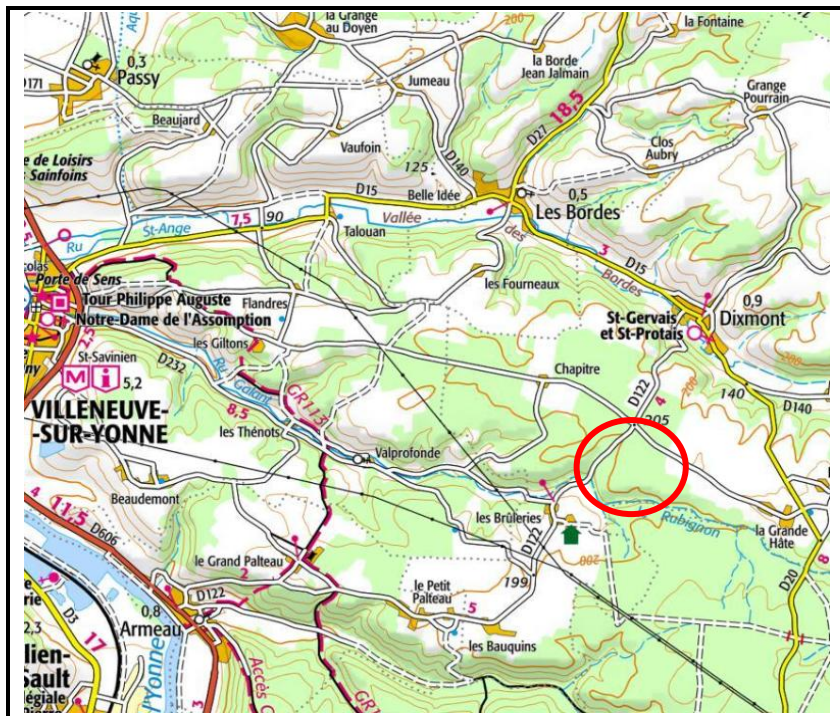


Numéro grume	Longueur (m)	Diamètre médian (cm)	Volume (m ³)	Numéro grume	Longueur (m)	Diamètre médian (cm)	Volume (m ³)
6841	7	59	1,91	6867	10,5	38	1,19
6842	8	71	3,17	6868	11,5	60	3,25
6843	8,5	60	2,40	R	3	48	0,54
6844	8	67	2,82	6869	12	63	3,74
6840	12	53	2,65	6870	9	61	2,63
R	5	45	0,79	R	4	49	0,75
6950	8,5	51	1,74	6871	10,5	65	3,48
R	3	45	0,48	6872	10	57	2,55
6951	12,5	52	2,65	6873	6	49	1,13
R	3	45	0,48	6874	6	47	1,04
6952	9,5	58	2,51	6875	6	55	1,42
6953	5,5	54	1,26	6876	6,5	72	2,65
R	6	49	1,13	R	5	46	0,83
6954	11,5	56	2,83	6877	12	42	1,66
6955	7	54	1,60	6878	12	63	3,74
R	4	50	0,79	6879	9	79	4,41
6956	12	46	1,99	R	3	68	1,09
R	3	37	0,32	6800	12,5	48	2,26
6957	10	47	1,73	6801	16	35	1,54
6958	11	53	2,43	6803	4,5	47	0,78
R	2,5	44	0,38	R	6	39	0,72
6959	10,5	58	2,77	6804	8	50	1,57
R	2	50	0,39	6805	9	50	1,77
6846	9	68	3,27	6806	10	66	3,42
6847	8,5	53	1,87	6807	8,5	30	0,60
6848	6,5	67	2,29	6808	10	53	2,21
6849	6,5	65	2,16	6809	6	70	2,31
6850	6	66	2,05	R	7,5	51	1,53
6851	6,5	58	1,72	6810	13,5	45	2,15
6852	7	59	1,91	6811	12	43	1,74
6853	10	45	1,59	6812	12	33	1,03
6854	8,5	53	1,87	6813	15,5	40	1,95
R	2	46	0,33	6814	12,5	40	1,57
6855	7,5	48	1,36	R	4	31	0,30
6856	7,5	63	2,34	6815	15,5	49	2,92
R	4	51	0,82	6816	14,5	41	1,91
6857	8,5	61	2,48	6817	15,5	42	2,15
6858	8,5	50	1,67	6818	16	42	2,22
R	3	40	0,38	Volume Total (m ³)			156,61
6869	7,5	50	1,47				
R	3,5	40	0,44				
6860	7,5	55	1,78				
R	4	37	0,43				
6861	14,5	36	1,48				
6862	15	50	2,94				
6863	11	44	1,67				
6864	8,5	38	0,96				
6865	10	53	2,21				
6866	6,5	65	2,16				
R	7	43	1,02				





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Départements : Yonne.

Commune : Dixmont.

Nom de la forêt : Forêt de Chalonge.

Parcelle forestière : 3 (Réf. PSG).

Surface : 17 ha 64.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	173,38 m³
Volume moyen :	1,04 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : Succession Madame TATRY Sylvie.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN



8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARDEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
147 Chênes		14	32	22	26	15	14	15	3	3	2		1		151,23 m³
vol. présumé (m³)		29,9			62,3			46,5			9,7		2,8		
dont gélifs			1	2	1			1		1					
9 Hêtres			1			2	2	2	1	1					10,49 m³
10 Pins Sylvestres			3	1	3	2	1								11,66 m³

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.069315°/Longitude 3.396395°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan.

Délai d'exploitation : 31 octobre 2027 et d'enlèvement des produits : 31 mai 2028.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

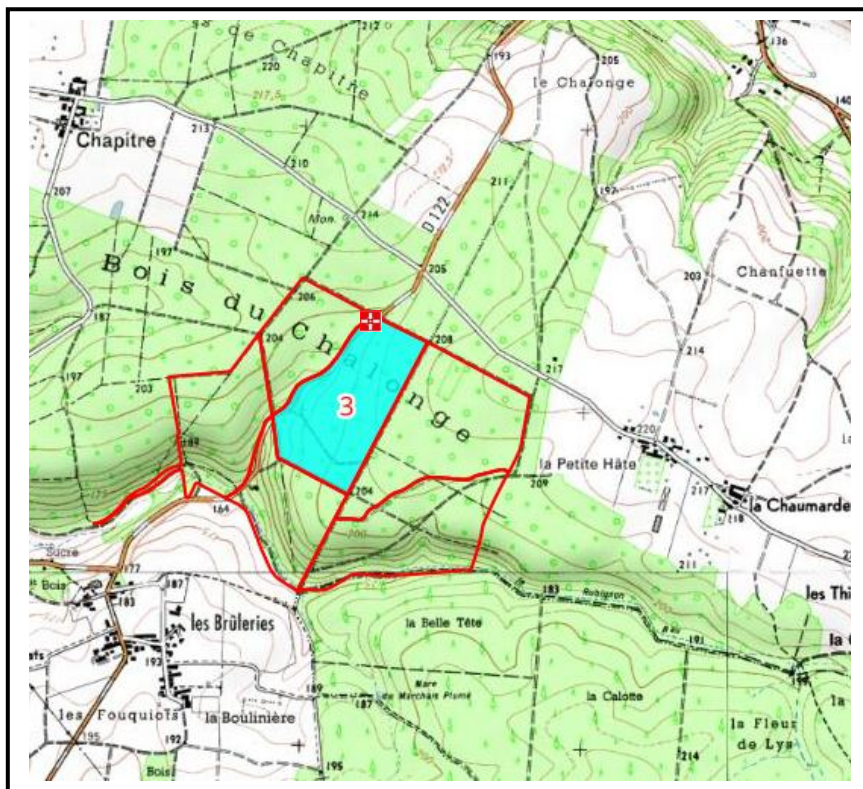
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur

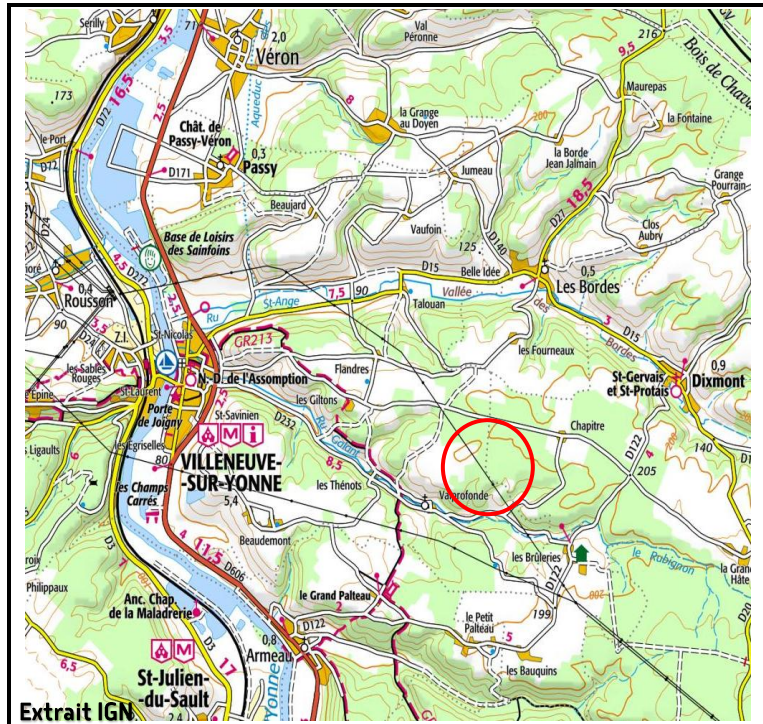
La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne (89).

Commune : Villeneuve sur Yonne.

Nom de la forêt : Bois de Corvisard.

Parcelles : 15 et 16 (Réf. PSG).

Surface : 13 ha 10.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	146,00 m³
Volume moyen :	1,92 m³

Marquages : 1 flachis corps et 1 à la racine, et ceinturé à la peinture rouge.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage : Etablissements BOUVRY.

Contrat :

Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 ST AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume présumé
15	42 Chênes			2	7	4	6	4	8	6	3	1		1	85 m³
	dont chablis								1						
	dont sec				1										
16	34 Chênes	1	2	2	3	4	12	4	2	4					61 m³
	dont sec					1									
TOTAL	76 Chênes	1	2	4	10	8	18	8	10	10	3	1		1	146 m³

Visite : Voir le plan. Prévenir M. BOUVRY Olivier pour

le débardage et le dépôt dans les parcelles :

06.75.93.18.24.

Coordonnées GPS – Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.075956°/Longitude 3.378203°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

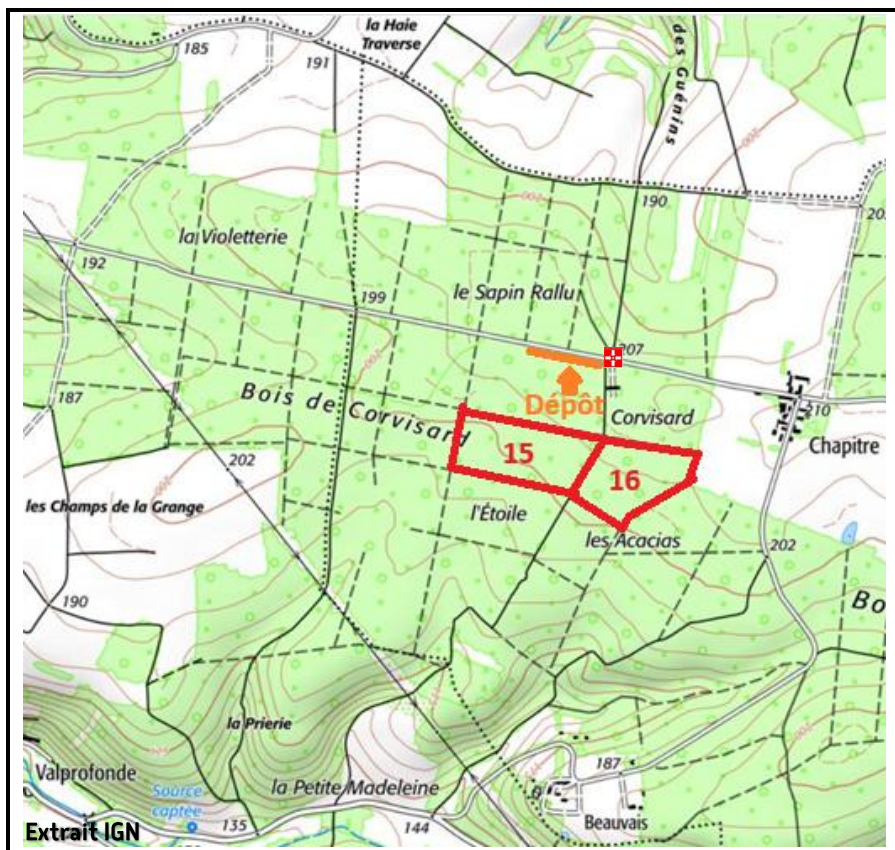
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

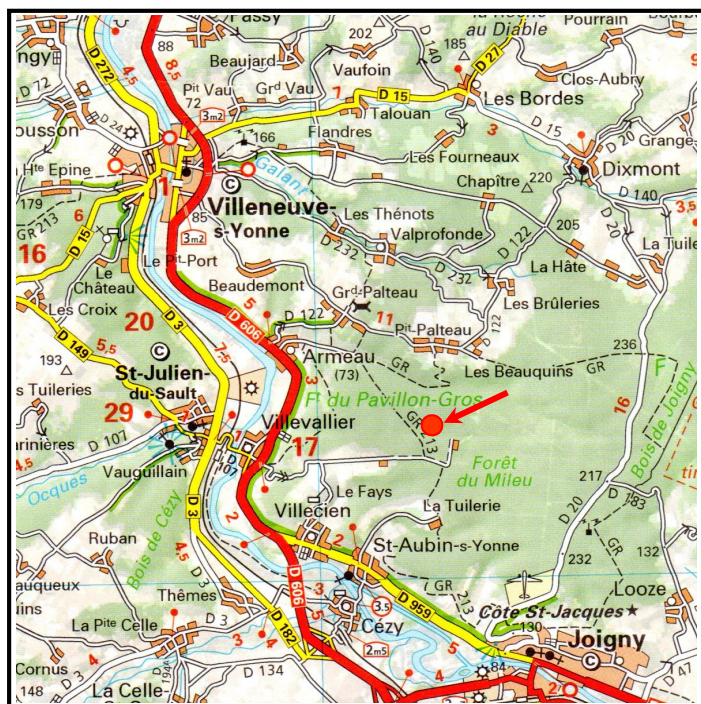
L'acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

PEFC 10-21-1/2136



Département : Yonne

Commune : Villecien

Lieu-dit : La Pierre Saint-Martin

Parcelle forestière : 33 (réf. P.S.G.)

Surface : 22 Ha

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	363 m ³ 85
Volume moyen :	1 m ³ 51

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Madame Sylvie DAILLIEZ

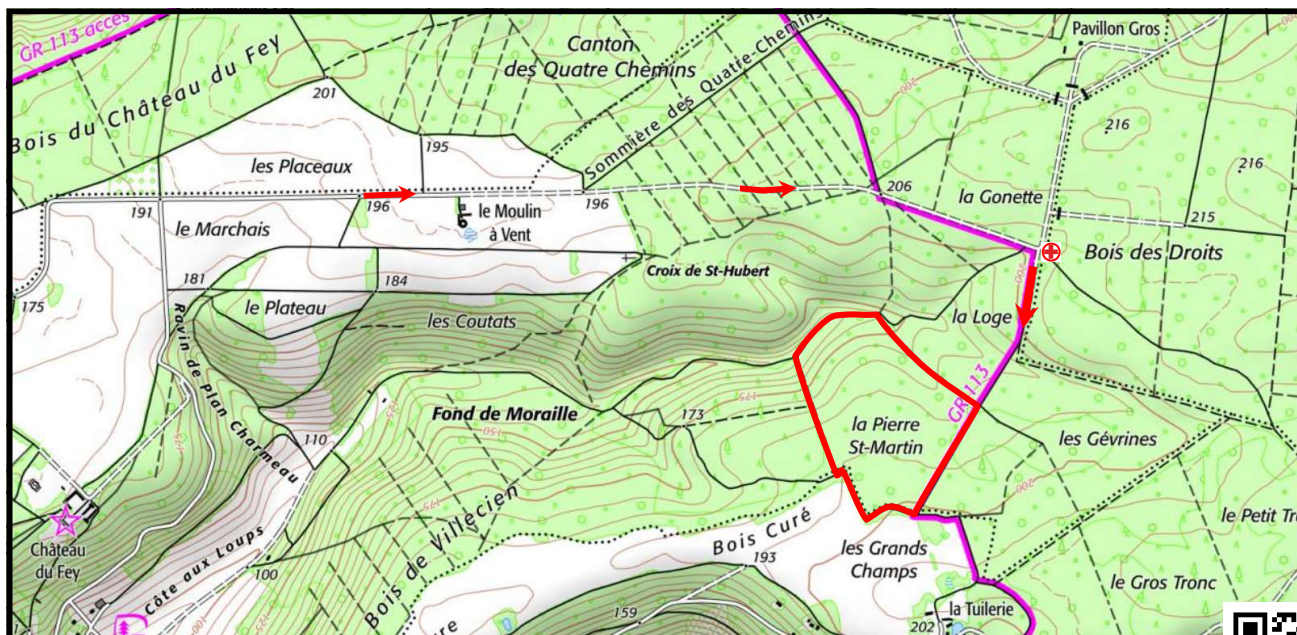
Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	270	290	300
241 Chênes	7	17	30	38	27	29	19	21	11	11	8	5	5	7	3	1	1	1
363 m ³ 85	15 m ³ 15		97 m ³ 25			107 m ³ 70			66 m ³ 85			50 m ³ 65			26 m ³ 25			
Dont 10 gélivés			2	1	2		1	2	1	1								
6 Pins Sylvestres			2	1		1				1	1							
9 m ³ 25						9 m ³ 25												

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- Débardage : Sur sol sec.
- Places de dépôt : Dans les parcelles riveraines, en bordure du chemin d'accès.
- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2028.
- Paiement : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2027, et 1/3 au 30/04/2027 par virements cautionnés par une banque.
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48.021706° - Long. E 3.371146°



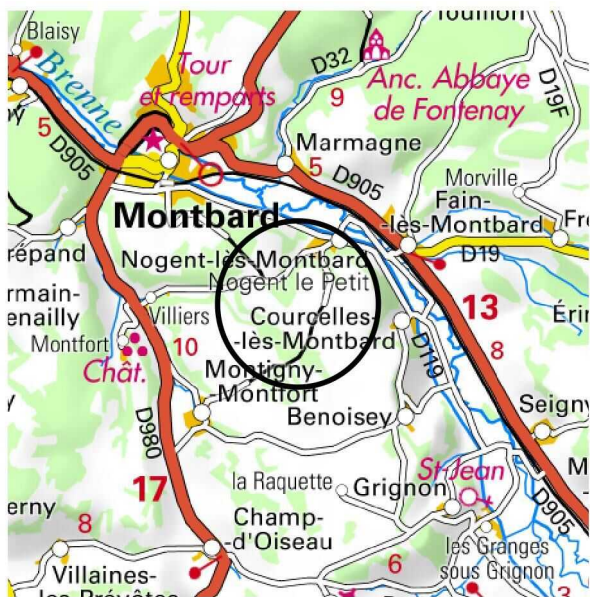
**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Forêt des Chaumes



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 96
Référence Forêt des Chaumes



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Côte-d'Or (21)
Commune Nogent les Montbard
Nom de la forêt Forêt des Chaumes
N° de parcelles 1p - 5p du PSG
Surface 6,00 ha
Nature de la coupe Coupe d'emprise
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
102 Chênes	118 m³	1,155 m³
1 Chêne sec	2 m³	
8 Frênes	6 m³	0,803 m³
1 Hêtre	1 m³	
1 Cormier	1 m³	
5 Pins noirs d'Autriche	11 m³	2,117 m³
2 Pins Sylvestres	4 m³	2,145 m³
1 Epicéa Commun	2 m³	

Propriétaire Groupement Forestier de la FONTAINE d'ARGENT

Expert Forestier



M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol													Volume
		120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	
102	Chêne	4	12	13	20	18	8	7	8	3	4	1	2	2	118 m³
1	Chêne sec	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	2 m³
8	Frêne	2	1	2	1	1	.	1	.	.	.	.	.	.	6 m³
1	Hêtre	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	1 m³
1	Cormier	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 m³
5	Pin noir	.	.	.	1	2	.	1	.	1	.	.	.	.	11 m³
2	Pin sylvestre	.	.	.	.	1	.	1	.	.	.	.	.	.	4 m³
1	Epicéa commun	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	2 m³
121															145 m³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Débardage par temps sec et sol porteur, possible par les terres agricoles en dehors des périodes de culture. Aucune branche ne devra rester sur les parcelles voisines.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujéti à la TVA - n° : FR57 324 074 590

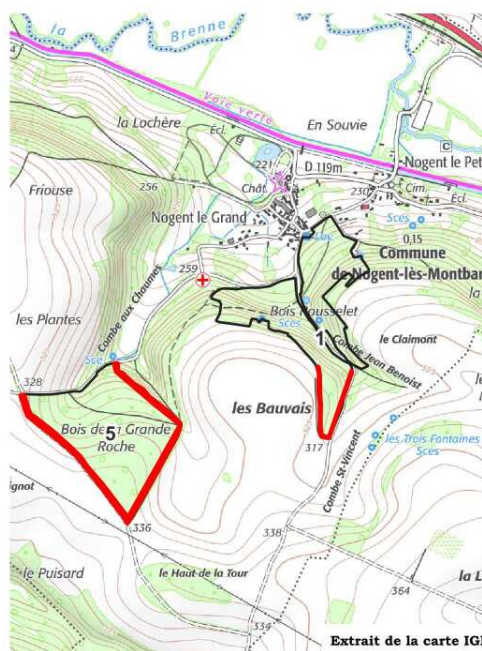
CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :
Réseau téléphonique SFR correct

Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 36 ' 17.69" / Long E. 4° 22 ' 16.7"



**Vente du 19 octobre 2026
à Appoigny (89)**

Bois de Sérée



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 97
Référence Bois de Sérée

Département Nièvre (58)
Commune Saint-André-en-Morvan
Nom de la forêt Bois de Sérée
Parcelles cadastr. A 810p - 811p
Surface 6,93 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

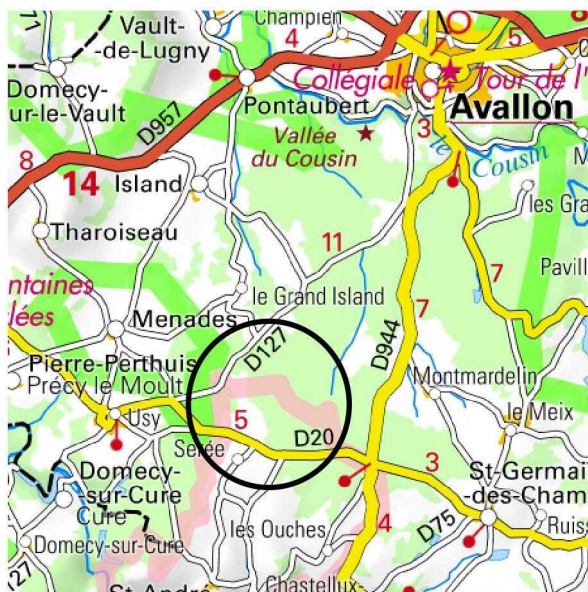
Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
74 Chênes	156 m ³	2,113 m ³
2 Chênes secs	3 m ³	1,571 m ³
1 Chêne chablis	1 m ³	

Propriétaire M. Michel d'HARVENG

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																Volume
		120	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	310	
74	Chêne	1	7	2	6	6	9	9	9	6	7	3	2	4	1	1	1	156 m ³
2	Chêne sec	.	.	.	1	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	3 m ³
1	Chêne chablis	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 m ³
77																		161 m³

RÉSERVES : 430 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



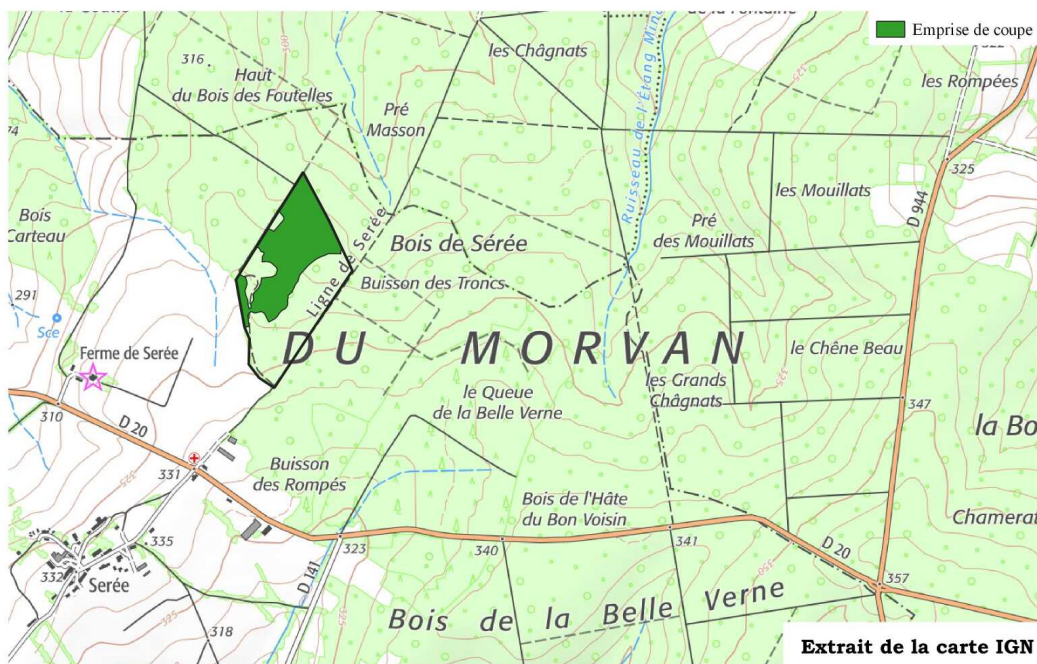
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2028

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct

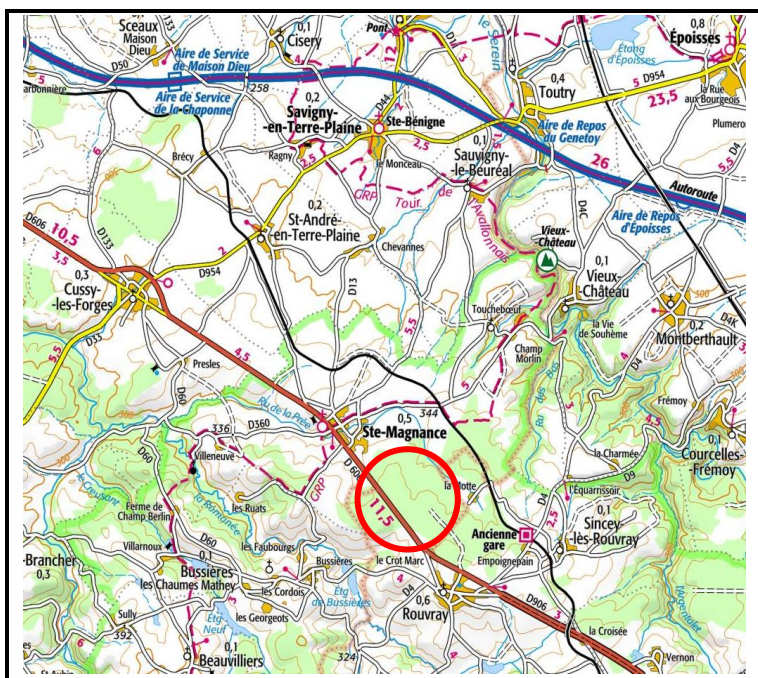
Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 25 ' 27.04" / Long E. 3° 51 ' 38.11"



Art - Forêt du Rouvray - P 4-5



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Sainte-Magnance.

Nom de la forêt : Forêt du Rouvray.

Parcelles Forestières : 4-5 (Réf. PSG).

Surface : 18 ha 56.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	283,25 m ³
Volume moyen :	1,21 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : INDIVISION BAILLY.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
4	105 Chênes	2	17	17	18	22	8	9	6	3	3				115,71 m ³
5	130 Chênes	4	4	13	20	19	23	23	16	3	3	1		1	167,54 m ³
Total	235 Chênes	6	21	30	38	41	31	32	22	6	6	1		1	283,25 m³
	dont gélifs					2	2								
	dont chauffage													1	

Visite : Voir le plan.**Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé**

: Latitude 47.445705°/Longitude : 4.084542°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en bordure de route. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis. Les bouquets de régénération naturelle bien développés seront préservés de tous dégâts, à l'abattage et au débardage.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

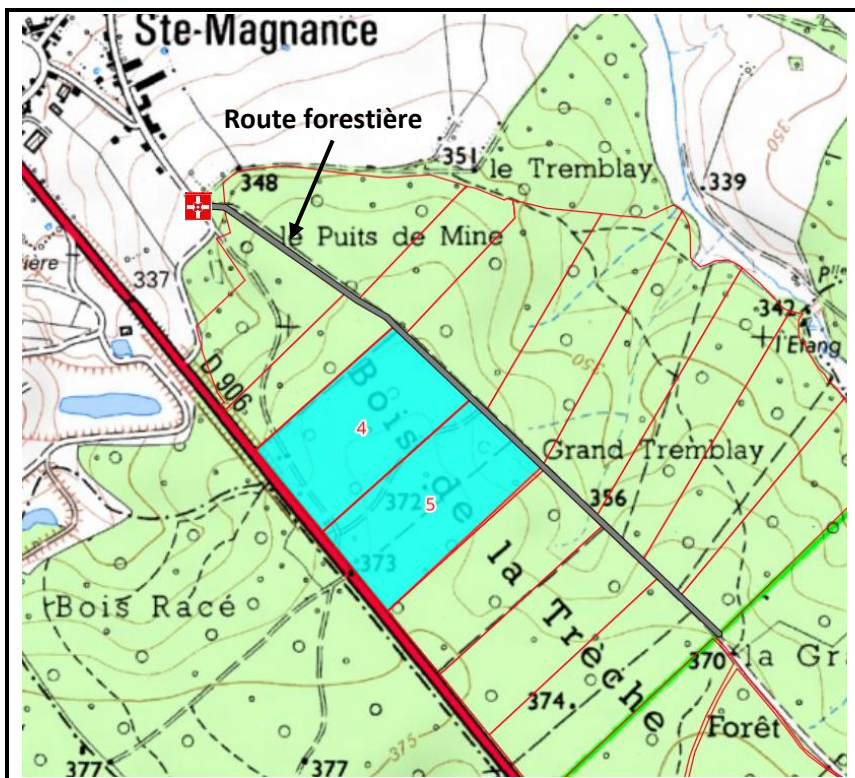
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



CAHIER DES CLAUSES GÉNÉRALES POUR LES VENTES DE COUPES EN BLOC ET SUR PIED DES FORÊTS PRIVÉES

(Établi contractuellement en 1983 entre
la FÉDÉRATION NATIONALE du BOIS et les EXPERTS FORESTIERS de FRANCE)
et mis à jour à effet du 1er avril 2016, du 10 octobre 2020 et le 26 février 2025

1 DEFINITIONS

Acquéreur : acheteur du lot de bois ayant la qualité de cocontractant du Vendeur ;

Caution : garantie d'engagement au profit de l'Acquéreur par une banque ou un organisme financier de cautionnement étant précisé que l'Acquéreur souscrit deux types de cautions :

- a) La garantie des paiements à échéance (billet à ordre, virement,)
- b) La garantie de bonne exécution du contrat de vente ;

Expert Forestier : membre des Experts Forestiers de France, mandaté par le Vendeur pour la vente du lot de bois ;

Lots de bois : ensemble des produits forestiers, objets de la vente ;

Vendeur : propriétaire du lot de bois mis à la vente au bénéfice de l'Acquéreur.

2 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat qui régit les relations entre les parties est constitué des documents contractuels suivants, présentés par ordre hiérarchique de valeur décroissante :

- Contrat de vente de bois
- Conditions particulières rendues opposables pour chaque vente
- Fiche de vente
- Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
- Le cas échéant, acte de cautionnement solidaire pour garantie de bonne exécution du contrat
- Facture
- Permis d'exploiter
- Attestation de certification et son cahier des charges applicable
- Main levée de l'Acquéreur

En cas de contradiction entre des dispositions de documents différents, en ce compris les éventuelles annexes, il est expressément convenu entre les Parties que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation. En cas de divergence d'interprétation les parties feront appel à un tiers expert amiable.

Nonobstant les règles d'interprétation des contrats définies dans le Code civil, il sera fait application de critères de rang selon les principes suivants :

- obligation par obligation ;
- ou, à défaut, alinéa par alinéa ;
- ou, à défaut, article par article.

Le présent contrat remplace toutes les conventions orales et écrites qui auraient pu être conclues antérieurement entre les Parties et prévaut dans tous ses éléments sur toutes conditions générales de vente ou d'achat des Parties.

3 CONDITIONS DE LA VENTE

3.0

Fiche de vente : Les éléments figurant dans la fiche de vente conclue entre le Vendeur et l'Acquéreur sont considérés comme essentiels et donc déterminants du consentement de l'Acquéreur sans lequel il n'aurait pas accepté de soumissionner. Par conséquent ces éléments essentiels ne pourront faire l'objet d'aucune modification à la suite de

la conclusion de la vente, sauf accord préalable et écrit de l'Acquéreur.

3.1

La vente a lieu en bloc sans garantie d'âge, de qualité, de volume, et de vices apparents ou cachés. Une différence en moins, supérieure à 4 % du nombre total de tiges de 25 cm de diamètre et plus pour les résineux et 35 cm et plus pour les feuillus, est considérée comme une erreur manifeste.

La réclamation doit être formulée par écrit auprès de l'Expert Forestier dans le mois suivant l'abattage et avant toutes opérations de débardage. Par le seul fait de sa demande, l'Acquéreur s'engage à payer, les frais de vérification s'il n'est pas reconnu une erreur manifeste. Dans le cas où l'erreur est confirmée, le Vendeur remboursera l'Acquéreur de la différence de matière entre la vente et la réalité constatée Acquéreur sans formalité contentieuse et sans frais.

3.2

Elle comporte tous les arbres marqués au flanc sur 2 faces ou exceptionnellement sur 1 face, et le cas échéant, à la racine, du marteau de l'Expert Forestier ou à la peinture dont l'inventaire est annexé dans la fiche de vente. Les bois annoncés dans la fiche de vente comme déclassés ou secs seront marqués par une marque distinctive.

Les conditions particulières de la fiche de vente précisent obligatoirement si le taillis et/ou les houppiers font partie ou non de la vente et si l'enlèvement des rémanents est autorisé ou non. Dans le cas où le Vendeur se réserve l'exploitation du taillis et/ou des houppiers, mention sera faite des modalités.

3.3

La fiche de vente de chaque lot de bois mentionne la ou les parcelles où se trouve située la coupe avec l'indication des limites matérialisées et des accès pour la visite.

3.4

L'Acquéreur qui cède la coupe est tenu d'en informer aussitôt son Vendeur avec consentement préalable du Vendeur qui devra s'assurer de la reprise de garantie de bonne fin et reste responsable dans les conditions ci-après.

3.5

Le Vendeur fait son affaire personnelle préalablement à la vente de toutes formalités administratives, légales ou réglementaires, à telle fin que l'Acquéreur ne puisse être inquiété en quoi que ce soit ni voir retarder son exploitation. A défaut, le Vendeur supportera seul les conséquences dommageables des manquements aux formalités. L'Acquéreur reste tenu de déposer les diverses déclarations (DICT, panneaux liés à l'exploitation...).

3.6

Dans le cadre de la vente, le transfert de propriété des bois au profit de l'acquéreur et des risques afférents, notamment les risques de dépréciation, destruction et de vol, s'effectuent lors de la formation du contrat, c'est-à-dire dès le prononcé de la vente, dès la notification de l'offre ou dès l'échange des consentements dans le cadre de ventes de gré à gré, et ce conformément à l'article 1583 du code civil.

En cas de dégâts tempête et/ou incendie impactant plus de 10% du volume des bois vendus, avant la délivrance du permis d'exploiter, ou au plus tard dans les 30 jours de la vente, les parties conviennent de se réunir pour une nouvelle négociation.

Toutefois, l'exploitation des bois ne pourra commencer qu'après la délivrance du permis d'exploiter qui fait entrer l'Acquéreur en possession des bois au sens de l'article 1604 du code civil et marque le point de départ de sa responsabilité prévue à l'article L.213-17 du code forestier.

4 CERTIFICATION

L'Acquéreur s'engage, dans les forêts où la fiche de vente qui mentionne l'adhésion du propriétaire à un système de certification, à respecter le cahier des charges correspondant.

5 PRIX- PAIEMENT - GARANTIE

5.1

Le prix de vente s'entend hors taxes, net de tous frais et charges. Toutefois les conditions particulières figurant dans la fiche de vente peuvent y déroger.

5.2

Les modalités de règlement sont précisées aux conditions particulières de la fiche de vente de chaque lot. A défaut les modalités suivantes seront appliquées :

- Soit au comptant pour les lots de moins de 3000 €
- Soit en 2 échéances d'égal montant : comptant, et 90 jours, pour les lots de 3000 € à 11 999 €
- Soit en 3 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours et 180 jours, pour les lots de 12 000 € à 59 999 €
- Soit en 4 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours et 180 jours et 270 jours pour les lots de 60 000 € à 99 999 €
- Soit en 5 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours, 180 jours, 270 jours et 330 jours pour les lots de 100 000 € et plus.

5.3

Dans le délai de dix jours qui suit la vente, le Vendeur ou son représentant adresse à l'Acquéreur un contrat signé et/ou une facture si le Vendeur est assujéti à la T.V.A. dans les conditions prévues à l'article 5.9.

Dans le délai de dix jours de l'envoi du contrat ou de la facture, l'Acquéreur doit lui remettre le montant du prix payable comptant, par chèque ou virement émis au nom du Vendeur, avec copie de l'ordre de virement adressé au Vendeur ou son représentant.

Les coordonnées bancaires seront vérifiées par l'Acquéreur auprès de l'expert forestier pour se prémunir de toute fraude éventuelle.

Dans le délai de trente jours de la vente, l'Acquéreur fait parvenir au Vendeur ou son représentant :

- Les billets à ordre ou les virements correspondant au paiement échelonné à terme selon les spécifications des conditions particulières de la fiche de vente de chaque article.
 - o Dans le cas de règlements par billets à ordre : ils sont revêtus de la signature de l'Acquéreur et comportent l'aval de la Caution bancaire ou, après accord du Vendeur, celui d'une société de caution mutuelle.
 - o Dans le cas où l'Acquéreur souhaite procéder par virement, il fournit une Caution bancaire garantissant les paiements à échéance, et fournira une copie de l'ordre de virement au Vendeur ou son représentant.
- La fiche de vente, ses annexes et le cahier des clauses générales revêtus de sa signature et de celle de sa Caution, précédées de la mention "lu et approuvé". Cette régularisation vaudra, de la part de la Caution engagement à la garantie de l'exécution de toutes les conditions du cahier des clauses générales et des conditions particulières de la fiche de vente dans la limite du montant indiqué sur la fiche de vente et le présent document. A défaut, l'Acquéreur fera parvenir un acte de cautionnement solidaire pour garantie de bonne exécution du contrat.
- Une attestation d'assurance mentionnant spécifiquement l'activité d'exploitation forestière pour la durée du contrat, à l'exception des ventes de coupes de bois effectuées par le biais de la plate-forme EFF puisque l'inscription sur le site nécessite la fourniture de ce document.

Dans l'éventualité où l'Acquéreur est en mesure de fournir un acte de cautionnement solidaire pour garantie de bonne exécution de contrat par Experts Forestiers de France et la Fédération Nationale du Bois, il sera dispensé de faire signer la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales par la Caution.

5.4

Lorsque l'Acquéreur souhaite s'acquitter du paiement au comptant pour un lot dont le règlement est prévu à échéances, il peut, après accord du Vendeur, se libérer du prix en un seul paiement moyennant un escompte correspondant au taux d'intérêt légal (appliqué

proportionnellement au prorata temporis, à chaque échéance pour le délai restant à courir). Il a cependant l'obligation d'adresser au Vendeur ou son représentant les documents mentionnés au 5.3 du 5/ (Caution, attestation d'assurance).

5.5

Le permis d'exploiter est délivré sous huitaine par l'Expert Forestier à l'Acquéreur après l'accomplissement de ces formalités. Si celui-ci refuse d'adresser le permis d'exploiter dans le délai imparti, sans justification, il sera tenu responsable des conséquences préjudiciables à l'Acquéreur.

5.6

En tout état de cause, faute par l'Acquéreur et sa Caution de satisfaire aux présentes obligations notamment relatives au paiement du prix, à la souscription d'un acte de cautionnement et l'envoi des documents précités dans les délais prescrits ci-dessus, le Vendeur a la faculté de procéder à la résolution contractuelle de la vente, après un commandement ou une lettre recommandée avec avis de réception notifiée à l'Acquéreur et à sa Caution et à défaut de régularisation des formalités prescrites ci-dessus dans le délai de 10 jours ouvrés après la réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

L'Acquéreur défaillant devra à titre de clause pénale pour la réparation de l'inexécution de ses obligations, une indemnité de 20% du prix de soumission, nonobstant la possibilité pour le Vendeur d'obtenir réparation intégrale de son préjudice.

5.7

En aucun cas et sous aucun prétexte, le parterre de la coupe et des lieux de dépôt, dont il sera ci-après parlé, ne pourra être considéré jusqu'à parfait paiement du prix et exécution de toutes les obligations du cahier des clauses générales, comme le magasin ou le chantier de l'Acquéreur.

Les bois qui s'y trouvent debout ou abattus pourront être retenus, soit au titre du privilège du Vendeur, soit en application de l'article L624-14 du code du Commerce.

5.8

La Caution s'engage à ne pas se prévaloir du bénéfice de division et de discussion.

5.9

L'application des formalités relatives à la T.V.A. oblige l'Acquéreur :

- Dans le cas où le Vendeur a opté pour le remboursement forfaitaire, à fournir un bulletin d'achat à chaque versement et une attestation récapitulant les paiements pour chaque année civile.
- Dans le cas où le Vendeur a opté pour l'assujettissement, l'Acquéreur doit la taxe de la T.V.A. en plus du prix principal. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions particulières de la fiche de vente, la TVA est payable à chaque échéance au vu d'une facture présentée par le Vendeur.

5.10

Le Vendeur pourra demander à l'Acquéreur de verser la CVO pour son compte et par délégation. Son montant sera déduit du montant de la vente. L'Acquéreur sera responsable du versement vis-à-vis de l'organisme collecteur.

6 EXPLOITATION - DÉBARDAGE

6.1

L'exploitation ne peut commencer qu'après délivrance du permis d'exploiter. L'Acquéreur a la faculté de demander avant l'obtention de ce permis un constat contradictoire de l'état de la coupe et des lieux. L'Acquéreur avertit le Vendeur ou son représentant de la date du début des opérations au moins 3 jours à l'avance.

6.2

L'Acquéreur est tenu d'exploiter les produits accidentels identifiés d'un commun accord avec le Vendeur et nés avant la fin de toutes les opérations sur la coupe si leur volume en bois d'œuvre n'excède pas 10% de celui de la vente. Le prix en est facturé après négociation avec l'Acquéreur compte tenu des catégories, de la qualité et des dépréciations constatées.

Au-delà des 10 %, l'Acquéreur peut refuser de les acquérir mais ne peut pas alors s'opposer à leur vente ni à leur exploitation par un tiers. Dans ce cas, un état de lieux contradictoire pourra être réalisé avant

l'exploitation des produits accidentels.

6.3

Sauf convention particulière, les houppiers sont façonnés et les branches et ramilles éparpillées sur le parterre de la coupe en éléments de longueurs inférieures à 2 mètres. Les conditions particulières de la fiche de vente précisent si l'exploitation des houppiers et des rémanents, y compris sous forme de bois énergie, est autorisée ou non.

Si le Vendeur se réserve les houppiers, une clause spéciale doit le signaler et en prévoir les modalités. Dans ce cas, l'Acquéreur n'est pas tenu de les démembrer et le Vendeur attendra la fin de la vidange de la coupe pour les façonner.

6.4

Pour toutes les coupes de régénération, les houppiers sont façonnés au fur et à mesure de l'abattage. Rien ne doit être déposé sur les taches de régénération.

6.5

L'obligation de traitement des rémanents (export, broyage...) peut être imposée sous la responsabilité de l'Acquéreur qui respectera la réglementation en vigueur. Les délais fixés doivent tenir compte de cette obligation. En cas de modification de la réglementation, postérieurement à la date de la vente, de droit une prorogation de délai sera accordée à l'Acquéreur.

6.6

Dans le cas d'abattage manuel, pour faciliter le récolement, un repère est effectué sous la responsabilité de l'Acquéreur sur la souche au-dessus de la marque à la racine qui devra être respectée.

6.7

Dans les coupes où l'abattage des arbres se réalise sans l'exploitation complète du taillis, tous les brins brisés et arrachés par l'exploitation et le débardage sont recépés ras de terre et laissés sur place.

6.8

Le câblage avec ancrage sur les réserves est interdit.

6.9

Le Vendeur doit assurer à l'Acquéreur une possibilité de sortie des produits et dans la mesure du possible, une zone de stockage accessible aux camions gros porteurs. Néanmoins, l'Acquéreur doit s'assurer de la praticabilité des accès et de la zone de stockage. Si la vidange doit traverser la propriété d'un tiers, le Vendeur fait son affaire personnelle de l'autorisation de passage et supporte les conséquences normales et prévisibles de cette utilisation. L'Acquéreur demeure responsable des dégâts anormaux éventuellement occasionnés par lui.

6.10

Au cas où il y aurait des difficultés concernant le débardage et la place de dépôt sur la propriété du Vendeur, les conditions particulières de la fiche de vente le mentionneront. L'Expert Forestier a la faculté de suspendre le débardage et le transport en cas de période d'humidité excessive ou de dégel. Il signifiera par mail à l'Acquéreur la suspension des opérations puis l'autorisation de reprise. Le délai d'exploitation est alors automatiquement reporté sans pénalité pour une durée équivalente.

Toutefois, une tolérance est accordée, sous la responsabilité de l'Acquéreur, pour les bois abattus d'essences à détérioration rapide.

6.11

Des précisions sont fournies dans les conditions particulières de la fiche de vente si l'enlèvement suppose certaines exigences, notamment par la réglementation de la circulation sur la voirie à la date de la vente. Sous ces réserves, le transport est effectué par l'Acquéreur sous sa seule responsabilité.

6.12

En aucun cas, les produits ne pourront être traînés sur les chemins pierrés et goudronnés.

6.13

Les allées, lignes et chemins doivent toujours rester libres pour permettre le passage des véhicules. En aucun cas, les produits de l'exploitation ne doivent entraver l'écoulement normal des eaux dans les fossés.

6.14

L'Acquéreur est tenu de niveler sur le parterre de la coupe et dans les chemins de terre les ornières profondes qui auraient été créées. Les fossés doivent être laissés dans leur état initial.

6.15

Lorsque des réserves auront été abattues, l'Acquéreur paiera au Vendeur, à titre d'indemnité, au maximum le double de la valeur de ces réserves selon l'estimation et décision de l'Expert Forestier. En sus et dans tous les cas, l'arbre de réserve ainsi abattu reste à la disposition du Vendeur qui garde la faculté d'en exiger l'enlèvement moyennant le paiement de sa valeur marchande.

6.16

Lorsque des réserves auront été renversées, cassées, blessées, mutilées, écorcées ou d'une façon générale, endommagées pendant et par le fait de l'exploitation ou du débardage, l'Acquéreur est tenu de payer une indemnité à dire d'expert.

6.17

Sauf cas de force majeure, l'Acquéreur est responsable de tous dommages, dégâts et délits causés par l'exploitation et le débardage des coupes ou à leur occasion, tant aux tiers qu'au Vendeur lui-même.

Cette responsabilité s'étend non seulement au fait et à la faute de ses salariés mais également à toute entreprise engagée par lui. Elle ne concerne que les dommages causés par l'application du contrat.

En cas de difficultés d'exécution de la coupe entraînant des dégâts exceptionnels, l'Acquéreur est tenu d'en avertir le Vendeur. Faute de trouver un accord amiable dans un délai de trente jours, les dispositions de l'article 8.1 et 8.2 deviendront applicables.

7 DÉLAIS - RECOLEMENT

7.1 Conditions générales de délais

L'exploitation, le débardage et l'enlèvement des produits doivent être terminés dans les délais de 18 mois de la date de la vente.

Ces délais peuvent être modifiés par les conditions particulières de la fiche de vente applicables aux ventes groupées et précisées dans les cahiers de vente ou par celles énoncées spécifiquement sur la fiche de vente d'un lot.

Dans le cas où la coupe n'est pas accessible pour une période donnée du fait du Vendeur, celui-ci le notifie à l'Acquéreur par écrit. Le délai d'exploitation est alors automatiquement reporté sans pénalité pour une durée équivalente.

7.2 Prorogation de délais

Une prorogation peut être accordée à l'Acquéreur qui en aura fait la demande au moins un mois avant l'arrivée du terme, par courrier recommandé, recommandé électronique, ou par mail. Il appartient à l'Acquéreur de s'assurer de la bonne réception du mail. Ce nouveau délai ne peut en aucun cas excéder 12 mois. Dans le cas où la demande n'a pas été formulée dans les conditions ci-dessus, l'indemnité précisée ci-après sera doublée.

Cette prorogation donne lieu à une indemnité de retard calculée sur le prix principal de vente et qui ne saurait être inférieure :

Durée	Indemnité totale due
jusqu'à 3 mois	0,2% par mois
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	1 % par mois
du 6 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	4 % par mois

Exemple : 7 mois de retard : $3 \times 0,2\% + 2 \times 1\% + 2 \times 4\%$ soit au total 10,6%

Dans le cas où l'exploitation ne serait pas achevée au-delà du nouveau délai de 12 mois, l'indemnité de retard s'appliquant à une nouvelle prorogation acceptée par le Vendeur sera de 10 % par mois supplémentaire de retard.

Toute période commencée sera entièrement due.

Dans le cas de coupes spécifiques (ex : coupe préalable à un reboisement subventionné), les conditions particulières figurant à la fiche de vente pourront indiquer des indemnités dérogeant à la grille ci-dessus.

En cas de force majeure (conditions météorologiques exceptionnelles, sinistre dans des régions voisines, ...), l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités de retard. Cette décision ne pourra être remise en question par le Vendeur.

Si du fait du retard d'exploitation, l'expert considère que la désignation des bois n'est plus suffisamment visible risquant d'entraîner des erreurs d'abattage, il procédera au rafraîchissement des marques aux frais de l'Acquéreur.

7.3 Dépassement de délai initial ou proroge

A l'achèvement du délai prévu aux conditions générales ou particulières ou de la (des) prorogation (s), l'Acquéreur qui n'a pas vidangé ni remis en état le parterre de la coupe et les emplacements de dépôt, sera astreint, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou par recommandé électronique, restée sans effet, à verser au Vendeur à titre pénal une indemnité journalière fixée à 0.20 % du prix principal de la coupe. Dans le cas où ce prix principal est inférieur à 8 000€, l'indemnité journalière est portée à 2,5 %. En cas de force majeure comme par exemple des conditions météorologiques exceptionnelles empêchant toute remise en état, l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités journalières ou de les suspendre momentanément. Cette décision ne pourra être remise en question par le Vendeur.

Cette disposition n'est pas de nature à empêcher le Vendeur à faire application de l'article 1657 du Code Civil selon lequel, en matière de ventes de denrées ou de coupes de bois sur pied, la résolution de la vente a lieu de plein droit et sans sommation au profit du Vendeur après l'expiration du terme convenu pour le retraitement.

7.4

Il peut être prévu une indemnité supplémentaire à titre de clause pénale à raison d'un préjudice particulier occasionné au Vendeur, à charge pour ce dernier de l'avoir préalablement indiqué dans les conditions particulières de la fiche de vente.

7.5

De convention expresse aux termes du délai de débardage et d'enlèvement, tout ce qui aura pu être détérioré par l'exploitation et l'enlèvement des produits aura été remis en l'état sauf dérogation indiquée par l'Expert Forestier. A défaut et après une simple lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet au-delà d'un mois, le Vendeur, pourra si bon lui semble, réaliser les travaux nécessaires aux frais de l'Acquéreur et de sa Caution après leur avoir préalablement notifié le coût approximatif de ces opérations sous la forme d'une expertise ou d'un devis.

7.6

Pour obtenir, en tout état de cause, la décharge de toute responsabilité ainsi que celle de sa Caution, l'Acquéreur est tenu de notifier au Vendeur ou à l'Expert Forestier, à l'issue du paiement complet du prix, la fin de ses opérations d'exploitation, de débardage et d'enlèvement. A cet effet, l'Acquéreur envoie un courrier (électronique ou postal) à l'Expert Forestier qui réalise alors un contrôle définitif du respect des dispositions issues du présent cahier des clauses générales. Il appartient à l'acquéreur de s'assurer de la bonne réception du courrier électronique ou postal.

7.7

Après notification par l'Acquéreur dans les termes de l'article 7.5 et à la demande de la partie la plus diligente, il est procédé au récolement de la coupe. Celle-ci convoque l'autre partie par lettre recommandée

avec avis de réception, avec un préavis de dix jours.

Le procès-verbal de récolement opéré ainsi par la partie la plus diligente décide éventuellement des obligations qui n'ont pas été tenues selon le cahier des clauses générales et des conditions particulières de la fiche de vente, et fixe le montant de toutes indemnités éventuelles. Ce procès-verbal signé par toutes les parties présentes est réputé, en tout état de cause, contradictoire et définitif sans accomplissement d'aucune autre formalité et opposable à la partie défaillante. Dans les trois mois du jour de la notification par l'Acquéreur de l'achèvement de ses travaux visés à l'article 7.5 si le récolement n'a pas été effectué à la requête de l'une ou l'autre des parties, l'Acquéreur et sa Caution sont de plein droit déchargés de toute responsabilité.

7.8

A partir du moment où il y aura dans les termes ci-dessus énoncés (7.5 - 7.6 - 7.7) décharge de toute responsabilité pour l'Acquéreur et sa Caution, et sous réserve du respect des obligations issues du présent contrat par l'Acquéreur, le Vendeur doit obligatoirement délivrer sous quinzaine la mainlevée de la Caution si elle est requise par l'Acquéreur.

Le silence du Vendeur dans un délai de trente (30) jours vaut acceptation.

8 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

8.1

Toute difficulté survenant à l'occasion de l'exécution de la vente et qui n'aura pu être réglée aimablement avec l'Expert Forestier, pourra être soumise à un médiateur désigné d'un commun accord entre les parties ou à défaut au Président d'Experts Forestiers de France ou son délégué saisi par la partie la plus diligente. Un devis d'intervention sera adressé par le médiateur aux parties qui devront donner leur accord avant l'intervention de ce dernier. D'une manière générale, les honoraires du médiateur seront supportés par la partie demanderesse. Cependant, au terme de sa mission, le médiateur pourra décider d'une autre répartition des honoraires, sans recours possible des parties. La recherche d'une solution amiable n'est pas de nature à empêcher une partie d'agir en référé ou sur requête si les circonstances l'exigent.

8.2

EN CAS D'ECHEC D'UNE SOLUTION DE MEDIATION OU DE RECHERCHE D'UNE AMIABLE COMPOSITION ET, D'UNE FAÇON GENERALE, POUR TOUS LES LITIGES POUVANT S'ELEVER A L'OCCASION DE L'INTERPRETATION OU DE L'EXECUTION DU CONTRAT DE VENTE ET DU CAHIER DES CAUSES GENERALES, LE TRIBUNAL COMPETENT EST CELUI DU LIEU DE LA COUPE OU CELUI DU DEFENDEUR, AU CHOIX DE LA PARTIE DEMANDERESSE.

8.3

Si l'enregistrement de l'acte de vente devait être requis, les frais en seraient à la charge de la partie qui aurait rendu l'enregistrement nécessaire.

Vente de :

date de la vente :

Fiche de vente

Nom du Vendeur :

Cachet et Signature du Vendeur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom de l'Acquéreur :

Cachet et Signature de l'Acquéreur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Montant de la **caution** bancaire de bonne exécution du contrat : Euros

Cachet et Signature de la Caution précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Sauf si acte de cautionnement solidaire de bonne exécution du contrat en cours de validité – document à joindre



Votre accès privé et sécurisé

- + de 60 ventes groupées
- 2 millions de m³
- 3 000 lots de bois
- plateforme de ventes en ligne

expertsforestiersdefrance.com

